



Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle

Immeuble Ecotech / 3 rue Marconi / 57070 METZ

mail : contact@aguram.org / tél. : 03 87 21 99 00

www.aguram.org

PLU

Plan Local d'Urbanisme /

Date de référence du dossier / **23 Janvier 2017**

Approbation initiale du P.O.S. 27 Avril 1982

PROCEDURE EN COURS

Révision Générale du POS et transformation en PLU.

Prescription	DCM	03/09/2013
Arrêt	DCM	02/05/2016
Approbation	DCM	23/01/2017

RAPPORT DE

PRESENTATION / **TOME 1 :**

DIAGNOSTIC TERRITORIAL





TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES D'URBANISME COIN-LÈS-CUVRY

Approbation initiale POS	DCM	27-04-1982	
Révision n°1	DCM	02-09-1994	
Révision n°2	DCM	14-11-2011	<i>Annulée par le TA le 18-07-2013</i>
Révision allégée n°3	DCM	24-02-2014	
Prescription révision du POS en forme de PLU	DCM	03-09-2013	
Approbation du PLU	DCM	23-01-2017	

* DCM : Délibération du Conseil Municipal

**PREAMBULE**

I - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	7
1. LE CADRE NATUREL ET PAYSAGER.....	7
1.1 Le climat	7
1.2 La topographie.....	9
1.3 La géologie.....	9
1.4 L'hydrographie et les inondations	12
1.5 Les milieux naturels, semi-naturels et la biodiversité	15
1.6 Les continuités écologiques.....	21
1.7 Les entités paysagères et ambiances bâties	29
1.8 Les perceptions visuelles et enjeux paysagers.....	34
2. L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE	42
2.1 La gestion des déchets	42
2.2 L'eau potable et l'assainissement	44
2.3 La qualité de l'air	45
2.4 Les gaz à effet de serre	45
2.5 Les énergies renouvelables	47
2.6 Les infrastructures bruyantes.....	50
2.7 Les risques naturels et technologiques	52
2.8 Les servitudes d'utilité publique.....	56
II – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	57
1. LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE.....	57
1.1 La démographie	57
1.2 Le parc de logements	64
1.3 L'emploi sur la commune	78
1.4 Les équipements et la vie associative	82
1.5 Les activités économiques et de services	84
1.6 L'agriculture.....	85
1.7 Les déplacements et la mobilité	98
1.8 Les technologies de l'information et de la communication	113
2. LE CONTEXTE URBAIN	116
2.1 L'histoire de Coin-lès-Cuvry.....	116
2.2 Le développement urbain	118
2.3 La morphologie urbaine.....	130
2.4 Les entrées de commune.....	138
2.5 L'environnement végétal.....	141
2.6 Les espaces publics	142
2.7 Le patrimoine bâti	144
III – EVOLUTIONS DU FONCIER ET POTENTIEL DE DENSIFICATION	153
1. L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE	153
1.1 Les données de cadastre	153
1.2 L'évolution des espaces naturels et agricoles	154
1.3 L'évolution des surfaces artificialisées.....	155



2.	LE BILAN DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.....	158
3.	L'EVALUATION DU POTENTIEL DE DENSIFICATION DES TISSUS URBAINS.....	161
3.1	Les logements vacants	161
3.2	Les possibilites de renouvellement urbain	162
3.3	Les espaces potentiels de densification.....	164
III –	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL	169



PREAMBULE

A. Une commune périurbaine de l'agglomération Messine

Située au Sud de l'agglomération Messine, **Coin-lès-Cuvry est une petite commune de Metz Métropole**. Elle est distante de seulement 17 kilomètres du centre-ville de Metz pour un temps de parcours d'environ 20 minutes en voiture ou environ 30 minutes en transports en commun.

A son extrémité Ouest, la commune est traversée par l'autoroute A31. Il s'agit d'un axe routier majeur en région qui dessert notamment Nancy et le bassin d'emplois Luxembourgeois. Avec l'autoroute A4, il s'agit de la base de l'armature routière du territoire du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCOTAM). **La Route Départementale 913** constitue pour partie la limite Est du ban communal de Coin-lès-Cuvry. Elle permet à la commune de disposer d'une **excellente desserte** car il est possible de rentrer sur la **Route Nationale 431** qui elle-même, permet rapidement, **de s'insérer sur les Autoroutes A4 et A31 dans les deux sens**. Deux départementales d'une importance moindre, les RD66 et RD5 desservent également le village.

Coin-lès-Cuvry partage ses limites communales avec cinq communes appartenant au territoire de Metz-Métropole : Marieulles, Pournoy-la-Chétive, Cuvry, Augny et Fey. Commune du plateau Lorrain, Coin-lès-Cuvry dispose d'un relief assez doux centré sur la vallée de la Seille qui **propose de nombreux cônes de vues sur le relief des côtes de Moselle**.

B. Carte d'identité communale

Code INSEE :	57 146
Code Postal :	57 420
Région :	Lorraine
Département :	Moselle
Arrondissement :	Metz
Canton :	Les Coteaux de Moselle
Communauté d'agglomération :	Metz Métropole
Collecte des ordures ménagères :	Metz Métropole
Assainissement :	Haganis
Distribution de l'eau :	SI des eaux de la Région de Verny
Aménagement hydraulique :	Syndicat Hydraulique de la Seille
Distribution électrique :	UEM
Pompier :	SDIS METZ
Gendarmerie :	VERNY

Superficie : 6,65 km² (665 ha)

Population : 706 habitants (INSEE 2011)

Densité : 106 habitants/km²



C. Une commune de Metz-Métropole

Créé le 30 janvier 1975, le District de l'Agglomération Messine était un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, né de la volonté conjointe de communes de se regrouper et d'unir leurs forces pour assurer le développement et le rayonnement de l'agglomération. Totalisant près de 181 000 habitants, il regroupait 10 communes.

Avec la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le district s'est transformé en 2002 en Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole. Ce sont 18 communes dont Coin-lès-Cuvry qui ont adhéré à cette date. **Au 1^{er} Janvier 2014, les 306 km² du territoire de l'Agglomération totalisent 44 communes et 223 000 habitants.**

Les 14 compétences de METZ-MÉTROPOLE se subdivisent en 3 catégories :

Compétences obligatoires : Développement économique et touristique ; Aménagement de l'espace communautaire et transports ; Équilibre social de l'habitat ; Politique de la Ville.

Compétences optionnelles : Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire ; Assainissement ; Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ; Lutte contre la pollution de l'air, Lutte contre les nuisances sonores ; Équipements culturels et sportifs

Compétences facultatives : Étude de tout problème d'intérêt communautaire ; Service de lutte contre l'incendie ; Fourrière animale ; Entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales ; Instruction des autorisations liées au droit des sols ; Archéologie préventive.

D. Coin-lès-Cuvry dans le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCOTAM)

Coin-lès-Cuvry se trouve au coeur du périmètre du SCOTAM à 15 kilomètres au Sud de Metz, la ville centre. Le périmètre du SCOTAM a été fixé par arrêté Préfectoral du 31 décembre 2002. Il concerne 151 communes et compte 370 916 habitants en 2010 soit plus de 36% de la population Départementale. Le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCOTAM a été créé par arrêté Préfectoral du 20 octobre 2006. Il comprend la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole et six intercommunalités : le Haut-Chemin, Pays Orne Moselle, Rives de Moselle, Pays de Pange, Val de Moselle et Sud Messin. **Depuis le comité syndical du 22/10/2015, la Communauté de Communes du Pays Boulageois appartient au périmètre du SCOTAM bien qu'elle ne soit pas encore couverte par ce document.**

Le SCOT est un document de planification à l'échelle de l'agglomération qui doit mettre en cohérence les politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux. Il prend en compte, à l'échelle du territoire du SCOT et en lien avec les territoires adjacents, l'ensemble des politiques menées à l'échelle des agglomérations : l'habitat avec les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), les déplacements avec les Plans de Déplacements Urbains (PDU), l'urbanisme avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et l'équipement commercial avec les Schémas de Développement Commercial.

Au niveau environnemental, le SCOTAM accorde une grande importance au recensement des espèces végétales exogènes invasives et aux mesures à mettre en place pour éviter leur propagation.

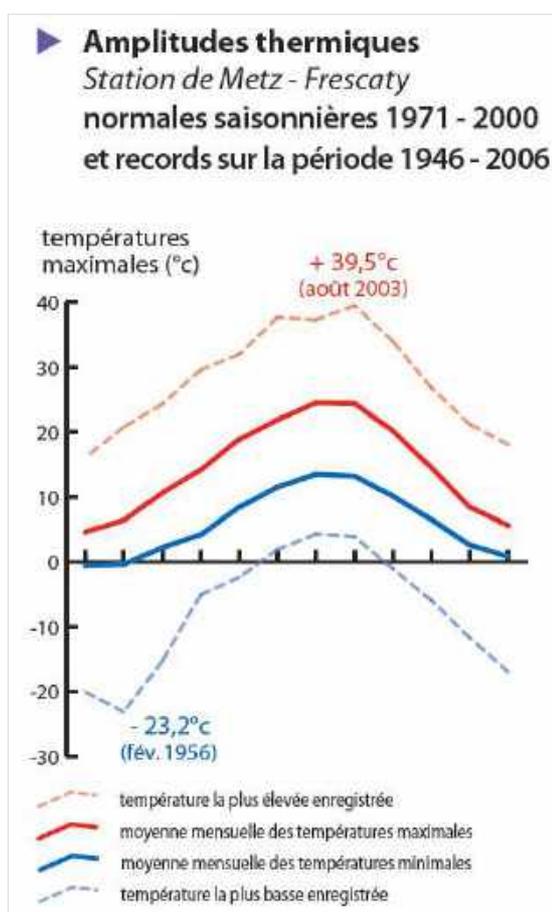
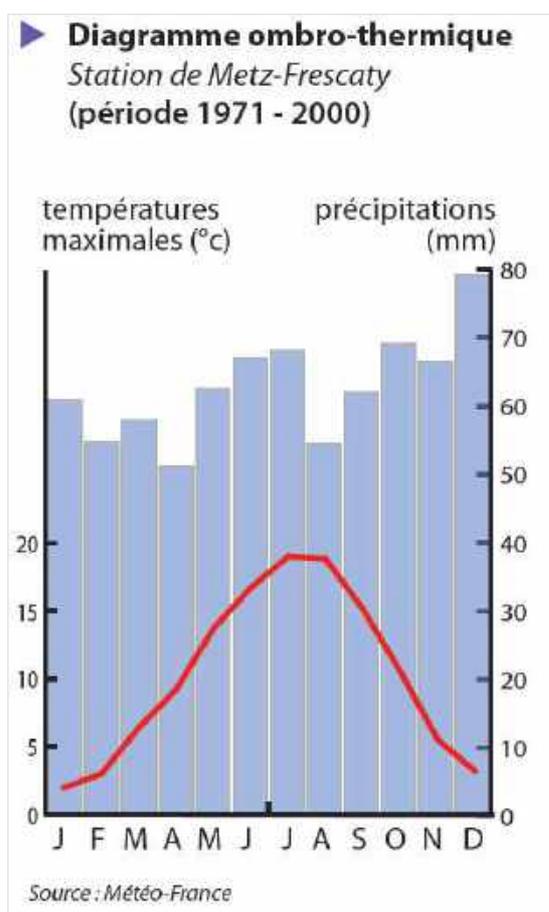
Le SCOTAM a été approuvé par délibération le 20/11/2014.

I - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. LE CADRE NATUREL ET PAYSAGER

1.1 LE CLIMAT

Soumis à la fois à **des influences océaniques et continentales**, le territoire de Coin-lès-Cuvry est caractérisé par un **climat de transition de type océanique dégradé / subcontinental**. Les données météorologiques sont relevées à la station de Metz – Frescaty (1971 – 2000) située à 7 kilomètres à vol d'oiseau au Nord de Coin-lès-Cuvry. Elles permettent d'évaluer à la fois les contraintes et le potentiel d'utilisation des ressources climatiques pour l'activité humaine. La hauteur moyenne annuelle des précipitations est de 754 mm. Les moyennes annuelles extrêmes se situent à 476 mm pour l'année la plus sèche (1976) et 1045 mm pour l'année la plus humide (1981).



Les moyennes mensuelles observées montrent **l'abondance des précipitations en décembre** (maximum moyen de 79 mm). Le mois d'avril est le moins arrosé avec une moyenne de 51 mm. Le nombre moyen de jours de précipitations est de 123 jours, dont : 49 jours de brouillard, 25 jours de neige, 22 jours d'orages et une vingtaine de jours de forte pluie où les précipitations dépassent 10 litres d'eau au mètre-carré. Ces précipitations peuvent atteindre exceptionnellement 50 à 60 litres d'eau au mètre-carré en une seule journée (record absolu enregistré : 61 l./m² le 25 février 1997). Le mois de janvier enregistre les températures moyennes les plus basses, inférieures à 5°C, et à l'inverse, le mois le plus chaud est juillet avec une température moyenne de 24,5°C.

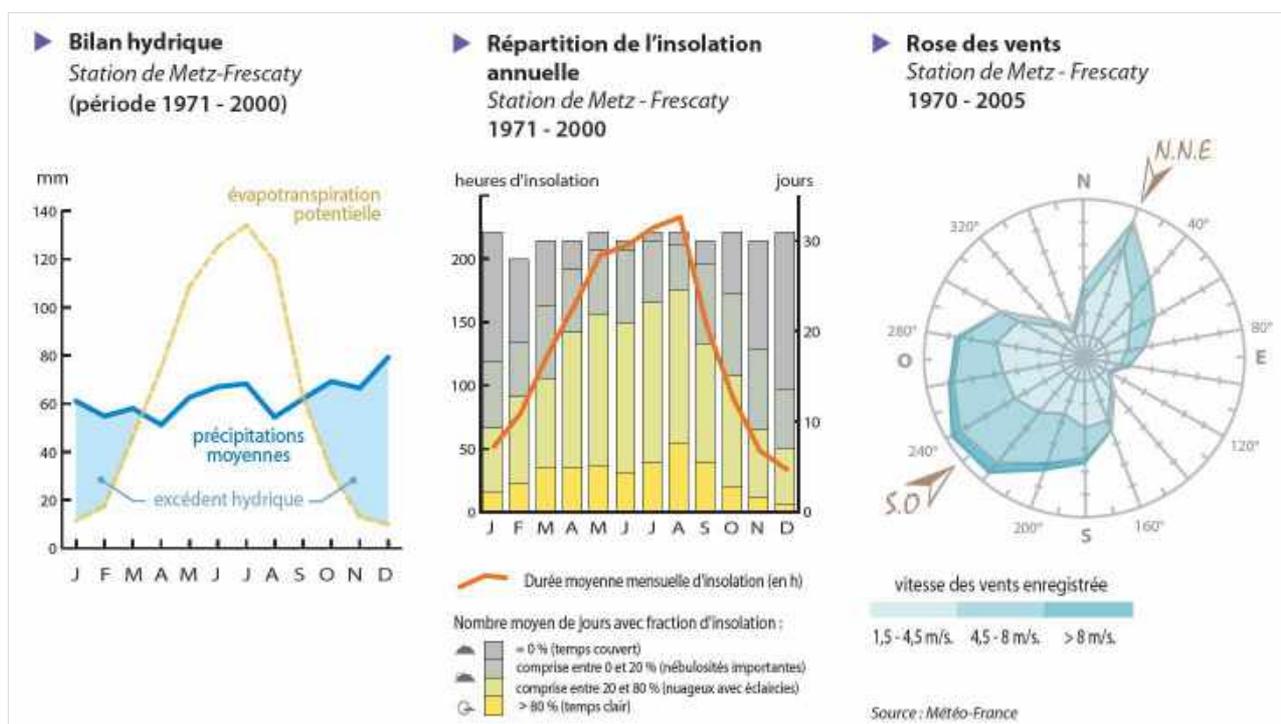
Le nombre moyen de jours de gel est de 65 jours, les risques de gel étant les plus fréquents de décembre à février. **La durée annuelle moyenne de l'ensoleillement est proche de 1600 heures** répartis sur près de **290 jours**. Le printemps et l'été sont les saisons qui bénéficient en majorité de l'ensoleillement, tant en durée absolue qu'en proportion relative des périodes d'ensoleillement au cours de la journée.

L'hiver est une saison qui dispose en revanche d'une insolation médiocre. Sur les 62 jours que comptent les mois de décembre et janvier, Météo-France recense en moyenne 32 journées totalement dépourvues d'ensoleillement et 13 journées où l'ensoleillement est inférieur à 20%.

Le territoire est concerné par des vents soufflant majoritairement du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Nord-Est :

- Les vents du Sud-Ouest et de l'Ouest sont les vents dominants. Généralement doux et humides, ils peuvent parfois présenter une vitesse élevée, dépassant 60 km/h en rafales,
- Les vents du Nord-Nord-Est sont des vents froids à vitesse modérée. Ils ne dépassent en principe pas 8 m/s (30 km/h),
- Le vent du Sud souffle une trentaine de jours par an, le plus souvent avec une vitesse faible ou intermédiaire.

En moyenne, **le vent souffle 40 jours par an** avec des rafales dépassant 16 m/s. (58 km/h). 2 jours par an, les rafales dépassent 28 m/s. (100 km/h). Entre 1949 et 2006, la vitesse maximale enregistrée en hiver et au printemps est de 40 m/s (144 km/h).



Source : Etat Initial de l'Environnement du SCOTAM

Commune de l'Est de la France, Coin-lès-Cuvry est soumise à un climat de transition de type océanique dégradé / subcontinental. La hauteur moyenne annuelle des précipitations est de 754 mm. Le territoire est concerné par des vents soufflant majoritairement du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Nord-Est.

1.2 LA TOPOGRAPHIE

Sur le ban communal, le relief suit une pente orientée d'Ouest en Est en direction de la vallée de la Seille. L'altitude moyenne sur la commune est d'environ 190 mètres malgré des altitudes oscillantes de 171 à 235 mètres. A l'Ouest se trouvent les altitudes les plus élevées avec un relief naissant, en particulier de l'autre côté de l'Autoroute A31. Du lieu-dit de « *Sabré* » qui comprend plusieurs fermes et des activités économiques, au village de Coin-lès-Cuvry, le relief vallonné est en pente très douce. Sur la limite Est de la commune, une dépression existe en direction de la vallée de la Seille avec un rapide dénivelé d'environ 20 mètres pour atteindre les points les plus bas de la commune à la côte 170 mètres.



Vue sur le relief des côtes de Moselle depuis Coin-lès-Cuvry

La terrasse qui compose le ban communal est entaillée de plusieurs vallons. Au-delà de la limite communale Nord, se trouvent : le ruisseau du Maupas Poncé, au Sud, le ruisseau de Vezon et le fossé du Pré Saint-Pierre qui rejoignent le grand fossé. Ce dernier se situe en limite Sud-est du ban communal.

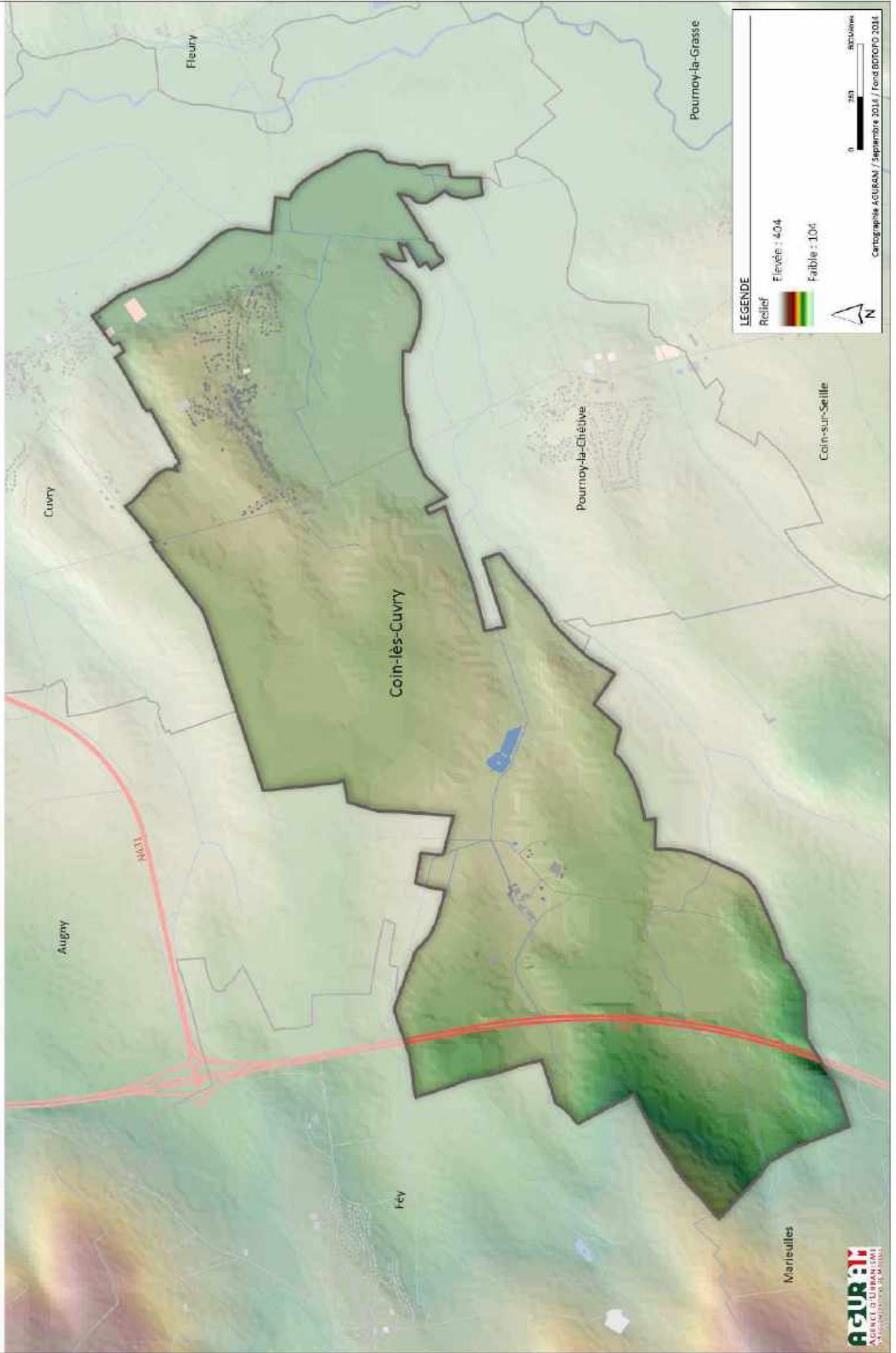
Le village s'est installé en promontoire entre deux vallons. Les extensions pavillonnaires contemporaines « *montent* » sur les vallons et bénéficient d'une vue panoramique à l'Est sur la vallée de la Seille et à l'Ouest, sur le relief des Côtes de Moselle.

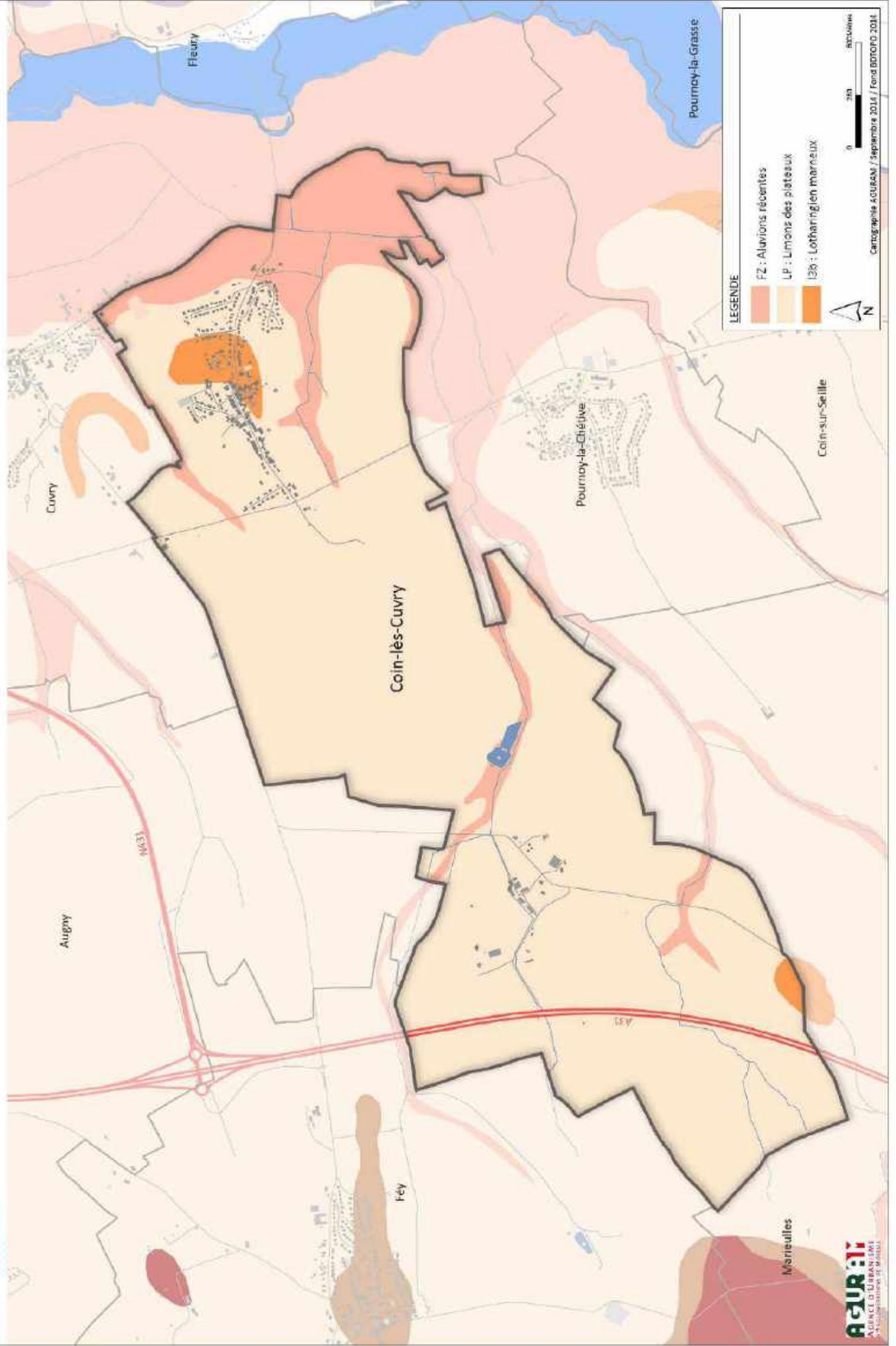
1.3 LA GEOLOGIE

L'ensemble du bassin versant de la Seille s'est développé dans des formations argilo-marneuses du jurassique inférieur. Sur la grande majorité du ban communal, il existe des limons souvent mêlés à des alluvions anciennes de la Seille, ponctuellement mélangées à des sables et graviers issus du démantèlement des roches sous-jacentes. Ces terrains limoneux, fertiles, sont essentiellement exploités sous forme de champs ouverts de grandes cultures.

Le fond de la vallée située à l'extrémité Est de la commune est quant à lui recouvert d'alluvions récentes, à dominante argilo-marneuse et limoneuse. Il existe un affleurement du domérien inférieur au dessus de la Seille. Il correspond à une formation marno-argileuse à amalthées qui forme une terrasse au dessus du cours d'eau.

Le village ancien de Coin-lès-Cuvry s'est installé en promontoire entre deux vallons alors que les extensions contemporaines ont gagné les pentes et bénéficient de vues panoramiques exceptionnelles sur la vallée de la Seille et le relief des côtes de Moselle. Les sols, essentiellement composés de formations argilo-marneuses, sont souvent recouverts par des limons. Ces derniers apportent de la fertilité à ces terres qui sont essentiellement exploitées par l'agriculture sous forme de champs ouverts.



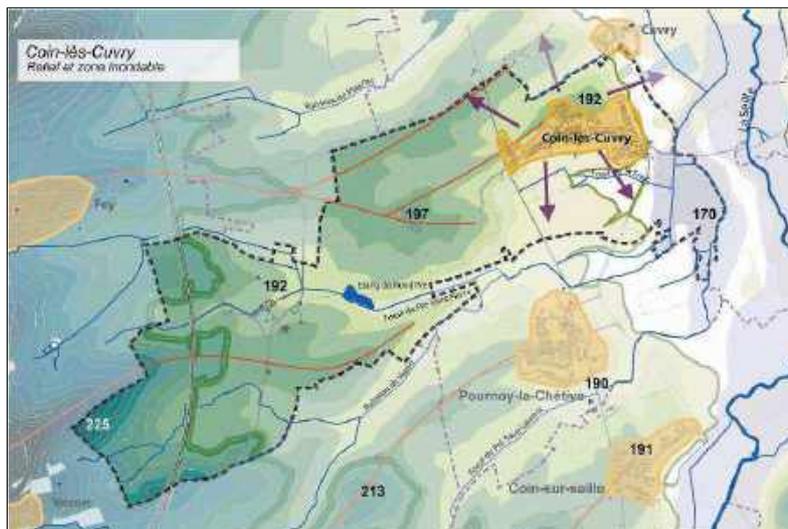


1.4 L'HYDROGRAPHIE ET LES INONDATIONS

A. Le réseau hydrographie et ses liens avec le relief

Coin-lès-Cuvry est entaillé de plusieurs vallons. Au-delà de la limite nord de la commune, passe le ruisseau du Maupas, au Sud celui de Vezon et le fossé du Pré-Saint-Pierre. Ce dernier rejoint le grand fossé en limite sud-est du ban communal.

Le village s'est installé en promontoire entre deux vallons. Les extensions pavillonnaires des dernières années bénéficient de vues panoramiques : sur la vallée de la Seille à l'Est et à l'Ouest sur les côtes de Moselle.



Mise en relation du relief et du réseau hydrographique

L'absence de relief à l'Est est à l'origine du fort étalement des crues de la Seille survenues les 15 et 16 Octobre 1981 lors de la crue centennale. Elle a touché de nombreux villages qui jouxtent la rivière.

B. L'Atlas des Risques d'Inondations

Contrairement aux communes de Marly et de Cuvry qui ont fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques approuvé en 2002, la commune de **Coin-lès-Cuvry n'est pas soumise à un PPR inondations (PPRi).**

Cependant, la commune doit intégrer dans ses documents d'urbanisme, **l'étude réalisée par les services de l'Etat, DREAL et DDT sur les secteurs inondés de la Seille.**



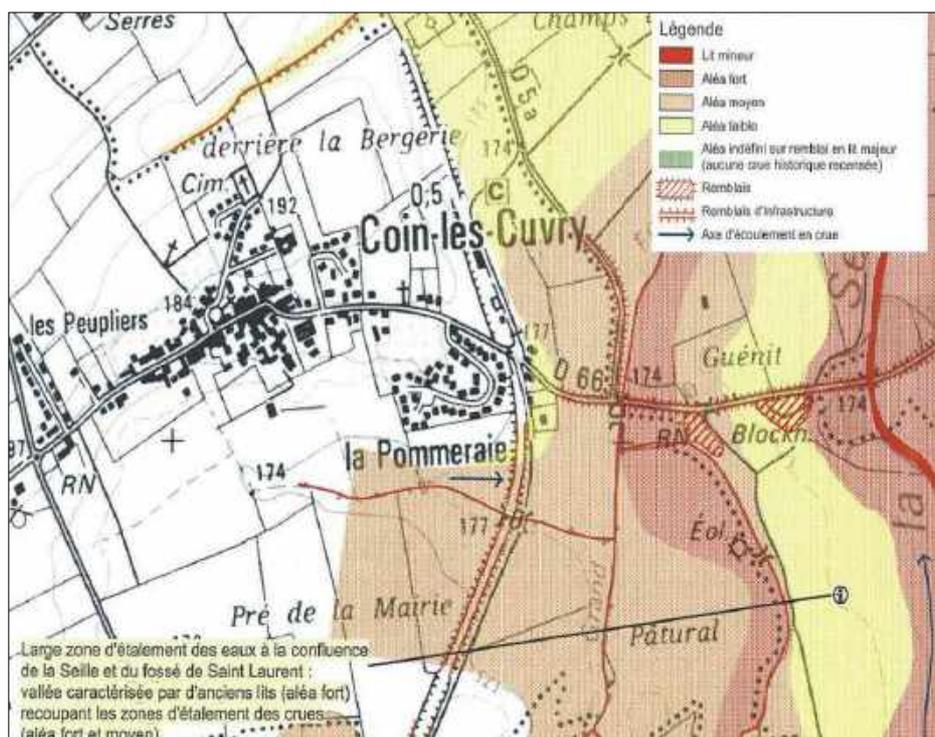
Prairies humides à l'est du ban communal et ancienne voie ferrée

Ce document, intitulé **l'Atlas des zones inondables du bassin versant de la Seille** permet d'acquérir une connaissance des zones exposées aux risques d'inondations.

Il cartographie les zones inondables et détermine l'aléa : fort, moyen ou faible. Afin d'assurer la prévention des risques d'inondation, les zones inondables seront prises en compte dans le

zonage et le règlement du présent PLU.

Installé en hauteur, **le village de Coin-lès-Cuvry est généralement peu touché par les inondations.** Cependant, les secteurs Est du ban communal, au-delà de l'ancienne voie ferrée et du grand Fossé ainsi que le long du ruisseau au Sud **sont potentiellement inondables.**



Le risque d'inondation à Coin-lès-Cuvry – Source : Atlas des zones inondables de la Seille

Au regard des connaissances actuelles du risque d'inondation vis-à-vis de la crue centennale de 1981, **seules cinq constructions peuvent être touchées par des inondations d'un aléa faible.**

Il s'agit de l'ancien café de la Gare, une construction ancienne et de quatre constructions pavillonnaires récentes dans le chemin de Champel. Ces constructions situées en zone inondable présentent la particularité de toutes se trouver de l'autre côté de l'ancienne voie de chemin de fer.

En application de la Directive Cadre sur l'Eau, la France s'est engagée à atteindre un bon état écologique et chimique de ses masses d'eau d'ici 2015. Cependant, cet objectif peut être reporté de 12 ans au maximum, pour des motifs de « *faisabilité technique* », de « *conditions naturelles* » ou de « *coûts disproportionnés* ». En ce qui concerne la commune de Coin-lès-Cuvry, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), approuvé le 27 novembre 2009, a fixé à **2027** l'échéance d'atteinte du bon état pour les masses d'eau Seille 4 et Grand Fossé. L'état des lieux actualisé en 2013 montre un **mauvais état écologique** sur la masse d'eau Grand Fossé, qui concerne la quasi-totalité du territoire communal.

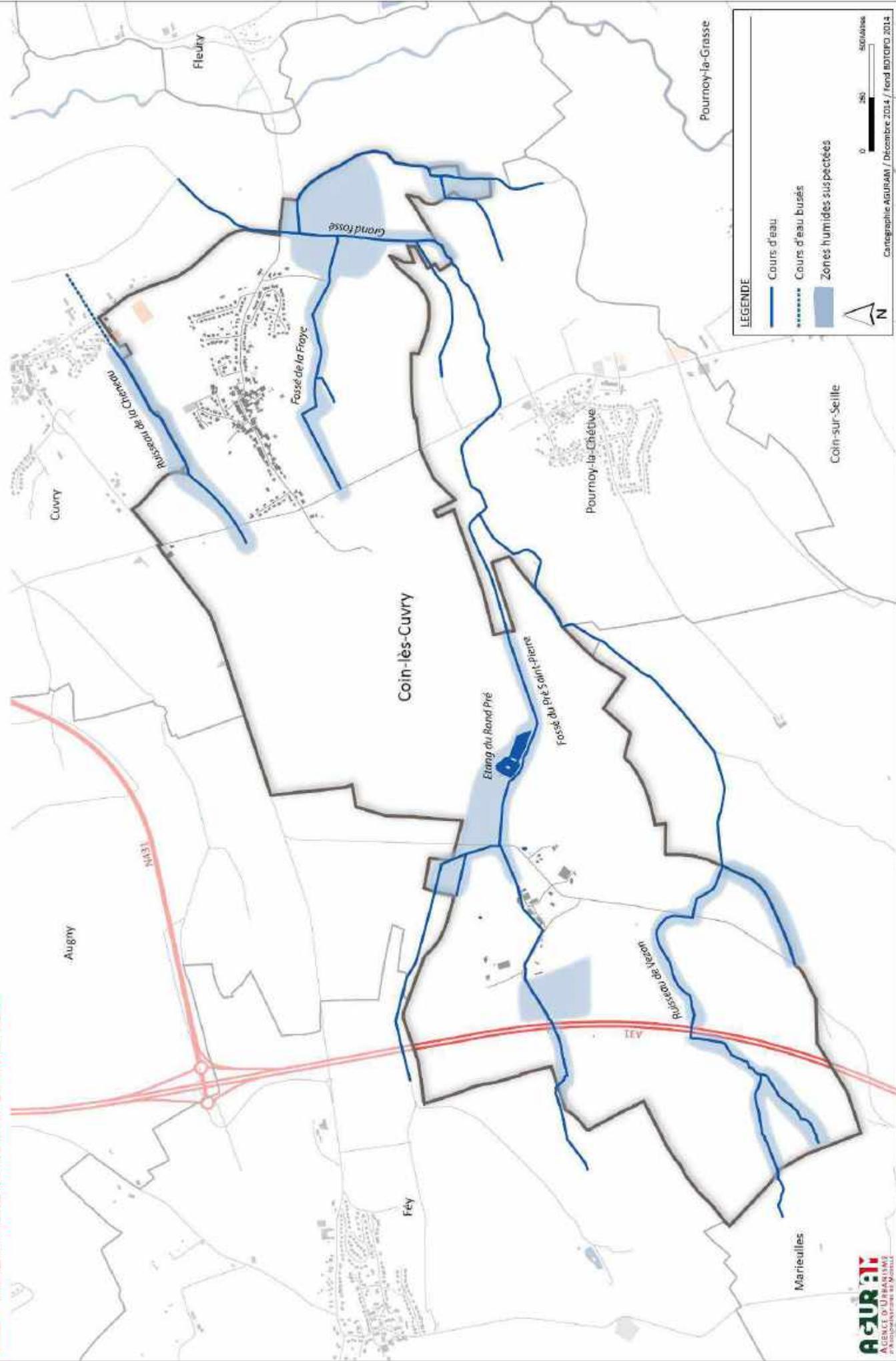


Les 5 constructions concernées

Par ailleurs, la directive Nitrates cible plus particulièrement la pollution de l'eau par les nitrates d'origine agricole. A ce titre, la commune de Coin-lès-Cuvry est située en **zone vulnérable aux nitrates** et l'arrêté préfectoral du 5 juin 2014 fixant le 5^e programme d'actions régionales doit donc être respecté.

Le réseau hydrographique est dense dans la partie Est de la commune qui est soumise à un risque d'inondation par débordement de la Seille, le principal affluent de la Moselle. Cinq constructions sont concernées par ce risque d'aléa faible. De vastes zones d'expansion des crues existent sur le ban communal.

PLU COMMUNE DE COIN-LÈS-CUVRY / RAPPORT DE PRÉSENTATION
MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES



1.5 LES MILIEUX NATURELS, SEMI-NATURELS ET LA BIODIVERSITE

A. Les milieux aquatiques et humides

Les cours d'eau :

La commune de Coin-lès-Cuvry, située en bordure de la **vallée de la Seille**, possède un réseau hydrographique relativement dense. Plusieurs ruisseaux s'écoulent ainsi d'ouest en est pour alimenter le Grand Fossé, qui traverse la partie est du ban communal avant de se jeter dans la Seille à Cuvry. La commune a d'ailleurs récemment adhéré au **Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la Seille (SIAHS)**, qui mène des travaux de restauration sur le lit mineur et les berges de la Seille, mais aussi de ses affluents.

Le **Grand Fossé**, comme son nom le laisse supposer, est un cours d'eau dont le lit, fortement remanié, est quasiment rectiligne sur le territoire communal. Il est entouré d'une bande enherbée comprenant par endroits quelques arbustes et, à proximité de la RD66, un petit boisement linéaire.

Le **ruisseau de Vezon** prend sa source dans le bois de Sabré sur la commune de Marieulles et traverse les espaces forestiers et agricoles du sud-ouest de Coin-lès-Cuvry. Son écoulement est intermittent sur le territoire communal.

Le **fossé du Pré St-Pierre** conflue avec le précédent à Pournoy-la-Chétive pour donner naissance au Grand Fossé. Plus en amont, il reçoit les eaux d'un affluent traversant la zone d'activités de Sabré. Celui-ci sert d'exutoire aux eaux pluviales de la zone et subit des curages réguliers. Le fossé du Pré St-Pierre, via la bande enherbée qui l'entoure, a la particularité d'engendrer un mince cordon de végétation herbacée reliant les espaces de prairie situés aux extrémités est et ouest du ban communal. Malgré la faible diversité végétale, plusieurs espèces d'Odonates (libellules et demoiselles) peuvent être observées à proximité, ce qui souligne l'intérêt écologique de cet espace.



Au nord du village, le **ruisseau de la Cheneau** s'écoule de manière intermittente sur 1 km environ avant d'être busé au niveau de Cuvry et de rejoindre un affluent du Grand Fossé. Sur la portion située la plus en amont, son lit est à peine perceptible dans le paysage agricole et ne se devine que par une fine bande enherbée dont la largeur n'excède pas 1 m. En revanche, la présence du ruisseau est nettement plus visible là où il marque la limite communale avec Cuvry. On observe en effet un alignement assez remarquable de vieux saules, ainsi que des zones de prairies humides.



Milieux humides sur la commune

A l'opposé, le **fossé de la Fraye** qui longe le sud du village possède sur sa partie la plus occidentale des berges d'apparence naturelle, occupées par une bande quasi continue d'arbustes ou de Roseau. Son lit a ensuite été aménagé de manière uniforme afin de recevoir les eaux pluviales de la commune, avec des berges formant une pente de 45° pour une largeur totale de 2 m environ. Sur toute cette portion, le ruisseau est fortement envahi par la végétation herbacée, du fait des apports de matières organiques et du manque d'ombre dû à l'absence de végétation arborescente et arbustive. Les berges sont strictement entretenues et la ripisylve se limite donc à de l'herbe rase. Le ROE (Référentiel des Obstacles à l'Écoulement) ne recense **aucun obstacle** (barrage, seuil...) sur les cours d'eau de la commune.

Les plans d'eau :

Le principal plan d'eau de la commune est l'**étang du Rond Pré**, situé approximativement au centre du territoire le long du fossé du Pré St-Pierre. Bien que situé dans une zone agricole, la majorité de ses rives est occupée par une ripisylve assez développée. On peut aussi signaler la présence de trois plans d'eau de petite dimension dans la zone de Sabré, sans doute d'origine artificielle.

B. Les milieux terrestres

Les espaces boisés :

Le **bois de Sabré**, qui recouvre la partie ouest du territoire communal sur environ 125 ha, constitue le principal espace forestier de Coin-lès-Cuvry. Il se présente pour l'essentiel sous la forme d'une futaie adulte de feuillus, avec pour principales essences le Chêne, le Hêtre, le Charme et le Frêne. Cependant, les plantations de conifères et de peupliers occupent également des surfaces importantes, notamment sur la partie sud-est du bois. Le sol est assez humide sur le secteur, induisant sur certaines zones le développement d'une végétation spécifique comme le Jonc. Ce boisement est fragmenté par le passage de l'autoroute A31, mais aussi dans une moindre mesure par la zone d'activités de Sabré et les espaces agricoles voisins. A proximité des bâtiments agricoles, il existe un petit bosquet, sans continuité directe avec le bois de Sabré mais suffisamment proche pour que l'on puisse le considérer comme faisant partie d'un même ensemble écologique.

L'**ancienne voie ferrée Metz - Château-Salins**, aujourd'hui transformée en chemin de randonnée, est bordée de part et d'autre par une bande de végétation, de type arbustive pour l'essentiel. Bien qu'occupant une faible superficie, celle-ci possède un intérêt écologique et paysager non négligeable avec un **linéaire quasi ininterrompu de plus de 1500 m** sur la commune. Les autres espaces boisés sont de dimensions plus modestes et comprennent notamment la **ripisylve** des ruisseaux, ainsi que quelques **haies et arbres isolés**.

Les prairies :



Une prairie en contrebas de la rue Principale

Les prairies sont des formations végétales dont la substance est liée au maintien d'une activité agricole régulière (fauche ou mise en pâture). Sur la commune, il s'agit essentiellement de **pâturages**, qui sont concentrés sur deux secteurs, autour du village à l'est et de la zone de Sabré à l'ouest. La plupart des prairies sont situées en bordure de cours d'eau. Les prairies peuvent ainsi jouer un rôle de zone tampon vis-à-vis des grandes cultures, absorbant une partie des intrants agricoles contenus dans les eaux de ruissellement.

Elles servent aussi de zones d'expansion des crues, permettant d'atténuer le risque d'inondation sur les zones urbanisées situées en aval. Cependant, un grand nombre de prairies sur la commune sont **drainées** ou font l'objet de projets de drainage, ce qui amoindrit considérablement leurs intérêts écologique et hydraulique. Les prairies situées dans la partie est de la commune sont organisées de telle sorte qu'elles forment une **ceinture tout autour du village**. Ces espaces de transition entre la zone urbanisée et les cultures contribuent à la bonne insertion paysagère du bâti dans son environnement, et permettent également de limiter les nuisances occasionnées par les travaux agricoles de plein champ (épandages, poussières...). Cette ceinture est toutefois incomplète au sud du bourg, où la plupart des prairies ont été retournées et mises en culture. Certaines prairies, situées en zone inondable ou sur un sol aux caractéristiques particulières, sont gorgées d'eau une partie de l'année. Cette spécificité permet le développement d'une **faune et d'une flore spécifiques liées à la présence de l'eau** et représente une **forte valeur écologique**.

Ces milieux sont des habitats favorables pour de nombreuses espèces d'oiseaux comme le Courlis cendré ou le Tarier des prés, de chauves-souris et d'insectes (Odonates, Cuivré des marais...). Les terrains concernés sont notamment ceux situés à l'est du village autour du Grand fossé, mais d'autres parcelles, situées généralement en fond de vallée présentent également un caractère humide. On peut par exemple observer un recouvrement important de Jonc et d'autres espèces caractéristiques des zones humides sur un pré situé le long du ruisseau de la Cheneau, dans le prolongement du chemin du Pire en limite avec la commune de Cuvry.

Les friches et délaissés :

Pour des raisons diverses, l'activité humaine génère un certain nombre d'espaces « *perdus* », qui à un moment donné cessent d'être utilisés et sont donc soumis à très peu d'interventions. Ces espaces très disparates ont pour point commun d'être progressivement colonisés par la végétation, qui en l'absence d'entretien a tendance à évoluer naturellement vers des milieux fermés. Ce sont également des zones d'expansion privilégiées pour des espèces envahissantes comme la Renouée du Japon ou le Solidage du Canada.

Ce type de milieu est principalement représenté sur la commune par les **bordures de l'autoroute A31 où des espèces invasives ont été relevées**. Cependant, comme les espaces traversés sont essentiellement forestiers, ces délaissés ne jouent a priori pas de rôle écologique particulier, contrairement au cas où ils constituent les seuls zones boisées au milieu de grandes cultures.



Une plante envahissante sur la commune

Pour lutter contre l'introduction et la propagation d'espèces invasives (seconde cause d'érosion de la biodiversité), il est pertinent de :

- améliorer la connaissance, le recensement de ces espèces ;
- informer la population des risques (ex : espèces allergisantes) ;
- contenir l'existant : selon espèce, fauche avant floraison, brûlage des racines ;
- éviter le transport de matériaux infectés, si indispensable utiliser un véhicule fermé empêchant les fragments végétaux de s'envoler, veiller au nettoyage de la benne ;
- privilégier le développement de la flore endogène ;
- s'intéresser à l'origine de la terre : veiller à ne pas réutiliser une terre prélevée dans un secteur "à espèces invasives" pour un aménagement d'espace vert ;
- lutter immédiatement dès le recensement d'un nouveau petit foyer.

Les espaces cultivés :

Les cultures occupent toute la partie centrale du territoire communal et représentent environ la moitié de sa superficie. Quasiment aucun élément naturel (haies, bandes enherbées, arbres isolés...) n'y a été conservé, hormis en bordure de cours d'eau. Bien qu'étant des milieux plutôt défavorables à l'habitat et au déplacement des espèces, ces champs présentent néanmoins une certaine perméabilité qui varie selon le type de culture, le mode de gestion, la période de l'année ainsi que selon l'espèce considérée. Ils constituent même l'habitat principal de quelques espèces spécialisées comme le Busard cendré, la Caille des blés, ou la Perdrix grise.

Les espaces verts villageois :



Vergers à l'arrière des constructions

Même si les zones urbanisées constituent des milieux peu favorables pour la plupart des espèces, le village de Coin-lès-Cuvry abrite quelques espaces verts qui contribuent à la pénétration de la biodiversité en milieu urbain et à l'amélioration du cadre de vie des habitants. En premier lieu, le centre-bourg ancien est bordé au nord et au sud par des **fonds de parcelles non bâtis** représentant une surface relativement importante (de l'ordre de 5 ha).

Au nord il s'agit principalement de jardins d'agrément, incluant de nombreux arbres d'ornement, tandis que les espaces au sud sont majoritairement traités en prairies, incluant parfois quelques arbres fruitiers. Cette différence s'explique en partie

par la présence d'exploitations agricoles côté sud, pour lesquelles ces terrains sont ou ont été utilisés comme lieu de stockage de matériel. L'ensemble forme un **milieu semi-naturel continu**, favorable à la présence d'espèces animales ordinaires. Malgré leur caractère artificiel, on peut ainsi voir ces éléments comme un maillon de la « *ceinture verte* » du village, fonctionnant en complémentarité avec les espaces plus vastes de prairie et la ripisylve des ruisseaux.

On trouve aussi au cœur du village plusieurs parcelles vierges de toute construction. L'entretien peu intensif (fauche) permet un certain développement de la végétation. Cependant, ces terrains représentent aussi un potentiel fort de densification urbaine, permettant d'éviter l'étalement de l'urbanisation sur les espaces de transition évoqués ci-dessus.

C. Les périmètres de protection et d'inventaire

Le territoire communal n'est concerné par **aucun périmètre de protection ou d'inventaire des milieux naturels**. On peut néanmoins signaler à **proximité** plusieurs zonages témoignant d'une biodiversité remarquable sur le secteur. La vallée de la Seille est concernée par la ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type 2 « Vallée de la Seille de Lindre à Marly » (située à 150 m environ de la limite communale), la ZNIEFF de type I « Gîte à chiroptères de Pommérieux » (1,3 km environ), et un arrêté de protection de biotope couvrant des prairies humides à Marly (1 km environ). On trouve également à Marly un gîte à chiroptères intégré au site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin ».

De multiples périmètres sont également présents au niveau des buttes témoins de la Moselle, à l'ouest de la commune : ZNIEFF de type 2 « Coteaux calcaires de la Moselle en aval de Pont-à-Mousson » (500 m environ), ZNIEFF de type 1 « Gravière de Novéant » et arrêté de protection de biotope « Pelouses de Lorry-Mardigny », également intégré dans un site Natura 2000.

L'analyse de ces nombreux périmètres montre que la commune de Coin-lès-Cuvry, bien que ne présentant pas de milieux naturels remarquables, est située dans une **position intermédiaire entre deux ensembles d'une grande richesse écologique**, la vallée de la Seille et les buttes-témoins de la Moselle. L'un des enjeux pour la commune pourrait donc être de faciliter les déplacements des espèces transitant sur son territoire. Cette problématique concerne notamment les **chiroptères** (chauve-souris), qui représentent une richesse remarquable pour l'agglomération messine tant en nombre qu'en diversité, liée à l'existence de nombreux ouvrages militaires désaffectés servant de gîte. La préservation de cette biodiversité exceptionnelle passe par une protection de ces sites, mais aussi par la conservation de couloirs de déplacement et de terrains de chasse diversifiés.

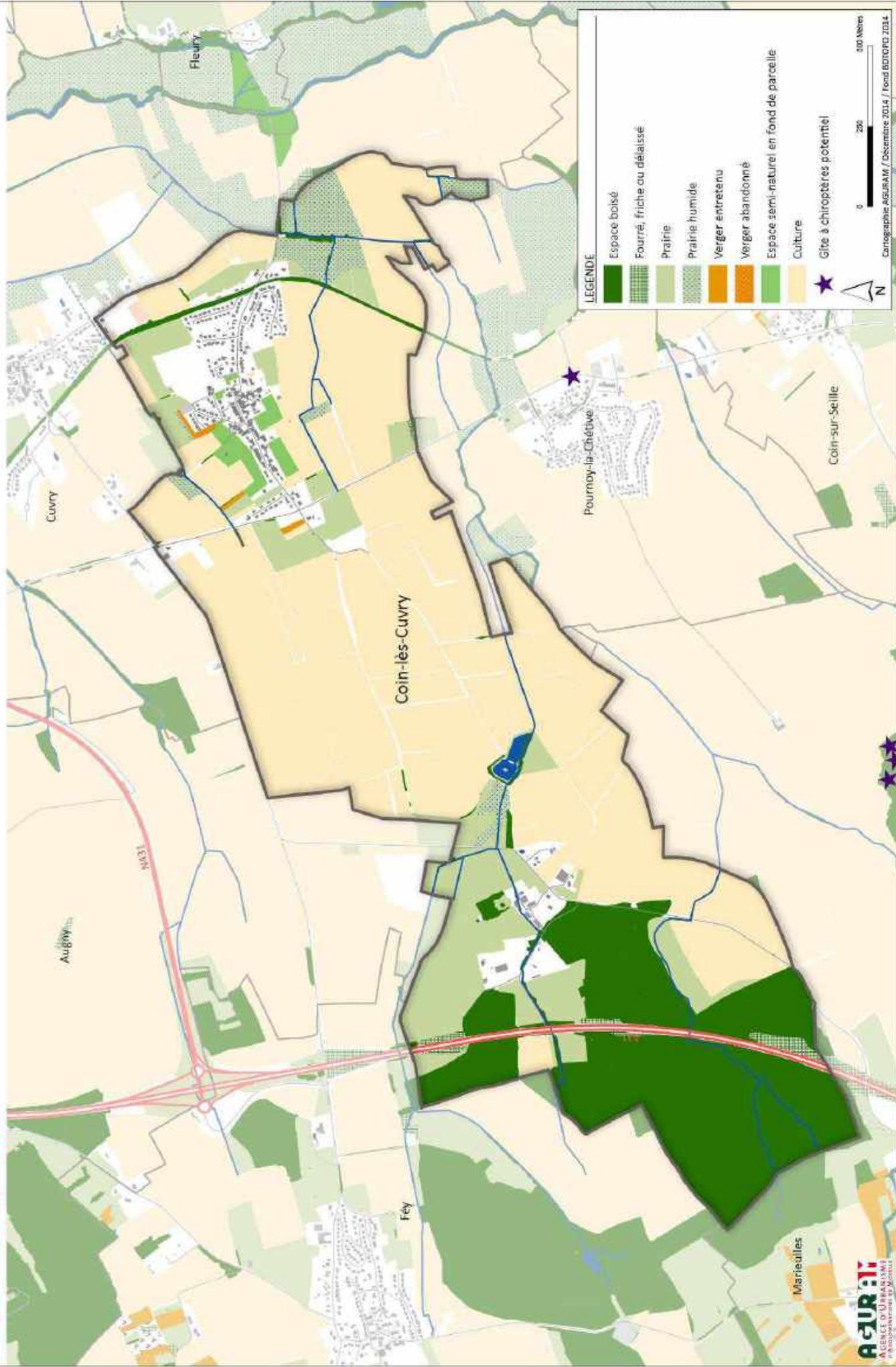


D. La biodiversité remarquable

L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) recense les espèces protégées ou menacées identifiées sur le territoire communal. On peut en particulier signaler la présence du **Brochet, espèce protégée au niveau national** et considérée comme **vulnérable** sur le territoire français par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Ce poisson a la particularité d'utiliser comme sites de reproduction des **prairies inondées** ou des annexes hydrauliques de cours d'eau comme les bras morts. La préservation de ces types de milieux est donc primordiale pour sa survie.

Une autre espèce de poisson identifiée est la Loche franche, inscrite sur la liste rouge de l'UICN sous la catégorie LC (préoccupation mineure). Par ailleurs, on peut noter la présence d'une espèce de reptile protégée, l'Orvet fragile, et d'une espèce végétale inscrite sur la liste rouge de l'UICN en catégorie LC, la Guimauve officinale. Cette dernière, qui se développe aux abords des cours d'eau légèrement salés, est caractéristique de la vallée de la Seille. On peut ajouter à cette liste de nombreuses espèces d'oiseaux protégées, non recensées par l'INPN mais identifiées dans le cadre des prospections réalisées pour l'élaboration du PLU, telles que le Héron cendré, la Bergeronnette grise, la Mésange charbonnière...

Les principaux milieux naturels de Coin-lès-Cuvry sont d'une part le bois de Sabré, qui s'inscrit dans la limite de l'avant-côte de Moselle, et d'autre part l'ensemble formé par les cours d'eau, leur ripisylve et les prairies qui les entourent, qui sont plutôt en lien avec la vallée de la Seille. Le village est entouré d'une « ceinture verte », incomplète mais participant à l'insertion paysagère du bâti et au cadre de vie des habitants.



1.6 LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

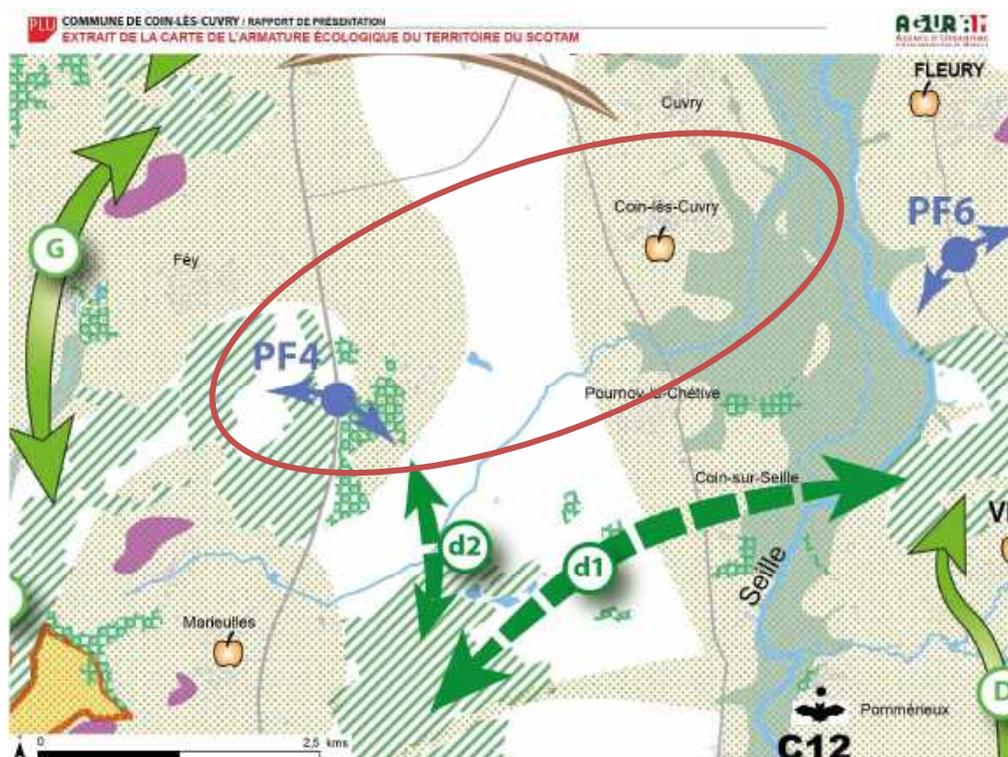
A. Eléments de contexte sur la Trame Verte et Bleue (TVB)

La Trame Verte et Bleue, l'un des engagements phare du Grenelle de l'Environnement, est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'Homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, en d'autres termes assurer leur survie. Elle contribue ainsi au maintien des services que nous rend la biodiversité : qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, etc. La Trame Verte et Bleue a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation et à la restauration des milieux nécessaires aux continuités écologiques tout en prenant en compte les activités humaines. **Elle doit notamment permettre de diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels, faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore, améliorer la qualité et la diversité des paysages.**

La mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue se décline en orientations nationales, en un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), et au travers des documents de planification (SCoT, PLU, carte communale), chaque échelle devant prendre en compte les dispositions du niveau supérieur et les préciser. Le SRCE de Lorraine est actuellement en cours d'élaboration.

B. Les éléments du SCoTAM présents sur le territoire de Coin-lès-Cuvry

Les orientations du SCoTAM relatives à l'armature écologique sont contenues dans la section 6 du document d'orientations et d'objectifs (DOO). Dans le document approuvé le 20 novembre 2014, **aucun réservoir de biodiversité ni habitat naturel patrimonial n'est identifié sur le territoire de Coin-lès-Cuvry**. Néanmoins, plusieurs cibles concernent des milieux naturels présents sur la commune et demandent donc une prise en compte dans le PLU.



Extrait de « L'armature écologique du territoire »

Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoTAM - document approuvé le 20/11/14
(cf. extrait à l'échelle 1 : 50 000 et légende ci-après)

En ce qui concerne la **trame forestière**, la partie du bois de Sabré située à l'ouest de l'A31 figure parmi les « *principaux espaces forestiers* » de l'agglomération. La partie est, incluant le bosquet situé à proximité des bâtiments agricoles, est pour sa part identifiée comme « *petit espace boisé participant aux continuités forestières* ». A ce titre, le PLU de Coin-lès-Cuvry doit assurer la pérennité et la fonctionnalité de ces massifs. Toute modification susceptible de porter atteinte aux continuités identifiées doit se faire selon la logique 1° éviter 2° réduire 3° compenser les impacts. Les espaces de petite dimension étant les plus vulnérables au sein de la continuité, ce sont ceux pour lesquels les adaptations possibles sont les plus limitées. Le SCoTAM demande également le maintien d'une zone de végétation ouverte entre la lisière forestière et les zones urbanisées. Par ailleurs, au-delà de la préservation des continuités existantes, d'autres orientations visent le renforcement de celles-ci. Une **continuité boisée à renforcer** a été identifiée entre le bois de Sabré et le bois de Curelle au sud. Elle pourrait notamment s'appuyer sur la ripisylve du ruisseau de Vezon et de son affluent, le fossé du Breuil. Une réflexion à ce sujet pourrait donc être menée conjointement avec la commune de Marieulles.

Le bois de Sabré possède aussi une importance particulière dans la mesure où il contient **l'un des rares points de franchissements possibles de l'A31** pour la faune terrestre. Il s'agit d'un ouvrage permettant le passage d'un chemin agricole sous l'autoroute, qui pourrait a priori être également utilisé par les espèces animales. Toutefois, le passage est situé au milieu d'une zone de végétation ouverte (prairies et cultures) et le trafic autoroutier est très perceptible, que ce soit au niveau visuel ou sonore. De plus, le sol est inondé une partie de l'année, ce qui peut décourager un certain nombre d'espèces. Le SCoTAM a donc identifié ce site comme étant « **à rendre plus attractif vis-à-vis de la faune** ».



Lisière du bois de Sabré

Son intérêt dépasse l'échelle communale, car comme l'explique le rapport de présentation du SCoTAM « *le franchissement de l'A31 pose problème à hauteur de Marieulles-Vezon, point d'accumulation de heurts de gibier, ce qui explique l'intérêt de rendre plus attractif le point de passage du Sabré [PF4]* ». Les aménagements peuvent notamment consister à clôturer et végétaliser les abords de manière à guider la faune vers le passage.

La **matrice prairiale** se définit comme un espace à dominante agricole, pouvant englober des cultures, mais au sein duquel les prairies occupent une proportion importante. Dans cette zone, l'objectif est de limiter la disparition des milieux prairiaux due à l'urbanisation et d'éviter la création de nouvelles discontinuités. Cela concerne une part non négligeable du territoire communal, recouvrant les deux grands ensembles de prairies identifiés respectivement à l'est et à l'ouest. Il convient également de maintenir les cordons prairiaux reliant ces deux espaces. Afin de concourir à cet objectif, il serait intéressant de veiller à la préservation de bandes enherbées le long des cours d'eau, mais également le long des routes et chemins. A l'inverse, la jonction des extensions urbaines de Cuvry et Coin-lès-Cuvry représenterait une nouvelle rupture dans cette matrice prairiale.

Les **vergers périvillageois** font l'objet d'une orientation spécifique. Le SCoTAM identifie un enjeu de préservation des vergers sur la commune de Coin-lès-Cuvry. Bien que ce milieu soit aujourd'hui peu représenté, les photographies aériennes montrent qu'il existait dans les années 1970 une véritable ceinture de vergers tout autour du village, caractéristique des villages du Pays Messin. Il reste de celle-ci quelques parcelles toujours exploitées, tandis que la majorité de ces espaces ont été urbanisés, mis en culture ou transformés en jardins. Les anciennes parcelles arboricoles non bâties possèdent a priori un potentiel pour d'éventuels projets de récréation de vergers.

Le SCoTAM fixe également plusieurs objectifs relatifs à la **trame bleue** (milieux aquatiques et humides). En premier lieu, il convient d'éviter la création de nouvelles ruptures dans le lit mineur des cours d'eau, et d'entretenir et développer la ripisylve le long de ceux-ci. Un deuxième objectif est la préservation des **zones humides**, notamment les lits majeurs des cours d'eau ainsi que les mares et étangs pour leur intérêt en termes de biodiversité mais également leur rôle dans l'écrêtement des crues et l'épuration de l'eau. Cette orientation s'applique aux zones inondables de la partie est de la commune et aux plans d'eau situés à proximité de la zone de Sabré.



Une zone humide proche de « Le Chemin Ferré »

Enfin, la commune de Coin-lès-Cuvry est concernée par certaines orientations communes à l'ensemble du périmètre du SCoTAM, telles que la lutte contre les **espèces exotiques envahissantes**. Celles-ci n'ont pour l'instant pas été observées sur le territoire communal, cependant des espèces telles que la Renouée du Japon ou le Solidage du Canada sont présentes dans la vallée de la Seille et ont tendance à s'étendre, notamment le long des cours d'eau. Il convient donc de garder une certaine vigilance à ce sujet.

Une autre orientation transversale applicable à Coin-lès-Cuvry est le **couplage des enjeux de valorisation paysagère avec ceux de protection de la biodiversité**. Ces deux thématiques pourront par exemple être traitées conjointement en ce qui concerne le traitement à donner aux espaces de transition entre milieux agricoles et tissus urbanisés.

C. La Trame Verte et Bleue à l'échelle communale

Comme énoncé précédemment, Coin-lès-Cuvry se situe entre deux ensembles présentant une richesse écologique remarquable, la vallée de la Seille à l'est et les buttes-témoins de la Moselle à l'ouest. Ces dernières forment une **continuité forestière dont le bois de Sabré, ainsi que les petits espaces boisés situés à proximité, font partie intégrante**.

A une échelle plus locale, il est possible d'identifier des éléments participants également à la trame verte et bleue. On peut notamment distinguer deux **corridors d'intérêt local**. Le premier est constitué par l'**ancienne voie ferrée Metz – Château-Salins**. Bien que ne reliant pas de grands espaces forestiers, celle-ci peut-être vue comme un espace relais pour des espèces forestières, et comme une porte d'entrée privilégiée de la biodiversité en zone urbaine.

La **ripisylve du Fossé du Pré St-Pierre**, même si elle se limite souvent à une simple bande enherbée, peut elle aussi être qualifiée de corridor écologique dans la mesure où elle constitue l'un des seuls supports de déplacement des espèces dans la direction est-ouest.



Le Fossé de la Fraye à Coin-les-Cuvry

Un entretien moins intensif ou une plantation permettrait à plus d'espèces de se développer et renforcerait ainsi ce lien entre les principaux espaces naturels du secteur. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Seille a d'ailleurs mené récemment une étude préalable dans le but de restaurer les cours d'eau de la commune.

Plus généralement, **l'ensemble des cours d'eau** constituent à la fois des corridors aquatiques, et terrestres via leur ripisylve. Cette double fonction doit être prise en compte afin d'éviter la création de nouvelles ruptures. Le ruisseau de la Cheneau et le fossé de la Fraye possèdent par exemple un fort potentiel pour le renforcement d'une **ceinture d'espaces naturels** autour du village, dans une perspective écologique mais aussi paysagère et participant au cadre de vie des habitants.



Un pont sur l'A31 et le tunnel utilisé comme passage à faune sur le ban communal de Coin-lès-Cuvry

En ce qui concerne les **éléments de fragmentation**, la principale rupture écologique est formée par l'autoroute A31, dont le tracé coupe notamment la continuité forestière entre l'avant-côte de Moselle et la forêt domaniale de Sillegny. Comme explicité précédemment, le passage à faune de Sabré concentre un fort enjeu d'atténuation de cette discontinuité. Les autres ruptures identifiées sont essentiellement les RD5, RD66 et RD68a, ainsi que la zone urbanisée, peu perméable au déplacement des espèces animales en raison de l'alignement formé par le bâti parallèlement à la rue principale. Ces ruptures peuvent être atténuées par le renforcement de la végétation aux alentours. Les cours d'eau peuvent également représenter des obstacles pour certaines espèces terrestres.

Le bois de Sabré, ainsi que le passage à faune sous l'A31, jouent un rôle important dans les grandes continuités forestières de l'agglomération. D'autres corridors écologiques d'intérêt plus local traversent la commune. Les cours d'eau et leur ripisylve possèdent un fort potentiel pour le renforcement de la Trame Verte et Bleue communale.



Conserver la trame verte et bleue existante

Réservoirs de biodiversité

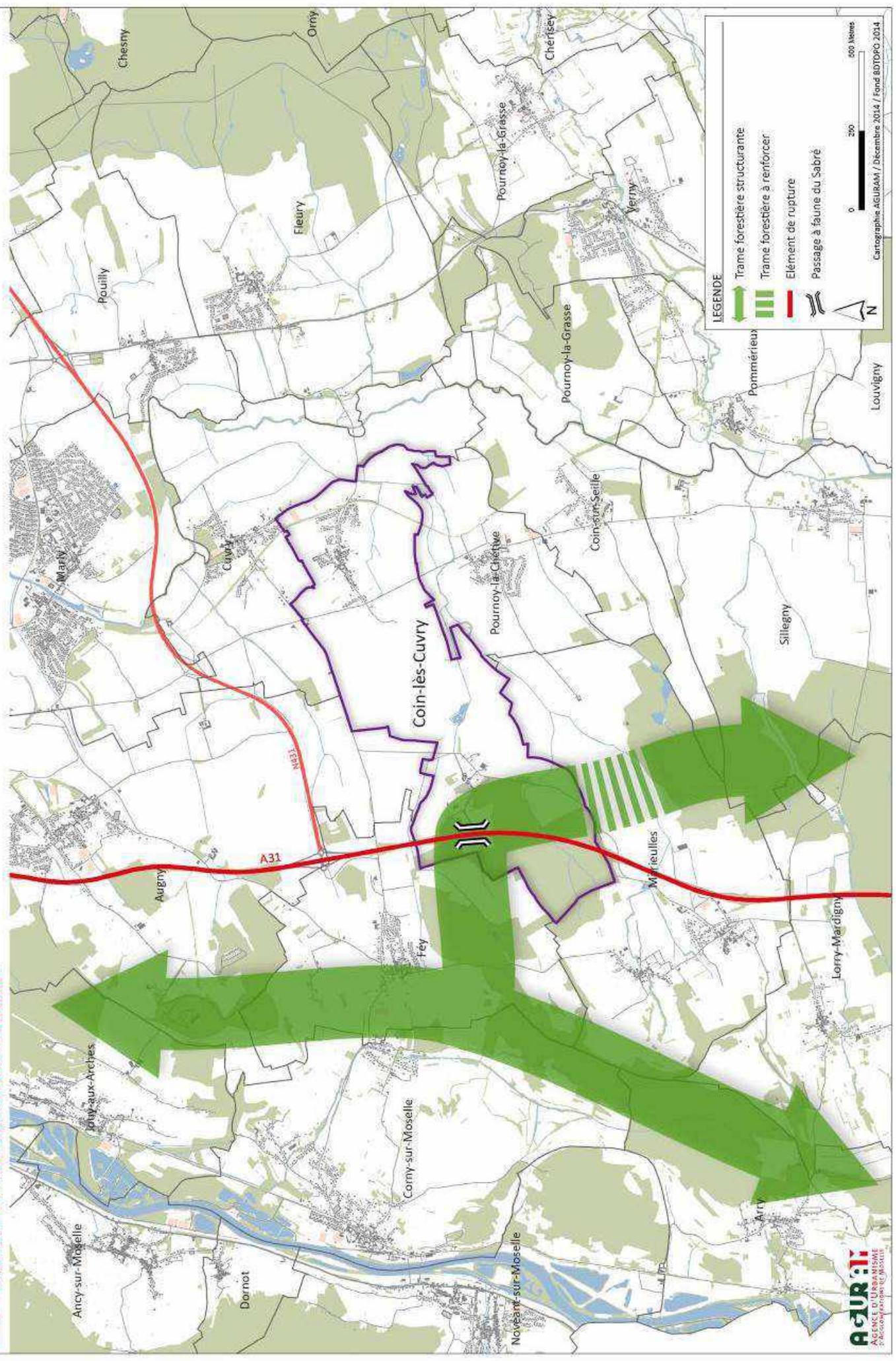
- Cœurs de nature aquatiques (A), forestiers (F), prairiaux (P), thermophiles (T) et mixtes (M)
- Principaux gîtes à chiroptères
- Aires stratégiques pour l'avifaune

- Zones humides intéressantes non retenues comme cours de nature
- Secteurs à fortes potentialités de zones humides dans le lit majeur des grands cours d'eau
- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire
- Plans d'eau
- Principaux espaces forestiers
- Petits espaces boisés participant aux continuités forestières, à protéger en raison de leur vulnérabilité
- Corridors forestiers à maintenir et à conforter
- Couloirs et cordons boisés à maintenir et à conforter
- Principaux cordons prairiaux à maintenir
- Matrice prairiale
- Principaux secteurs où existe un enjeu de préservation des vergers

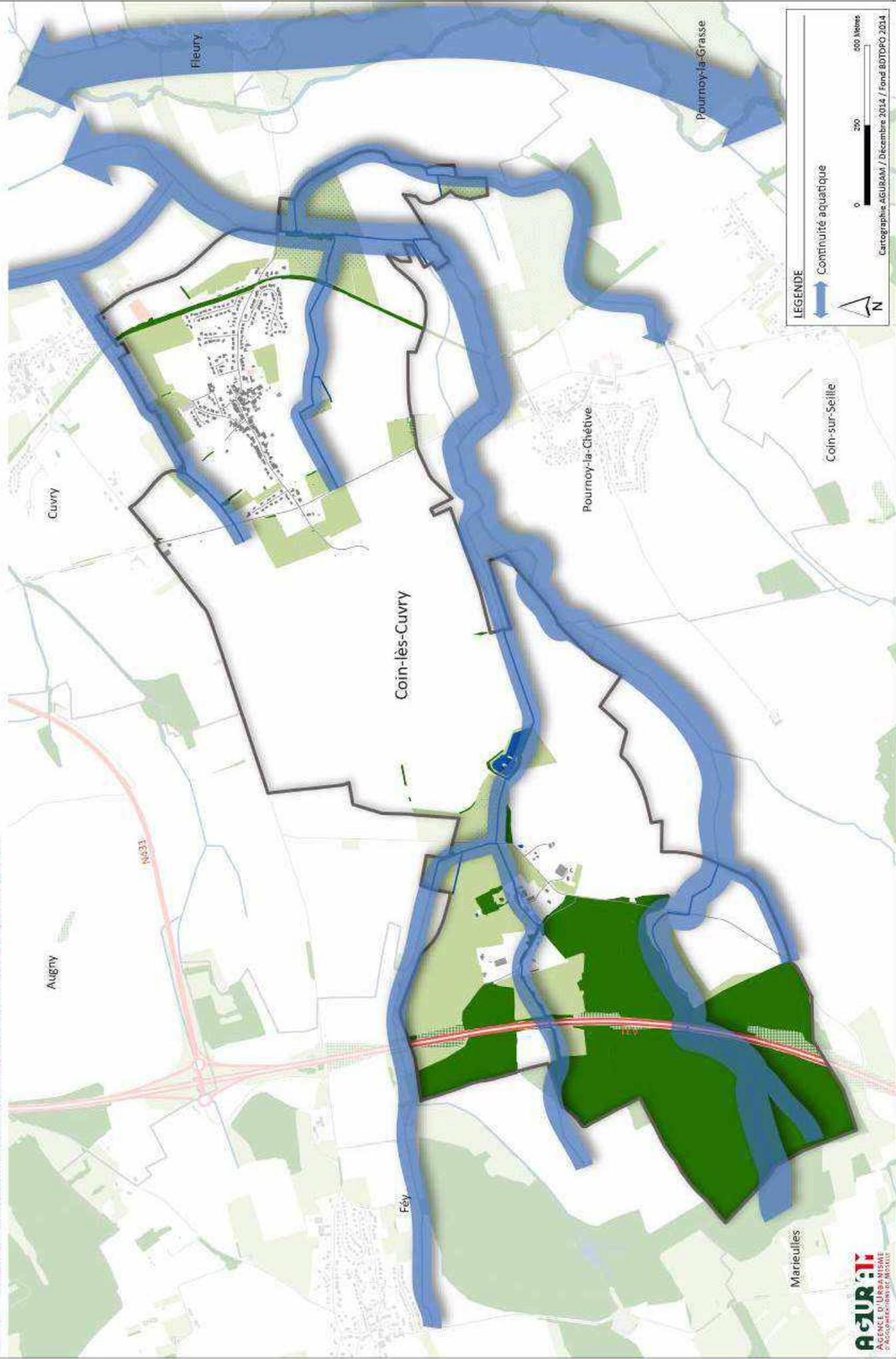
Effacer les ruptures

- Continuités boisées à recréer ou à renforcer
- Passages à faune à aménager au niveau des grandes infrastructures
- passage à créer : PF1
- passage à requalifier : PF2
- passage à rendre plus attractif vis-à-vis de la faune : PF3, PF4, PF5, PF6, PF7, PF8
- Discontinuités dues à l'urbanisation, à atténuer (U1, U2, U3, U4, U5, U6)
- Espaces potentiels de restauration des milieux thermophiles ouverts

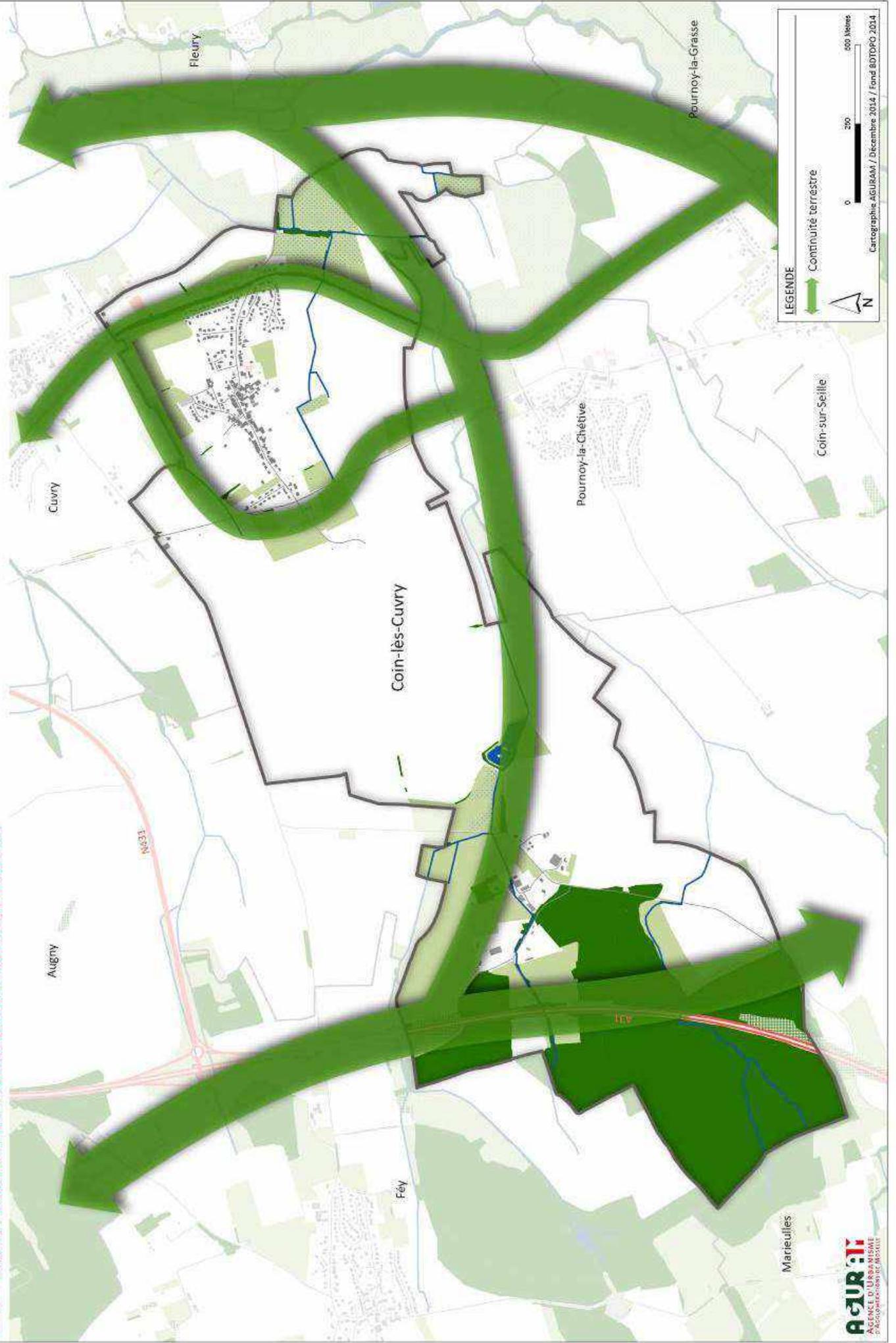
PLU COMMUNE DE COIN-LÈS-CUVRY / RAPPORT DE PRÉSENTATION
TRAME FORESTIÈRE STRUCTURANTE



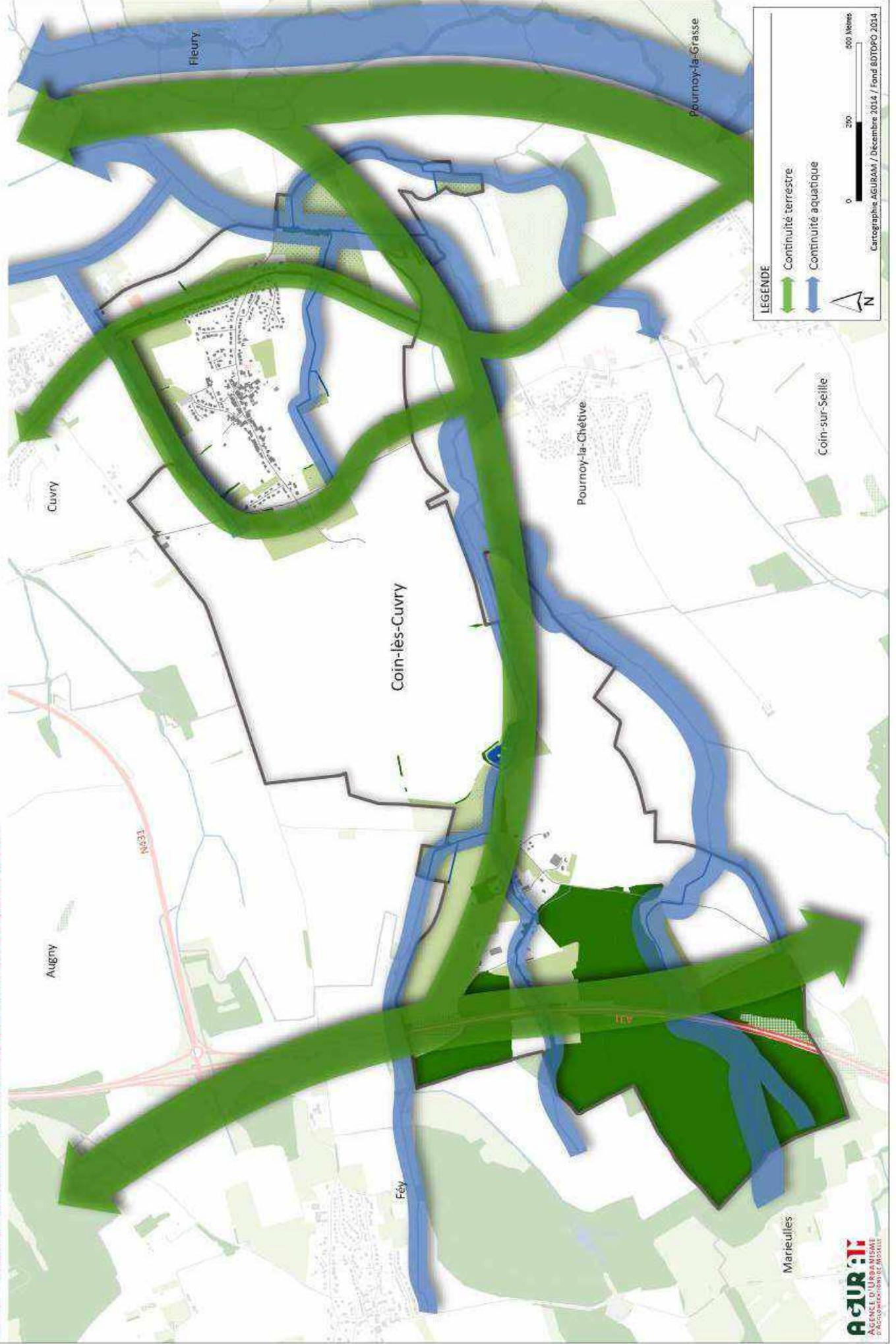
PLU COMMUNE DE COIN-LÈS-CUVRY / RAPPORT DE PRÉSENTATION
TRAME VERTE ET BLEUE A L'ÉCHELLE COMMUNALE



PLU COMMUNE DE COIN-LÈS-CUVRY / RAPPORT DE PRÉSENTATION
TRAME VERTE ET BLEUE A L'ÉCHELLE COMMUNALE



PLU COMMUNE DE COIN-LÈS-CUVRY / RAPPORT DE PRÉSENTATION
TRAME VERTE ET BLEUE A L'ÉCHELLE COMMUNALE



Marieulles

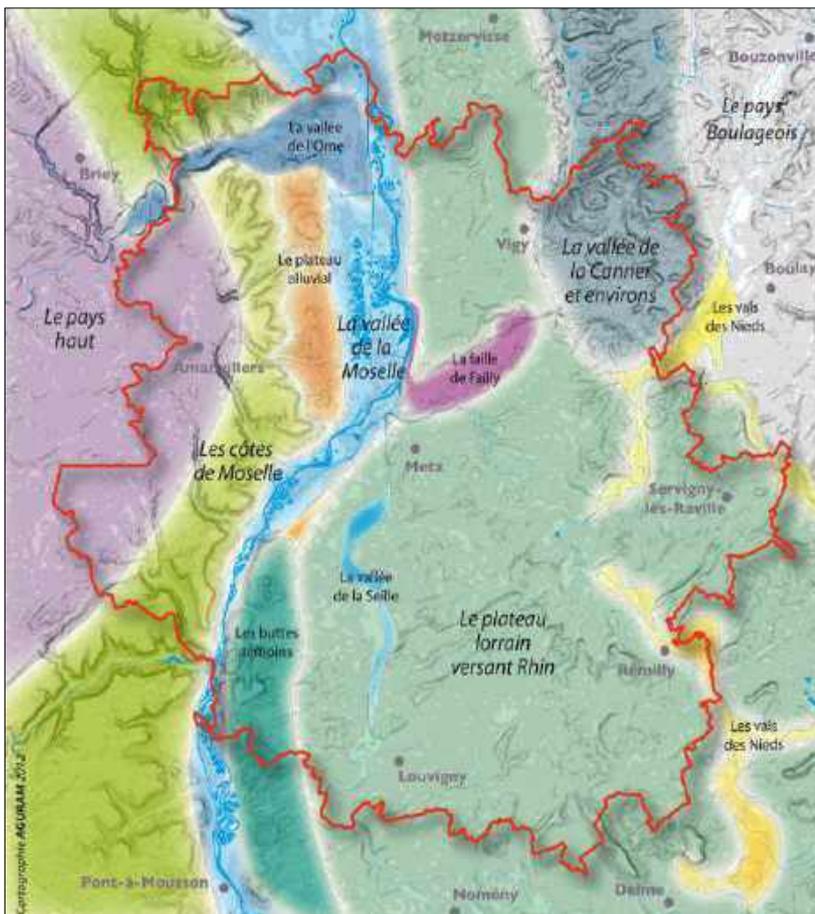
1.7 LES ENTITES PAYSAGERES ET AMBIANCES BATIES

A. Les grands paysages de l'Agglomération Messine

La topographie, la nature du sous-sol, les conditions mésoclimatiques et l'occupation des sols permettent **de distinguer sur le territoire du SCoTAM cinq entités paysagères**, elles-mêmes parfois décomposées en sous-entités.

Le territoire du SCoT de l'agglomération Messine dispose d'une diversité remarquable de paysages. Alternant vallées, plaines et coteaux, les paysages sont un élément d'identité du SCoT, une ressource à préserver et un potentiel à valoriser.

Du Sud au Nord en s'appuyant sur l'épine dorsale formée par la Moselle, les unités paysagères s'enchaînent harmonieusement. A son entrée sur le territoire, la Moselle présente des paysages marqués par les coteaux qui laissent peu de place à la vallée alluviale. Progressivement, les coteaux reculent pour dégager les perspectives vers les larges plaines agricoles.



Les entités paysagères de l'Agglomération Messine – Source : EIE du SCOTAM

D'Ouest en Est, le plateau céréalier du Pays Haut s'affaisse brutalement et donne naissance aux verdoyantes côtes de Moselle. Puis après avoir traversé la Moselle et l'agglomération, le paysage s'ouvre à nouveau sur le plateau lorrain et les vastes étendues agricoles ponctuées de petits massifs boisés et d'affluents de la Moselle.

Le territoire du SCoT de l'agglomération messine se compose des unités paysagères suivantes :

- Le pays haut ;
- Les côtes de Moselle ;
- La vallée de la Moselle ;
- Le plateau lorrain versant Rhin ;
- La vallée de la Canner et environs.

La commune de Coin-lès-Cuvry appartient au plateau Lorrain versant Rhin. Trois secteurs paysagers majeurs se dégagent : les hauteurs boisées à l'Ouest, le plateau agricole avec vues sur les côtes de Moselle et à l'Est, la vallée humide et inondable de la Seille. Au sein de la même unité paysagère du SCOT, Coin-lès-Cuvry propose une grande diversité paysagère.

B. Les entités paysagères et ambiances bâties à Coin-lès-Cuvry



Le cœur de bourg ancien :

Le village présente la morphologie générale typique du village-rue Lorrain. Son noyau ancien est constitué par d'anciennes fermes avec leurs logis, le plus souvent mitoyennes. Les larges usoirs qui subsistent en particulier dans la rue principale sont les témoins des origines agricoles de la commune.

Au centre au village, au niveau de l'intersection de la rue principale avec la rue du cimetière, se dégage la place centrale au pied de la Chapelle Saint-Barthélemy. Cette place correspond aujourd'hui à un vaste parking pour les automobiles. Il n'y a pas de commerces ou services de proximité pour, lui donner une autre fonction.

La réelle centralité urbaine se trouve plus loin en continuant dans la rue principale. Après un virage assez sec sur la droite, les constructions anciennes s'estompent brutalement pour laisser place à la mairie, la salle des fêtes, l'école communale, le boulodrome et le terrain de football. Cet espace qui regroupe les principaux équipements communaux ne comprend pas de constructions anciennes. Il appartient tout de même au cœur de bourg. Il s'agit d'une transition vers les tissus urbains pavillonnaires contemporains.

Les extensions pavillonnaires :

Les tissus urbains se sont beaucoup étendus sur le ban communal à des époques différentes. Il existe aujourd'hui des lotissements aux caractéristiques architecturales très contrastées.

La rue principale comporte la séquence paysagère la moins qualitative de ces tissus urbains. Des constructions pavillonnaires aux styles hétérogènes se sont développées de manières linéaires à l'entrée Ouest de la commune mais également vers l'Est, juste après le pôle d'équipements qui comprend la mairie.

Les autres lotissements, plus récents, dégagent chacun une cohérence en terme de formes et d'implantations. Les évolutions styles selon les époques montrent que la commune est ouverte est constructions « modernes ».

**Les cours d'eau et la ripisylve associée :**

Au premier abord, il est complexe de percevoir la présence de l'eau sur le ban communal de Coin-lès-Cuvry. Cependant, la présence du relief induit nécessairement celle de cours d'eau qui ont entaillé les vallons.

Sur la frange Est du ban communal, inondable car située dans le fond de la vallée de la Seille, passent le fossé de la Fraye et le fossé du Pré Saint-Pierre. Dans ces milieux humides qui comprennent de nombreuses prairies, l'eau n'est pas perceptible bien que la nature des paysages ne laisse aucun doute quant à sa présence.

En revanche, à l'Ouest de la commune, dans la descente de la RD68a, rue du Pâtural, après la zone d'activités de Sabré, le ruisseau de Vezon est particulièrement visible. Il constitue une véritable coulée verte qui serpente à travers les champs de grandes cultures. Au Nord, le fossé du Pré Saint-Pierre n'est pas très visible en lui-même mais l'Etang du Rond Pré, dont la présence se devine depuis de nombreux endroits, matérialise bien son existence.

**La vallée de la Seille :**

Sur toute la frange Est de la commune, de l'autre côté de l'ancienne voie ferrée, s'étend le début de la vaste plaine inondable de la Seille qui s'écoule à proximité sur la commune voisine de Fleury. La nature très verdoyante des prairies humides est particulièrement favorable à l'élevage. Des troupeaux de bovins pâturent souvent sur cette partie du banc communal, en particulier au niveau du chemin de Champel.

Ces espaces présentent toutes les caractéristiques d'un écosystème de prairies humides. Ils sont marqués par un cortège de boisements hydrophiles : saules, aulnes, peupliers grisards et chênes pédonculés... Ces arbres constituent la base de l'armature de la ripisylve qui bordent les principaux ruisseaux et fossés qui s'écoulent dans ce secteur.

Les milieux humides de la vallée de la Seille contribuent grandement à la qualité paysagère de la commune de Coin-lès-Cuvry.



L'ancienne voie ferrée :

Sur la frange Est de la commune, l'ancienne voie ferrée marque une rupture surélevée entre les champs ouverts de grandes cultures de l'Ouest et la vallée inondable de la plaine de la Seille à l'Est. Le talus qui borde l'ancienne voie ferrée, d'une hauteur d'environ 2 mètres constitue une barrière physique.

Sur sa partie Nord, l'ancienne voie ferrée marque une limite de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) de Coin-lès-Cuvry. Seule l'ancienne gare, aujourd'hui isolée, l'ancien café de la gare sur la RD66 et 4 pavillons dans le chemin de Champel se trouvent de l'autre côté de l'ancienne voie ferrée.

Le coteau boisé et l'A31 :

Sur toute la partie Ouest du ban communal, il existe une vue assez dégagée sur les avants côtes de Moselle. L'existence de champs ouverts de grandes cultures au premier plan libère une vaste vision panoramique sur le relief. Bien que proche, l'A31 n'est pas perceptible. Elle est masquée par la ZA du Sabré et des boisements.

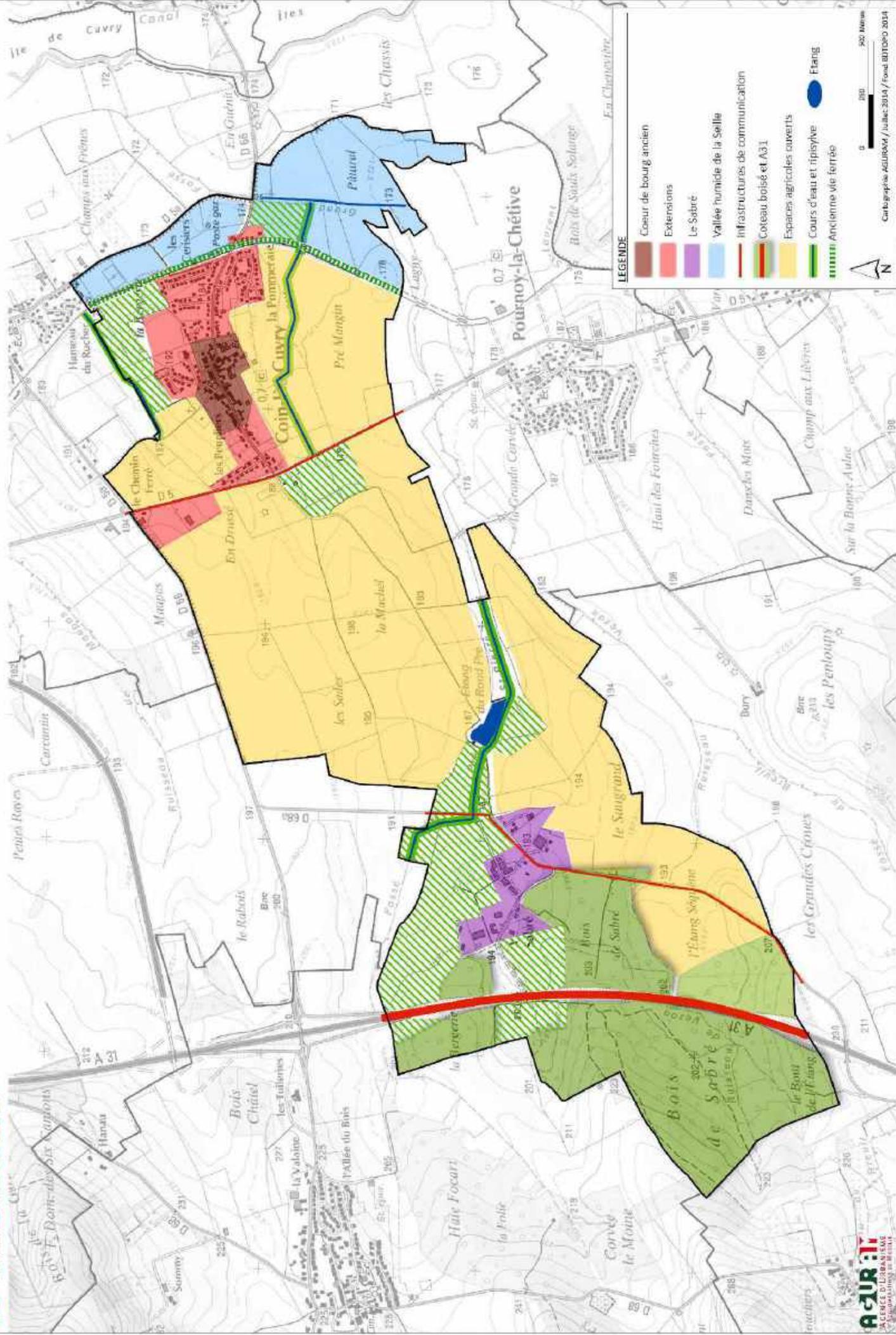
« Le Sabré » entre activités économiques et agriculture :

La partie Ouest de la commune comprend le lieu-dit de « Sabré » dont les origines anciennes semblent uniquement agricoles. Une ferme ancienne, existante au plan cadastral de 1823 en témoigne. Elle est toujours en activité aujourd'hui.

De manière contemporaine, une zone d'activités économiques s'est développée à cet endroit. Elle comprend de nombreuses entreprises : travaux publics Muller-Guintoli, récupération de matériaux BEHEM, Distri 4*4, CPE Energies...

Le plateau agricole ouvert :

Ces espaces ouverts à perte de vue se développent sur la grande majorité de l'Ouest ban communal. Ils constituent une clé de lecture des autres entités paysagères tant ils constituent un « premier plan » plutôt uniforme, derrière lequel se juxtapose souvent les avants-côtes de Moselle.



1.8 LES PERCEPTIONS VISUELLES ET ENJEUX PAYSAGERS

Coin-lès-Cuvry appartient à l'entité paysagère du plateau Lorrain versant Rhin. Il s'agit de l'entité paysagère la plus vaste qui existe sur le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine. **Depuis le ban communal, de magnifiques perspectives se dégagent en direction des Côtes de Moselle sur la frange Ouest alors qu'à l'Est, se dévoile le fond de vallée humide de la Seille.**



Champs ouverts de grandes cultures à Coin-lès-Cuvry avec les Côtes de Moselle pour toile de fond

Le panorama ci-dessus, photographié depuis un chemin agricole témoigne pleinement des qualités paysagères qui existent sur le ban communal de Coin-lès-Cuvry. Depuis de nombreux endroits, des perspectives paysagères existent sur les différentes entités qui composent le relief.

Les milieux les plus représentés et qui apparaissent sur la carte de perceptions visuelles sont les suivants :

- Les fronts urbains fermés qui concernent principalement le cœur de bourg ancien bien qu'il existe aussi des lotissements pavillonnaires entourés d'un écrin végétal important ;
- Les fronts urbains semi-ouverts à l'intérieur desquels une perception paysagère lointaine est possible au contraire des fronts urbains fermés. C'est le cas du lieu-dit « *Le Sabré* » sur en direction de l'Est, les perspectives étant inexistantes à l'Ouest car il existe un très vaste boisement ;
- Les fronts boisés fermés et les vergers qui correspondent également à des milieux boisés depuis lesquels il n'est pas possible d'avoir des perceptions visuelles lointaines ;
- Les espaces de prairies légèrement en pente qui constituent un milieu semi-ouvert tant il est possible d'obtenir des points de vues variés. Ce type d'espace se retrouve au Nord du cœur de bourg et à l'Est, dans le fond de vallée humide de la Seille ;
- Les espaces agricoles ouverts de grandes cultures qui constituent bien souvent une part importante du premier voir du second plan des photographies. Cela s'explique par le fait que ces espaces ne comprennent généralement pas d'éléments qui accrochent le regard si ce n'est parfois des arbres isolés ou un linéaire de haies. Sur toutes la frange Ouest du ban communal, les espaces ouverts de grandes cultures s'ouvrent à perte de vue. Cela s'explique notamment par le fait que les grandes cultures représentent environ 348 hectares sur les 665 hectares du ban communal. A titre de comparaison, les prairies n'occupent que 90 ha soit environ 20% des terres exploitées.

L'analyse qui va suivre démontre les indéniables qualités paysagères du ban communal de Coin-lès-Cuvry. Notamment pour être en mesure de protéger au titre de l'article L123-1-5 du Code de l'Urbanisme, les perspectives les plus intéressantes qui auront été retenues par les élus. Sur la commune, ce sont 5 cônes de vues qui ont été relevés comme majeurs lors des investigations de terrain.

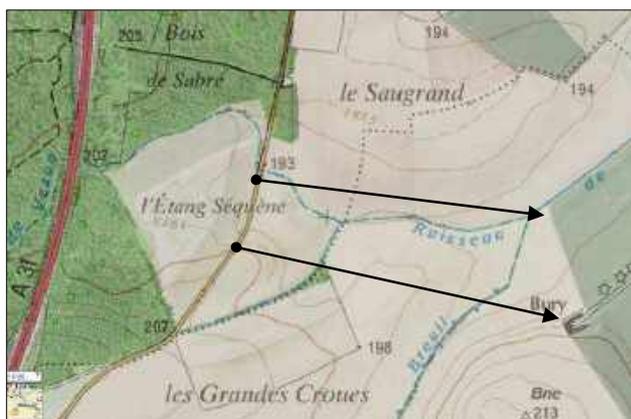
A. Ruisseau de Vezon et ferme Bury – Cône de vue n°1

Ce point de vue a été retenu dans l'analyse paysagère car il se situe au lieu-dit « *Sabré* », originellement exclusivement agricole. Ici, les enjeux paysagers sont de deux natures :

- Préserver le bois du Sabré qui intègre l'A31 à l'Ouest ;
- Maintenir l'ouverture visuelle sur le Ruisseau de Vezon.



Sur la RD68a en direction de Marieulles, juste après un petit pont routier qui permet de franchir le ruisseau de Vezon, se dévoile le panorama présenté ci-dessous. Il permet de bien appréhender le tracé sinueux du ruisseau et un peu plus au Sud, de voir l'ensemble agricole, d'origines anciennes, de Bury. Ce dernier est implanté à flanc d'une petite butte topographique qui culmine à 213 mètres.



Localisation détaillée des deux prises de vues



Vue sur la ferme de Bury – Commune de Marieulles



Passage du ruisseau de Vezon et ses abords enherbés



Pont sur la RD68a et front boisé Ouest

Le hameau de Sabré possède une vocation agricole et regroupe plusieurs bâtiments liés à cette activité. Ici, les paysages sont ouverts à perte de vue en raison de la présence de grandes cultures. Le moindre élément accroche immédiatement le regard. C'est le cas du bois de Currelle, de la ferme Bury, du groupe fortifiée de l'Aisne, du ruisseau de Vezon et en arrière-plan, du relief des côtes de Moselle.

Considérant l'absence de bâtiments agricoles hormis la ferme Bury sur la commune voisine de Marieulles et l'absence de projet des exploitants rencontrés lors d'une réunion de concertation, **il serait intéressant de ne pas autoriser la création de bâtiment agricole à cet endroit pour préserver les perspectives visuelles lointaines décrites ci-dessus.**

B. Champs et village de Coin-lès-Cuvry – Cône de vue n°2

L'ancienne voie ferrée qui reliait autrefois Metz à Château-Salins, aujourd'hui reconvertie en sentier de randonnée permet outre des déplacements doux, d'obtenir une panoplie assez conséquentes de points de vues selon l'endroit où l'on se trouve.



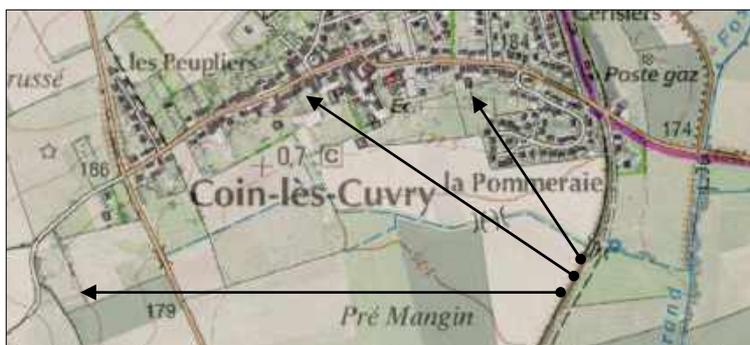
Celui qui est retenu se situe un peu après avoir dépassé le lotissement de la Pommeraie dans le chemin enherbé de l'ancienne voie ferrée.



Vers l'Ouest, un large panorama sur les côtes de Moselle



Vers le Nord-est, depuis l'ancienne voie ferrée, vue sur le village de Coin-lès-Cuvry



Localisation détaillée des prises de vues

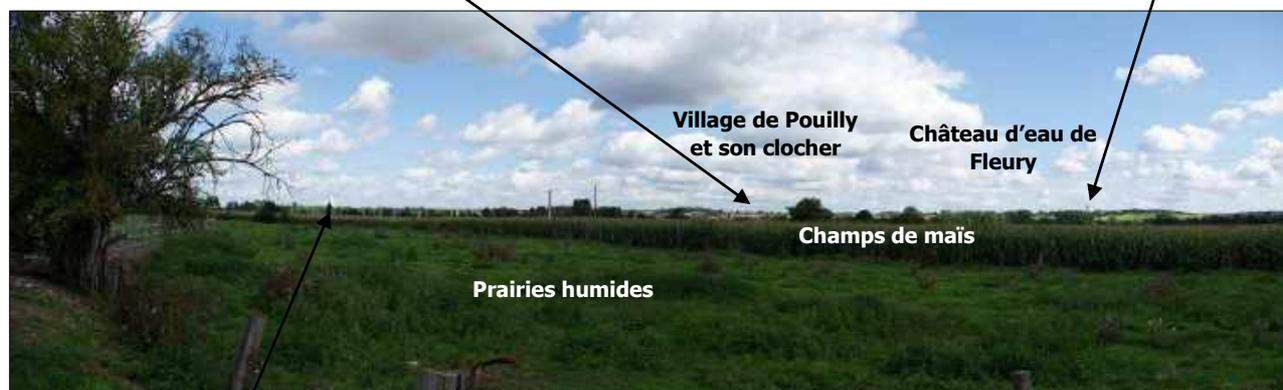
Ce point de vue permet d'obtenir une vision lointaine sur les côtes de Moselle vers le Sud-ouest et un panorama complet sur le village de Coin-lès-Cuvry au Nord-est. Il s'agit de l'un des rares endroits où il est possible de voir le clocher de la Chapelle Saint-Barthélémy. **L'enjeu paysager consiste à préserver les visions lointaines et mieux intégrer les constructions existantes tout en préservant le point de vue sur le clocher de la Chapelle.**



Le chemin et la vue sur le clocher du village

C. Vallée humide de la Seille et villages de Pouilly et Fleury – Cône de vue n°3

Ce point de vue se trouve en sortie de commune, sur la route départementale 66 en direction des villages de Pouilly et Fleury qui se trouvent sur le coteau voisin.



La végétation qui borde la route départementale ne laisse que **peu de doute quant à la présence de milieux humides. La légère pente et la sur-élévation du village voisin de Fleury montre qu'il s'agit du fond de vallée de la Seille, traversé ici par le « grand fossé ».**

Une large prairie occupe la majeure partie du fond de vallée bien que la transition vers les grandes cultures de maïs soit rapide.

L'ancien café de la commune qui se trouve à proximité est aujourd'hui reconverti en petit centre équestre. Ses chevaux pâturent dans les prairies humides environnantes. L'ambiance végétale contraste très fortement ici avec celle de la frange Ouest du ban communal. L'humidité est omniprésente avec le passage du grand fossé, de la Seille et du Canal. Les nombreux boisements et les végétations ripisylves denses traduisent cette présence.



Dans la prairie en fond de vallée

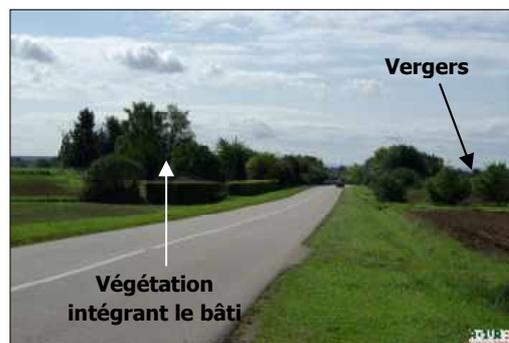
Sur cette frange Est de la commune, l'enjeu paysager rejoint celui de la préservation des zones humides. Un développement de bâtiments agricoles ou d'habitat n'est pas opportun à cet endroit au regard des enjeux identifiés.

D. Vergers, champs ouverts et Côtes de Moselle – Cône de vue n°4

En entrée de commune sur la Départementale 5, route la plus fréquentée sur le ban communal (hors A31), de belles perspectives paysagères se dégagent. Elles permettent d'apprécier un verger, et surtout, de nombreux espaces ouverts de grandes cultures avec pour imposant arrière-plan, les côtes de Moselle.



Localisation détaillée des prises de vues



Entrée de commune sur la RD5



Champs ouverts de grandes cultures avec pour toile de fond, les Côtes de Moselle, partiellement boisées



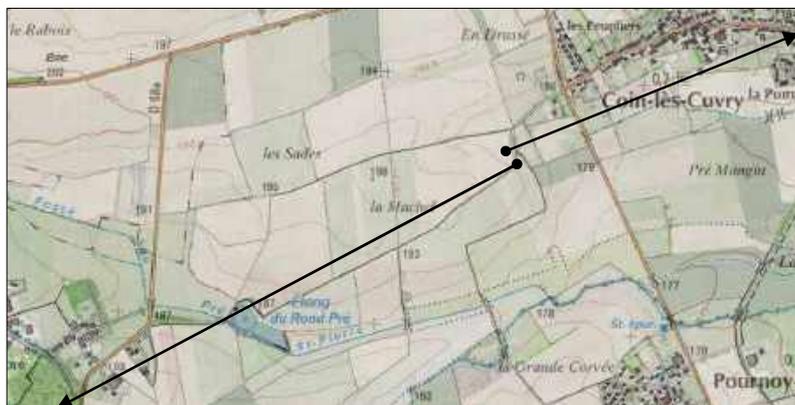
Bâtiments agricoles en entrée de commune

Ici encore, les grandes cultures, omniprésentes rendent très accrochantes visuellement, les Côtes de Moselle, en arrière-plan.

La majorité des bâtiments agricoles de la commune a été délocalisé à cette entrée du village et des projets existent pour les prochaines années à cet endroit. Il s'agit d'un secteur à enjeux paysagers forts car il se trouve en entrée de commune sur une route départementale très fréquentée.

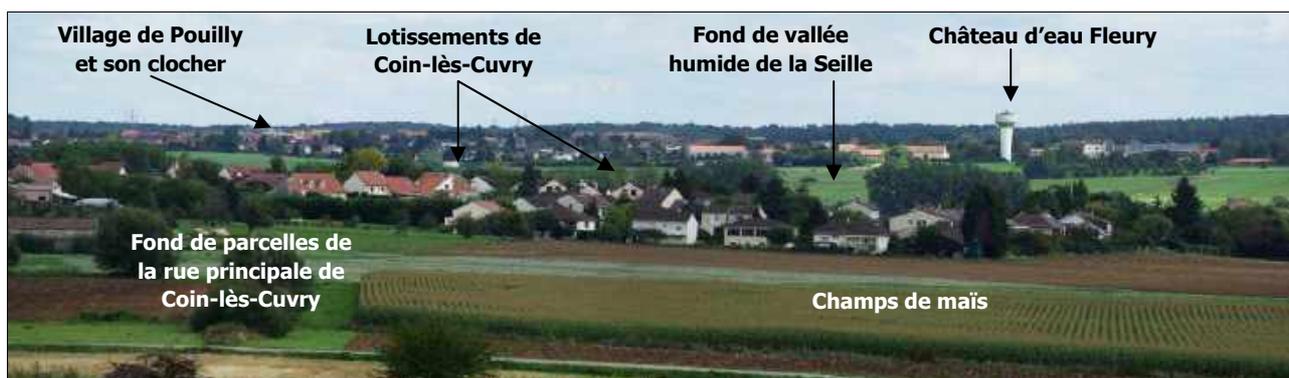
E. Point de vue panoramique à 360° – Cône de vue n°5

Le chemin agricole des Sades, qui permet notamment de rejoindre l'Étang du Rond-Pré et le hameau de Sabré abrite les points de vues les plus remarquables du ban communal de Coin-lès-Cuvry.



Localisation détaillée des prises de vues

Ce point de vue panoramique à 360 degrés permet d'obtenir des visions lointaines sur tous les paysages caractéristiques de la commune. Les grandes cultures, les tissus urbains, les côtes de Moselle et le fond de vallée humide de la Seille.



Prise de vue panoramique en direction de l'Est – Coin-lès-Cuvry et Fleury



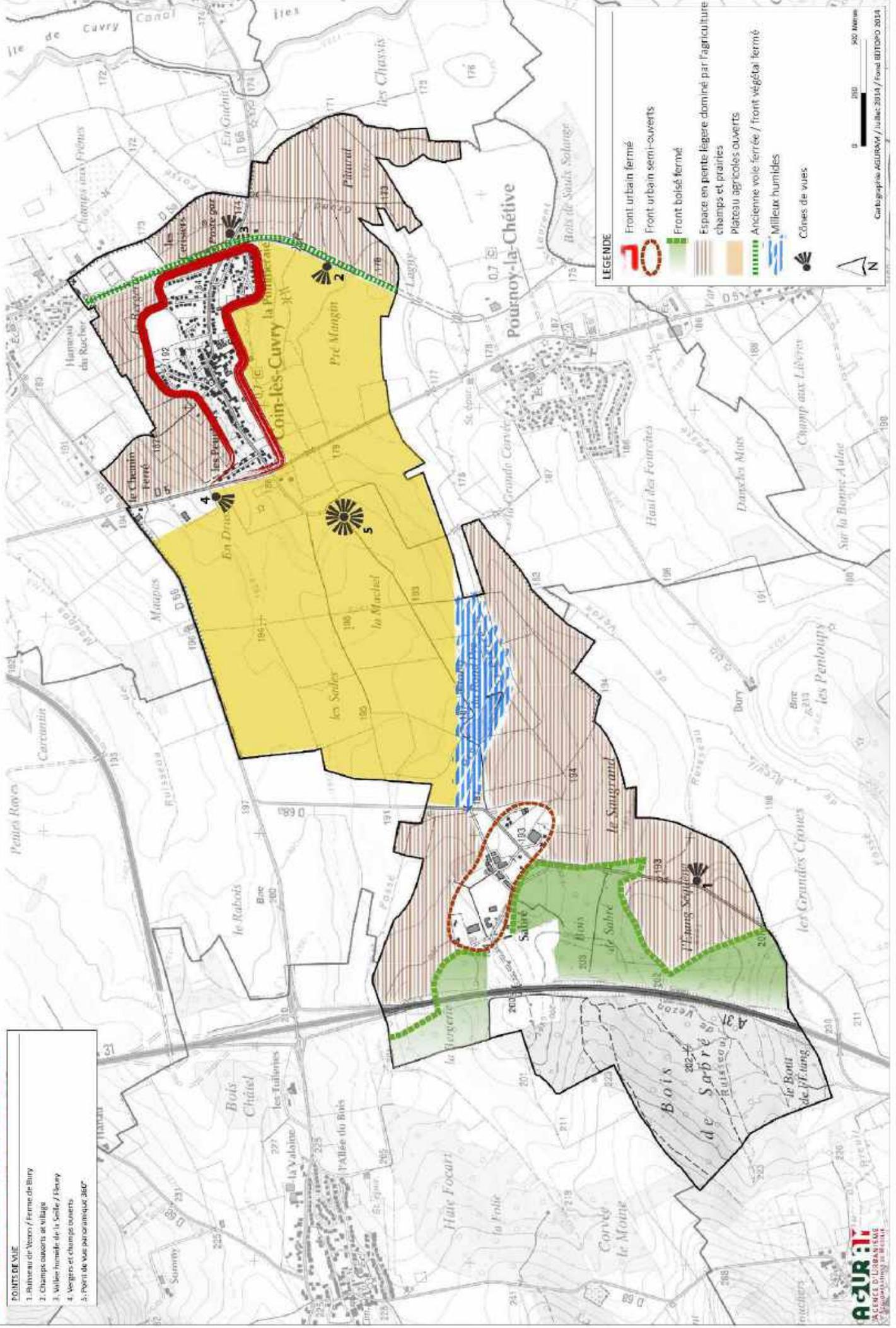
Panorama en direction de l'Ouest sur les champs ouverts et les côtes de Moselle depuis le chemin agricole

Située au Sud de l'Agglomération Messine au sein de l'entité paysagère Plateau Lorrain versant Rhin, Coin-lès-Cuvry propose une très grande diversité de points de vues. L'enjeu du PLU sera d'intégrer les enjeux identifiés, notamment pour les bâtiments agricoles et l'entrée de village. La préservation des perspectives monumentales est un enjeu majeur du PLU.

PLU COMMUNE DE COIN-LÈS-CUVRY / RAPPORT DE PRÉSENTATION
PERCEPTIONS VISUELLES

POINTS DE VUE

1. Pâtureau de Veron / Ferme de Bury
2. Champs ouverts de village
3. Vallée humide de la Seille / Henry
4. Vergers et champs ouverts
5. Point de vue panoramique 360°

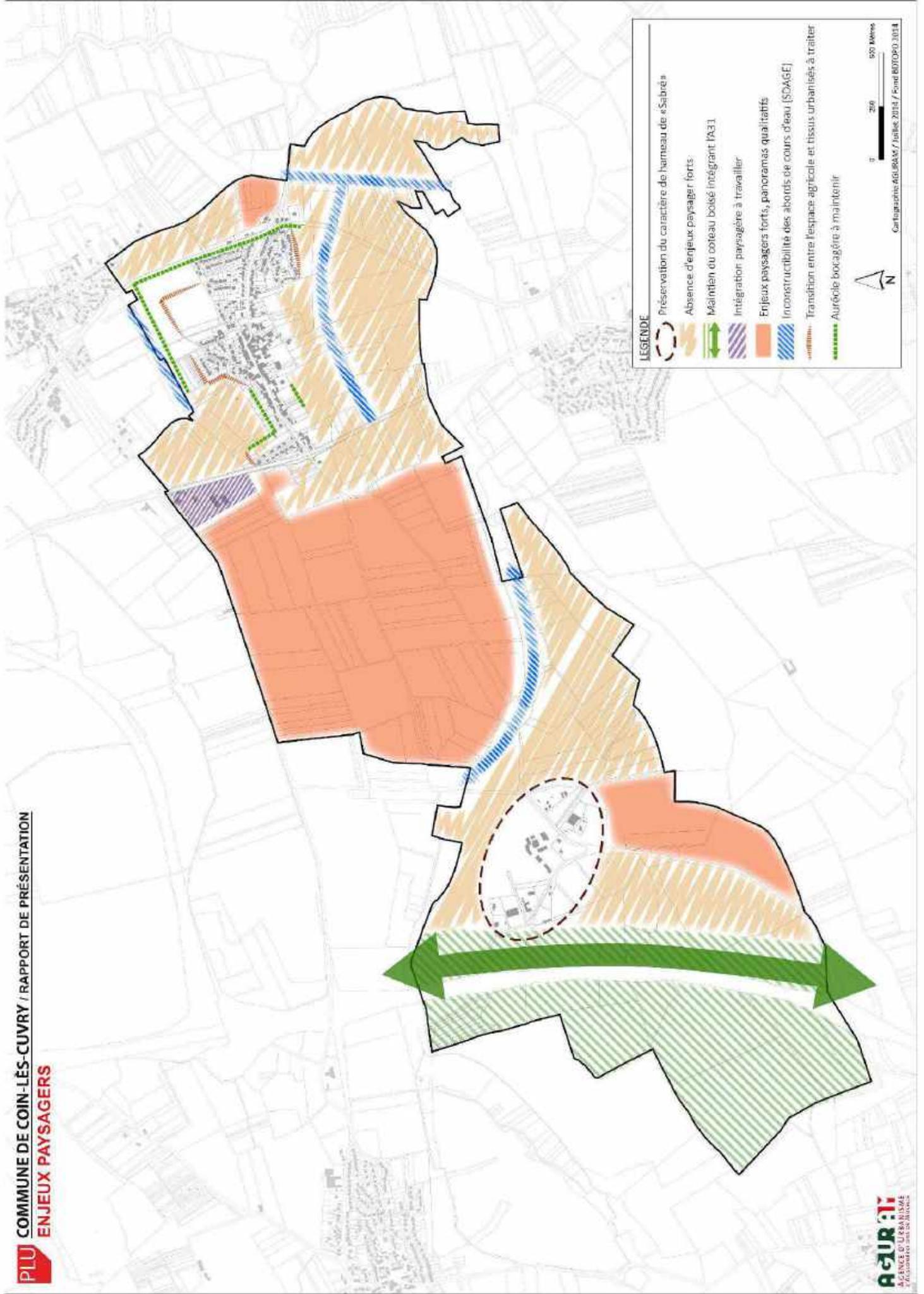


LEGENDE

- Front urbain fermé
- Front urbain semi-ouverts
- Front boisé fermé
- Espace en pente légère dominé par l'agriculture champs et prairies
- Plateau agricoles ouverts
- Ancienne voie ferrée / Front végétal fermé
- Milieux humides
- Cônes de vues

0 100 200 Mètres

Cartographie ACUR 3014 / Juillet 2014 / Fovra BITTOLDO 2014



LEGENDE

- Préservation du caractère de hameau de « Sabre »
- Absence d'enjeux paysager forts
- Maintien du coteau boisé intégrant l'A31
- Intégration paysagère à travailler
- Enjeux paysagers forts, panoramas qualitatifs
- Inconstructibilité des abords de cours d'eau (SDAGE)
- Transition entre l'espace agricole et tissus urbanisés à traiter
- Aurécule bocagère à maintenir

2. L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

2.1 LA GESTION DES DECHETS

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets signé fin 2009 avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Metz-Métropole s'est engagée à réduire de 7 % la production de déchets ménagers en cinq ans sur son territoire.

Cela correspond à 8 230 tonnes de la production de déchets. Plus concrètement, chaque habitant du territoire de Metz-Métropole doit réduire sa production de déchets de 38 kilos d'ici fin 2014. Des actions ont ensuite été entreprises annuellement, notamment dans le cadre de la **Semaine Européenne de Réduction des déchets**.



Une affiche de Metz-Métropole pour la semaine Européenne de réduction des déchets

La première année du programme a été dédiée à la réalisation d'un diagnostic du territoire pour identifier les gisements sur lesquels agir en priorité, lister les actions de prévention des déchets existantes et recenser les acteurs du territoire. À l'appui de ce diagnostic, le programme d'actions a été co-élaboré avec les membres du comité de pilotage.

A. La collecte des déchets



La compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » est exercée par la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole via HAGANIS à laquelle adhère la commune. HAGANIS est un établissement public, une entreprise originale en charge de services publics industriels pour le bien-être de 250 000 habitants. Précisément, HAGANIS est une régie de la communauté d'agglomération de Metz-Métropole, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ce statut permet d'allier les valeurs de service public et les règles de gestion et de contrôle des établissements publics, avec l'autonomie et la souplesse de fonctionnement nécessaires à la conduite d'activités industrielles complexes.

Metz Métropole assure en régie directe via HAGANIS:

- la collecte des ordures ménagères résiduelles (un ramassage hebdomadaire) ;
- la collecte sélective (sacs transparents, une collecte par semaine) ;
- la collecte du papier en apport volontaire (un point d'apport volontaire, rue principale aux abords de la mairie) ;
- la collecte du verre en apport volontaire (un point d'apport volontaire, rue principale aux abords de la mairie) ;
- la collecte des encombrants sur appel téléphonique ;
- la gestion du parc de déchèterries communautaires.

La Communauté d'Agglomération propose à ses administrés le compostage par mise à disposition de composteurs domestiques.

B. Le traitement des déchets

Les déchets ménagers sont acheminés vers le centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés situé avenue de Blida à Metz. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie communautaire Haganis :



Le centre de Metz-Blida

- **une unité de tri des matériaux à recycler (UTM) :** les déchets issus de la collecte sélective sont triés mécaniquement et manuellement avant d'être séparés par catégorie et acheminés vers des filières de valorisation ad hoc.
- **une unité de valorisation énergétique (UVE) :** Les ordures ménagères y sont incinérées pour produire de la vapeur revendue à l'UEM pour alimenter le réseau de chauffage urbain messin.
- **une unité de valorisation des mâchefers (UVM) :** Les résidus solides issus de l'incinération des ordures ménagères transitent par cette plateforme avant d'être valorisés en remblais routier notamment.

C. Le bilan 2013

Le bilan du traitement des déchets sur le territoire de Metz-Métropole en 2013 est le suivant pour les flux de déchets valorisés.

Ci-dessous, le bilan des déchèteries :

CHIFFRES-CLÉS 2013

39 686 tonnes de déchets réceptionnés en déchèterie

- Gravats = 11 758 tonnes
- Déchets verts = 8 424 tonnes
- Incinérables = 4 574 tonnes

51 915 tonnes de déchets réceptionnés à la PAVD

604 330 visites

1 déchèterie pour 33 888 habitants ¹

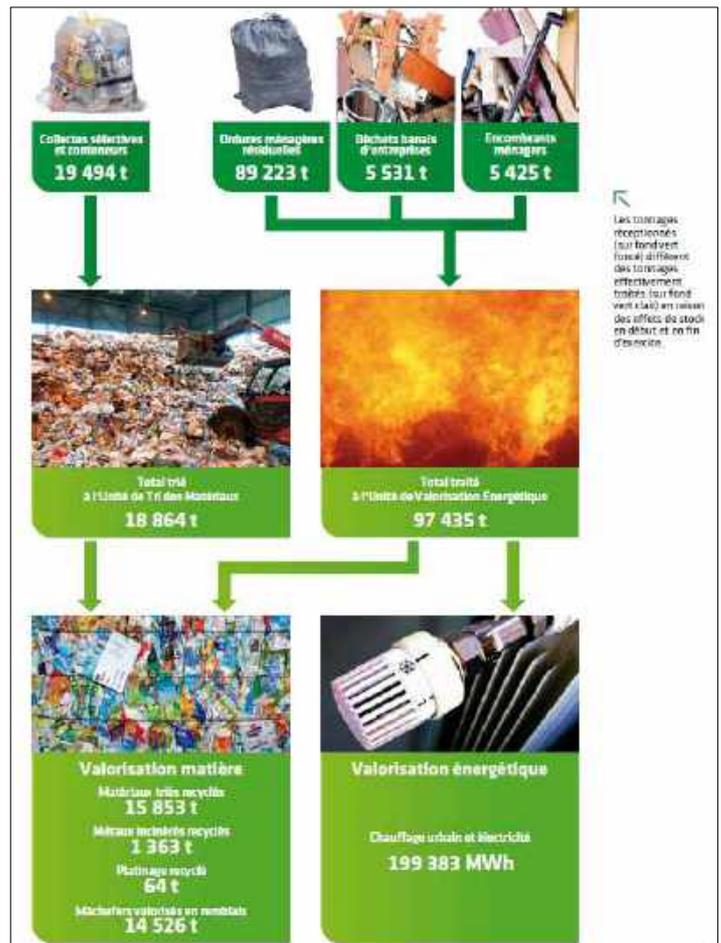
2,5 visites par habitant par an

167 kg de déchets déposés par habitant par an

65,7 kg de déchets déposés par visite

74,46 % = Taux de valorisation ²

¹ base : 137 261 habitants à Metz-Métropole et dans les communes conventionnées (source : PGEI, population légale 2010)
² selon formule de l'ADEME : somme des tonnages de déchets envoyés vers une filière de valorisation / quantité de déchets transitant par la déchèterie (hors déchets verts) * 100



Les tonnages réceptionnés (sur fond vert) sont issus du bilan des tonnages effectivement traités (sur fond vert à gauche) en raison des effets de stock en début et en fin d'exercice.

Les flux valorisés en 2013 – Source : HAGANIS

2.2 L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Sur le ban communal de Coin-lès-Cuvry, **l'assainissement des eaux usées** est assuré par **Haganis** et **la distribution de l'eau potable** par le **Syndicat intercommunal des eaux de la région de Verny**. De informations plus détaillées sont disponibles dans les annexes sanitaires du PLU.

A. L'assainissement des eaux usées

L'ensemble **des effluents de la commune de Coin-lès-Cuvry est acheminé pour traitement à la station d'épuration de l'Agglomération Messine** gérée par HAGANIS, régie de Metz Métropole depuis le 1^{er} janvier 2005. Construite en 1974 sur la commune de La Maxe au Nord de Metz, la station a connu de nombreux travaux d'extension, au cours des années 1993-1996, permettant ainsi d'augmenter ses capacités de traitement et d'assurer l'épuration parfaite des effluents de l'Agglomération Messine conformément aux exigences règlementaires. **Sa capacité nominale de 440 000 équivalents habitants** permet la prise en compte des eaux domestiques des 230 000 habitants, les eaux produites par les entreprises et les services ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie.

Les réseaux d'assainissement de la commune de Coin-lès-Cuvry sont de type unitaire et séparatif.

Typologie de réseau	Eaux usées	Eaux pluviales	Unitaires	Total
Longueur en mètres	4268,61	3610,30	1233,08	9111,99
Pourcentage	46,85%	39,62%	13,53%	100%

Source : Inventaire des réseaux HAGANIS 2013

Les effluents sont raccordés sur le collecteur Sud qui les transporte vers la station d'épuration de l'agglomération messine. **Les eaux pluviales ont pour exutoire le Fossé dit de la Fraye**, affluent du Grand Fossé, ainsi que le Grand Fossé.

B. La distribution de l'eau potable

L'alimentation en eau potable est assurée Véolia avec le **Syndicat intercommunal des eaux de Verny** comme délégataire. Il assure la desserte de 32 communes sur la frange Sud de l'agglomération messine. En 2014, cela représente 6691 abonnés (16 460 habitants) pour **un réseau d'une longueur totale de 302 kilomètres**.

La consommation moyenne d'un ménage (abonné) est de 111 litres journalier. Le taux de conformité bactériologique obtenu par la Société Mosellane des Eaux (SME) sur les analyses officielles de l'année 2014 est de 100%. **Cette eau provient d'un mélange de la ressource propre du Syndicat, les forages de la Lobe, avec de l'eau produite par l'Usine de production de Moulins-les-Metz** (Service des Eaux de la Ville de Metz).

L'eau produite à Arry la Lobe, prélevée dans la nappe alluviale de la Moselle présente une concentration en chlorure élevée et de nombreux dépassements du paramètre conductivité. Pour l'année 2014, on constate une baisse du rendement de réseau due essentiellement à une augmentation des fuites détectées sur canalisations, branchements et organes. Malgré les efforts du gestionnaire en terme de recherche de fuites, le niveau du rendement n'a pu être maintenu.

2.3 LA QUALITE DE L'AIR

La surveillance de la qualité de l'air dans l'Agglomération Messine est assurée par le réseau ATMO Lorraine Nord. Il dispose de six stations de mesure permettant d'évaluer la qualité de l'air en un point donné.

Année	Particules en suspension PM10 [µg/m ³]	Monoxyde d'azote [µg/m ³]	Dioxyde d'Azote [µg/m ³]	Dioxyde de Soufre [µg/m ³]	Ozone [µg/m ³]	Monoxyde de carbone [µg/m ³]
<i>Les données antérieures à 2009 ne sont pas disponibles</i>						
2009	INDISPONIBLE	9	24	3	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE
2010	INDISPONIBLE	7	23	4	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE
2011	INDISPONIBLE	8	22	4	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE
2012	INDISPONIBLE	6	22	6	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE
2013	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE
2014	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE

Aucune d'entre elles n'est implantée directement sur la commune mais les stations de Metz-Sablou (16km au Nord) et Scy-Chazelles (16km à l'Ouest) permettent de connaître la qualité de l'air sur le territoire. Elles mesurent : les particules en suspension PM10, le monoxyde d'azote, le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre, l'ozone, le monoxyde de carbone, le benzène et le toluène.

Données de la station de Metz-Sablou – Source : ATMOLOR

Les données relevées entre 2009 et 2014 montrent une stabilité des émissions des polluants relevés. La principale source de pollution à Coin-lès-Cuvry provient des infrastructures routières, en particulier de l'Autoroute A31 qui longe la frange Ouest du ban communal.

Coin-lès-Cuvry n'appartient pas à un périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Il serait tout de même intéressant que l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones soit conditionnée à une desserte en transports collectifs, à la réalisation d'un schéma de déplacements piétonniers et cyclistes, d'un schéma de stationnement et à la mise en œuvre de plan de déplacements d'entreprise pour les zones d'activités.

2.4 LES GAZ A EFFET DE SERRE

D'après l'inventaire statistique des gaz à effet de serre, réalisé par CLIMAGIR, la commune de Coin-lès-Cuvry émet environ 22,8 tonnes d'équivalent CO2 par habitant et par an.

Ce chiffre est largement supérieur à la moyenne française (9,3 tonnes CO2/hab/an) et à celle de Metz-Métropole qui est de 12,5 tonnes CO2 hab/an.

La présence de l'autoroute A31 sur la frange Ouest du ban communal explique la majeure partie des émissions. La forte dépendance des ménages à la voiture individuelle est également un facteur explicatif important.

Emission de CO2 par an et par habitant



Source : Climagir

Les émissions proviennent essentiellement des transports routiers et des besoins des bâtiments tertiaires de la zone d'activités de Sabré.

Selon CLIMAGIR, pour absorber cette quantité de CO₂, il faudrait 2353 ha de forêt, soit 3,5 fois la superficie du territoire de la commune de Coin-lès-Cuvry.

La principale source d'émission est le secteur routier avec les poids lourds et véhicules particuliers pour principaux responsables des pollutions en raison de la présence de l'A31 sur l'Ouest du ban communal.

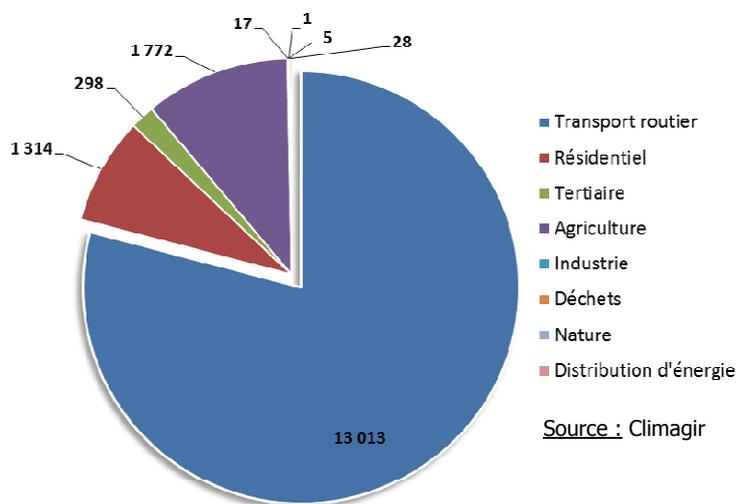
Dans le secteur tertiaire, c'est le fioul domestique qui représente la majorité de la consommation énergétique. Les émissions dans l'agriculture montrent qu'il y a relativement peu d'élevage à Coin-lès-Cuvry. Les grandes cultures sont dominantes.

Catégories	Sous catégories	Totaux en Teq/CO ₂		%
Transport routier	Poids lourds	6 519	13 013	79,25%
	Véhicules particuliers	4 608		
	Véhicules utilitaires	1 801		
	Deux roues	85		
Résidentiel	Fioul domestique	555	1 314	8,00%
	Bois	15		
	Gaz naturel	697		
	GPL	32		
	Essence	11		
	Houille	1		
	Autres	3		
Tertiaire	Gaz naturel	125	298	1,81%
	Fioul domestique	159		
	GPL	14		
Agriculture	Culture	1 161	1 772	10,79%
	Élevage	396		
	Chaudières et engins	215		
Distribution d'énergie			28	0,17%
Industrie			17	0,10%
Déchets - Transports non routiers			1	0,01%
Nature			5	0,03%

Metz Métropole a adopté en 2012 son plan climat-énergie territorial (PCET). Celui-ci est composé d'un diagnostic (Bilan Carbone) offrant une connaissance précise des différentes sources d'émissions de gaz à effet de serre du territoire et d'un plan d'action en vue de réduire la production de ces gaz, en accord avec le plan national « *Facteur 4* ».

Le « *Facteur 4* », contenu dans la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005, prévoit de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre à Coin-lès-Cuvry en Teq/CO₂



L'objectif pour la commune est de mettre en œuvre, au travers du PADD et de la réglementation de son PLU, les prescriptions intercommunales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le PCET préconise le développement d'une stratégie foncière économe et concertée sur le territoire, qui passe par la « Grenellisation » et la mise en compatibilité des PLU au regard du SCOT. Il vise également la pérennisation des puits de carbone et l'adaptation au changement climatique, notamment via la préservation et la restauration des Trames Vertes et Bleues (TVB) et la mise en place de zones agricoles protégées (ZAP).

2.5 LES ENERGIES RENOUVELABLES

A. Energie éolienne



Exemple d'un parc éolien

Le Schéma Régional Eolien (SRE), approuvé le 20 décembre 2012, classe Coin-lès-Cuvry parmi les communes disposant de zones favorables de tailles suffisantes pour le développement de l'énergie éolienne, contrairement à plusieurs communes voisines. La législation en la matière est actuellement en pleine évolution, avec notamment l'abrogation des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) en 2013. Les éoliennes de plus de 50 mètres sont soumises au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Leurs autorisations doivent tenir compte des zones définies dans le SRE. **Dans le respect de ce schéma, Coin-lès-Cuvry peut accueillir des**

aérogénérateurs.

En revanche, rien n'empêche l'édification d'éoliennes de plus petite taille, soumises à permis de construire lorsque leur hauteur dépasse 12 mètres. Ces installations de production énergétique peuvent prendre la forme d'éoliennes industrielles ou de micro-éoliennes installées par les particuliers.

B. Energie solaire



Exemple d'installation solaire

Le potentiel solaire est d'environ 1 220 kWh/m²/an en moyenne en Région Lorraine. Comme pour l'ensemble du territoire français, son exploitation par l'intermédiaire de panneaux photovoltaïques ou thermiques est rentable dans des conditions d'ensoleillement adéquates. En raison de son faible coût, de sa haute rentabilité économique et de son faible impact environnemental, le solaire thermique a été identifiée dans le **Plan Climat Energie Territorial de Metz Métropole** comme une source d'énergie renouvelable à prioriser sur le territoire de l'agglomération.

C. Géothermie

Le sous-sol constitue une ressource énergétique de laquelle il est possible d'extraire de la chaleur. Cette exploitation est la géothermie. Globalement, l'énergie disponible est proportionnelle à la profondeur d'extraction : la température s'accroît de 3°C tous les 100 mètres.

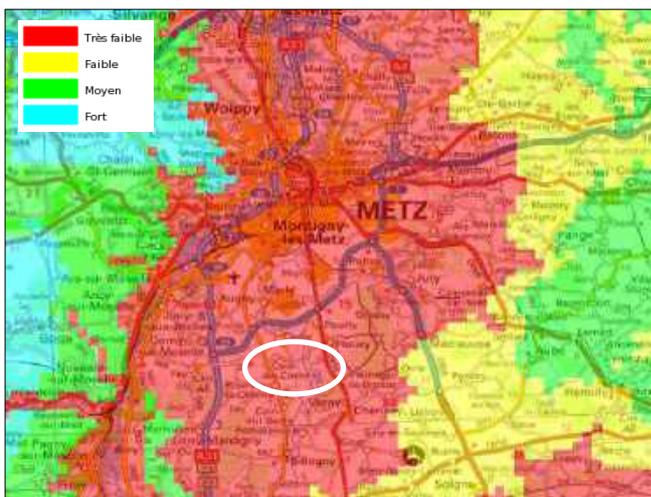
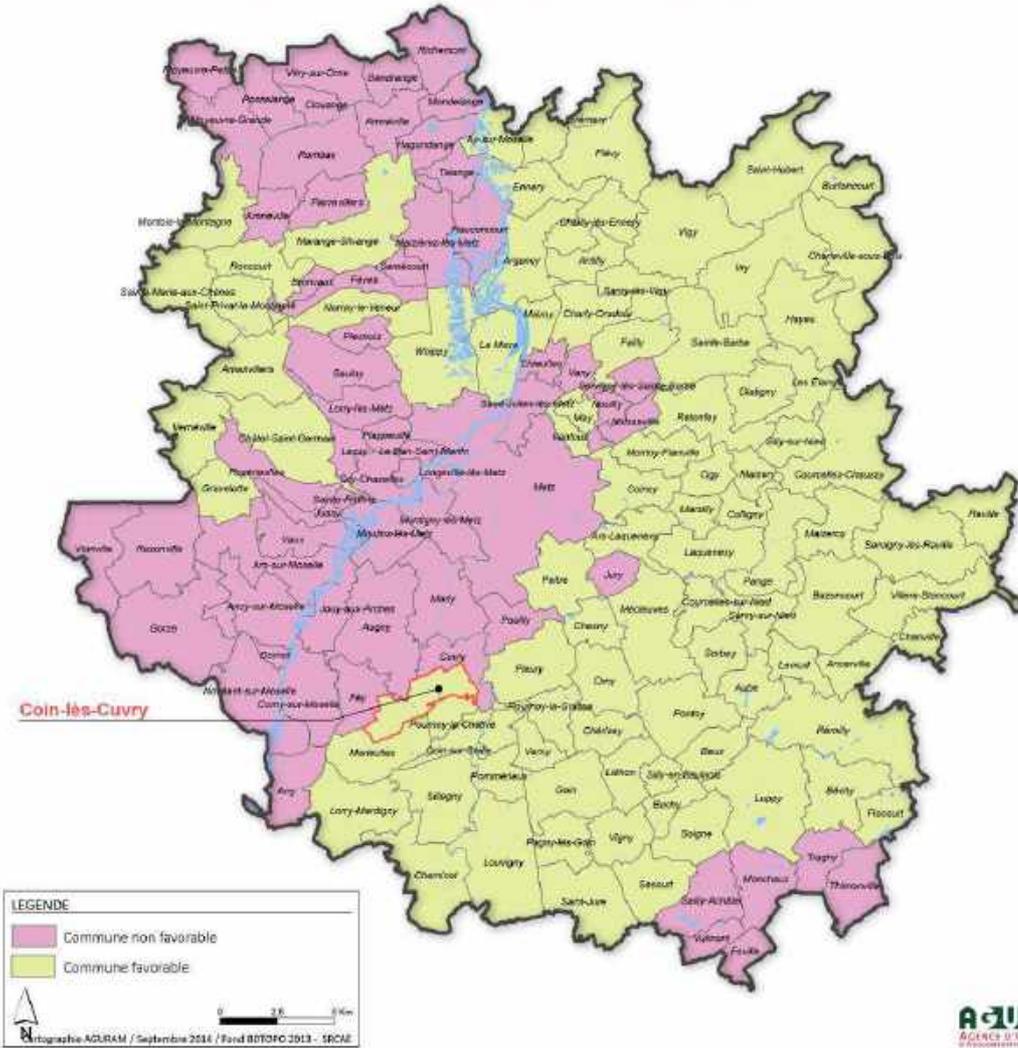
La répartition de la ressource n'est pas égale sur tout le territoire et dépend de nombreux facteurs dont la géologie et l'hydrographie souterraine.

Ainsi, l'atlas du potentiel géothermique des aquifères lorrains publié par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) en 2007 inscrit Coin-lès-Cuvry dans un secteur où le potentiel géothermique est jugé très faible.

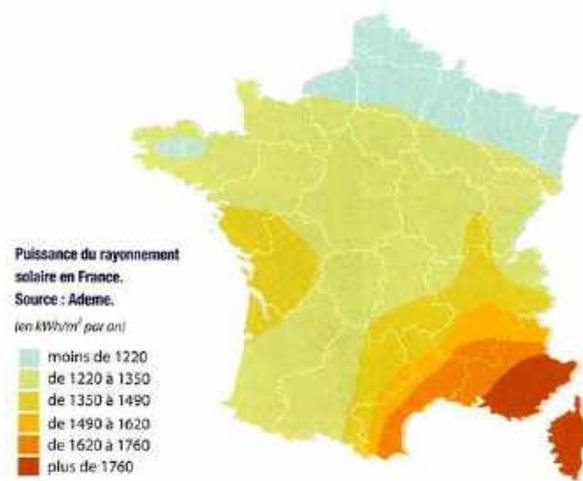


Exemple d'une installation géothermique

PLU DE COIN-LÈS-CUVRY / RAPPORT DE PRÉSENTATION
COMMUNES FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE



Caractéristiques géothermiques du meilleur aquifère
Source : <http://www.geothermie-perspectives.fr>



Le gisement solaire en France
Source : ADEME



D. Biomasse et filière bois

En Lorraine, la forêt couvre une superficie d'environ 869 000 hectares. Le taux de boisement de la région est de 37 %. Il est supérieur à la moyenne nationale qui est de 29 %. La surface boisée par département est la suivante : Vosges : 34 %, Meuse : 27 %, Moselle : 20 % et Meurthe et Moselle : 19 %.

Le bois ainsi que les déchets agricoles et organiques constituent également des sources d'énergie potentielles. Le premier est utilisé sur la commune de manière ponctuelle pour le chauffage domestique. Bien qu'il n'existe pas de réel potentiel de production de bois-énergie sur la commune, cela n'exclut pas le développement de ce mode de chauffage comme alternative au fioul et au gaz aujourd'hui majoritaires. La mise en valeur des déchets relève pour sa part **de la compétence de la Communauté d'Agglomération** et se fait notamment par la production de vapeur alimentant un réseau de chaleur urbain (voir 2.1 La gestion des déchets). Le PCET prévoit également le développement d'unités de méthanisation permettant de mieux exploiter le potentiel énergétique des déchets organiques et agricoles.

Pour répondre **aux objectifs nationaux pour le développement du bois-énergie**, et compte tenu des particularités de la région Lorraine, l'ADEME, contribue à :

- créer des filières pérennes d'approvisionnement en bois provenant majoritairement de la forêt en qualité et en quantité pour l'alimentation des chaufferies bois sans nuire à l'activité prioritaire de production de bois d'œuvre et de bois d'industrie ;
- favoriser l'installation de chaudières automatiques au bois très performantes sur un plan énergétique et environnemental ;
- favoriser le développement d'un savoir faire français (matériel, méthode, organisation) ;
- valoriser le patrimoine forestier lorrain.

Ainsi, ces dernières années, la filière Bois-Énergie s'est considérablement développée en Lorraine, notamment grâce aux « *plans bois-énergie* » successifs de l'ADEME qui ont permis l'installation de chaudières automatiques au bois. Aujourd'hui, **plus de 160 chaufferies bois sont en service en Lorraine grâce au soutien financier notamment de l'ADEME Lorraine. Elles représentent une puissance installée 153 MW.**

La commune de Coin-lès-Cuvry est favorable au développement de l'énergie éolienne dans le Schéma Régional Eolien (SRE) approuvé en 2012. Les installations d'éoliennes de moins de 12 mètres de hauteur sont également possibles conformément au Grenelle II de l'Environnement.

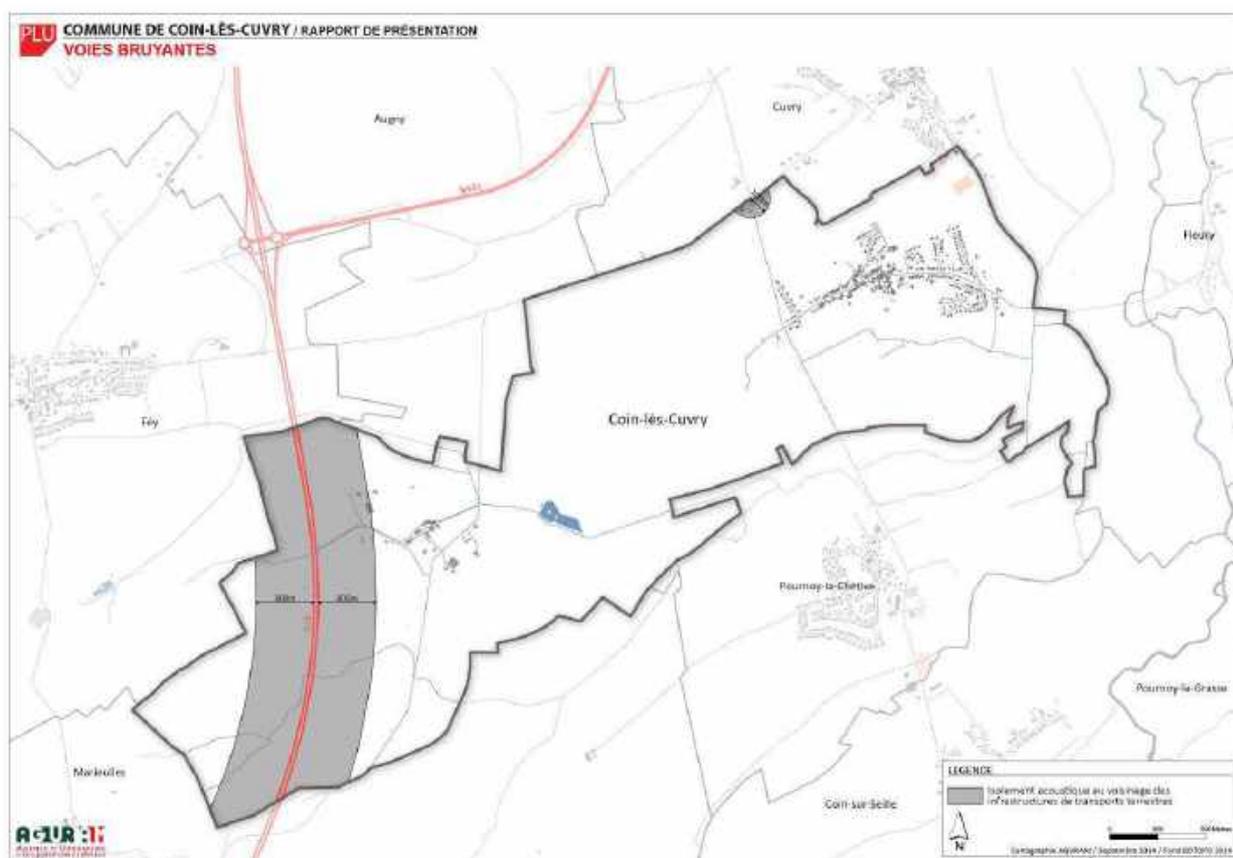
Le potentiel solaire est d'environ 1 220 kWh/m²/an dans l'Agglomération Messine. Il est parmi les plus faibles de France mais son exploitation reste possible et avantageuse financièrement. Le potentiel géothermique de l'Agglomération est très faible. Le fait que la Lorraine soit une région très boisée offre en revanche un très bon potentiel de développement à l'exploitation de la filière bois et de la biomasse.

2.6 LES INFRASTRUCTURES BRUYANTES

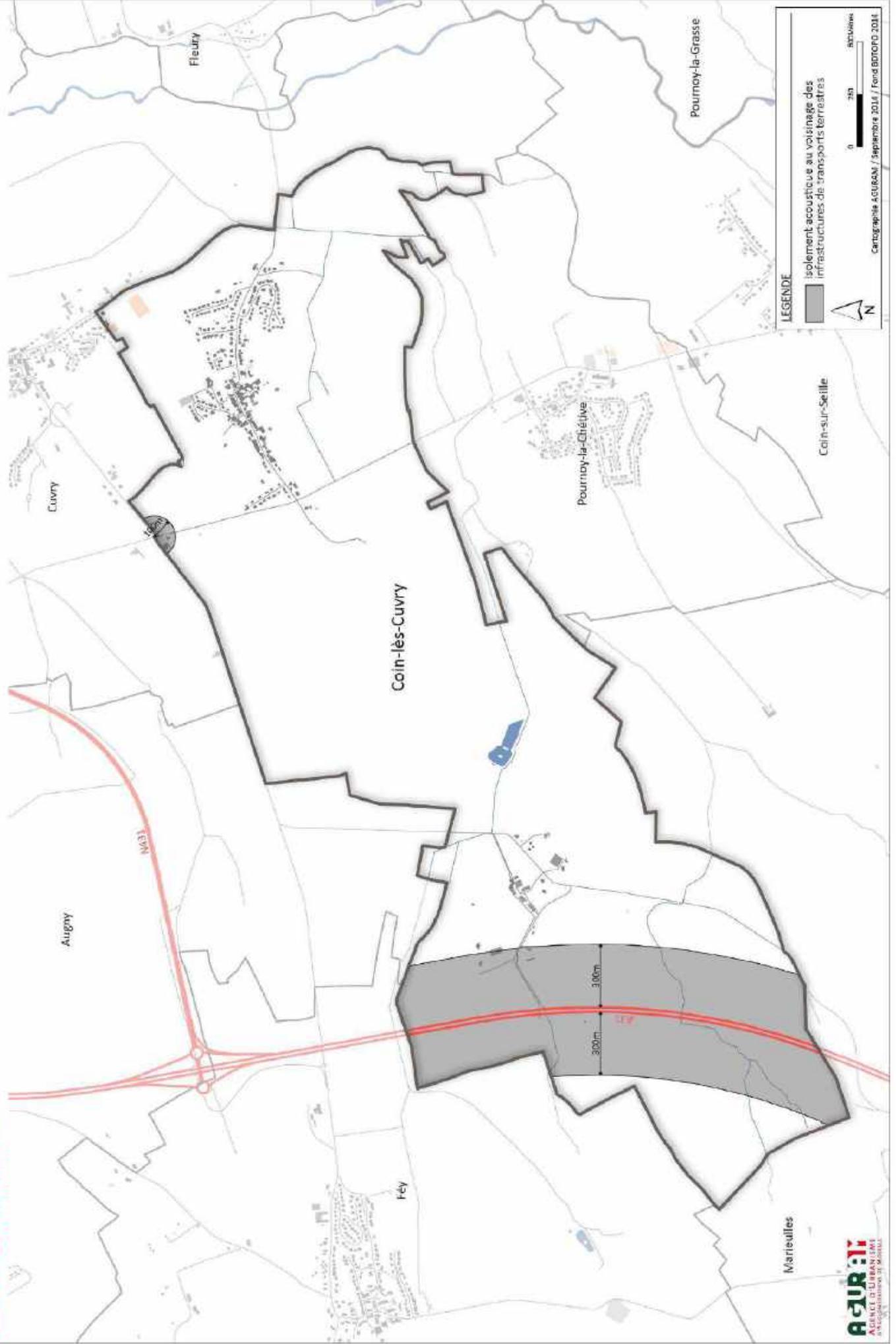
La loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14, définissent les modalités de recensement et les caractéristiques sonores et des voies. Sur la base de ce classement, il détermine, après consultation des communes, les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectées par le bruit, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et les prescriptions techniques de nature à les réduire. L'article R571-33 prévoit que le recensement et le classement des infrastructures de transports terrestres portent sur les voies routières dont le trafic journalier moyen par année est supérieur à 5000 véhicules par jour, ainsi que sur les lignes ferroviaires interurbaines assurant un trafic journalier moyen supérieur à 50 trains. Le Code de l'environnement dans son article L571-10-2 prévoit que les secteurs ainsi déterminés et les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques qui s'y appliquent sont reportés à titre d'information par les maires concernés dans les annexes graphiques de leur PLU (Plan Local d'urbanisme) conformément aux dispositions des articles R123-13, R123-14 et R313-6 du Code de l'Urbanisme.

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolement acoustique des bâtiments à construire dépend de la catégorie de l'infrastructure.

Catégories	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB (A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB (A))	Largeur maximale affectée par le bruit de part et d'autre (en mètres)
1	83	78	300
2	79	74	250
3	73	68	100
4	68	63	30
5	63	58	10



A Coin-lès-Cuvry, l'A31 est référencée comme voie bruyante en catégorie 1 avec une bande de 300 mètres affectée par le bruit de part et d'autre de la voie. La RD5 au Nord est classée en catégorie 3 avec 100 mètres affectés par le bruit.



2.7 LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Le ban communal est affecté par un certain nombre de risques d'origines naturelles et anthropiques qu'il convient de prendre en compte dans le futur projet communal.

A. Risque sismique

La France dispose depuis 2010 d'une nouvelle réglementation parasismique, entérinée par la parution au Journal Officiel de deux décrets sur le nouveau zonage sismique national et d'un arrêté fixant les règles de construction parasismique à utiliser pour les bâtiments sur le territoire national.

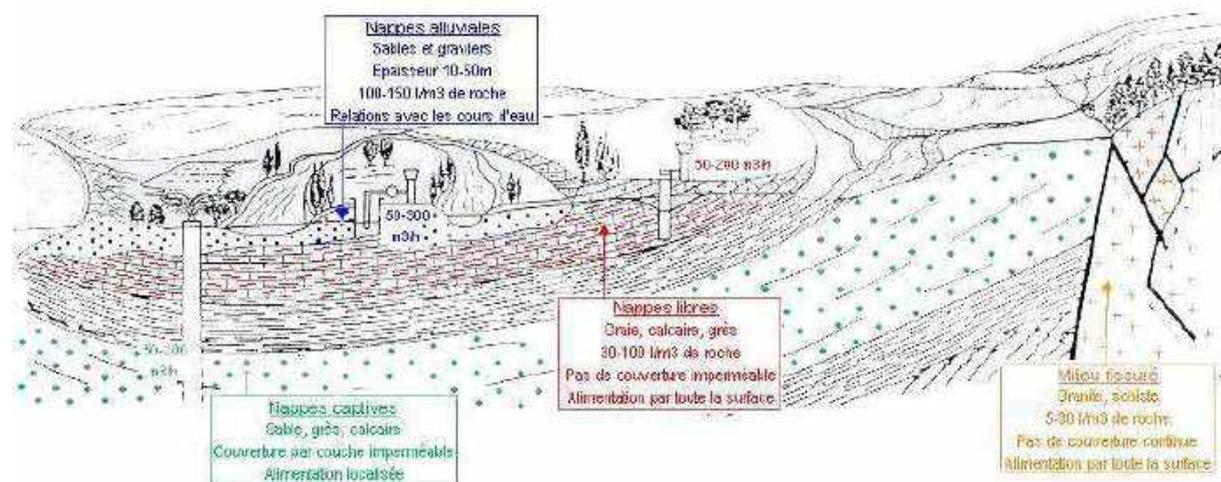


La commune de Coin-lès-Cuvry comme la quasi intégralité du Département de la Moselle est classée en zone 1 (sur 5) en application du décret n°2010-1555 du 22/10/2010. Il s'agit de la catégorie « *sismicité très faible* ». Les modalités de prise en compte de cette réglementation figure dans le Porter à Connaissance du Préfet de Moselle (14/04/2011). Un séisme a été ressenti à Coin-lès-Cuvry le 22/02/2003. Son épicentre était situé à Rambervillers dans les Vosges (88).

B. Remontées de nappes phréatiques

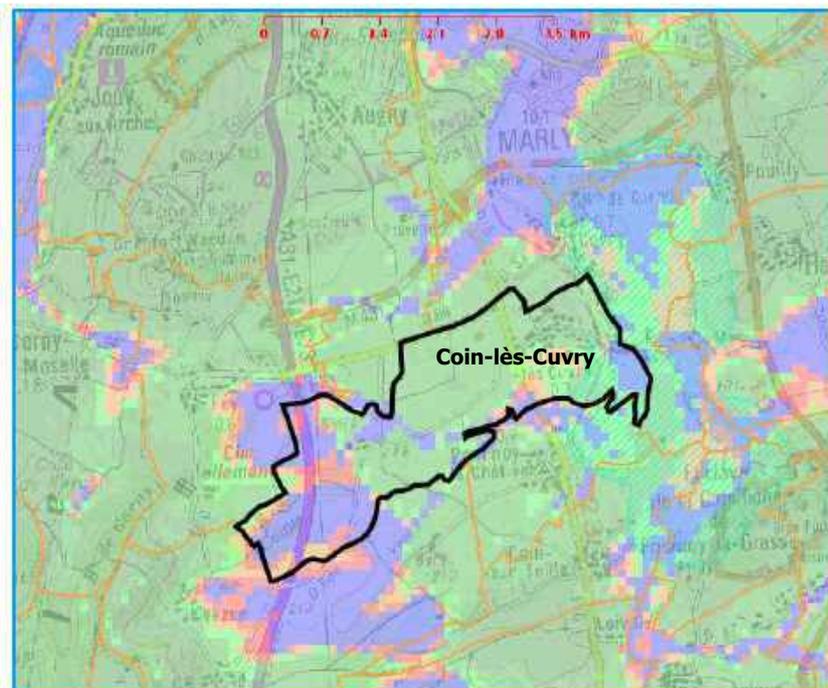
Des débordements peuvent se produire par remontée de nappes phréatiques. Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise.

Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer. On appelle zone « *sensible aux remontées de nappes* » un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée, et de l'amplitude du **battement de la nappe superficielle**, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, où une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.



Les différents types de nappes phréatiques - Source : BRGM

La carte ci-après montre **une sensibilité très forte de Coin-lès-Cuvry** au risque d'inondations **par remontées de nappes phréatique** car la nappe est **sub-affleurente** sur les franges Est et Ouest du ban communal. Les tissus urbains ne sont pas concernés par ce risque mais les terrains situés au contact des constructions de la rue principale le sont.



Légende socle

- Nappe sub-affleurante
- Sensibilité très forte
- Sensibilité forte
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible
- Non réalisé

Légende sédiment

- Sensibilité très faible à inexistant
- Sensibilité très faible
- Sensibilité faible
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité forte
- Sensibilité très élevée, nappe affleurante
- Non réalisé

C. Retrait-gonflement des argiles

Dans les sols, le volume des matériaux argileux tend à augmenter avec leur teneur en eau (gonflement) et, inversement, à diminuer en période de déficit pluviométrique (retrait). Ces phénomènes peuvent provoquer des dégâts sur les constructions localisées dans des zones où les sols contiennent des argiles. Il s’agit principalement de dégâts au niveau des habitations et des routes tels que la fissuration, la déformation et le tassement. En France, le nombre de constructions exposées est très élevé. En raison de leurs fondations superficielles, les maisons individuelles sont particulièrement vulnérables.

Les tissus urbains de la partie centrale de la commune sont exposés à un risque de retrait-gonflement des argiles qualifié de moyen. Le Préfet de Moselle a Porter à Connaissance la carte d’aléa le 12/09/2009 avec un guide de recommandation à toutes les communes concernées.

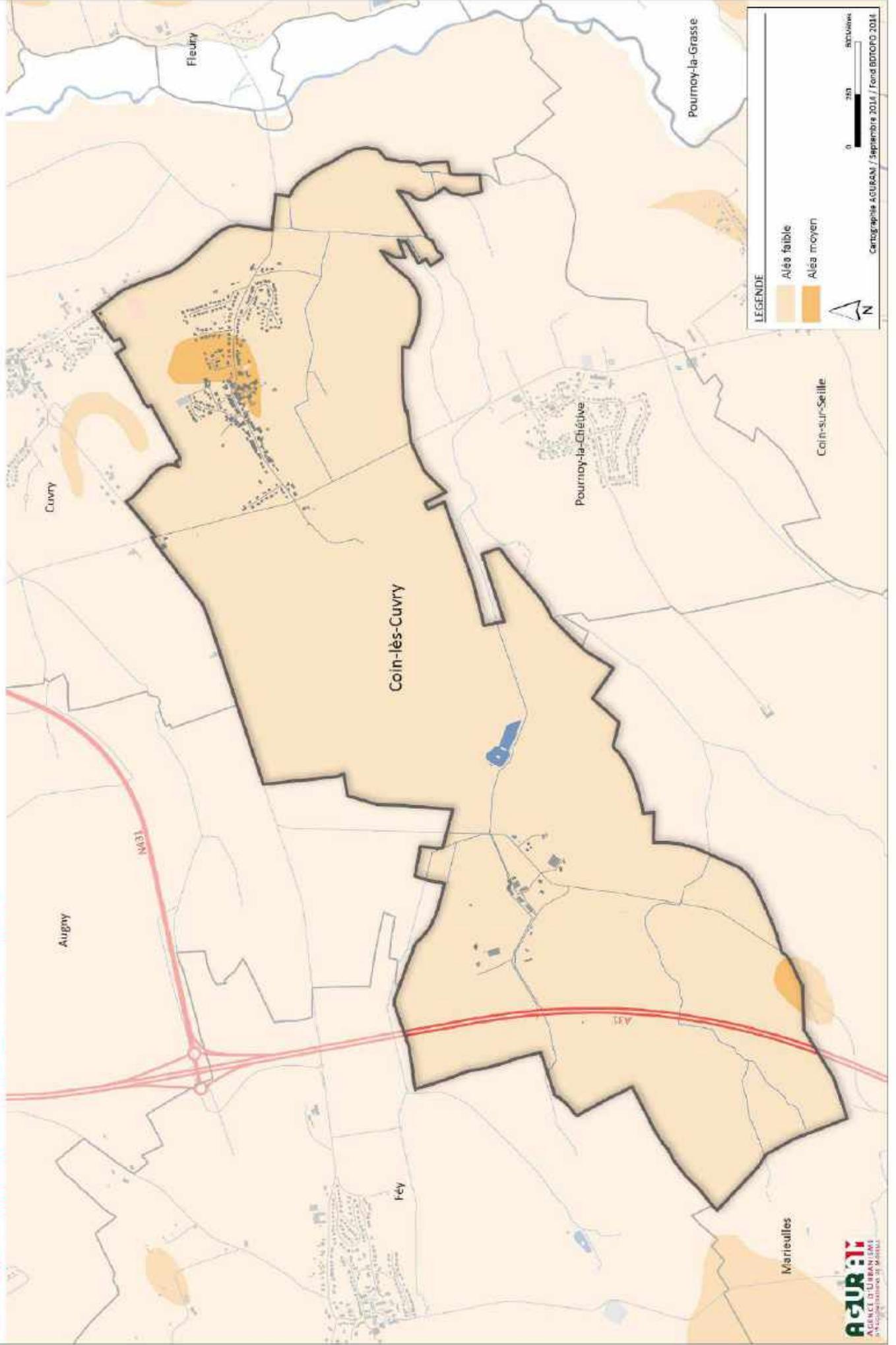
D. Arrêté de reconnaissance de catastrophes naturelles

La commune a fait l’objet de quatre arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle depuis 1999. Trois arrêtés concernent des inondations et coulées de boues et le dernier est lié à l’aléa retrait gonflement des argiles. L’arrêté de 1999 est à relativiser car sont toutes les communes françaises qui ont été reconnues en état de catastrophe naturelle à cette date.

Type de catastrophe	Date de début Date de fin	Arrêté du Publié JO
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	11/01/1983
	31/12/1982	13/01/1983
Inondations et coulées de boue	25/05/1983	21/06/1983
	30/05/1983	24/06/1983
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999
	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	25/08/2004
	30/09/2003	26/08/2004

Le risque inondation a été expliqué dans la partie 1.4 de l’Etat Initial de l’Environnement :

« l’hydrographie et les inondations ». La cartographie de ce risque a fait l’objet d’une étude hydrogéomorphologique réalisée en 2004 par le bureau d’études CAREX Environnement.



E. Inventaires BASIAS et BASOL

La France a été l'un des premiers pays européens à conduire des inventaires des sites pollués d'une façon systématique (premier inventaire en 1978). Les principaux objectifs de ces inventaires sont :

- recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement ;
- conserver la mémoire de ces sites ;
- fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

La réalisation d'inventaires historiques régionaux (IHR) des sites industriels et de services, en activité ou non, s'est accompagnée de la création de la base de données nationale BASIAS. L'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit. **La base de données BASIAS répertorie le site suivant à Coin-lès-Cuvry :**

- Décharge de classe 3 : « *décharge de classe 3 en terrain privé créée il y a plusieurs années (date inconnue) et qui reçoit encore gravats et déchets verts d'un pépiniériste* ». Superficie : 0,4 ha. **Ce site se trouve en réalité sur la commune voisine de Cuvry.**

L'inventaire BASOL recense quant à lui, les sols pollués ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. **Il n'y a aucun site BASOL à Coin-lès-Cuvry.**

F. Installations Classées Pour la protection de l'Environnement

Les installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers sont soumises à une législation et une réglementation particulières, relatives à ce que l'on appelle « *les installations classées pour la protection de l'environnement* ». Localement, ce sont les services de l'inspection des installations classées au sein des DREAL (hors élevages) ou des directions départementales de protection des populations des préfectures (élevages) qui font appliquer, sous l'autorité du préfet de département, les mesures de cette police administrative.

Il existe deux ICPE agricoles sur la commune au Sabré. Il s'agit de la coopérative agricole LORCA et de l'élevage canin 4PAT Hôtel. Ils disposent d'un périmètre de protection de 100 mètres.

G. Transport de marchandises dangereuses et canalisations dangereuses

A Coin-les-Cuvry, l'Autoroute A31 est concernée par le transport routier de marchandises dangereuses. En outre, la commune est traversée par des canalisations de matières dangereuses (GRT Gaz et TRAPIL, cf : servitudes d'utilité publique).

La commune de Coin-lès-Cuvry n'est pas concernée par beaucoup de risques. D'un point de vue naturel, les tissus urbains du village ne sont pas touchés par des inondations par remontées de nappes phréatiques (nappe sub-affleurente). Ce risque existe sur les franges Est et Ouest du ban communal. Certaines constructions du cœur de bourg sont soumises à un aléa retrait-gonflement des argiles qualifié de moyen.

Il n'existe aucun site d'activités situé sur la commune, ancien ou actif qui figure dans la base de données BASIAS. Aucun site pollué n'est recensé sur la commune dans la base BASOL. Deux installations sont classées ICPE, une coopérative agricole et un élevage canin. Le seul risque d'origine anthropique sur la commune est lié au transport de marchandises dangereuses (Autoroute A31).



2.8 LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Les servitudes d'utilité publique sont motivées par des motifs d'utilité publique tels que le passage d'une ligne électrique ou d'une canalisation de distribution publique (eau, gaz...). Elles établissent, à l'initiative de l'administration, pour cause d'utilité publique, **des limites au droit de propriété et d'usage du sol**. Elles sont instituées en vertu des réglementations qui leur sont propres.

Le territoire **de Coin-lès-Cuvry** est grevé d'un certain nombre de servitudes :

- Construction et exploitation de pipelines TRAPIL (I1bis)
- Canalisations de GRT Gaz (I3) ;
- Canalisations électriques (I4) ;
- Protection contre les obstacles (PT2) ;
- Réseaux de communications (PT3) ;
- Servitudes aéronautiques de balisage (T4) ;
- Servitudes aéronautiques de dégagement (T5) ;
- Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement (T7).

Le ban communal de Coin-lès-Cuvry est concerné par 8 types de servitudes d'utilité publique. Celle qui est la plus représentée correspond à la protection contre les obstacles (PT2).

II – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

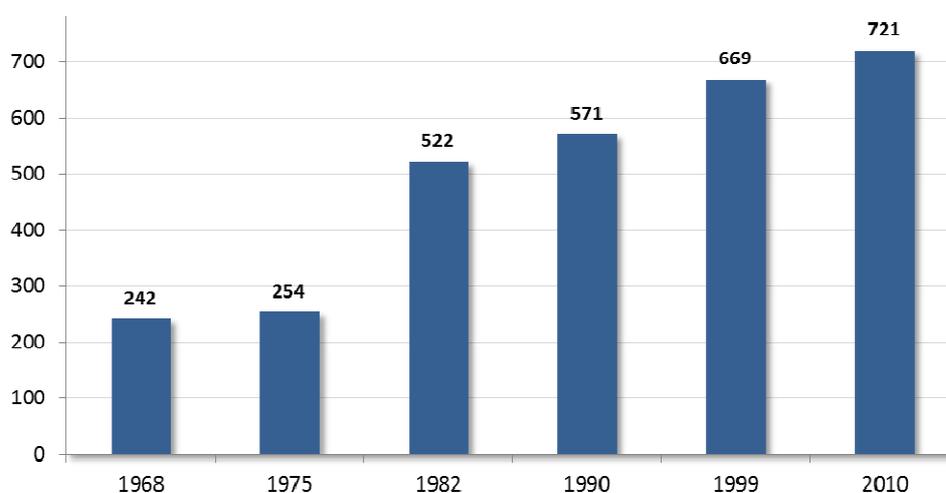
1. LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

1.1 LA DEMOGRAPHIE

A. L'évolution de la population

Le graphique ci-dessous montre que la population de **Coin-lès-Cuvry** a explosé entre les recensements 1968 et 2010 réalisés par l'INSEE. Sur cette période d'une quarantaine d'année, la commune a **gagné 198% de population** soit 479 habitants supplémentaires.

Evolution de la population depuis 1968 à Coin-lès-Cuvry – Données INSEE



La croissance démographique de la commune de **Coin-lès-Cuvry** depuis 1968 comporte **trois grandes périodes** :

- **1968-1975** : la population communale est quasiment stable avec le gain de seulement 12 habitants en 8 années.
- **1975-1990** : essor démographique extrêmement important avec un doublement de la population sur une période de 8 années soit environ 30 habitants supplémentaires chaque année sur cette période. Des constructions pavillonnaires neuves sont à l'origine de cet essor rapide et très important de la population.
- **1990-2010** : la croissance démographique cumulée de 26% sur cette période montre que l'attractivité communale reste très importante au sein de l'Agglomération. Environ 7 habitants supplémentaires se sont installés chaque année à Coin-lès-Cuvry entre 1990 et 2010.

L'évolution de la population de Coin-lès-Cuvry depuis 1968 montre une croissance démographique majeure avec un nombre d'habitants qui a triplé sous l'effet de nombreuses constructions pavillonnaires, en particulier entre 1975 et 1982. **Cette évolution de la population traduit la situation périurbaine du village au sein de l'Agglomération Messine.** Il se situe à 17 kilomètres du centre de Metz soit environ 20 minutes en voiture. L'intensification récente des opérations pavillonnaires (lotissement Fontenelle en quatre phases) sur la commune démontre que la pression foncière de l'agglomération Messine s'exerce bien à Coin-lès-Cuvry.

La commune n'a pas connu de déclin démographique depuis 1968 grâce à des apports perpétuels de nouvelles constructions pavillonnaires. C'est pourtant le risque inhérent à ce type d'opérations à terme.

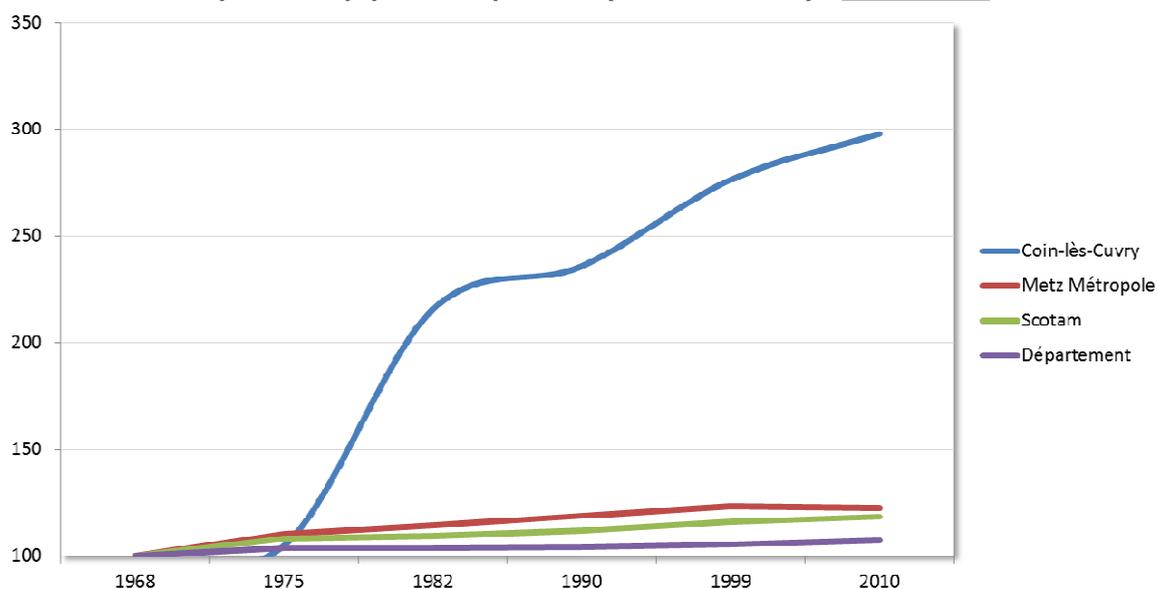


Population INSEE	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2010	1968-2010
Coin-lès-Cuvry	12	268	49	98	52	479
Metz Métropole	19 169	7 175	8 102	8 277	-1 295	41 428
Scotam	25 492	4 745	7 458	13 031	6 683	57 409
Département	35 059	816	4 113	11 897	21 867	73 752

Population INSEE	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2010	1968-2010
Coin-lès-Cuvry	5%	106%	9%	17%	8%	198%
Metz Métropole	11%	4%	4%	4%	-1%	23%
Scotam	8%	1%	2%	4%	2%	18%
Département	4%	0%	0%	1%	2%	8%

Les tableaux ci-dessus et le graphique ci-dessous démontrent bien que **la croissance démographique connue par Coin-lès-Cuvry entre 1968 et 2010 est importante comparativement aux autres territoires, en particulier à partir de 1975 où la population a doublé**. Entre 1968 et 2010, une commune du Département Mosellan a en moyenne accru sa population de 8%. Ce taux monte à 23% pour une commune de Metz-Métropole. La croissance démographique de 198% de la commune de **Coin-lès-Cuvry montre qu'elle est très attractive** pour l'habitat au sein de son territoire au regard de sa croissance démographique nettement plus forte que celles des territoires de comparaison entre 1968 et 2010. **La commune a encore gagné 8% de population entre 1999 et 2010 alors que Metz Métropole a perdu 1% de sa population**. Ceci confirme que l'attractivité de Coin-lès-Cuvry est toujours forte ces dix dernières années.

Evolution comparée de la population depuis 1968 (base 100 en 1968) – Données INSEE



Entre **1968 et 2010**, tous les territoires ont gagné de la population mais avec certaines disparités :

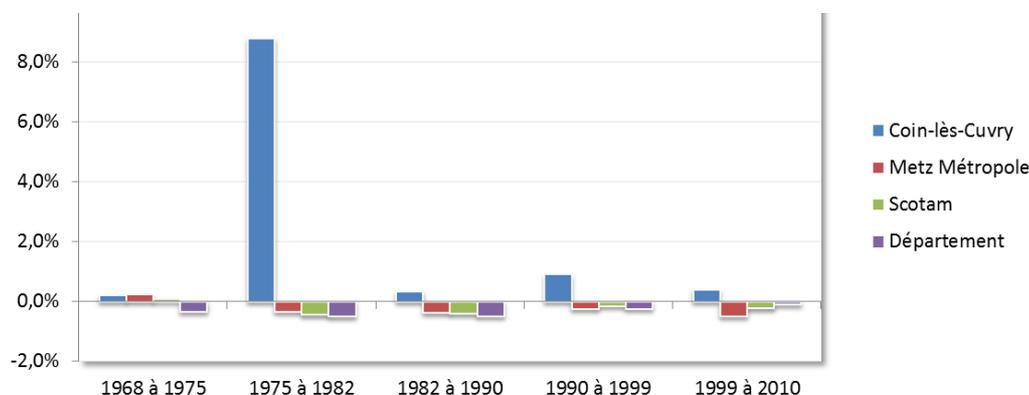
- les 44 communes de **Metz Métropole** ont gagné 41 428 habitants **(+23%)** ;
- les 151 communes du **SCOTAM** ont gagné 57 409 habitants **(+18%)** ;
- les 730 communes du **Département de la Moselle** ont gagné 73 752 habitants **(+9%)**.

Coin-lès-Cuvry a vu sa population augmenter de plus de 198% depuis 1968 avec une croissance démographique particulièrement élevée entre 1975 et 1982 où la population a doublé. Entre 1999 et 2010, la commune a encore gagné 8% de population alors que Metz-Métropole perdait 1% de ses habitants.

B. Les facteurs de l'évolution démographique

Le **solde migratoire** correspond à la **différence** entre le nombre de personnes **qui sont entrées sur le territoire** et le nombre de personnes **qui en sont sorties au cours d'une période**.

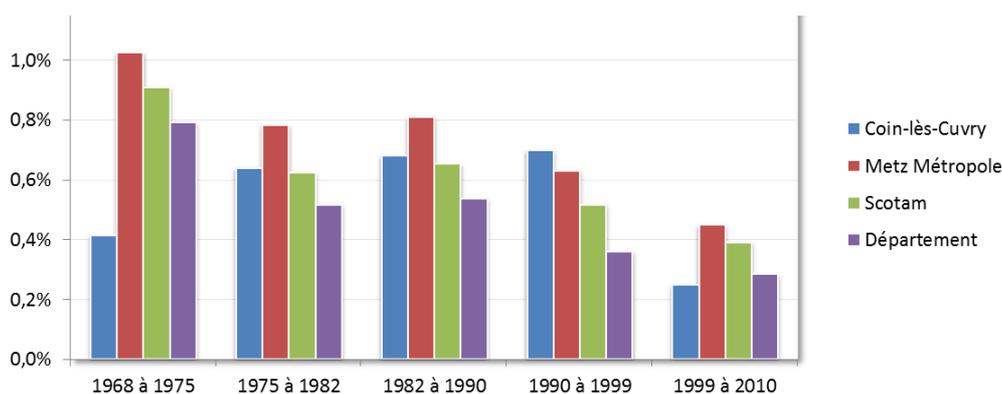
Evolution comparée du solde migratoire depuis 1968 – Données INSEE



Sur toutes les périodes, **Coin-lès-Cuvry a connu un solde migratoire positif**. Ce n'est pas le cas des territoires de comparaison à partir de 1975. Entre **1975 et 1982**, Coin-lès-Cuvry a connu un **solde migratoire très fortement positif (+8%)** qui montre l'arrivée massive d'une nouvelle population. Cela correspond à la construction et à la livraison du lotissement de « *La Pommeraie* » qui comprend 66 maisons individuelles. Depuis 1975, **Metz-Métropole, le SCOTAM et le Département perdent de la population via le solde migratoire**. Cela signifie que les personnes qui viennent s'installer sur ces territoires sont moins nombreuses que celles qui les quittent.

Le **solde naturel** correspond à la **différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès** enregistrés au cours d'une période. Un solde naturel positif renseigne sur la présence ou non d'une population jeune en âge d'avoir des enfants sur le territoire.

Evolution comparée du solde naturel depuis 1968 – Données INSEE

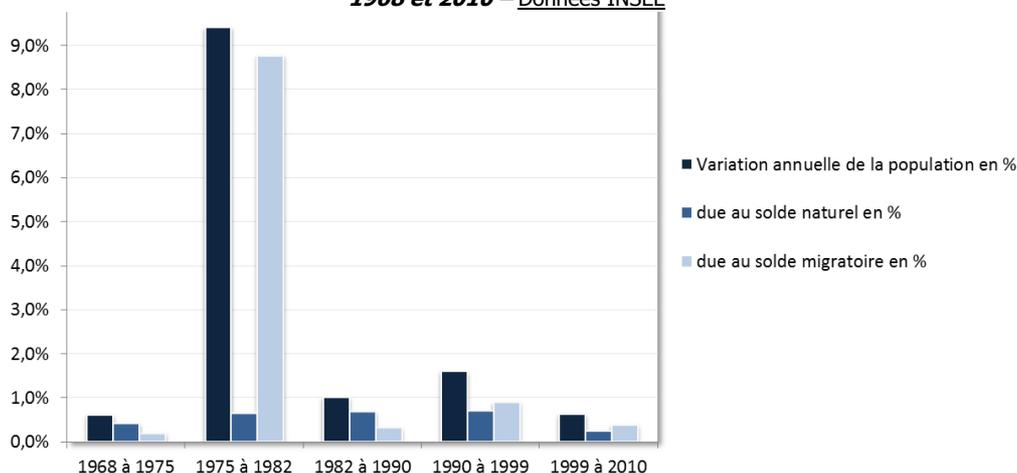


Depuis 1968, Coin-lès-Cuvry a toujours connu un solde migratoire positif. Cela signifie que les naissances sont plus nombreuses que les décès. Le graphique ci-dessus montre que si ce solde est positif sur toutes les périodes, il tend à fortement diminuer entre 1999 et 2010. **Le ralentissement du rythme des nouvelles constructions pavillonnaires cumulé au vieillissement des populations qui habitent dans les opérations anciennes expliquent cette évolution**.

Sur tous les territoires de comparaison, le solde naturel est fortement positif depuis 1968. Cela signifie que sur les territoires de Metz-Métropole, du SCOTAM et du Département, les naissances sont nettement plus nombreuses que les décès.

La population communale a principalement augmenté via le solde migratoire sur la période 1975-1982. Le graphique ci-dessous montre que sur **les périodes suivantes, ce sont des soldes naturels et migratoires positifs cumulés qui permettent l'accroissement de la population**. Les territoires de Metz-Métropole, du SCOTAM et du Département **possèdent un solde migratoire négatif sur toutes les périodes** et ne gagnent de la population que grâce à un solde naturel fortement positif.

Part du solde naturel et du solde migratoire dans l'évolution de la population communale entre 1968 et 2010 – Données INSEE

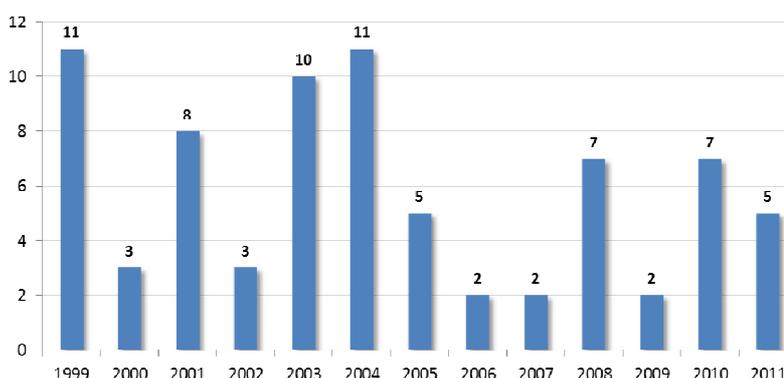


Facteurs d'évolutions de la population		1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010
Coin-lès-Cuvry	Variation annuelle de la population en %	0,6%	9,4%	1,0%	1,6%	0,6%
	due au solde naturel en %	0,4%	0,6%	0,7%	0,7%	0,2%
	due au solde migratoire en %	0,2%	8,8%	0,3%	0,9%	0,4%
	Taux de natalité en %	11,6%	12,2%	10,8%	10,6%	7,4%
	Taux de mortalité en %	7,6%	8,1%	4,3%	4,2%	5,3%

Depuis 1999, **le nombre de naissances annuel moyen à Coin-lès-Cuvry est de 6 enfants.**

Le nombre de naissances le plus faible est de 2 en 2006, 2007 et 2009 et le plus élevé de 11 en 1999 et 2004. Cette dynamique montre qu'il existe **quelques jeunes couples en âge d'avoir des enfants** sur le ban communal.

Nombre de naissance depuis 1999 à Coin-lès-Cuvry – Données INSEE

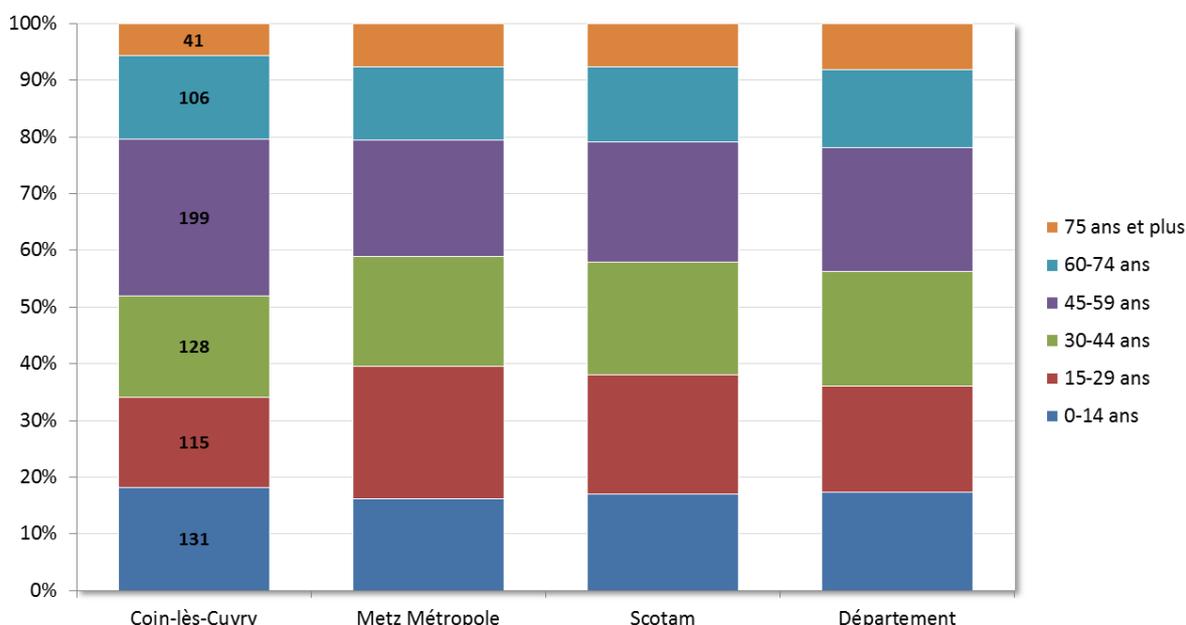


Coin-lès-Cuvry a connu un solde migratoire positif entre 1968 et 2010 qui démontre l'arrivée et l'installation massive d'une nouvelle population. La population communale comporte des habitants en âge d'avoir des enfants puisqu'il existe environ 6 naissances annuelles entre 1999 et 2011. Cela s'explique par la prédominance de la construction de maisons individuelles depuis de nombreuses années. Elle monocentre l'offre en nouveaux logements sur l'unique arrivée de jeunes ménages avec enfants. Cette offre permet jusqu'à aujourd'hui de maintenir des habitants jeunes mais présente un risque important de vieillissement de la population à terme.

C. La structure de population

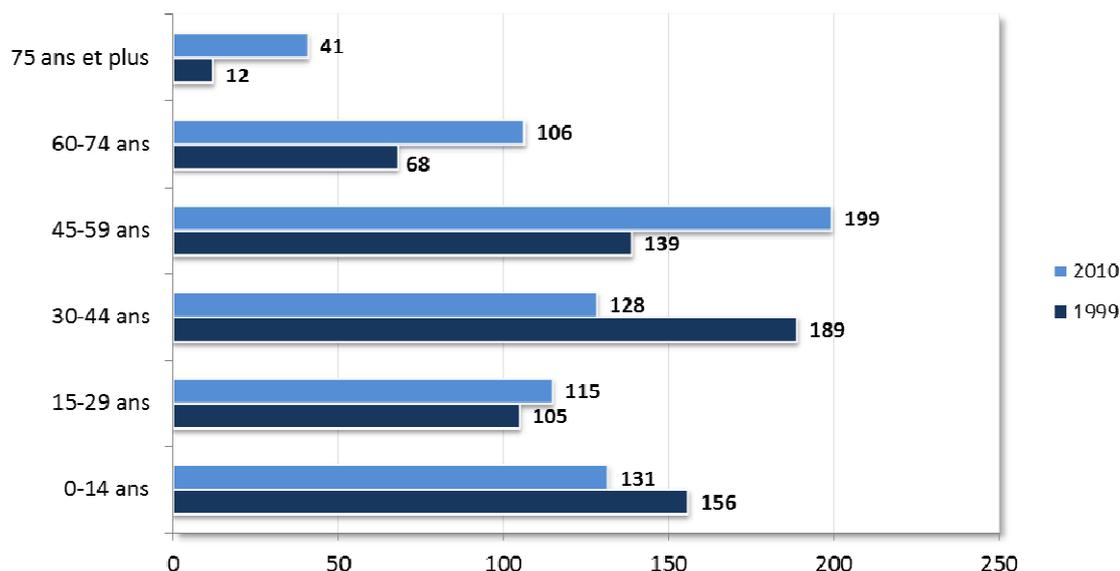
La structure de population de Coin-lès-Cuvry est très différente de celles des territoires de comparaison en raison de la sous-représentation des moins de 30 ans et de la surreprésentation des 45-59 ans. La commune compte seulement 16% de 15-29 ans contre 23% dans Metz-Métropole et 21% dans le SCOTAM. Le fait que les 0-14 ans soient plus nombreux que sur les autres territoires ne compense pas ce manque.

Analyse comparée de la répartition par tranche d'âge en 2010 – Données INSEE



La faible représentation des 15 à 29 ans est problématique car il s'agit de l'une des deux tranches d'âges qui contribue au renouvellement de la population. La surreprésentation des 0-14 ans traduit le fait que des ménages jeunes se sont installés sur la commune il y a quelques années et ont fait des enfants. Avec 52% de sa population dans les trois premières tranches d'âges, la pyramide de Coin-lès-Cuvry reste dynamique et le renouvellement de la population est encore assuré.

Evolution par tranche d'âge de la population de Coin-lès-Cuvry entre 1999 et 2010 – Données



Les évolutions de la structure de la population par tranches d'âges entre 1999 et 2010 montrent un vieillissement de la population :

- **Moins de 15 ans** : -25 personnes (-15%) ;
- **15-29 ans** : +10 personnes (+9%) ;
- **30-44 ans** : -61 personnes (-32%) ;
- **45-59 ans** : +60 personnes (+43%) ;
- **60-74 ans** : +38 personnes (+56%) ;
- **75 ans et plus** : +29 personnes (+239%).

Evolutions 1999-2010 par tranches d'âge	0-14 ans		15-29 ans		30-44 ans		45-59 ans		60-74 ans		75 ans ou plus	
	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%
Coin-lès-Cuvry	-25	-15,7%	10	9,3%	-61	-32,1%	60	43,4%	38	56,5%	29	239,1%
Metz Métropole	-5 940	-14,1%	-2 706	-4,9%	-7 935	-15,5%	6 650	16,9%	3 468	13,5%	5 168	43,7%
Scotam	-7 127	-10,1%	-2 681	-3,3%	-11 017	-13,0%	14 013	21,7%	3 983	8,8%	9 513	51,0%
Département	-16 550	-8,4%	-11 770	-5,7%	-28 254	-11,8%	44 844	24,4%	4 122	2,9%	29 476	53,2%

Entre 1999 et 2010, la population communale a vieilli très rapidement avec une hausse très nette du nombre de plus de 45 ans.

- 45 ans et plus (+127 personnes, +57%)
- Moins de 45 ans (-75 personnes, -16%)

En 2010, la pyramide des âges de la commune de Coin-lès-Cuvry reste dynamique avec environ 52% de la population dans les trois premières tranches d'âges (moins de 45 ans) malgré une faible représentation des 15 à 29 ans.

Au global, la population des trois premières tranches d'âges (moins de 45 ans) a fortement décliné entre 1999 et 2010 (-16%) alors que celle des plus de 45 ans a très fortement augmenté (+57%). Ce vieillissement soudain et extrêmement rapide de la population communale est la conséquence du monocentrage de l'offre en logements sur des maisons individuelles depuis de nombreuses années.

D. Le nombre et la composition des ménages

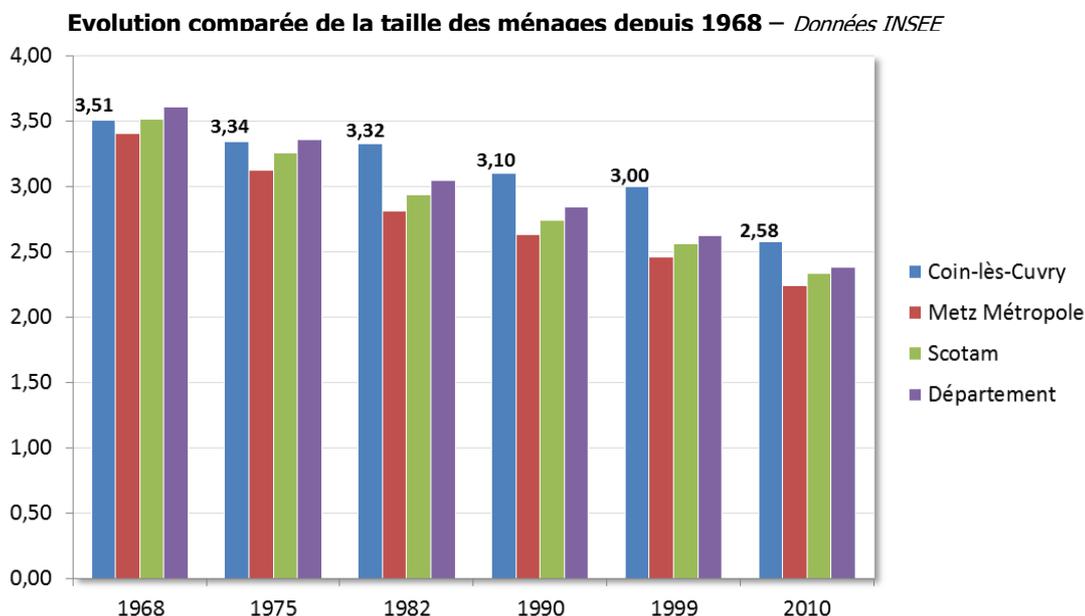
Un ménage, au sens du recensement, désigne **l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale**, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué **d'une seule personne**. Il y a **égalité** entre le **nombre de ménages** et le nombre de **résidences principales**. (Définition INSEE).

Evolution comparée ménages/population à Coin-lès-Cuvry depuis 1968 – Données INSEE

Période	Ménages	Population
1968-1975	7	12
1975-1982	81	268
1982-1990	27	49
1990-1999	39	98
1999-2010	57	52

Entre 1975 et 1982 une forte hausse du nombre de ménages est à l'origine d'une croissance démographique très importante.

Sur la période 1982-1999, les nouveaux ménages assurent une croissance de population encore importante mais nettement moins soutenue que sur la période précédente. Entre 1999 et 2010, **les nouveaux ménages contribuent moins fortement à l'augmentation de la population**. Cela signifie qu'une partie des nouveaux ménages contribue au maintien de la population et une autre partie seulement, à l'accroissement démographique.



Le graphique ci-dessus met en évidence une constante **diminution de la taille moyenne des ménages**. Cela veut dire **qu'un logement accueille moins de population que par le passé**. A **Coin-lès-Cuvry**, la taille moyenne des ménages était de **3,51 personnes par ménage** en moyenne en 1968 contre **2,58 personnes par ménage en 2010**. Metz-Métropole possède une moyenne basse de 2,24 personnes par ménage.

La baisse globale de la taille des ménages qui s'observe à toutes les échelles est le résultat du desserrement des ménages. Ce phénomène traduit des changements de mode de vie qui sont observés sur l'ensemble du territoire national. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- la décohabitation des jeunes qui quittent de plus en plus tôt le foyer parental pour réaliser des études de plus en plus longues dans les villes universitaires ;
- ces mêmes jeunes qui ont des enfants de plus en plus tard ;
- l'éclatement des ménages créant des familles monoparentales ;
- le vieillissement de la population augmentant le nombre de ménages composés d'une seule personne.

Comme sur tous les territoires, la stabilisation de la population nécessite de construire de nouveaux logements pour accueillir des ménages supplémentaires en raison de la taille en constante diminution de ces derniers depuis 1968. L'INSEE prévoit que le desserrement des ménages continue sur les territoires d'ici 2030 pour atteindre, 2,3 à 2,2 personnes par ménages.

En 1968, un ménage de la commune accueillait en moyenne 3,51 personnes contre seulement 2,58 en 2010. Ce chiffre est supérieur à ceux des territoires de comparaison. Les ménages de Metz-Métropole ont connu un très fort desserrement entre 1999 et 2010 passant de 2,46 personnes par ménage à 2,24 personnes par ménage.

1.2 LE PARC DE LOGEMENTS

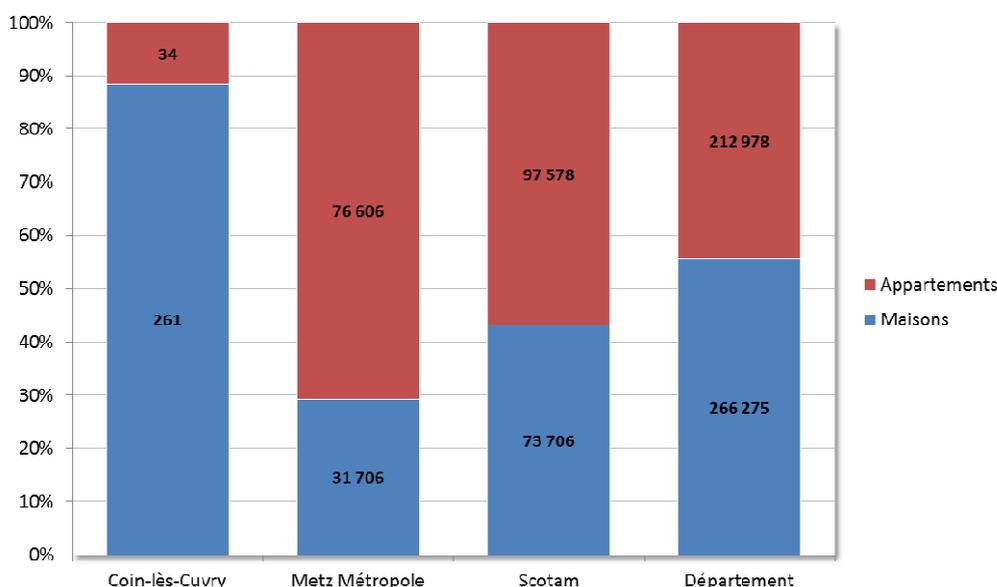
A. La typologie et l'ancienneté d'emménagement

Un logement est défini du point de vue **de son utilisation**. C'est un local utilisé pour l'habitation :

- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, ...)
- indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Les logements sont répartis en **quatre catégories** : **résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants**. Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'INSEE : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.).

Typologie comparée des logements occupés en 2010 – Données INSEE



En **2010**, le parc immobilier de **Coin-lès-Cuvry** se compose de **261 maisons individuelles** et de 34 appartements. Cela signifie que **le produit appartement**, fréquemment recherché par les jeunes ménages ne représente que **11,6% de l'offre sur le ban communal**.

Pour **attirer de nouvelles populations**, un travail pourrait être effectué sur la **typologie de logements**. En effet, le locatif est un excellent moyen d'attirer de jeunes ménages. En outre, il peut permettre le maintien d'une population âgée sur une commune grâce à une offre adaptée. Ce type d'offres pour les personnes âgées peut libérer des logements plus vastes, généralement recherchés par les familles. Cela favoriserait le parcours résidentiel.

	Maisons		Appartements		Maisons		Appartements	
	1999	2010	1999	2010	1999	2010	1999	2010
Coin-lès-Cuvry	219	261	10	34	95,6%	88,4%	4,4%	11,6%
Metz Métropole	28 815	31 706	67 479	76 606	29,9%	29,3%	70,1%	70,7%
Scotam	65 155	73 706	82 829	97 578	44,0%	43,0%	56,0%	57,0%
Département	231 287	266 275	179 045	212 978	56,4%	55,6%	43,6%	44,4%

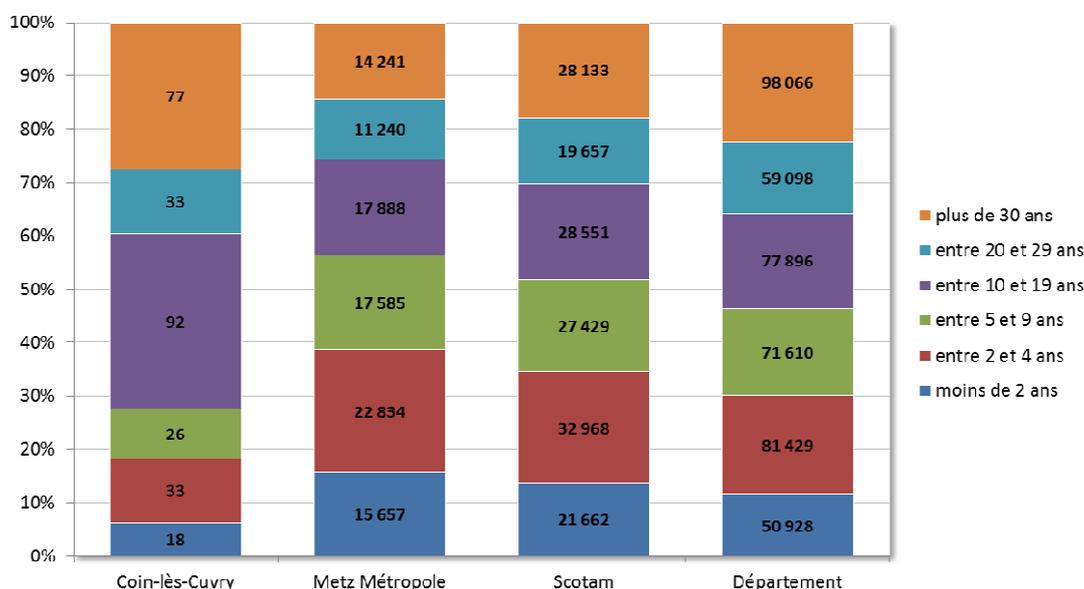
Coin-lès-Cuvry	Maisons	Appartements
1999	219	10
2010	261	34
Evolution en %	19%	240%

Entre 1999 et 2010, ce sont 24 appartements qui ont été créés à Coin-lès-Cuvry. Cela correspond à une augmentation de 240% de ce type de produit en 13 années puisqu'il n'en existait que 10 en 1999. Sur la même période, le nombre de

maisons a augmenté de 19%. **La création d'appartements à Coin-lès-Cuvry montre que ce type de produit répond aux besoins d'une frange de la population et qu'il est recherché.** La hausse moins rapide de l'offre en maison individuelle montre qu'il existe un début de rééquilibrage de l'offre même si ce sont 42 maisons et 24 appartements qui ont été créés entre 1999 et 2010.

L'ancienneté est calculée à partir **de l'année d'emménagement dans le logement**. Pour les individus enquêtés en 2010 ayant déclaré avoir emménagé en 2010, l'ancienneté d'emménagement est de 0 an, pour ceux qui ont déclaré 2009, l'ancienneté d'emménagement est de 1 an. Si tous les occupants présents au moment du recensement **ne sont pas arrivés en même temps**, la date d'emménagement correspond **à celle du premier arrivé**.

Ancienneté d'emménagement comparée en 2010 – Données INSEE



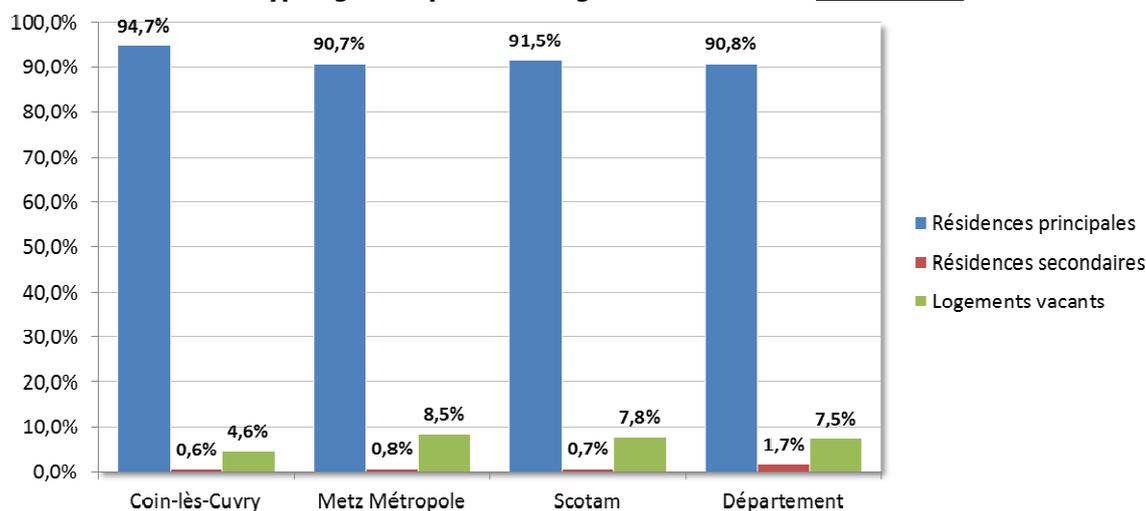
Près de **40% de la population est installée** depuis **plus de 20 ans** dans son logement actuel sur la commune de **Coin-lès-Cuvry**. Cette proportion est plus importante que sur les territoires de comparaison. Cela signifie que les populations qui se sont installées dans des lotissements il y a de nombreuses années restent sur la commune. Environ **5% des ménages** sont installés depuis moins de deux ans et environ **18% de la population depuis moins de 5 ans**. Ces chiffres sont inférieurs à ceux des territoires de comparaison et caractérisent une population peu mobile. **La population de Metz-Métropole est particulièrement mobile puisque ce sont 39% des ménages qui ont emménagé depuis moins de 5 années.**

En 2010, le parc de logements de Coin-lès-Cuvry se compose de 261 maisons individuelles (89%) et de 34 appartements (11%). Si les appartements sont assez peu représentés, leur nombre a augmenté de 240% entre 1999 et 2010 avec la création de 24 biens. Les maisons ont augmenté de 19% sur cette période. Environ 40% de la population de Coin-lès-Cuvry est installée depuis plus de 20 ans et seulement 18% de la population a emménagé il y a moins de 5 ans. Ce chiffre est très inférieur aux 39% des ménages qui se sont installés ces cinq dernières années sur le territoire de Metz-Métropole.

B. Le statut d'occupation des logements

Le parc de logements communal est dominé par les résidences principales (95%). En 2010, il comprend 280 résidences principales contre 223 en 1999. Le nombre important de résidences principales est une caractéristique des communes périurbaines et rurales. Il n'existe que deux résidences secondaires à Coin-lès-Cuvry. Cela signifie que la commune n'est pas un lieu d'arrêt pour le tourisme.

Typologie comparée des logements en 2010 – Données INSEE



Le taux de vacance des logements en 2010 (4,6%) à Coin-lès-Cuvry est en-dessous de la moyenne. Il est inférieur à ceux des territoires de comparaison. **Il montre que le marché immobilier est fluide sur la commune avec généralement très peu de biens disponibles.** Un taux de vacance de l'ordre de 5% à 6% des logements est qualifié de « normal » dans la mesure où il permet le parcours résidentiel. **Le taux de 8,5% de logements vacants sur le territoire de Metz-Métropole est particulièrement élevé.** Cela signifie qu'il existe des biens à réoccuper sur le territoire de l'Agglomération Messine.

Coin-lès-Cuvry	1999		2010		Evolutions	
	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%
Propriétaires	201	87,4%	236	79,8%	35	17,2%
Locataires	25	10,9%	46	15,6%	21	83,6%
Logements vacants	4	1,7%	14	4,6%	10	242,4%
Total	230	100,0%	295	100,0%	65	28,3%

A Coin-lès-Cuvry, le nombre de propriétaires est en forte hausse entre 1999 et 2010 (+17%) tout comme le nombre de locataires (+84%). C'est certainement la création de 24 appartements sur cette période qui explique en grande partie la hausse du nombre de locataires (Chiffres INSEE 2010)

La base de données **FILOCOM 2013** indique qu'il existe à Coin-lès-Cuvry, 268 résidences principales, 21 logements vacants et 1 résidence secondaire. Cette source, basée sur les données recueillies par la DGFIP permet de distinguer deux types de vacance des logements :

- **La vacance conjoncturelle** : 12 logements à Coin-lès-Cuvry soit 4,1% du parc contre 7,8% dans Metz-Métropole. Il s'agit d'une vacance nécessaire à la fluidité du marché immobilier.
- **La vacance structurelle** : 9 logements à Coin-lès-Cuvry soit 3,1% du parc contre 3,3% dans Metz-Métropole. Il s'agit d'une vacance qui reflète des refus de mise en location, de la vétusté et une inadéquation des logements avec les besoins. **Il existe à Coin-lès-Cuvry 9 logements qui pourraient être réoccupés.**

Les logements sociaux sont absents du ban communal de Coin-lès-Cuvry. Pourtant, ce type d'habitat soumis à un double plafond de loyer et de ressources des ménages est particulièrement adapté à de nombreuses familles telles que les jeunes ménages, les personnes âgées ou répond à de nombreuses situations de rupture telles que le divorce ou la perte d'emploi.

Selon FILOCOM 2013, **on estime à 26% le nombre de ménages éligibles au Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) à Coin-lès-Cuvry.** Ce sont 56% des ménages du SCOTAM qui sont éligibles à un logement social.



Exemples de programmes mixtes comprenant des rénovations et des constructions neuves destinées aux personnes à mobilité réduite et âgées ainsi qu'aux jeunes ménages comprenant des logements sociaux

Source : CC Rives de Moselle

La commune n'a pour l'heure aucune obligation en matière d'habitat social puisqu'elle n'est pas soumise à l'article 55 de la loi SRU. Un seuil de 3500 habitants est nécessaire pour devoir proposer au moins 20% de son parc en locatif social.

A l'heure actuelle, le logement social de l'agglomération est fortement concentré à Metz, Montigny-les-Metz et Woippy mais le Programme Local de l'Habitat (PLH) œuvre pour une meilleure répartition de cet habitat.

Pour cela, **le PLH de Metz Métropole a inscrit la réalisation de 7 logements aidés à Coin-lès-Cuvry durant la période 2011-2017.**

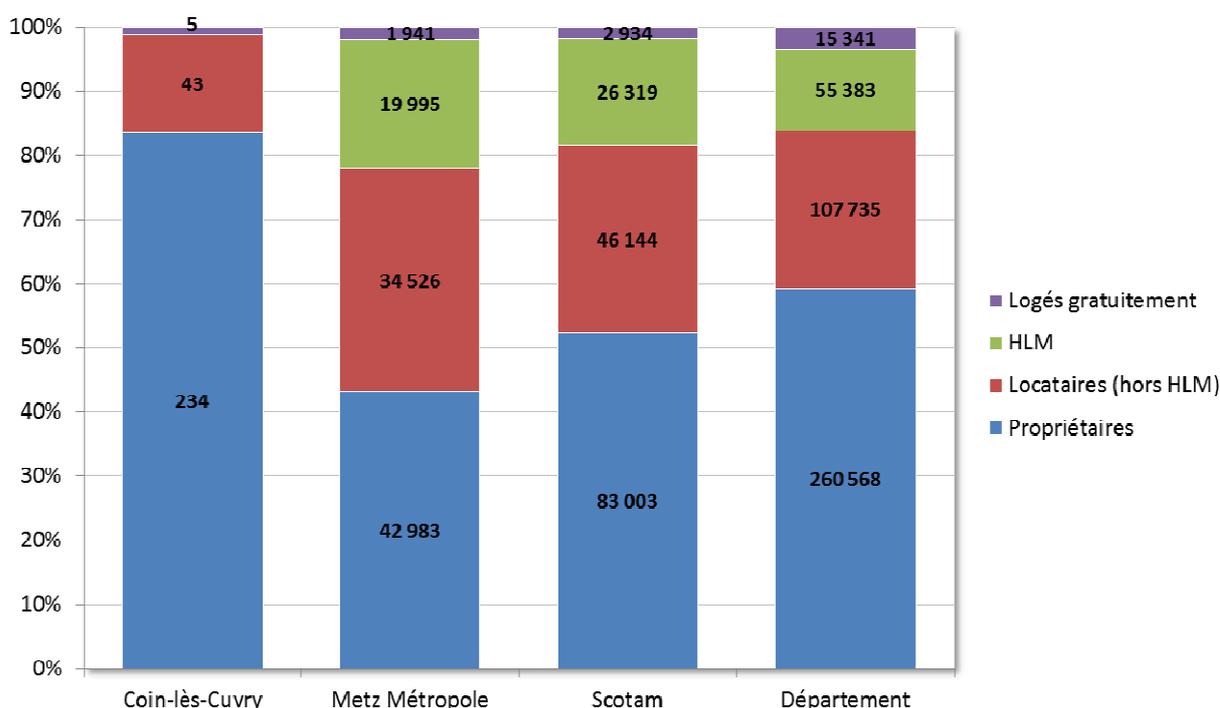


Exemples de logements sociaux en R+4 sur la commune de Woippy au sein de l'agglomération Messine

De nombreuses raisons plaident pour le développement d'un locatif accessible à tous : le locatif social permet un renouvellement de la population plus rapide. Cela facilite le maintien des équipements communaux. Le locatif apporte une réponse au vieillissement des populations des communes résidentielles.

Le graphique ci-après montre que la **part des propriétaires est fortement représentée** sur le territoire communal (87%). **C'est une caractéristique typique des communes périurbaines et rurales qui contribue au vieillissement de la population.** Cette forte part de propriétaires indique également que les habitants qui ont construit leurs logements ont acheté pour la plupart. **Les propriétaires sont nettement moins nombreux aux niveaux de Metz Métropole (43%), du SCOTAM (52%) et du Département (59%).** La part de **locataires à Coin-lès-Cuvry (16%)** est inférieure à celles de tous les territoires de comparaison. La part de **logements locatifs sociaux de Coin-lès-Cuvry est nulle.**

Statut d'occupation des logements comparé en 2010 – *Données INSEE*

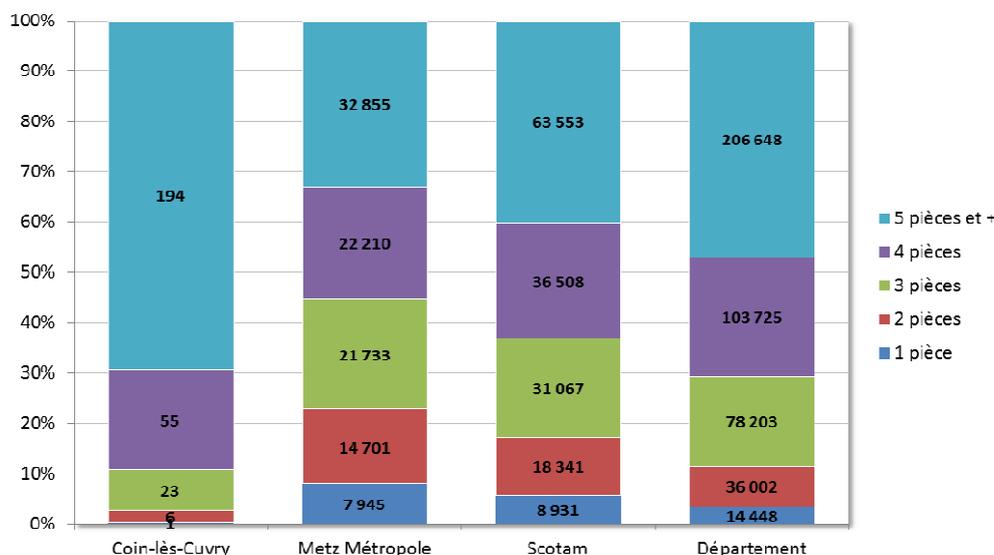


La part de 4,6% de logements vacants sur la commune en 2010 montre que le marché immobilier est tendu sur la commune. Il existe tout de même 9 logements qui relèvent d'une vacance structurelle. Ils pourraient être réoccupés. La situation est différente sur le territoire de Metz-Métropole avec 8,5% de logements vacants.

En 2010, il existe 87% de propriétaires à Coin-lès-Cuvry soit plus du double du taux observé sur le territoire de Metz-Métropole (43%). Les locataires regroupent 16% des habitants de Coin-lès-Cuvry contre 29% sur le territoire du SCOTAM. La commune ne comporte pas de logements sociaux mais doit en produire 7 d'ici 2017 dans le cadre du PLH de Metz-Métropole (2011-2017). Cela permettra d'améliorer le parcours résidentiel sur la commune.

C. La taille des logements

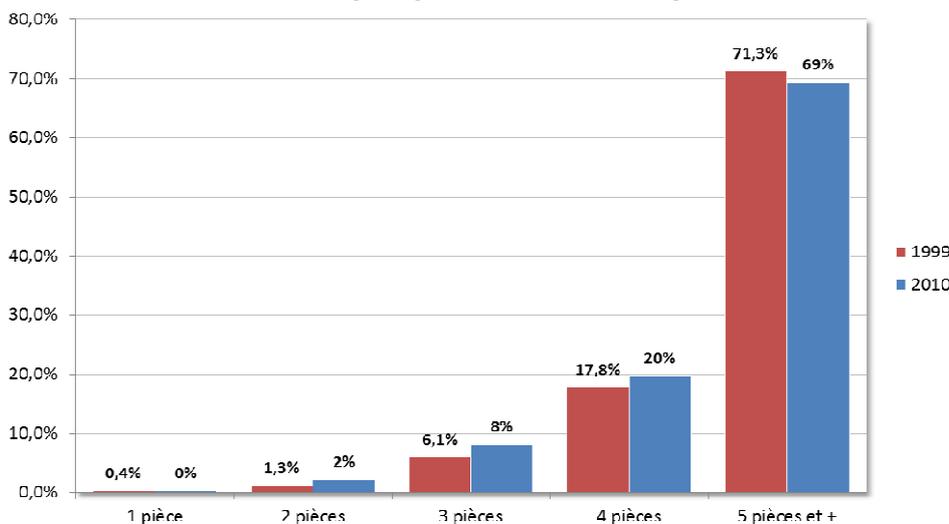
Taille comparée des résidences principales en 2010 – Données INSEE



A Coin-lès-Cuvry, les logements correspondent majoritairement à des maisons individuelles comprenant 5 pièces et plus (69%). Ce type de logement est confortable pour des ménages ayant des enfants mais ne semble pas adapté à des personnes qui vivent seules. **Les petits logements sont très rares car 90% des logements de la commune sont composés d'au moins 4 pièces. Il existe seulement 30 logements de trois pièces et moins.** Une typologie de logements plus variée pourrait permettre l'accueil d'une population plus large et mixte, notamment dans le cadre d'un desserrement des ménages important.

Comme évoqué précédemment **la taille moyenne des logements de Coin-lès-Cuvry est très éloignée de celles de Metz-Métropole ou du SCOTAM.** Par exemple, le territoire de Metz-Métropole comporte en 2010, environ 45% de logements de 1 à 3 pièces.

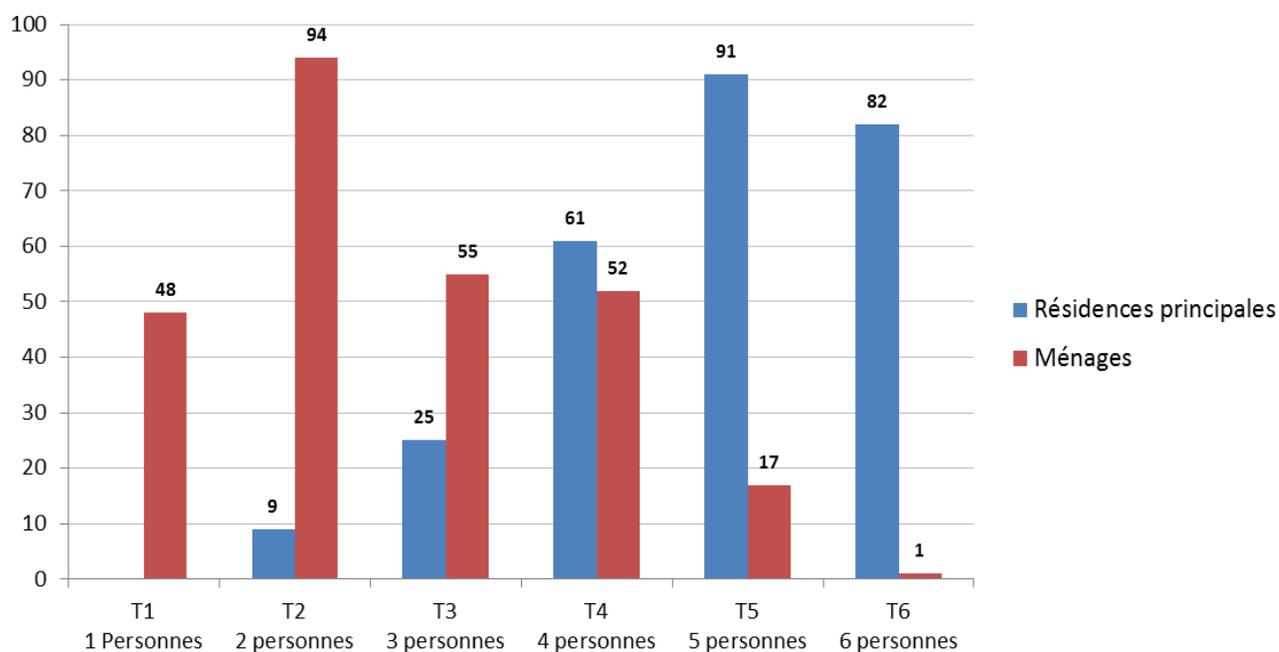
Evolution de la taille des résidences principales à Coin-lès-Cuvry entre 1999 et 2010 – Données INSEE



Coin-lès-Cuvry comporte 24 appartements supplémentaires en 2010 comparativement à 1999. Cette nouvelle production a entraîné des hausses de l'offre sur les logements de petites tailles (2, 3 et 4 pièces) et une légère diminution du nombre de logements de 5 pièces et plus en proportion du parc immobilier communal.

Cette évolution récente du parc de logements constitue un début de solution pour diminuer la dépendance de la commune à la maison individuelle pour s'alimenter en population jeune, en âge de contribuer au renouvellement de la population et d'envoyer leurs enfants dans l'école du village.

Inadéquation entre la taille des ménages et la taille des logements – *Données FILOCOM 2013*



Le graphique ci-dessus montre que **le parc de logements à Coin-lès-Cuvry est particulièrement en inadéquation avec les ménages qui vivent sur la commune.**

En effet, en 2013, selon la base de données FILOCOM, il existe :

- 48 ménages d'une personne - aucun logement T1 ;
- 94 ménages de deux personnes - 9 logements T2 ;
- 55 ménages de trois personnes - 25 logements T3 ;
- 52 ménages de quatre personnes - 61 logement T4 ;
- 17 ménages de 5 personnes - 91 logements T5 ;
- 1 ménage de 6 personnes - 82 logements T6.

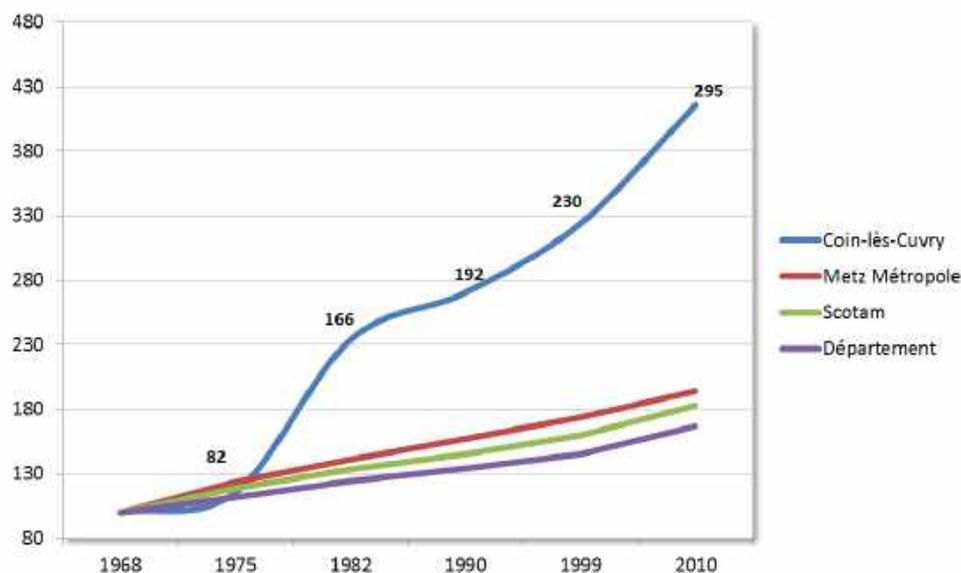
En 2010, 69% des logements de la commune de Coin-lès-Cuvry comportent un minimum de 5 pièces. Entre 1999 et 2010, les parts de logements de 2 à 4 pièces sont en hausse alors que celle des 5 pièces et plus était proportionnellement en légère baisse. Cela démontre que l'offre récente tend à rééquilibrer le parc immobilier communal qui est bien trop dépendant de la maison individuelle. En 2013, il existe 143 ménages de deux personnes et moins alors que le parc immobilier communal ne propose que 9 logements de type T1/T2. L'offre est en inadéquation avec les besoins identifiés.

Des logements de petites tailles plus nombreux permettraient de répondre aux besoins des personnes âgées souhaitant se maintenir sur la commune sans entretenir de grands logements où à de jeunes ménages qui n'ont pas encore d'enfants.

D. L'évolution du nombre de logements depuis 1968

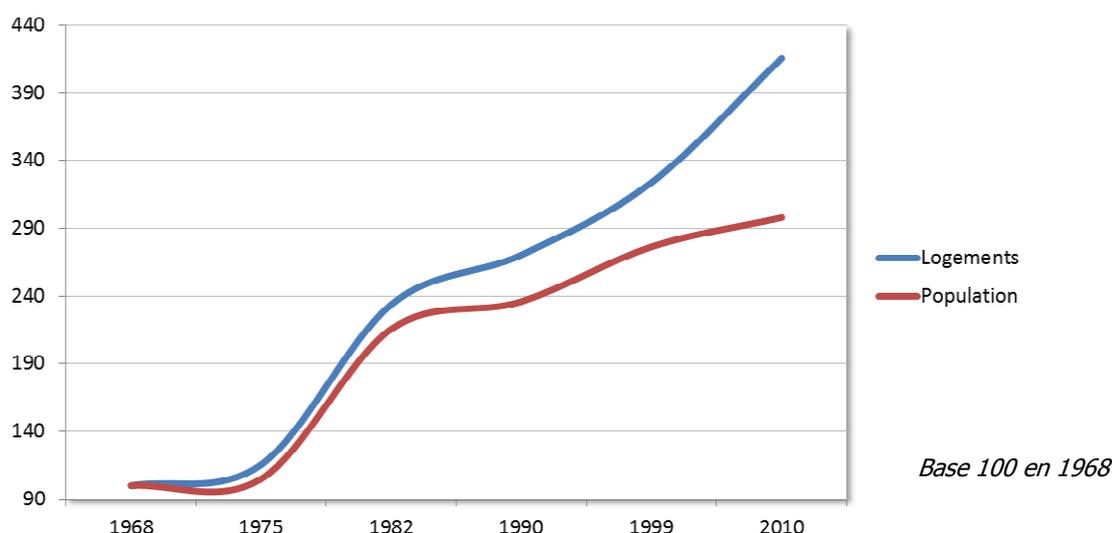
Le nombre de logements a augmenté pour accueillir à Coin-lès-Cuvry des ménages plus nombreux mais moins denses. Ils ont aussi été construits pour satisfaire la demande des « *ménages d'aujourd'hui* », les logements anciens ne correspondant plus à la « *nouvelle demande* ». **213 nouveaux logements ont été créés entre 1968 et 2010 et la commune a gagné 479 habitants sur cette période.**

Evolution du nombre de logements entre 1968 et 2010 (base 100 en 1968) – *Données*



Entre 1968 et 1975, la courbe de population suit celle de l'évolution du nombre de logements : le nombre de logements est en hausse tout comme la population communale. A partir de 1975, le nombre de logements continue d'augmenter très rapidement. Ce n'est pas le cas de la population qui augmente beaucoup plus lentement en raison du desserrement des ménages, principalement à partir de 1990.

Evolution population/logements à Coin-lès-Cuvry entre 1968 et 2010 – *Données INSEE*

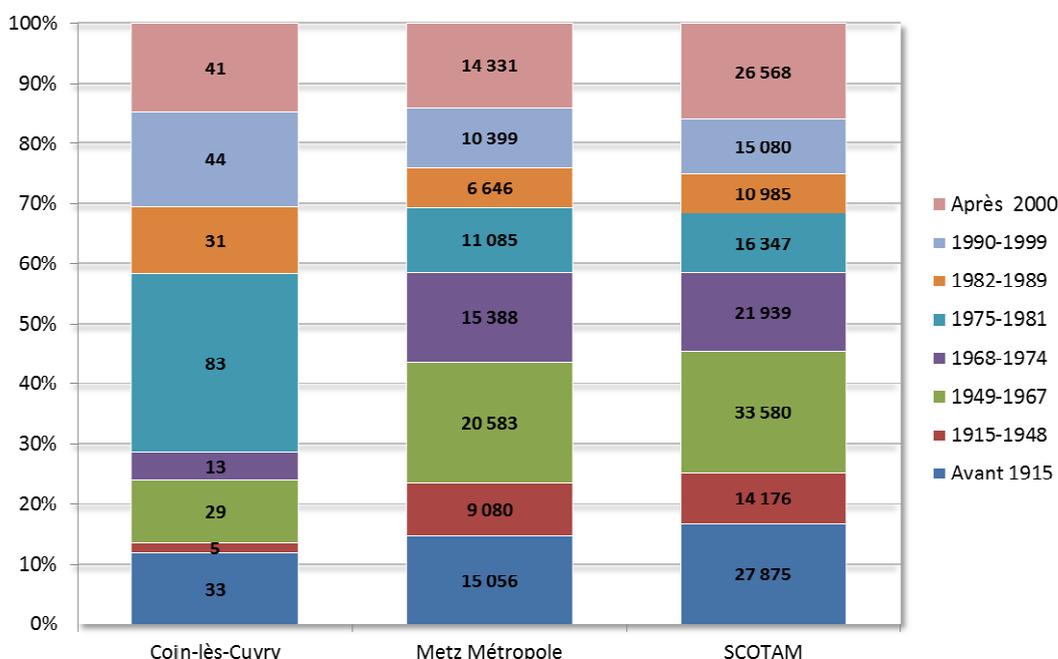


Coin-lès-Cuvry a gagné 213 nouveaux logements et 479 habitants entre 1968 et 2010. A partir de 1990, le phénomène de desserrement des ménages est visible avec de nombreux nouveaux logements pour une hausse de population moins importante en proportion.

E. L'ancienneté du parc immobilier

En 2013, la commune de Coin-lès-Cuvry comprend un parc immobilier composé de 14% de logements construits avant 1949 soit 38 logements. Ce taux monte à 24% sur le territoire de Metz Métropole et à 26% sur le territoire du SCOTAM. Les logements anciens sont moins nombreux à Coin-lès-Cuvry que sur les territoires de comparaison.

Ancienneté comparée du parc immobilier en 2013 – Données FILOCOM 2013



Date de construction	Avant 1915	1915-1948	1949-1967	1968-1974	1975-1981	1982-1989	1990-1999	Après 2000
Coin-lès-Cuvry	12%	2%	10%	5%	30%	11%	16%	15%
Metz Métropole	15%	9%	20%	15%	11%	6%	10%	14%
SCOTAM	17%	9%	20%	13%	10%	7%	9%	16%

En France, la première réglementation thermique date de 1974. A l'échelle nationale, ce sont 8 millions de maisons et un peu moins de 8 millions d'appartements qui ont été construits avant cette date. **A Coin-lès-Cuvry, ce sont 80 logements soit 28% du parc immobilier qui datent d'avant 1974.** Il s'agit de logements susceptibles de bénéficier d'une mise aux normes et de travaux d'économies d'énergies.

Des travaux définis dans le cadre d'une étude thermique peuvent permettre de faire baisser la consommation énergétique d'un logement en bénéficiant d'un éco-prêt à taux zéro.

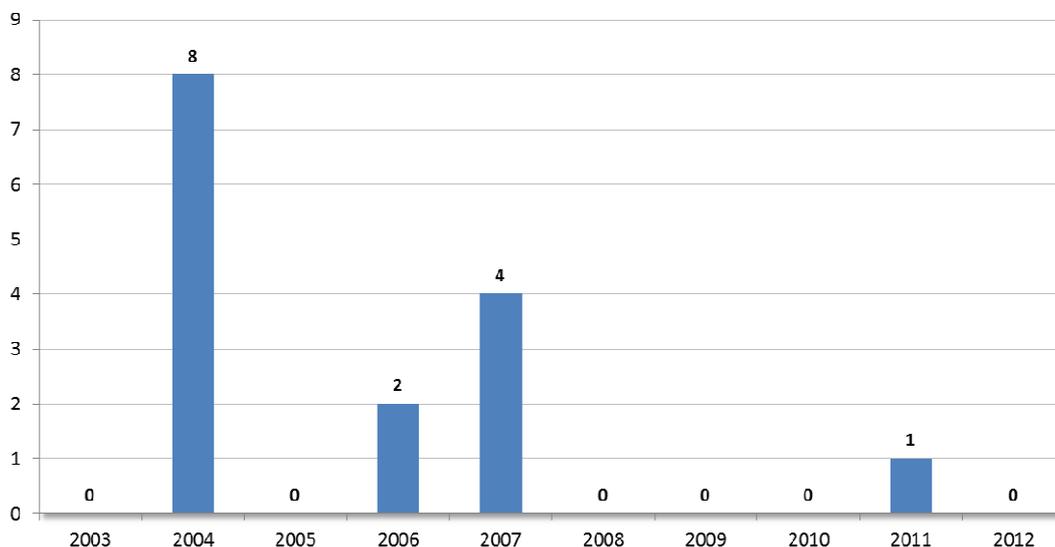


Comparativement aux autres territoires, le parc immobilier est plutôt récent à Coin-lès-Cuvry avec 42% des logements construits après 1982. Il existe 80 logements antérieurs à la première réglementation thermique Française (1974). Des travaux à vocation d'économies d'énergies sont ainsi possibles sur 28% des logements de la commune.

F. Le rythme de construction et typologies des nouveaux logements

Entre **2003** et **2012**, **15 nouvelles constructions ont été réalisées à Coin-lès-Cuvry**. Il existe un rythme de construction faible d'environ **1,5 logement par an sur la commune**.

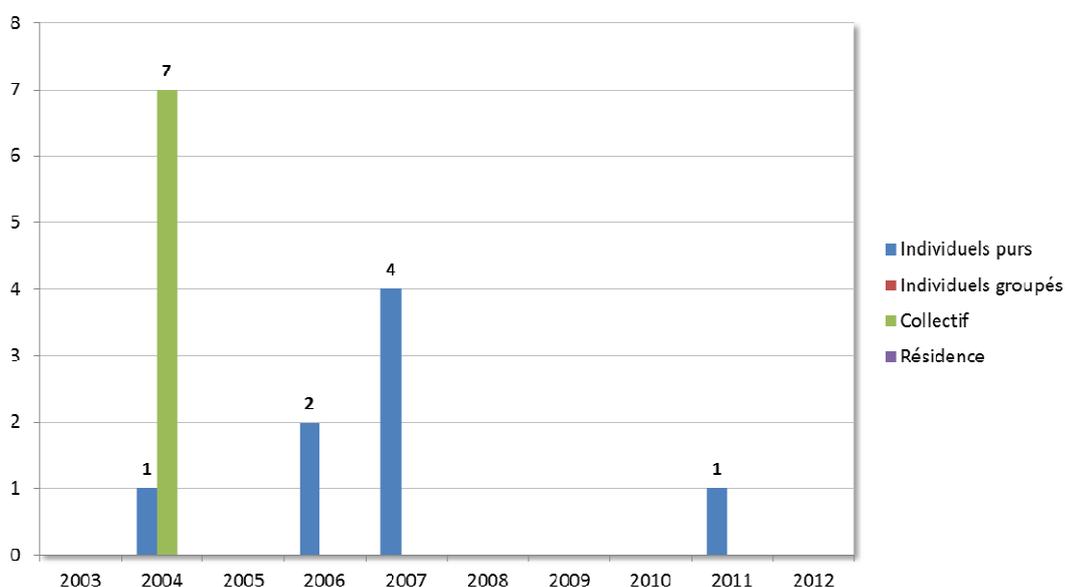
Permis de construire débutés pour des logements à Coin-lès-Cuvry – *Données SITADEL2*



La **base de données SITADEL2**, proposée par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie **définit quatre types d'opérations à vocation de logement** :

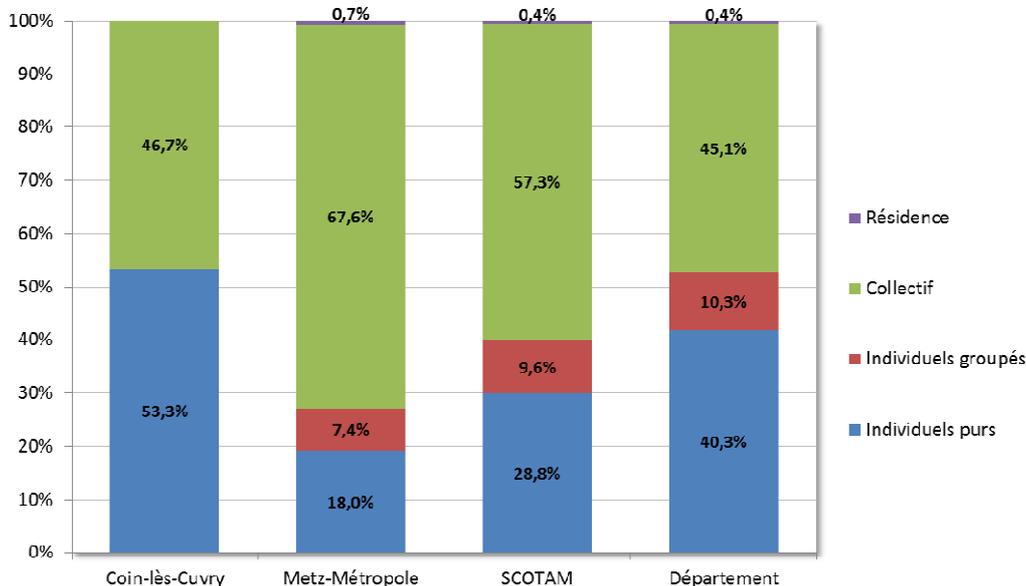
- **Logement individuel pur** : maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement.
- **Logement individuel groupé** : maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux.
- **Logement collectif** : le terme « collectif » est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus.
- **Logement en résidence** : Propose des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...).

Permis de construire débutés pour des logements à Coin-lès-Cuvry – *Données SITADEL2*



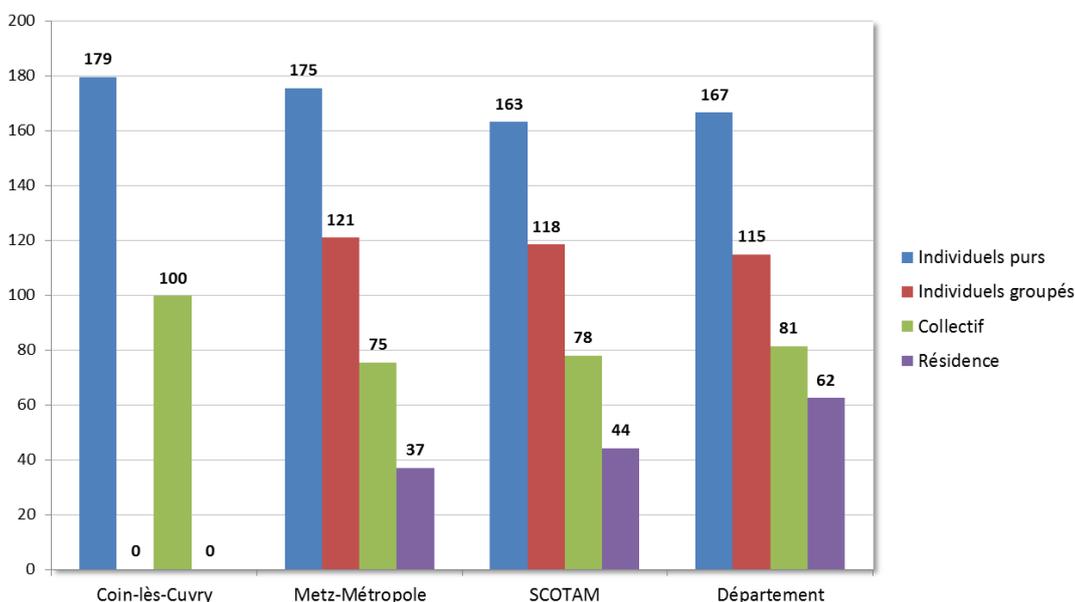
Entre **2003 et 2012**, **8 logements individuels purs et 7 logements collectifs ont été créés à Coin-lès-Cuvry**. La production en nouveaux logements est équilibrée entre pavillons individuels et logements collectifs. Cela montre un rééquilibrage récent de l'offre pour s'adapter à la demande existante.

Permis déboutés par typologie et territoire entre 2003 et 2012 – Données SITADEL2

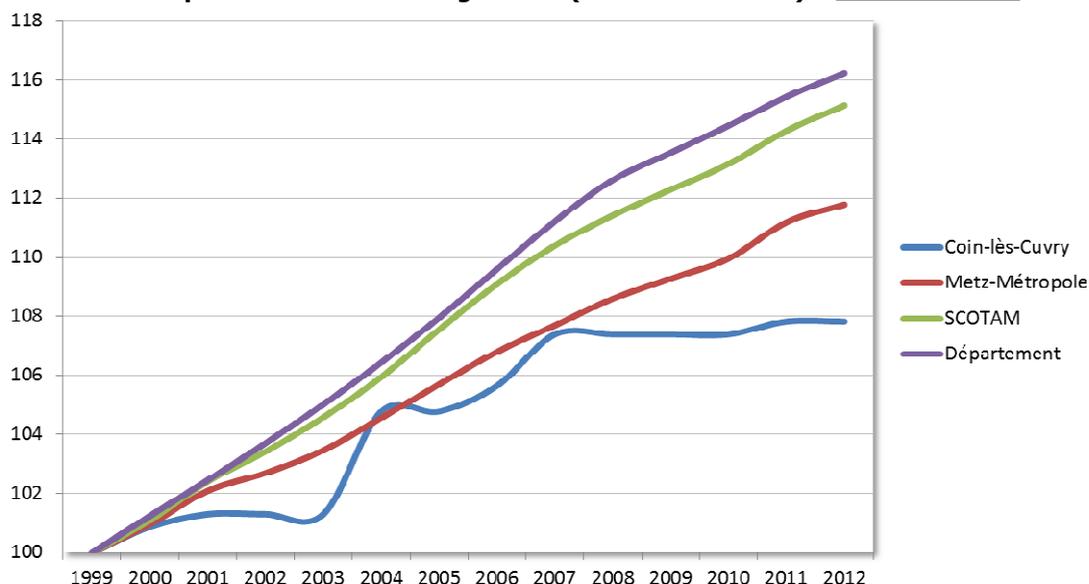


Le déficit en logements de petites tailles à Coin-lès-Cuvry est en diminution grâce à la production récente qui comprend notamment en 2004, 7 appartements d'une surface plancher moyenne d'environ 100 mètres carrés.

Taille moyenne comparée par typologie entre 2003 et 2012 – Données SITADEL2



Entre **2003 et 2012**, les nouveaux logements individuels purs qui ont vu le jour à Coin-lès-Cuvry possèdent **une surface plancher moyenne de l'ordre de 179 m²**. Soit autant que Metz-Métropole (175 m²) et plus que le SCOTAM (163 m²). **Metz-Métropole, le SCOTAM et le Département affichent une production de logements variée** avec des biens réalisés en individuel groupé, en collectif et en résidence avec des surfaces moyennes de logements nettement inférieures à celle de l'individuel pur. **C'est cette diversité dans les biens proposés qui peut encore être nettement améliorée à Coin-lès-Cuvry.**

Evolution comparée du nombre de logements (base 100 en 1999) – Données SITADEL2


Depuis 1968, **le nombre de logements a été multiplié par quatre à Coin-lès-Cuvry**. Cela explique pourquoi la commune possède un rythme de construction bien plus élevé que les territoires de comparaison entre 1968 et 2010 (chiffres INSEE). En utilisant le base de données SITADEL2, sur une base 100 en 1999, **le nombre de logements a augmenté moins vite à Coin-lès-Cuvry entre 1999 et 2012 que sur les territoires de Metz-Métropole, du SCOTAM et du Département**. Le rythme de construction va cependant être bientôt fortement modifié et amplifié par le lotissement Fontenelle (65 logements en 4 phases).

Total nombre de logements Base 100 en 1999		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	Coin-lès-Cuvry	100	101	101	101	101	105	105	106	107	107	107	107	108	108
Metz-Métropole	100	101	102	103	103	105	106	107	108	109	109	110	111	112	
SCOTAM	100	101	102	103	105	106	108	109	110	111	112	113	114	115	
Département	100	101	102	104	105	106	108	110	111	113	114	114	115	116	

Cumul nombre de logements depuis 2000		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	Coin-lès-Cuvry	230	232	233	233	233	241	241	243	247	247	247	247	248	248
Metz-Métropole	98 384	99 335	100 445	101 037	101 792	102 874	103 993	105 077	105 955	106 842	107 512	108 182	109 386	109 974	
SCOTAM	151 624	153 289	155 276	156 811	158 575	160 640	163 076	165 417	167 392	168 934	170 255	171 576	173 277	174 577	
Département	422 223	427 480	432 588	437 876	443 426	449 416	455 802	462 762	469 589	475 499	479 379	483 259	487 387	490 722	

Entre 2003 et 2012, 15 nouveaux logements ont été construits à Coin-lès-Cuvry. Cela représente un rythme de construction faible d'environ 1,5 logement par an. Ce rythme de construction est moins élevé que ceux de Metz-Métropole, du SCOTAM et du Département sur cette période. L'aménagement du lotissement Fontenelle va encore augmenter la part des logements individuels de grandes tailles dans le parc immobilier communal.

Des logements individuels purs et collectifs ont été réalisés à Coin-lès-Cuvry entre 2003 et 2012 pour des surfaces de plancher moyennes respectives de 173 m² et de 100 m². Ce chiffre est comparable à celui de Metz-Métropole (175 m²) mais supérieur à celui du SCOTAM pour les logements individuels purs (163 m²). La production récente de nouveaux logements à Coin-lès-Cuvry entre 2003 et 2012 a permis de diminuer la prédominance de la maison individuelle de grande taille dans le parc immobilier communal. Une offre encore plus diversifiée à l'avenir doit permettre de poursuivre le rééquilibrage de l'offre.

G. Le Programme Local de l'Habitat (2011-2017)

Le PLH de Metz Métropole (2011-2017) a été adopté par le Conseil de Communauté en Juillet 2011. Il comprend quatre orientations prioritaires, découlant du diagnostic, qui ont été retenues par les élus. Chaque orientation relève à la fois d'un principe de mise en œuvre général et repose sur une contribution communale au projet communautaire.

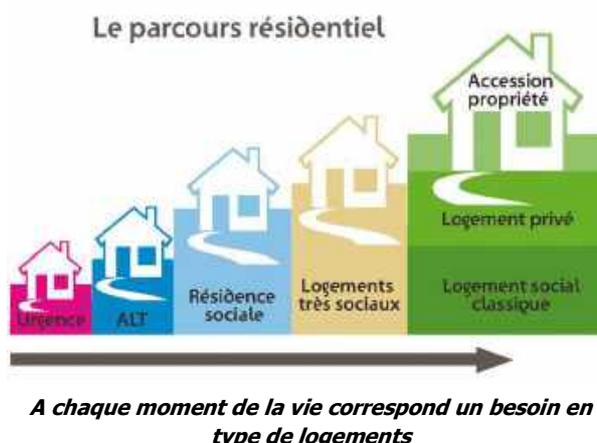
1) Fixer et attirer les jeunes ménages et les familles sur le territoire

Au regard des projections démographiques de l'INSEE et du nombre de logements produits ces dernières années dans l'Agglomération Messine, **les besoins sont estimés à 1000 logements par an sur les prochaines années, toutes catégories confondues.** Cet objectif, qu'il conviendra d'atteindre pour répondre aux attentes des populations, permettra de renforcer l'attractivité du territoire et **de faciliter le parcours résidentiel des ménages.** Une diversité dans le type, la taille et le statut des logements sera recherchée ainsi qu'une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire communautaire.

A l'aune des éléments identifiés dans le diagnostic du PLH et dans le futur PLU de Coin-lès-Cuvry (commune périurbaine résidentielle où prédomine le statut de propriétaire-occupant, proximité des équipements de centralité, besoin en renouvellement démographique...).

La commune de Coin-lès-Cuvry devra, elle aussi, à travers ses projets, contribuer à cette orientation en veillant à :

- Diversifier l'offre en logements pour faciliter les parcours résidentiels des ménages (locatif modéré, habitat aidé) pour favoriser le parcours résidentiel de ses habitants et attirer de nouveaux arrivants ;
- Favoriser l'accès social à la propriété à destination des jeunes couples primo-accédants ;
- Construire un habitat durable et économe en énergie.



2) Répartir l'offre sociale et garantir la mixité



Le PLH de Metz Métropole vise également à assurer une meilleure répartition de l'offre en logements sociaux et à mieux répondre aux besoins spécifiques de la population.

Pour y remédier, les objectifs de production ont été redéfinis entre toutes les communes, soumises ou non à l'article 55 de la Loi SRU et ce conformément aux exigences de la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (Loi MOLLE) du 29 mars 2009. **L'objectif de production globale de 360 logements aidés par an a été arrêté, lequel se répartit entre 210 logements PLUS, 90 PLA-I et 60 PLS.**

La répartition territorialisée fait apparaître un objectif de 7 logements sociaux, en totalité de type PLUS, à produire pour la commune de Coin-lès-Cuvry sur la période 2011-2017. Ils correspondent aux logements aidés « standards » et constituent, dans leur typologie, une réponse recherchée pour les familles notamment.

Rappelons, à ce titre, qu'environ 26% des ménages actuels de la commune sont éligibles à ce type de produit et 54% à l'échelle de l'Agglomération.

3) Promouvoir l'habitat durable

En France, le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie et constitue 40% des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif du Grenelle de l'environnement est de réduire ces émissions de 38% d'ici à 2020.

Dans la continuité de son Plan Energie Climat Territorial, Metz Métropole a décidé de promouvoir un habitat durable sur son territoire. **Cette volonté se traduit dans le PLH par quatre axes de travail spécifiques :**

- promouvoir l'aménagement durable et les nouvelles formes urbaines ;
- améliorer la qualité du parc existant (public et privé) et lutter contre la précarité énergétique ;
- soutenir la production de logements neufs de qualité ;
- encourager l'habitat innovant alliant densité et qualité architecturale.

Ces objectifs, pour la commune de Coin-lès-Cuvry se traduisent par :

- une incitation au réemploi de bâtiments existants ou de friches afin de privilégier le développement de la commune « *sur elle-même* » ;
- la production d'un habitat durable et de qualité, économe en ressources foncières, basé sur des formes urbaines plus denses et plus respectueuses de l'environnement (BBC) afin d'optimiser le potentiel foncier de la commune.



Illustrations d'habitat BBC avec toitures végétalisées

4) Partager la politique de l'habitat

La réussite d'un PLH repose avant tout sur une adhésion et une mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'habitat. La promotion et l'animation de cette démarche devra permettre d'assurer sa mise en œuvre de façon collégiale, autour d'une Politique de l'habitat partagée. Les partenariats entre les acteurs seront recherchés et favorisés (Communes, Bailleurs sociaux, services de l'Etat, promoteurs, ANAH, associations...) afin d'améliorer la portée et l'efficacité des objectifs entérinés. Des outils de suivi et d'information (tableaux de bord, observatoires...) seront créés ou simplifiés pour nourrir les échanges et renforcer le dialogue entre les acteurs de l'habitat. Les instances consultatives existantes pourront être sollicitées pour faciliter les démarches de consultation.

Pour ce qui concerne le partenariat avec les communes, la mise en œuvre effective des objectifs retenus dans **le cadre du PLH devra naturellement s'appuyer sur les documents d'urbanisme communaux (PLU). Dans ce cadre, le PLU de Coin-lès-Cuvry doit être compatible avec le PLH adopté par le Conseil de Communauté de Metz Métropole le 11 juillet 2011.** Cette mise en compatibilité doit être assurée dans un délai de 3 ans à compter de la date d'approbation définitive du PLH, pouvant être ramené à 1 an pour permettre la réalisation d'un ou plusieurs programme(s) de logements identifiés dans des secteurs de la commune par le PLH.

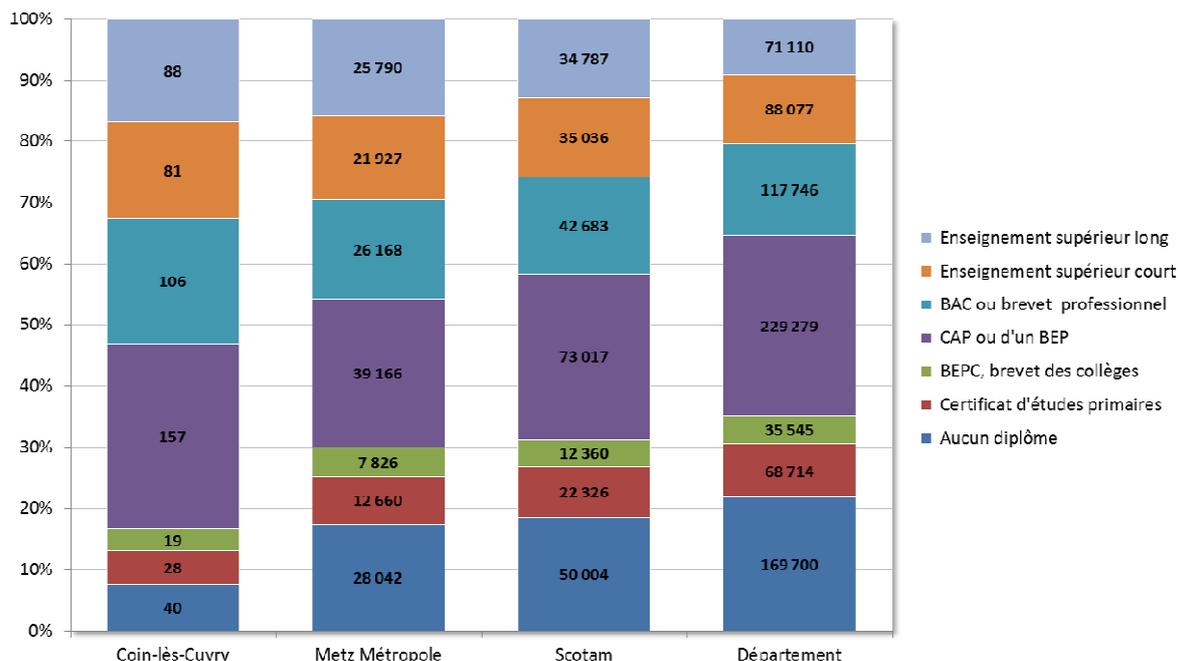
Le Plan Local d'Urbanisme de Coin-lès-Cuvry devra obligatoirement être compatible avec le Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Agglomération, valable pour la période 2011-2017. Il comprend la production de 7 logements de type PLUs sur la commune de Coin-lès-Cuvry.

1.3 L'EMPLOI SUR LA COMMUNE

A. Les qualifications

En **2010**, ce sont **8% des actifs de Coin-lès-Cuvry qui n'ont aucun diplôme**. Ce chiffre est inférieur à ceux de Metz-Métropole (19%), du SCOTAM (21%) et du Département de Moselle (25%). **Les diplômés d'un CAP ou d'un BEP, d'un bac ou brevet professionnel sont plus nombreux à Coin-lès-Cuvry** que sur les territoires de comparaison. Pour les autres qualifications, les parts observées sur la commune sont très proches de celles des autres territoires.

Qualifications comparées de la population active de plus de 15 ans en 2010 – Données INSEE



Entre **1999 et 2010**, le nombre d'actifs de plus de 15 ans **sans diplôme est en baisse à Coin-lès-Cuvry**.

Les trois catégories de diplômes brevet-bac, enseignements supérieurs court et long ont vu leurs effectifs plus que doubler. Cela signifie que la population qui s'est installée ces dix dernières années à Coin-lès-Cuvry est très qualifiée.

Coin-lès-Cuvry	1999	2010	Evolution	%
Aucun diplôme	49	40	-9	-19%
Certificat d'études primaires	49	28	-21	-43%
BEPC, brevet des collèges	36	19	-17	-48%
CAP ou d'un BEP	149	157	8	5%
BAC ou brevet professionnel	64	106	42	66%
Enseignement supérieur court	53	81	28	54%
Enseignement supérieur long	49	88	39	79%
TOTAL	449	519	70	15%

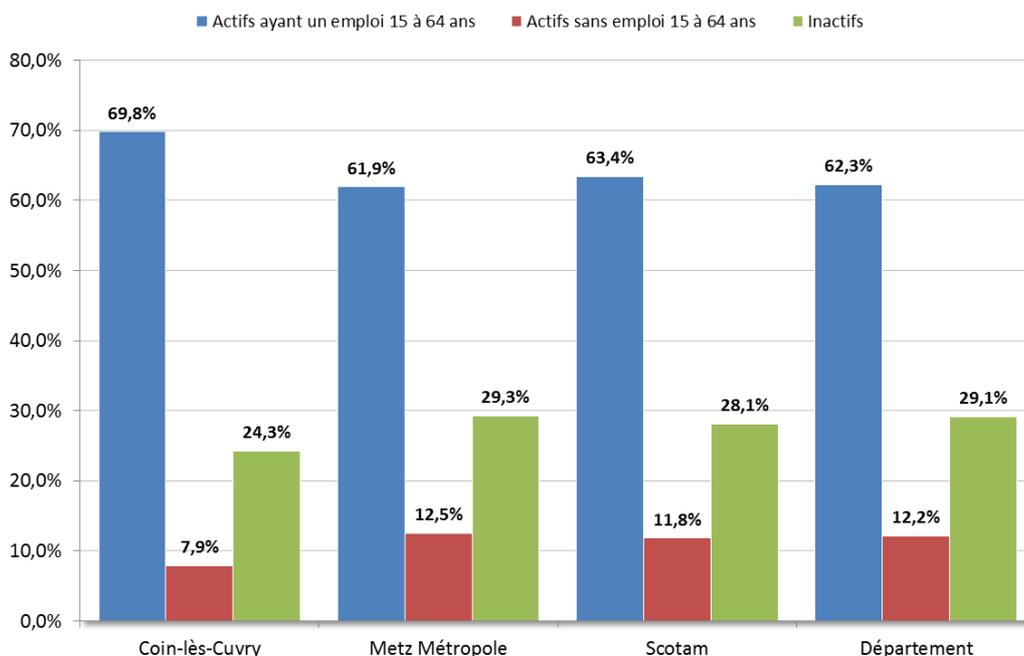
En 2010, 40 actifs de plus de 15 ans de Coin-lès-Cuvry n'ont pas de diplôme. Cela représente seulement 8% des actifs communaux contre 19% dans Metz-Métropole et 21% sur le territoire du SCOTAM. Le reste de la population active communale possède des qualifications variées avec des répartitions généralement proches de celles des territoires de comparaison.

Il est notable que les diplômés de l'enseignement supérieur (court et long) et les possesseurs d'un Bac ou brevet professionnel sont plus nombreux que sur les autres territoires.

B. La population active

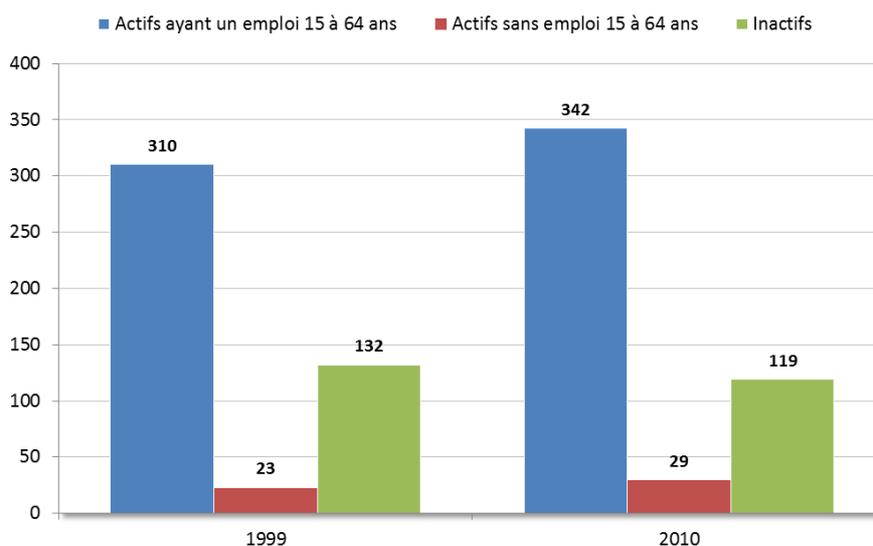
La part d'actifs de Coin-lès-Cuvry âgés de 15 à 64 ans ayant un emploi est supérieure à celles que l'on observe sur les autres territoires. Cela signifie que la part d'actifs est moins importante sur Metz-Métropole, le SCOTAM et le Département. **La part importante d'inactifs** représente **les jeunes** qui ne sont pas en âge de travailler et **les retraités**.

Statut comparé de la population active de 15 à 64 ans en 2010 – Données INSEE



Le taux de chômage des actifs de Coin-lès-Cuvry, âgés de 15 à 64 ans résidant est passé de 4,9% en 1999 à 6% en 2010. En 2010, le taux de chômage est nettement moins élevé sur la commune que dans Metz-Métropole (**8,8%**) et dans le **Département (8,6%)**.

Evolution du statut d'occupation entre 1999 et 2010 à Coin-lès-Cuvry – Données INSEE

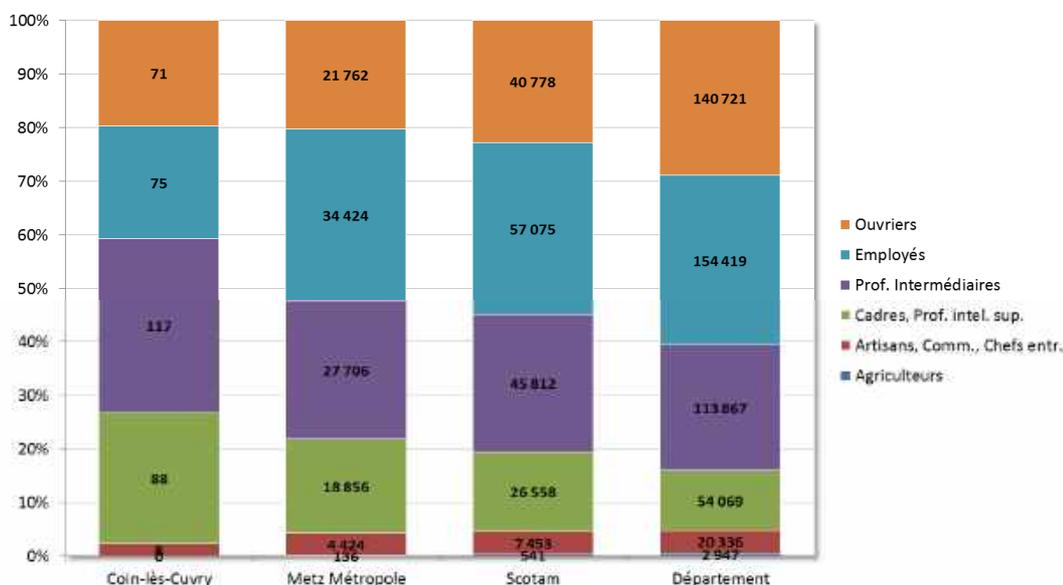


En 2010, le taux de chômage est assez faible à Coin-lès-Cuvry (6%) et les actifs sont nettement plus nombreux que sur les territoires de comparaison.

C. Les catégories socioprofessionnelles

Le graphique ci-dessous permet d'analyser les **catégories socioprofessionnelles** dans lesquelles rentrent les habitants d'un territoire. **Coin-lès-Cuvry** possède une population au sein de laquelle **les ouvriers et employés sont sous-représentés alors que les cadres et professions intermédiaires sont surreprésentés.**

Les catégories socioprofessionnelles en 2010 à Coin-lès-Cuvry – *Données INSEE*



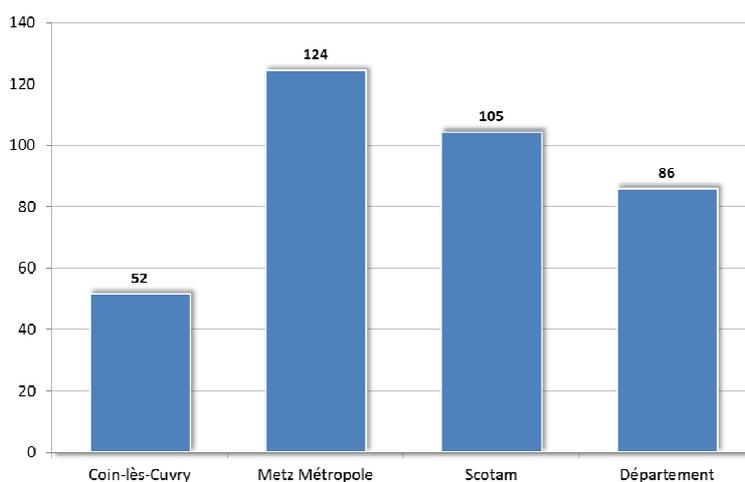
En 2010, les ouvriers et employés sont moins nombreux à Coin-lès-Cuvry que sur le territoire de Metz-Métropole. Ce constat s'inverse pour les cadres et professions intermédiaires.

D. La concentration d'emploi

L'indice de concentration de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. **On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres. Avec 52 emplois sur son territoire pour 100 actifs résidents, Coin-lès-Cuvry est une commune qui propose de l'emploi, notamment sur la zone d'activités économiques de Sabré.**

Ce sont 15 entreprises qui siègent sur la commune avec aussi 6 autoentrepreneurs.

Nombre d'emplois pour 100 actifs résidents – *Données INSEE*

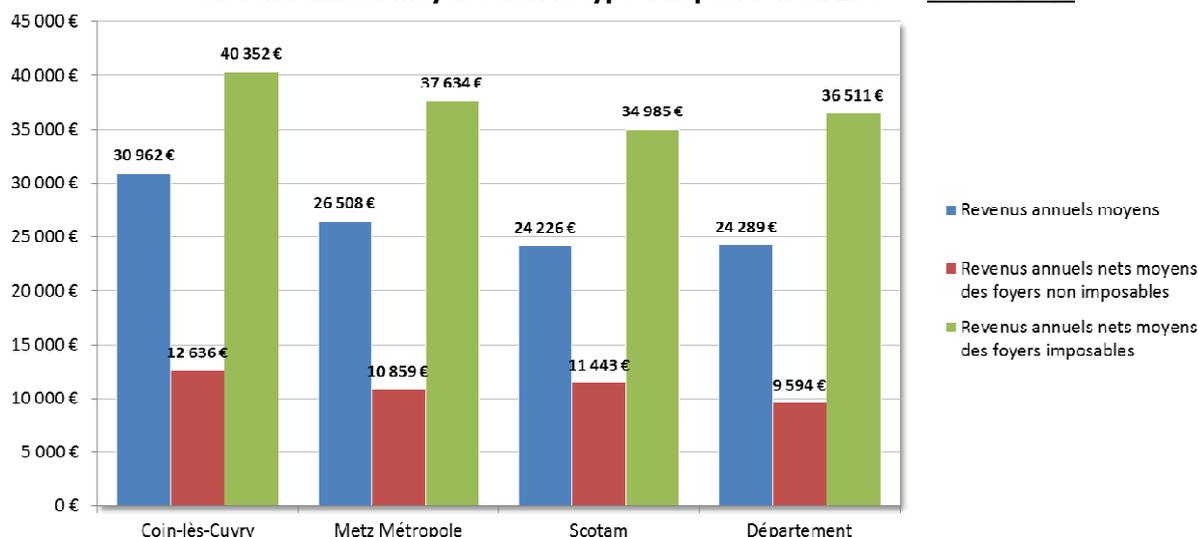


Pour 100 actifs résidents à Coin-lès-Cuvry, environ 52 emplois sont proposés sur le territoire communal. Il s'agit d'une concentration d'emploi importante pour une commune périurbaine à dominante rurale de l'Agglomération Messine. Le territoire de Metz-Métropole, propose environ 124 emplois pour 100 actifs vivant sur son territoire.

E. Les revenus fiscaux

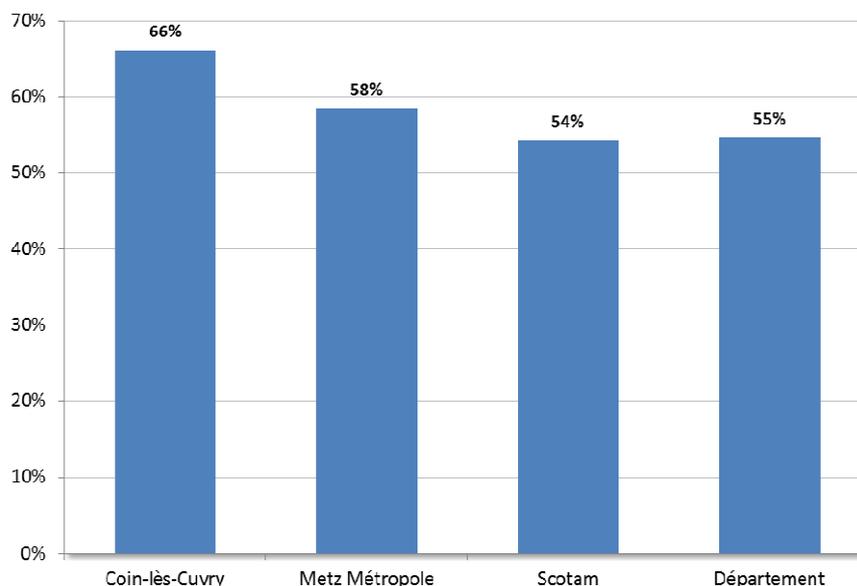
En 2009, le revenu annuel moyen d'un foyer de Coin-lès-Cuvry était de 30 962€, un chiffre nettement supérieur à ceux des territoires de comparaison (+4454€ vis-à-vis de Metz-Métropole, +6736€ vis-à-vis du territoire du SCOTAM et +6673€ vis-à-vis du Département de Moselle). Cela témoigne de l'importante présence d'une population aisée à Coin-lès-Cuvry. Ce constat est illustré par le chiffre de 66% de foyers imposables en 2009 à Coin-lès-Cuvry contre 54% en moyenne sur le territoire du SCOTAM.

Revenu annuel moyen selon le type d'imposition en 2009 – *Données INSEE*



Au sein de la population communale, **les écarts de revenus sont très importants** puisque les foyers non imposables ont gagné en moyenne 12 636€ en 2009 contre en moyenne, 40 352€ pour les foyers imposables.

Pourcentage de foyers imposables en 2009 à Coin-lès-Cuvry – *Données INSEE*



La population de Coin-lès-Cuvry est plus aisée que celles des territoires de comparaison. Ce constat est illustré par la présence de 66% de foyers imposables en 2009 à Coin-lès-Cuvry contre 58% dans Metz-Métropole et 54% sur le territoire du SCOTAM. La nouvelle population qui vient s'installer sur la commune est généralement aisée.

1.4 LES EQUIPEMENTS ET LA VIE ASSOCIATIVE

La commune possède un taux d'équipements faible qui est représentatif de sa taille et de sa situation périurbaine. La mairie, l'école et la salle des fêtes sont les trois équipements en dur de la commune. **Ils sont concentrés sur un seul et même îlot** à proximité immédiate du village-rue historique. Il existe également dans le pôle d'équipements, un boulodrome et un terrain multisports utilisable pour le basket-ball et le football. Au Nord-est, des équipements de la commune voisine de Cuvry se trouvent sur le ban communal de Coin-lès-Cuvry.



Les équipements de la commune de Coin-lès-Cuvry

Le groupe scolaire « le Cèdre bleu » a été construit à Coin-lès-Cuvry en 1997. Il comprend aujourd'hui 10 élèves en maternelle et 16 élèves en primaire soit deux classes. Les élèves vont généralement ensuite au collège de Marly puis dans les lycées de Metz. **Les effectifs de l'école sont en constante diminution depuis plusieurs années.** Il y avait encore 47 élèves en 2009-2010 et 59 élèves en 2005-2006. Il est nécessaire pour la commune de proposer à l'avenir une typologie de logements variée assurant une meilleure rotation des ménages pour maintenir l'équipement scolaire.

Coin-lès-Cuvry est animée par cinq associations : La Récré (périscolaire), Jours de Fêtes (animations, fêtes, marches...), La Gym (activités musculaires et yoga), l'Amicale des Seniors et les Enfants d'Abords (achats groupés de fournitures scolaires).

Les équipements sont assez limités en raison de la situation périurbaine de la commune. Le petit pôle qui regroupe tous les équipements en cœur de village reste néanmoins très intéressant pour les habitants. Le maintien du groupe scolaire « Le Cèdre Bleu » dont les effectifs sont en constante diminution constitue un enjeu du PLU. Il faudra proposer une typologie de logements plus variée et miser sur le locatif pour maintenir cet équipement sur le long terme.



1.5 LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET DE SERVICES

Il n'existe pas de commerces de proximité sur le ban communal de Coin-lès-Cuvry. C'est une caractéristique classique des communes périurbaines.

A. Le cœur de bourg

Dans la rue principale, il existe un cabinet qui abrite deux infirmiers. Il s'agit du seul bâtiment du cœur de village qui accueille des activités économiques et de services.



Le bâtiment qui abrite le cabinet infirmier et la société Pellin & Cie au 15 rue Principale

Sur la façade, un logo « Ascobat » est visible. Il correspond à une société radiée en 2008. **Cela signifie qu'il existe des bureaux à réoccuper dans les bâtiments.**

B. La zone d'activités de Sabré

A l'Ouest du ban communal, à proximité de l'Autoroute A31 (Luxembourg – Beaune), Coin-lès-Cuvry possède une zone d'activités économiques au lieu-dit « Sabré ». Ce lieu d'emploi qui n'est pas très éloigné du cœur de bourg en voiture constitue un atout de la commune.

Sa superficie est de 5,9 ha. Elle comprend les emprises : Travaux Publics Muller-Guintoli NGE (1,5ha et 80 emplois), récupération de matériaux SN BEHEM (1,9ha et 11 emplois), mécanique automobile Distri 4*4 (0,5ha et 1 emploi), travaux de terrassement SG.Com FT Lorraine (0,5ha et 1 emploi), distribution d'énergie CPE Energies (0,4ha mais pas d'emploi, seulement un dépôt de fuel). **Il existe aussi une friche Everswin (1,1 ha), anciennement EUREKA Production Est Abris de Piscines. L'élevage et pension 4PAT'Hotel qui propose également un magasin spécialisé pour les chiens. Cette activité se trouve à proximité de la ZA de Sabré.**

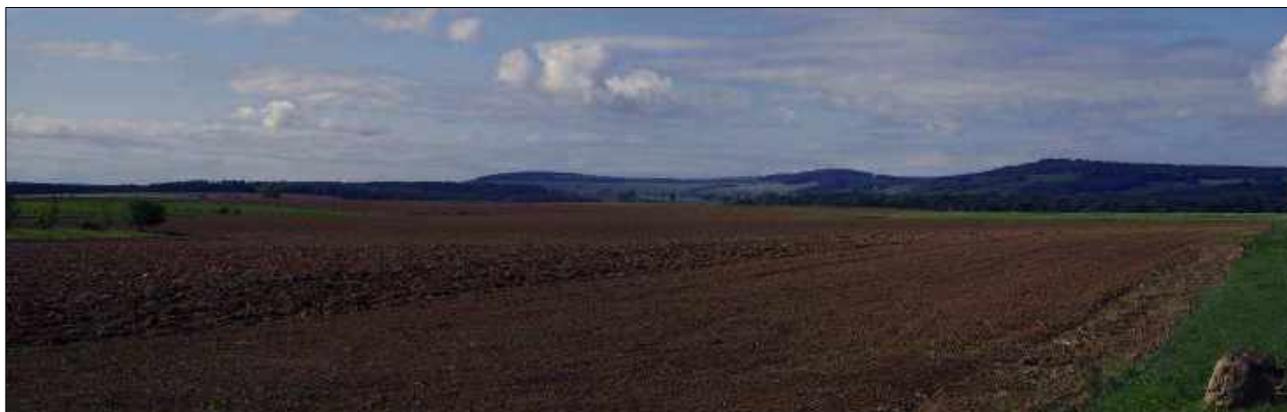


La ZA de Sabré à Coin-lès-Cuvry

Il n'existe pas de commerces de proximité à Coin-lès-Cuvry mais un cabinet infirmier se trouve dans la rue principale. La zone d'activités de Sabré (5,9 ha dont 1,1 ha en friche) représente le vecteur d'emplois majeur de la commune avec 93 emplois en 2014.

1.6 L'AGRICULTURE

L'agriculture est une activité économique qui participe à **l'animation des espaces**, la **gestion des paysages** et constitue à ce titre une des composantes identitaires du territoire.



Champs de grandes cultures avec les côtes de Moselle en arrière-plan à Coin-lès-Cuvry

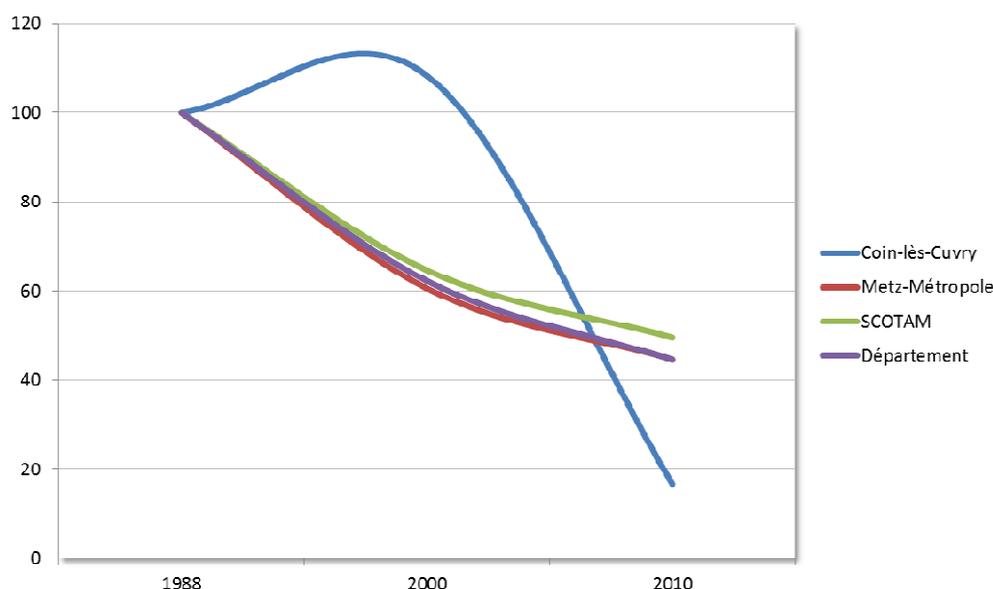
Le portrait de l'activité agricole sur la commune de Coin-lès-Cuvry est réalisé en deux temps :

- une analyse statistique comparée à partir du Recensement Général Agricole (RGA) 2010 de l'AGRESTE pour voir la position communale au sein de son territoire vis-à-vis de l'activité ;
- une caractérisation fine de l'activité agricole du ban communal réalisée après rencontre des exploitants pour traduire les enjeux majeurs du PLU vis-à-vis de l'agriculture.

A. Evolution du nombre d'exploitations agricoles

Coin-lès-Cuvry est une commune périurbaine de l'agglomération Messine. **Pourtant, sa densité moyenne de population, de l'ordre de 106 habitants au kilomètre carré** en 2010 contre 115 en moyenne pour la France Métropolitaine renvoie plutôt aux caractéristiques d'une commune rurale.

Evolution comparée du nombre d'exploitations agricoles (base 100 en 1988) – Données AGRESTE



Au sens de l'AGRESTE, dont toutes les données sont ramenées au siège de l'exploitation, **il existe en 2010, six exploitations agricoles qui siègent sur la commune de Coin-lès-Cuvry.**

Il existe plusieurs **autres exploitations dont les sièges se trouvent sur d'autres communes** qui exploitent des terres sur le ban communal.

Exploitations Agricoles	1988	2000	2010	1988 - 2010	
Coin-lès-Cuvry	12	13	6	-50%	-6
Metz-Métropole	345	209	154	-55%	-191
SCOTAM	1 035	669	513	-50%	-522
Département	8 417	5 240	3 752	-55%	-4 665

Entre 1988 et 2010, le nombre de siège d'exploitations agricoles est en très forte diminution sur tous les territoires de comparaison avec **la disparition de plus de la moitié de ces dernières**.

La commune de Coin-lès-Cuvry comptait 12 sièges d'exploitations agricoles en 1988, 13 en 2000 et 6 en 2010. La baisse du nombre d'exploitation est identique sur la commune à celle des autres territoires même si la stabilité enregistrée entre 1988 et 2000 est un cas à part.



Une ferme au Sabré sur la commune

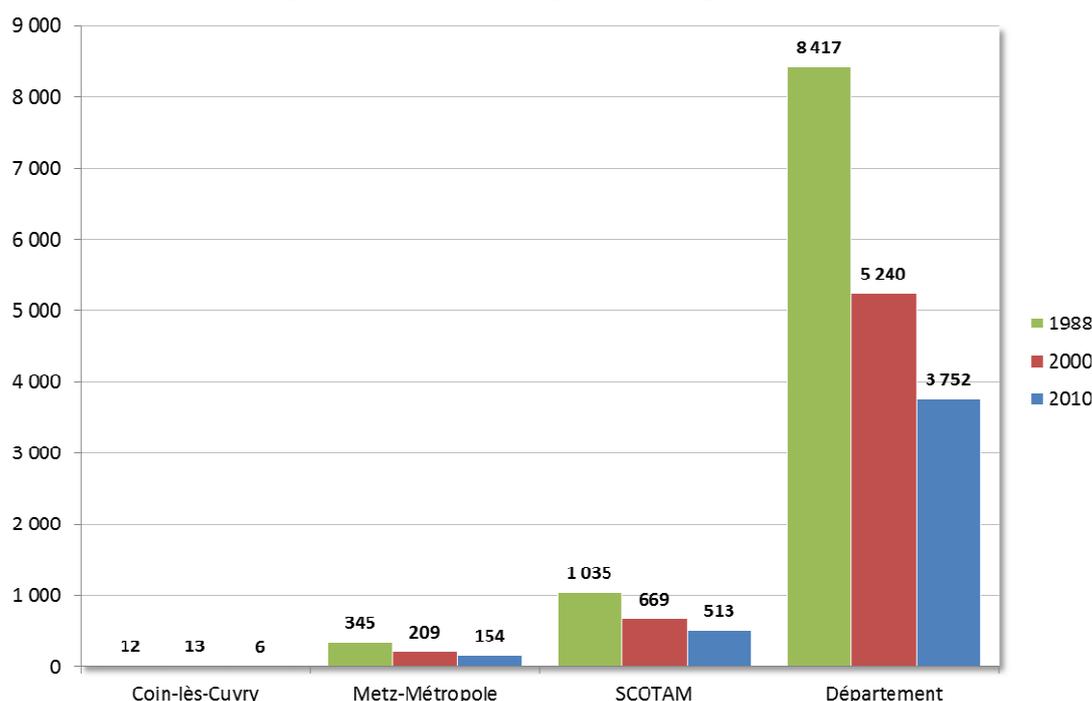
La **baisse du nombre d'exploitations** ne signifie pas obligatoirement que **l'activité agricole disparaît** progressivement des territoires.

En effet, la **professionnalisation des exploitations agricoles**, plus rapide sur certains territoires que d'autres, leurs permet d'exploiter des terres plus vastes. L'évolution de la **Surface Agricole Utile** des exploitations sera croisée avec celle du nombre d'exploitations dans la suite de l'analyse.

B. La Surface Agricole Utilisée (SAU)

La **Superficie Agricole Utilisée (SAU)** est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend **les terres arables** (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), **les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...)**.

Evolution comparée du nombre d'exploitations agricoles – Données AGRESTE





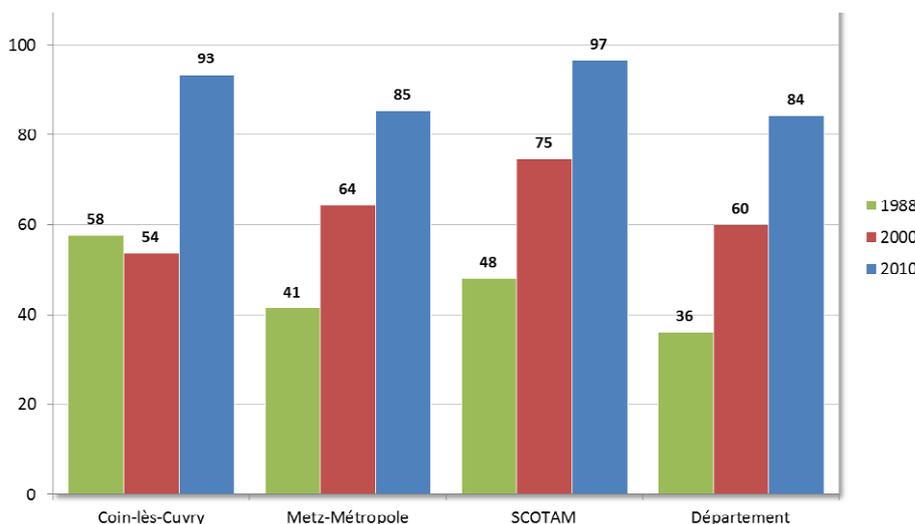
La **statistique de la SAU** peut être faible sur une commune quand il y a peu d'agriculteurs ayant leur **siège sur la commune** (ce sont les agriculteurs d'autres communes qui cultivent sur le territoire communal)

SAU	1988	2000	2010	1988 - 2010	
Coin-lès-Cuvry	692	696	560	-19%	-132
Metz-Métropole	14 295	13 448	13 147	-8%	-1 148
SCOTAM	49 711	49 871	49 554	-0,3%	-157
Département	303 263	313 606	316 142	4%	12 879

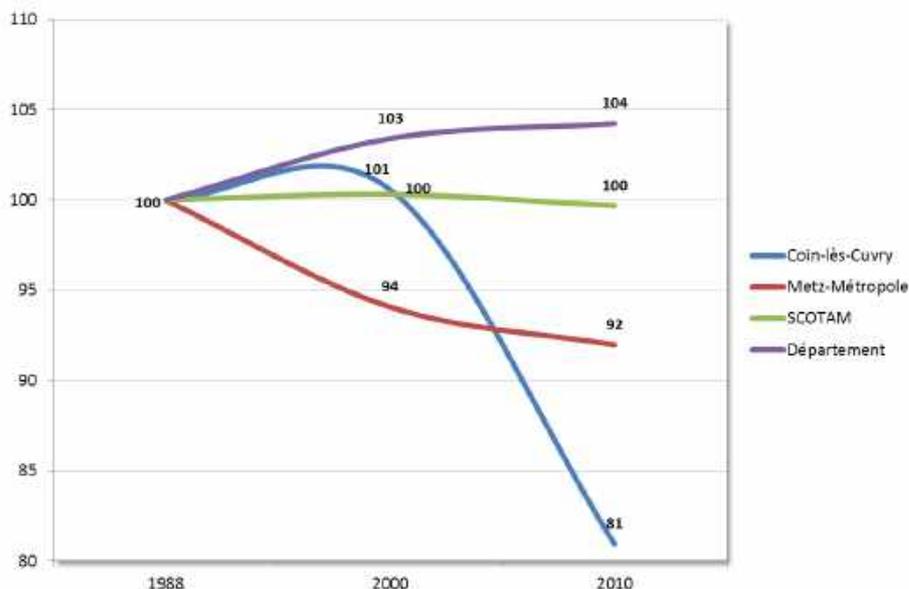
ou si l'agriculture ne prédomine pas sur le territoire communal. **La SAU de Coin-lès-Cuvry est de 560 hectares en 2010 alors que le ban communal fait 665 hectares.** Cela signifie que les exploitants du village travaillent des terres situées sur d'autres communes qui sont ramenées à leurs sièges d'exploitations. **Coin-lès-Cuvry possède un rôle agricole important au sein de son territoire.**

Depuis 1988, la SAU est en nette baisse sur le territoire de la Métropole Messine avec la disparition de 1148 hectares de terres agricoles. Cette dynamique ne s'observe pas au niveau du SCOTAM où seulement 157 hectares de terres agricoles ont disparu entre 1988 et 2010. Le Département de la Moselle gagne quant à lui des terres agricoles avec une augmentation de 4% de sa SAU soit 12 879 hectares sur cette période.

Evolution comparée de la SAU Moyenne – *Données AGRESTE*



Evolution comparée de la SAU (base 100 en 1988) – *Données AGRESTE*



La Superficie Agricole Utilisée (SAU) moyenne est en forte hausse entre 1988 et 2010 au niveau de Metz-Métropole, du SCOTAM et du Département. Ainsi, la SAU moyenne est passée de 41 hectares à 85 hectares pour le premier, 48 hectares à 97 hectares pour le second et 36 à 84 hectares pour le dernier. Cette forte augmentation de la taille moyenne des exploitations agricoles est à mettre en relation avec la disparition de 50% de celles-ci entre 1988 et 2010.

Des exploitations disparaissent mais ce n'est pas le cas des terres agricoles. **Cela démontre bien la professionnalisation de l'activité agricole.**



Sur un chemin agricole de Coin-lès-Cuvry

A Coin-lès-Cuvry, la disparition de six exploitations agricoles entre 1988 et 2010 s'est traduite par une forte hausse de la SAU moyenne par exploitation sur cet intervalle temps : de 58 hectares à 93 hectares. Cela signifie que les terres des exploitations disparues ont été reprises. Ce chiffre de 93 hectares rentre dans la moyenne observée au niveau des territoires de comparaison.

C. Les Unités Gros Bovins Tous Aliments

Une Unité Gros Bovins Tous Aliments (UGBTA) est **une unité** employée pour pouvoir **comparer** ou **agrèger** des **effectifs animaux d'espèces** ou de **catégories différentes**.

Cheptel en UGBTA	1988	2000	2010	1988 - 2010	
Coin-lès-Cuvry	369	228	155	-58%	-214
Metz-Métropole	6 574	4 671	3 539	-46%	-3 035
SCOTAM	30 780	26 491	22 658	-26%	-8 122
Département	278 712	260 330	247 567	-11%	-31 145

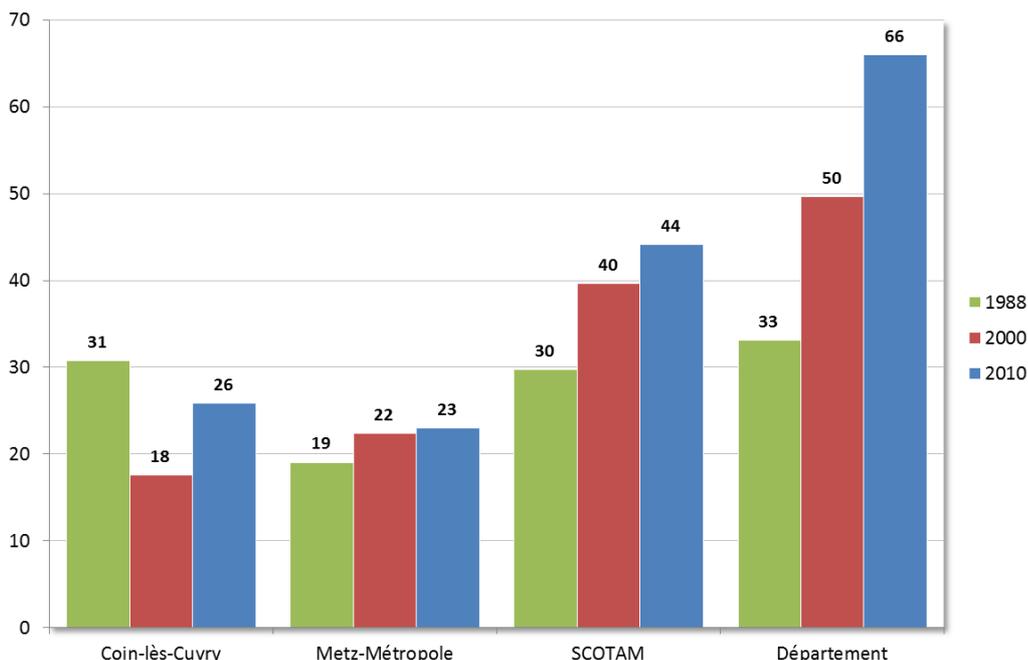
On définit des équivalences basées sur les besoins alimentaires de ces animaux. Comme pour la **SAU**, toutes les **UGBTA** sont ramenés au **siège de l'exploitation**.

Par définition :

- Une vache de 600 kg produisant 3 000 litres de lait par an = 1,45 UGBTA ;
- Un veau de boucherie 0,60 UGBTA ;
- Une truie = 0,21 UGBTA ;
- Un poulet de chair = 0,011 UGBTA ;
- Une poule pondeuse d'œuf de consommation = 0,014 UGBTA.



Chevaux et bovins en pâturage sur le ban communal de Coin-lès-Cuvry

Evolution comparée du nombre moyen d'UGBTA par exploitation – Données AGRESTE


Comme pour la SAU moyenne, **le nombre moyen d'UGBTA par exploitation est en forte hausse sur les territoires entre 1988 et 2010**. Les exploitations d'élevage sont moins nombreuses mais plus grandes, tout comme celle qui font de la polyculture. **L'élevage est en déclin à Coin-lès-Cuvry sur la période avec la disparition de 58% du cheptel animal. Cela signifie que les grandes cultures gagnent du terrain au détriment des prairies.**

L'orientation technico-économique de l'activité agricole de Coin-lès-Cuvry est la production de Céréales et d'oléoprotéagineux. Il s'agit de la production dominante de la commune, déterminée selon la contribution de chaque surface ou cheptel de l'ensemble des exploitations agricoles communales à la production brute standard.

D. Les Unités de Travail Annuel

L'Unité de travail annuel est une mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et coexploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation.

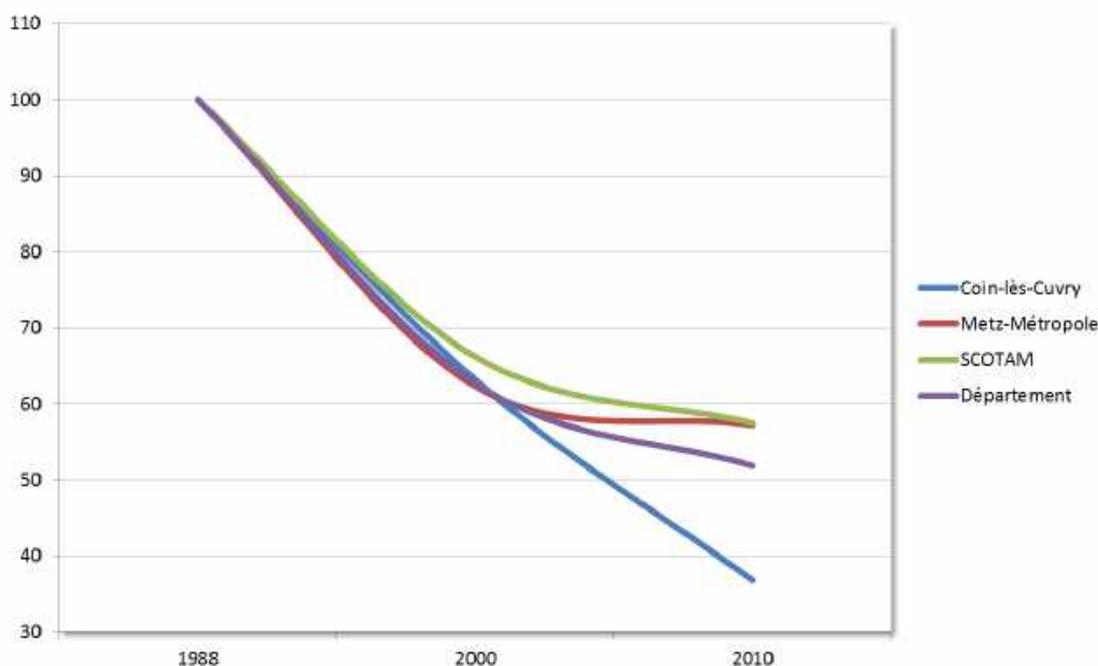
Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.



Un hangar agricole en entrée de commune

Travail en UTA	1988	2000	2010	1988 - 2010	
Coin-lès-Cuvry	19	12	7	-63%	-12
Metz-Métropole	568	354	325	-43%	-243
SCOTAM	1 411	934	811	-43%	-600
Département	10 031	6 291	5 201	-48%	-4 830

Il existe sept emplois à temps complets à l'année dans les six exploitations agricoles dont le siège se situe à Coin-lès-Cuvry.

Evolution comparée du nombre d'UTA entre 1988 et 2010 (base 100 en 1988) – Données AGRESTE

L'emploi agricole est en forte baisse sur tous les territoires de comparaison avec la disparition de plus de 40% des UTA entre 1988 et 2010. Cette statistique démontre bien que la mécanisation accrue de l'activité engendre des besoins moindres en main d'œuvre.

Au niveau de la Région Lorraine, le travail familial reste prépondérant bien que les apports extérieurs (saliés et prestations) progressent. Le travail des conjoints, en particulier des femmes d'exploitants évolue vers un statut reconnu de chef d'exploitation.

E. La concertation agricole

En Novembre 2014, une réunion de concertation agricole s'est tenue en mairie avec les agriculteurs dont le siège d'exploitation se trouve sur la commune de Coin-lès-Cuvry. Les agriculteurs ont été associés à la démarche PLU pour assurer une bonne prise en compte des intérêts de l'activité agricole dans le document d'urbanisme.

En 2014, il existe 5 exploitations agricoles dont le siège se situe à Coin-lès-Cuvry. Deux exploitations dépendent du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Il s'agit de :

- La coopérative agricole LORCA au Sabré : son activité consiste à collecter les productions des agriculteurs adhérents. Elle comprend notamment un centre d'allotement qui permet le triage des bovins de boucheries et d'élevage en vue de leur commercialisation. Cette exploitation est une ICPE soumise à autorisation dans la catégorie centre de tri bovins supérieur à 200 places et inférieur à 400 places ;
- 4PAT Hôtel : cet élevage canin qui fait également pension dépend lui aussi du régime ICPE car il renferme plus de 10 chiens (seuil de déclaration).



Coopérative LORCA au Sabré

Les trois autres exploitations qui siègent sur la commune dépendent du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) de la Moselle. Il s'agit des exploitations de M. FRITZ Jérémy, M. FRITZ Maxime et Mme. RICHERT Marie-Antoinette.

N°	Prénoms et noms	Statut	Siège d'exploitation	Bâtiment(s) sur la commune	Type activités	Projets de constructions sur la commune	RSD / ICPE	Absence 03.11.2014
1	M. MAROLLEAU Alain	Coopérative LORCA	Coin-lès-Cuvry "Le Sabré"	Oui	Collecte des productions agricoles Centre d'allotement (triage de bovins)	Non	ICPE Autorisation	
2	M. FRITZ Jérémy	EARL du Lagny	Coin-lès-Cuvry	Oui	Grandes cultures de céréales	Oui	RSD	
3	M. FRITZ Maxime	EARL de la Fontenel	Coin-lès-Cuvry	Oui	Grandes cultures de céréales Elevage de vaches allaitantes	Oui	RSD	
4	Mme. RICHERT Marie-Antoinette	SCEA des Hautes Lisières	Coin-lès-Cuvry	Oui	Grandes cultures de céréales Elevage de vaches et poneys	NSP	RSD	Oui
5	Mme. KUPPER Angélique	4PAT Hotel	Coin-lès-Cuvry	Oui	Elevage de chiens - Pension pour chat et chien Magasin spécialisé pour animaux	NSP	ICPE	Oui
6	Mme. MORHAIN Marie-Hélène	EARL de Retonchamp	Voimhaut	Oui	Polyculture et élevage	Oui	ICPE	
7	Mme. MANGIN Marie-Françoise	EARL Mai Joli	Ogy	Oui	Grandes cultures de céréales Elevage de vaches allaitantes	Oui	ICPE	
8	M. GODFRIN Pascal	Individuel	Pournoy-la-Chétive	Oui	Grandes cultures de céréales Pension de bovins à la saison	Oui	RSD	

Outre les cinq exploitations qui se trouvent sur le ban communal, trois exploitations possèdent des bâtiments à Coin-lès-Cuvry bien que leurs sièges respectifs se situent sur une autre commune. Mme. MORHAIN et Mme. MANGIN, deux sœurs, ont la particularité de ne pas siéger sur la commune mais d'avoir reçu en héritage un bâtiment agricole au Sabré. Actuellement, il sert aux deux exploitations agricoles. Mme. MANGIN exploite des terres à Coin-lès-Cuvry, ce qui n'est pas le cas de Mme. MORHAIN.

Neuf agriculteurs sans bâtiments à Coin-lès-Cuvry exploitent des terres sur la commune :

N°	Prénoms et noms	Statut	Siège d'exploitation	Bâtiment(s) sur la commune	Type activités
9	M. AUBURTIN Alain	EARL du Bois	Pournoy-la-Grasse		Grandes cultures de céréales Elevage de bovins à viande
10	M. MORHAIN Aurélien	Individuel	Cuvry		Micro-brasserie "Haute-Rive" Grandes cultures
11	M. MORHAIN Bernard	SCEA Les Ecuries	Fey		Elevage de chevaux
12	M. LESPAGNOL Paul	Individuel	Sillegny		Grandes cultures de céréales
13	M. LEDURE Marc	Individuel	Antilly		Service et soutien à l'agriculture
14	M. LORRAIN Philippe	EARL du Mi-Champs	Cuvry		Grandes cultures et élevage
15	M. MULLER Michel	Individuel	Cuvry		Grandes cultures de céréales
16	M. PERRIN Christian	EARL du Ranch	Sainte-Barbe		Grandes cultures de céréales
17	M. GRANDIDIER Patrick	EARL des Chaumettes	Pouilly		Elevage de bovins
18	M. RIVOLL Julien	Individuel	Beux		Grandes cultures de céréales

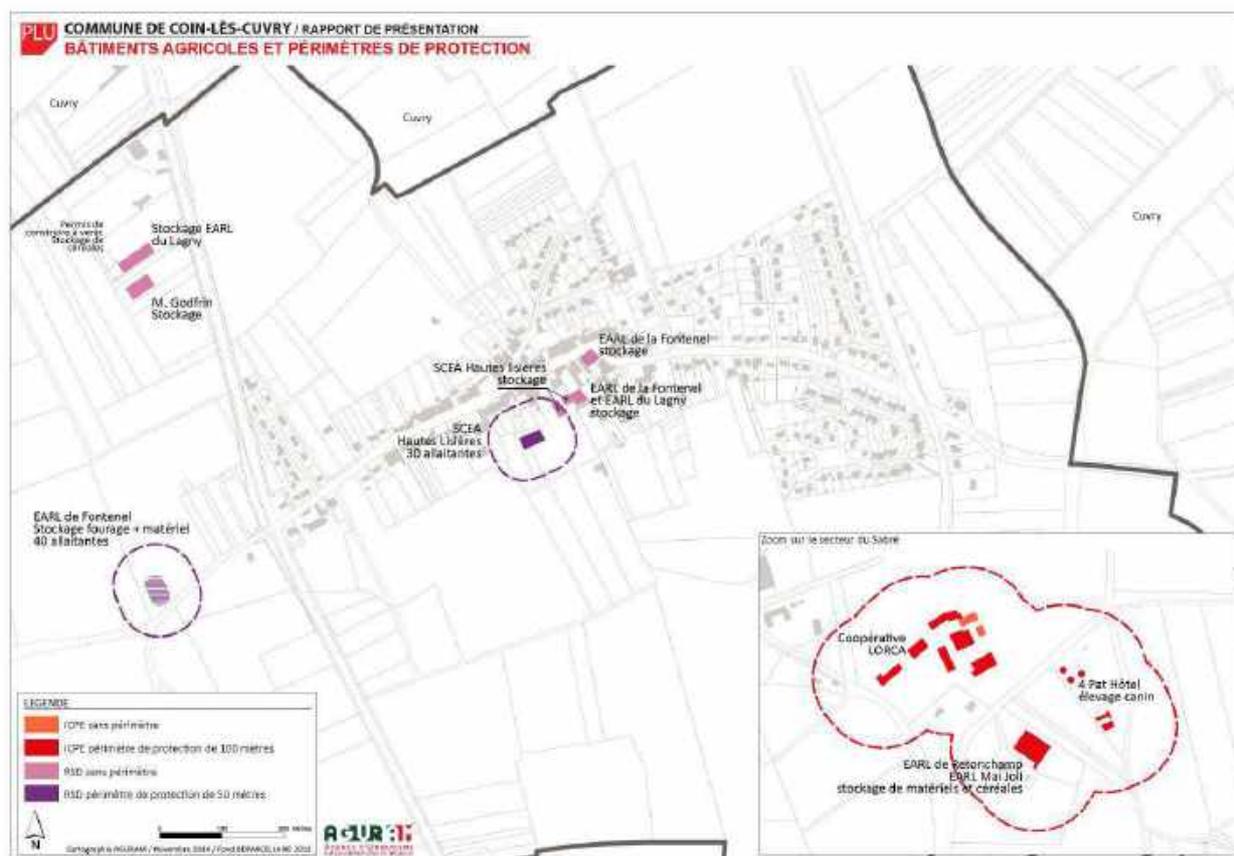
Au total, ce sont environ 438 hectares (voir cartes) qui sont exploités à Coin-lès-Cuvry sur les 665 hectares du ban communal. Il existe 18 hectares dont les exploitants n'ont pas pu être identifiés lors de la réunion et 2 hectares qui correspondent à une parcelle de subsistance d'un ancien agriculteur (M. HENRION). Un total de **123 hectares** de la superficie communale est recouverte par **des boisements**. **Cela signifie que l'activité agricole et les boisements représentent en 2014, 560 hectares, soit 84% du ban communal de Coin-lès-Cuvry.**

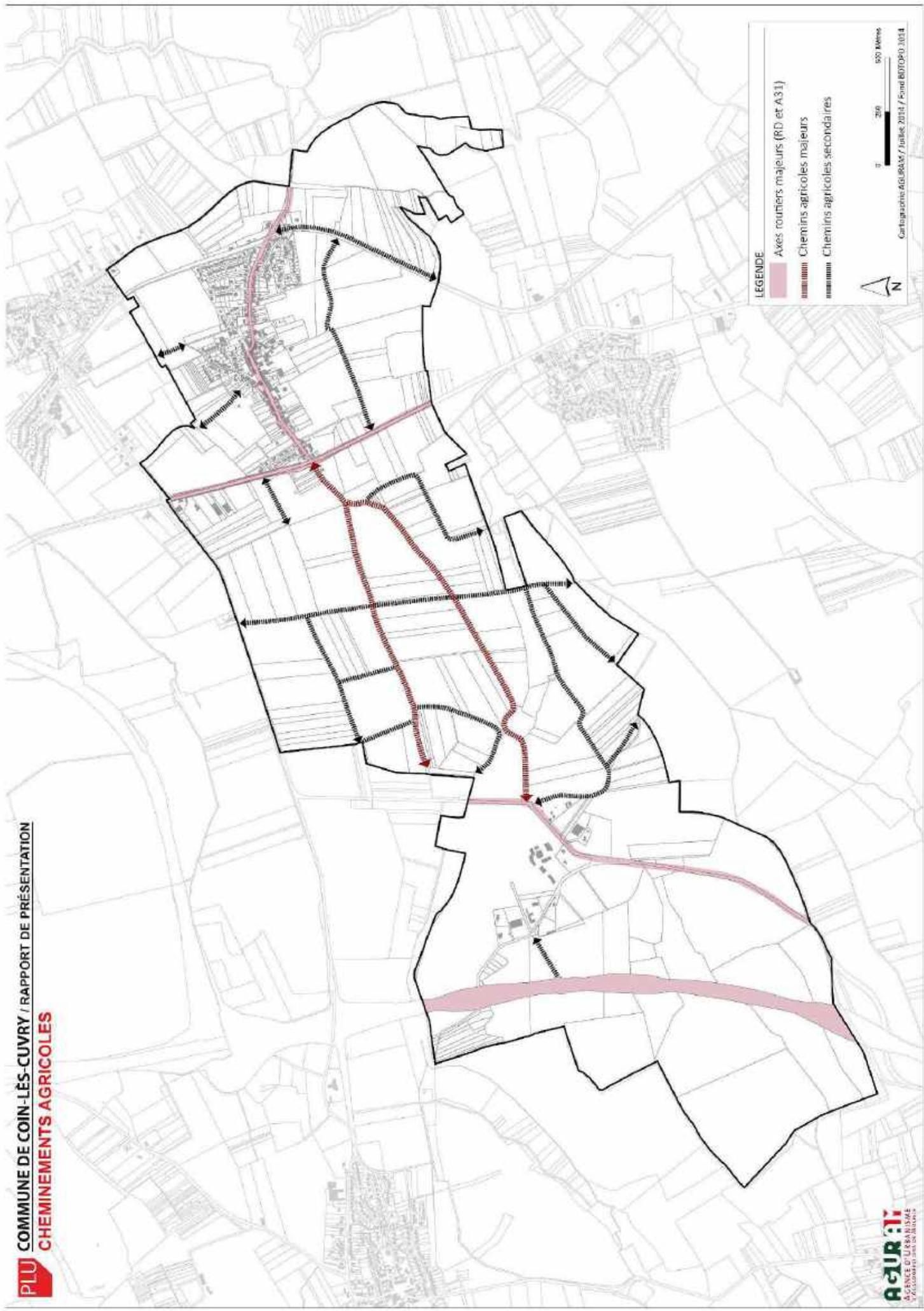
Les chemins agricoles sont nombreux et assurent un bon maillage des terres exploitées. Deux chemins ont été désignés comme étant les plus importants du ban communal par les agriculteurs. Les prairies représentent en 2014, environ 90 ha soit 20% des terres exploitées contre 348 ha de grandes cultures.

La moyenne d'âge des exploitants est de 45 ans. Seule Mme. RICHERT (SCEA Hautes-Lisères – 65 ans) est en âge de partir en retraite. Son exploitation sera reprise par sa fille, Laetitia et son conjoint, M. HEIP Vincent.

N°	Noms et raison sociale	Superficie exploitée sur la commune
1	Coopérative LORCA	36,9
2	EARL du Lagny	50,7
3	EARL de la Fontenel	79,3
4	SCEA Hte-Lisières	69,8
5	4PAT Hôtel	1,4
6	EARL de Retonchamp	0,0
7	EARL Mai Joli	44,2
8	M. GODFRIN	16,9
9	EARL du Bois	36,4
10	M. MORHAIN Aurélien	23,2
11	SCEA Les Ecuries	11,5
12	M. LESPAGNOL	17,8
13	M. LEDURE	11,1
14	EARL du Mi-Champs	2,9
15	M. MULLER	3,6
16	EARL du Ranch	1,7
17	EARL des Chaumettes	2,7
18	M. RIVOLL	8,2
		418,3

Plusieurs exploitations sont concernées par des périmètres de protection (RSD et ICPE) :

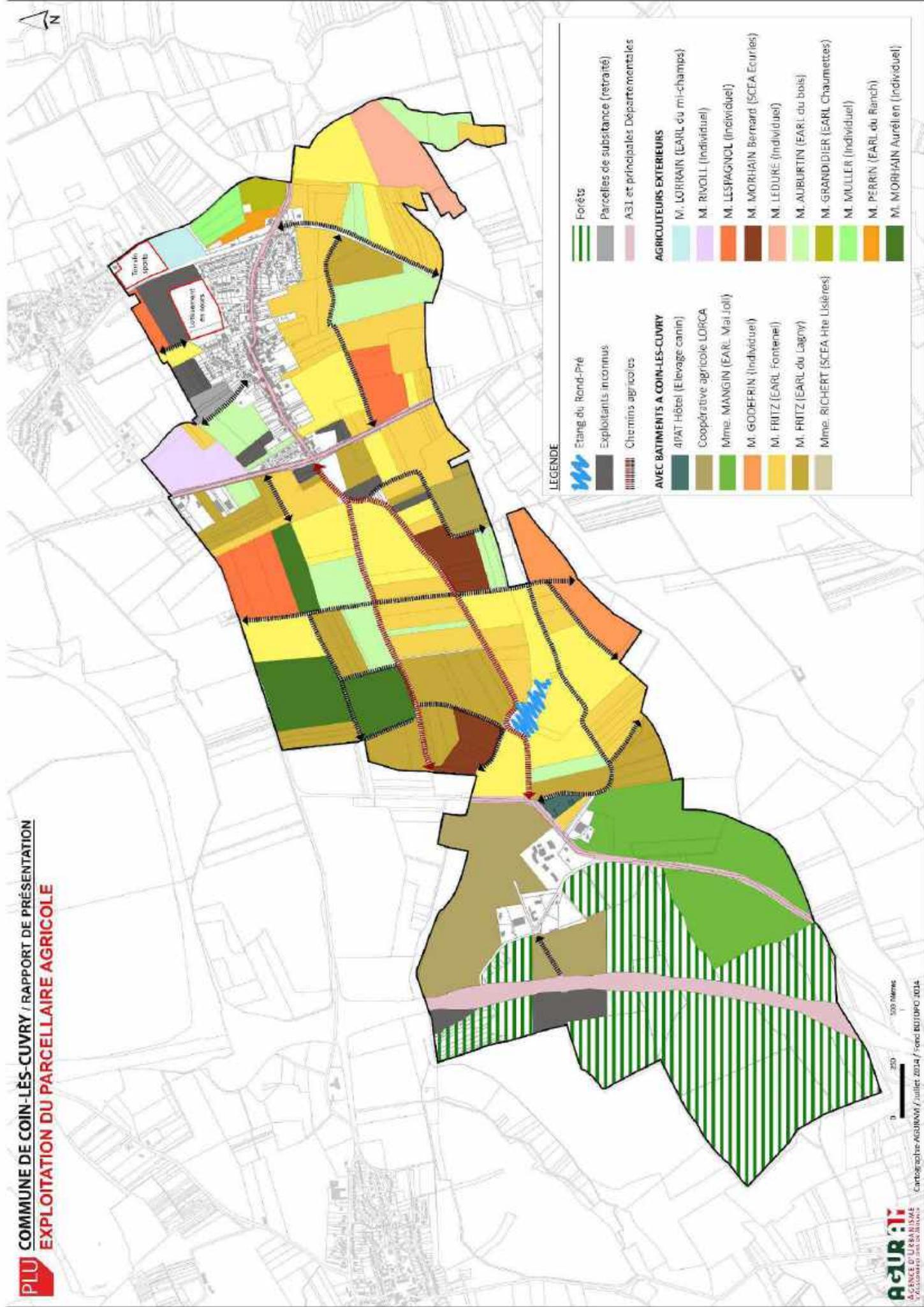




LEGENDE

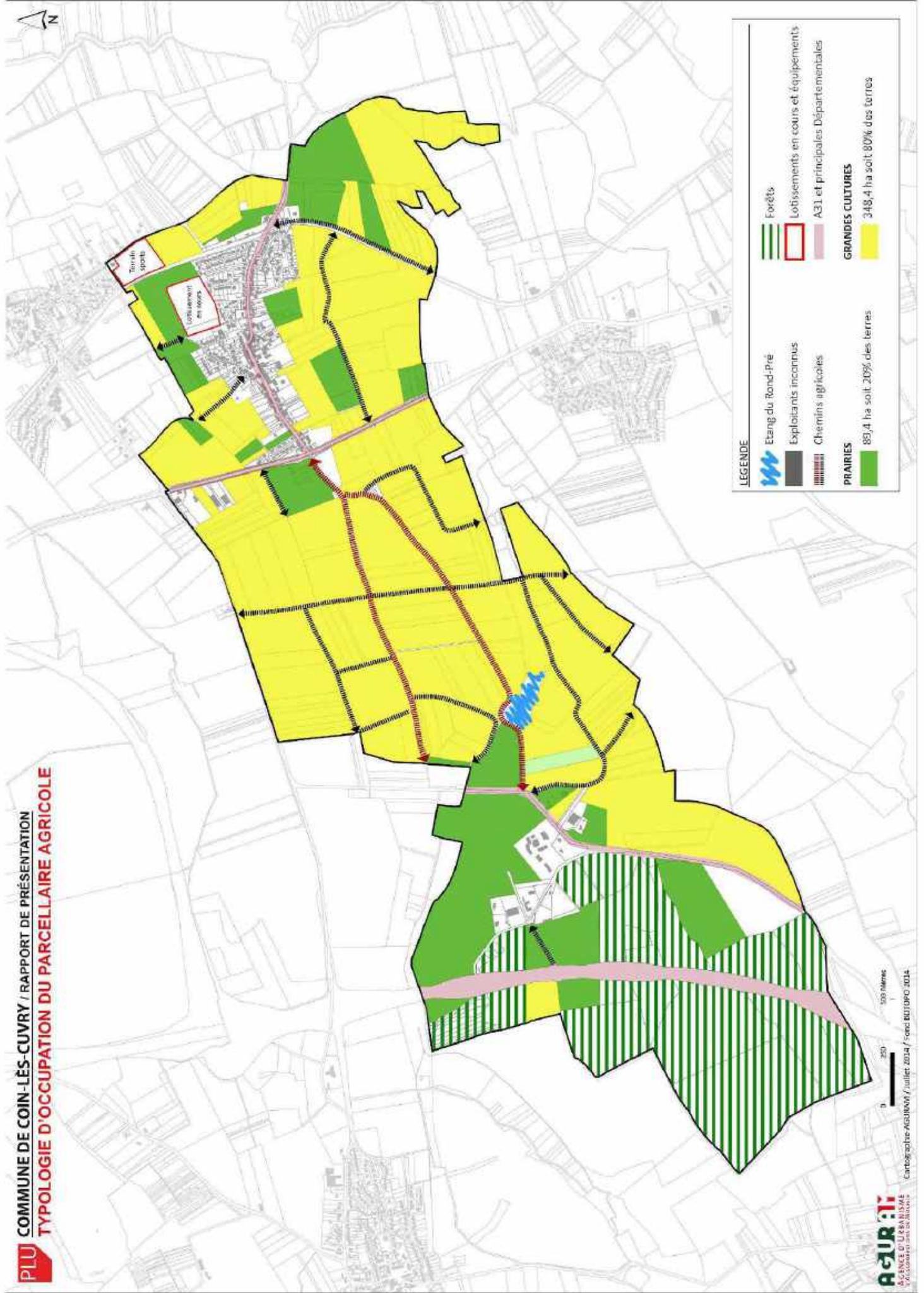
-  Axes routiers majeurs (RD et A31)
-  Chemins agricoles majeurs
-  Chemins agricoles secondaires



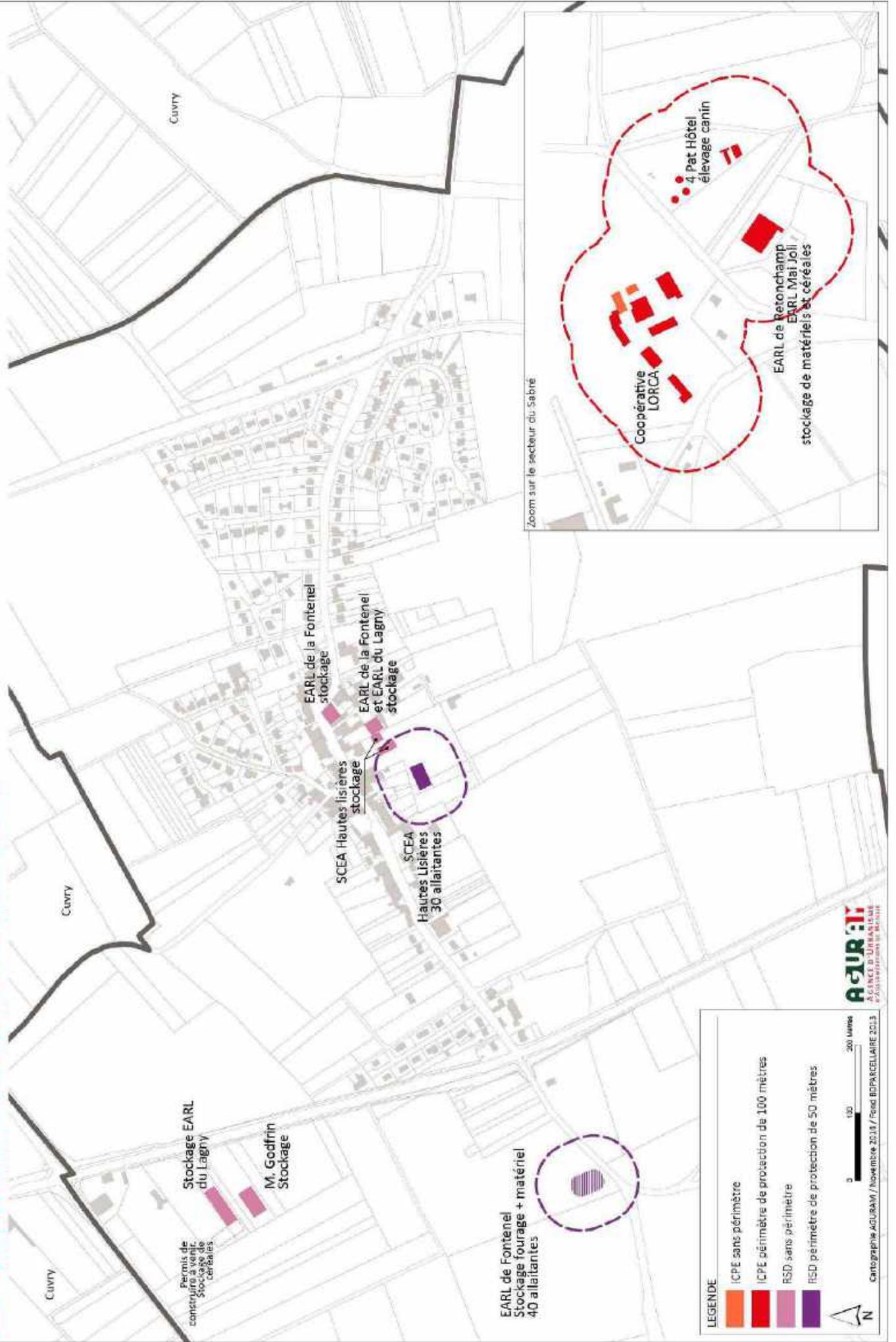


LEGENDE

- Forêts
 - Parcelles de subsistance (retraité)
 - A31 et principales Départementales
 - Etang du Rond-Pré
 - Exploitants inconnus
 - Chemins agricoles
- AVEC BATIMENTS A COIN-LÈS-CUVRY**
- APAT Hôtel (Elevage canin)
 - Coopérative agricole LORCA
 - Mme. MANGIN (EARL Mai Jolly)
 - M. GODFRIN (Individuel)
 - M. FRITZ (EARL Fontenelle)
 - M. FRITZ (EARL du Lagny)
 - Mme. RICHERT (SCEA Hte Lislières)
- AGRICULTEURS EXTERIEURS**
- M. LORRAIN (EARL du mi-champs)
 - M. RIVOLL (Individuel)
 - M. LESPAGNOL (Individuel)
 - M. MORHAIN Bernard (SCEA Ecuries)
 - M. LEDURE (Individuel)
 - M. ALUBURTIN (EARL du bois)
 - M. GRANDIER (EARL Chaumettes)
 - M. MULLER (Individuel)
 - M. PERRIN (EARL du Ranch)
 - M. MORHAIN Aurélien (Individuel)



PLU COMMUNE DE COIN-LÈS-CUVRY / RAPPORT DE PRÉSENTATION
BÂTIMENTS AGRICOLES ET PÉRIMÈTRES DE PROTECTION



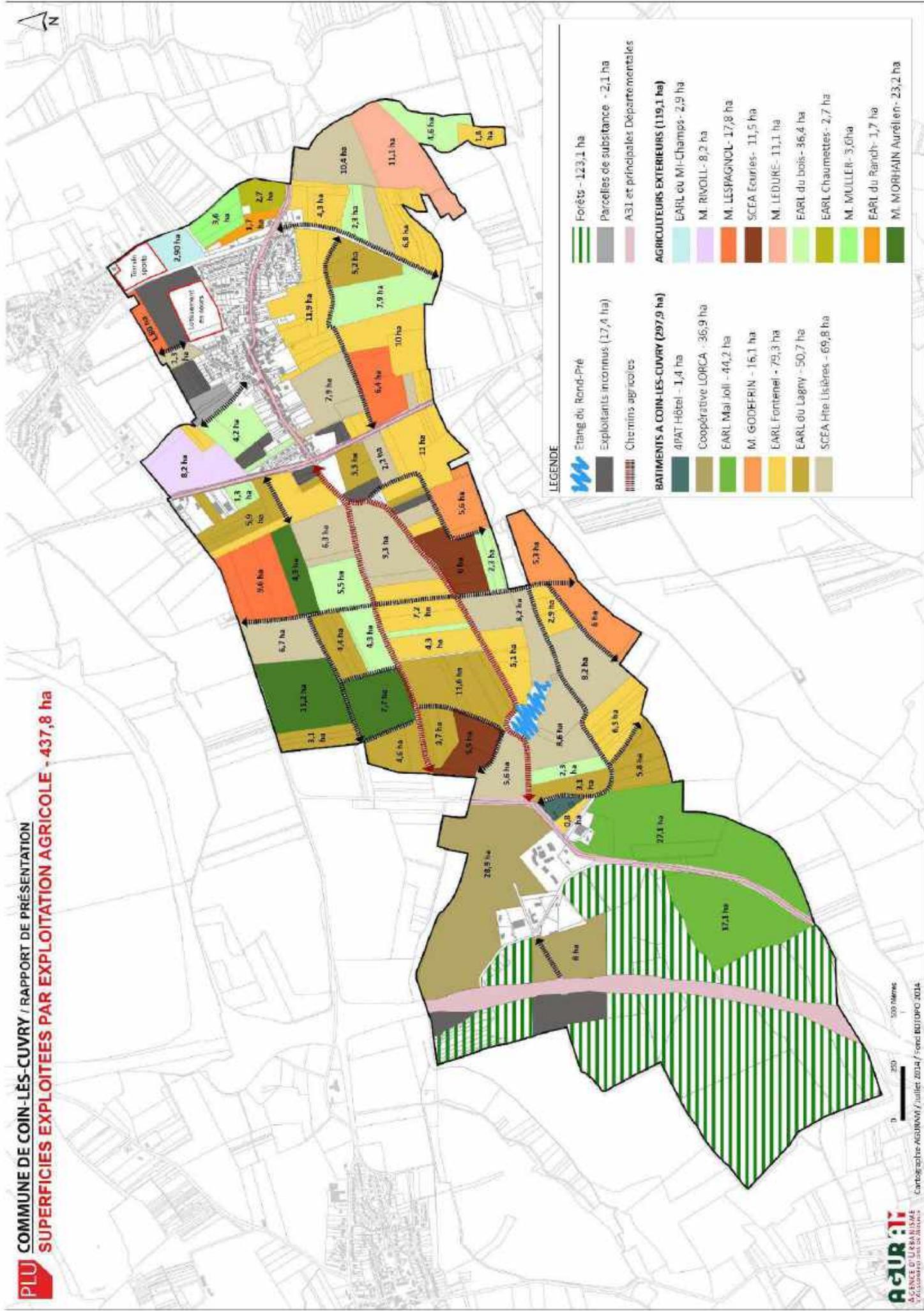
LEGENDE

- ICPE sans périmètre
- ICPE périmètre de protection de 100 mètres
- RSD sans périmètre
- RSD périmètre de protection de 50 mètres

0 100 200 mètres

Cartographie AGURAM / Novembre 2010 / Fond BDPAZELLAIRE 2013

PLU COMMUNE DE COIN-LÈS-CUVRY / RAPPORT DE PRÉSENTATION
SUPERFICIES EXPLOITÉES PAR EXPLOITATION AGRICOLE - 437,8 ha



1.7 LES DEPLACEMENTS ET LA MOBILITE

A. Les déplacements domicile-travail et domicile-étude

Le niveau d'équipement des ménages de Coin-lès-Cuvry en véhicules particuliers est important puisque 34% d'entre eux disposent d'au moins une voiture et 62% en ont deux ou plus. **Seul 3,6% des ménages ne disposent pas d'un véhicule particulier contre 22% dans Metz-Métropole et 16% en Moselle.**

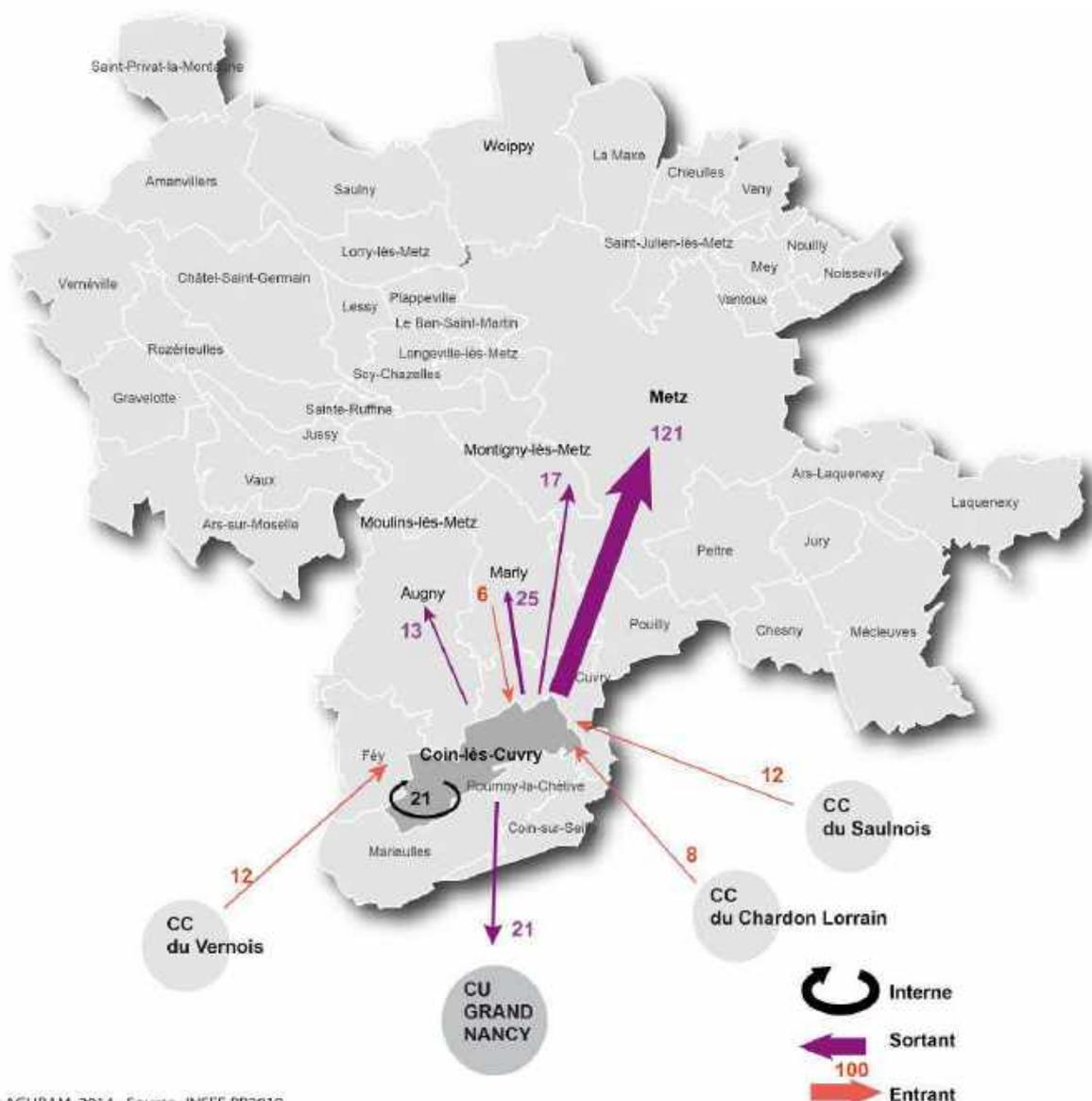
Le recensement **INSEE 2010** permet d'appréhender les déplacements domicile-travail qui concernent la commune. Ils comprennent des flux :

- **internes à la commune ;**
- **sortants vers d'autres communes ;**
- **entrants depuis d'autres communes.**

COMMUNE DE COIN-LES-CUVRY

Principaux flux migration domicile - travail 2010

Seuls les flux les plus importants sont représentés sur la carte. Un tableau ci-après donne les détails.



Cartographie AGURAM 2014 - Source : INSEE RP2010

En 2010, 294 des 315 actifs qui résident à Coin-lès-Cuvry travaillent sur une autre commune. Ils se déplacent pour rejoindre leurs lieux d'emplois. Cela signifie que seulement 7% de la population vit et travaille sur la commune. La majorité des actifs se rend à Metz (41%) mais il existe aussi des flux vers Marly, Montigny-les-Metz, Augny, le Grand Nancy et le Luxembourg.

La population active de Coin-lès-Cuvry est très mobile avec une majorité de déplacements relativement courts puisque les 41% des actifs qui travaillent à Metz sont à 15 kilomètres de leurs lieux de travail respectifs. En France, 50% des actifs résident à moins de 8 kilomètres de leurs lieux d'emplois, l'autre moitié à plus.

Flux sortants en 2010 - Actifs de la commune de Coin-lès-Cuvry				
Intercommunalité	Commune	Nombre	Total	%
Metz-Métropole	Metz	121	204	69%
	Marly	25		
	Montigny-lès-Metz	17		
	Augny	13		
	Woippy	8		
	Ars-sur-Moselle	8		
	Cuvry	4		
	Moulins-lès-Metz	4		
	Pournoy-la-Chétive	4		
CU du Grand Nancy	Nancy	13	21	7%
	Vandœuvre-lès-Nancy	4		
	Tomblaine	4		
Luxembourg		17		6%
CC Bassin de Pont-Mousson	Atton	4	12	4%
	Pagny-sur-Moselle	4		
	Vandières	4		
CC Val Saint-Pierre	Peltre	8		3%
CC Pays Orne Moselle	Vitry-sur-Orne	4		1%
CC Pays de Pange	Montoy-Flanville	4		1%
CC Moselle et Madon	Messein	4		1%
CC Maizières-lès-Metz	Maizières-lès-Metz	4		1%
CC Verinois	Louvigny	4		1%
CC Val de Moselle	Jouy-aux-Arches	4		1%
CC Sud Messin	Goin	8		3%
		294		100%

** Les 21 actifs qui résident et travaillent à Coin-lès-Cuvry n'apparaissent pas ci-contre.*

Il existe donc 315 actifs qui résident sur la commune dont 294 effectuent des déplacements pour se rendre au travail.



Vue aérienne sur le technopôle de Metz

Ce sont 69% des actifs qui résident à Coin-lès-Cuvry qui travaillent sur une des 43 autres commune de Metz-Métropole.

Le rôle de véritable poumon économique de la ville centre de l'agglomération est illustré ici avec 41% des actifs de Coin-lès-Cuvry qui y travaillent. Les zones technopôles et Actipôle de Metz notamment, concentrent un nombre très important d'emplois. Leur situation à l'Est de l'agglomération les rendent très facilement accessible depuis Coin-lès-Cuvry via la N431.

En 2010, 17% des actifs entrants sur la commune de Coin-lès-Cuvry résident sur l'une des 43 autres commune de Metz-Métropole. Il faut ajouter à ce nombre, les 21 actifs qui vivent et travaillent à Coin-lès-Cuvry qui représentent un flux interne (et non un flux entrant).

Les autres actifs de Metz-Métropole qui viennent à Coin-lès-Cuvry quotidiennement arrivent de Marly (6), Metz (9), Moulins-lès-Metz (3), Pournoy-la-Chétive (4) et Woippy (23). Il existe notamment 16 actifs qui viennent de la Communauté de Communes du Sud Messin, 12 qui viennent de l'intercommunalité du Pays du Saulnois. et 11 qui proviennent de l'intercommunalité du Pays du Boulageois.

Flux Entrants en 2010 - Actifs de la commune de Coin-lès-Cuvry				
Intercommunalité	Commune	Nombre	Total	%
Metz-Métropole	Marly	6	23	17%
	Metz	3		
	Montigny-lès-Metz	3		
	Moulins-lès-Metz	4		
	Pournoy-la-Chétive	4		
	Woippy	3		
CC Sud Messin			16	12%
CC Saulnois			12	9%
CC Chardon Lorrain			8	6%
CC Rives de Moselle			4	3%
CC Pays du Saintois			4	3%
CC Bassin Pont-à-Mousson			4	3%
CA Val de Fensch			4	3%
CA Thionville Porte de France			1	1%
CC Faulquemont			4	3%
CC Freyming Merlebach			4	3%
CC de la Houve			4	3%
CC Arc Mosellan			4	3%
CC Pays du Sel et du Vermois			4	3%
CC Vosges Méridionales			4	3%
CC Bassin de Pompey			4	3%
CC Lunévillois			4	3%
CC Pays Boulageois			4	3%
CC Pays de l'Orne			4	3%
CC Pays de Pange			4	3%
CC Pays Orne Moselle			4	3%
Autres			9	7%
			133	100%

** Les 21 actifs qui résident et travaillent à Coin-lès-Cuvry n'apparaissent pas ci-contre.*

En 2010, ce sont 93% des actifs résidants à Coin-lès-Cuvry qui se déplacent quotidiennement pour se rendre au travail, en majorité vers la ville de Metz et le territoire de l'Agglomération de Metz-Métropole. Les flux entrants, élevés avec 133 actifs montrent qu'il existe de nombreux emplois sur la commune, notamment sur la zone d'activités de Sabré qui concentre environ 93 emplois à temps plein en 2014 dont 80 dans l'entreprise de travaux publics NGE Muller-Guintoli.

En 2010, 179 élèves résident sur la commune de Coin-lès-Cuvry.

Elèves résidents à Coin-lès-Cuvry	Elèves à Coin-lès-Cuvry	Elèves dans Metz-Métropole	Elèves autres communes	Total
Nombre	33	126	20	179
Pourcentage	18%	70%	11%	100%

Ils se répartissent ainsi :

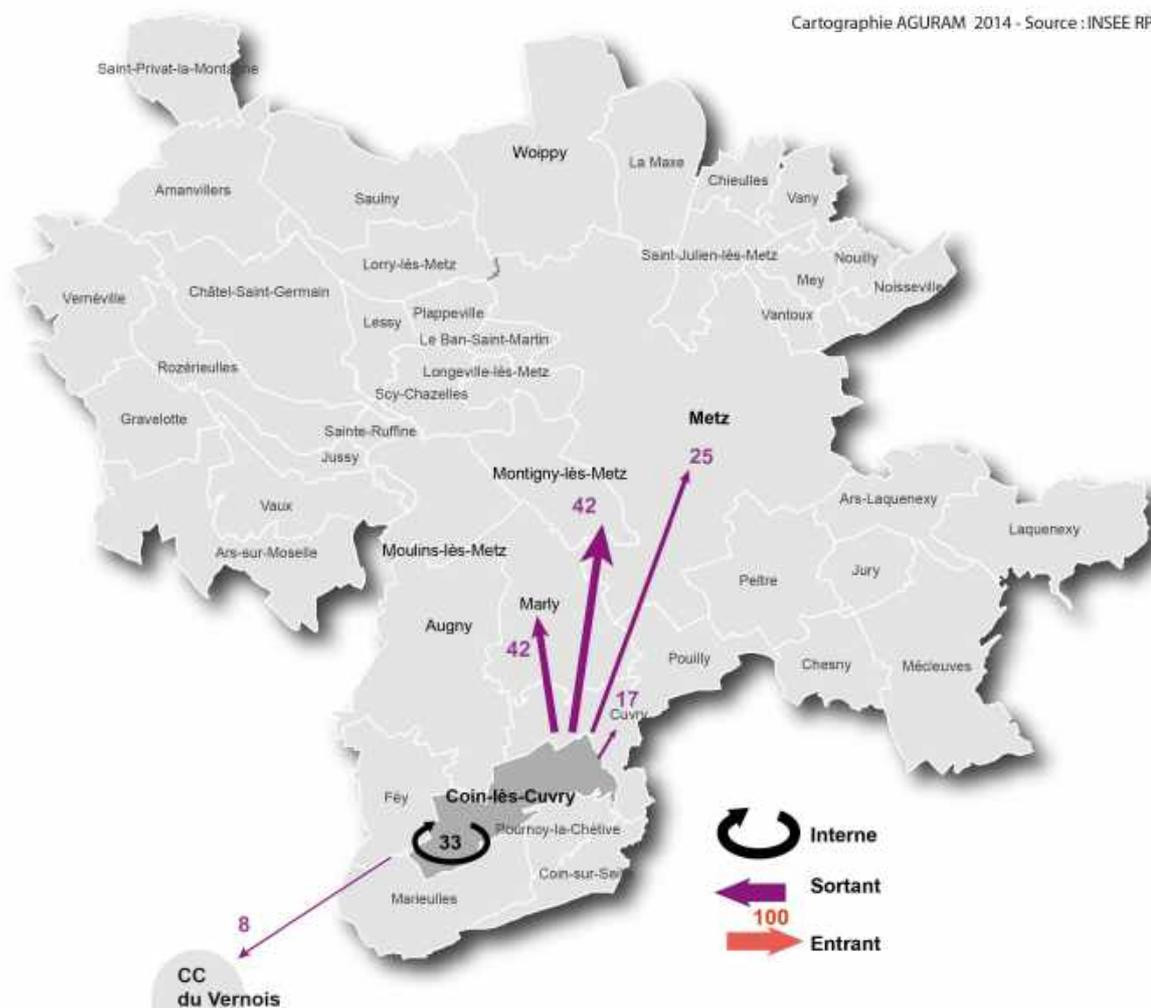
- 33 élèves en école maternelle et primaire à Coin-lès-Cuvry ;
- 126 élèves sur le territoire de Metz-Métropole, essentiellement des collégiens et lycéens ;
- 20 élèves dans d'autres communes.

COMMUNE DE COIN-LES-CUVRY

Principaux flux migration domicile - études 2010

Seuls les flux les plus importants sont représentés sur la carte. Un tableau ci-après après donne les détails.

Cartographie AGURAM 2014 - Source : INSEE RP2010



Au total, il existe 33 élèves qui étudient à Coin-lès-Cuvry. Ils habitent tous sur la commune. La majorité des élèves qui quittent quotidiennement la commune se dirige vers Montigny-lès-Metz, Marly et Metz. Cuvry et la Communauté de Communes du Vernois accueillent également quelques élèves qui résident sur la commune.

Ce sont 179 élèves scolarisés qui résident à Coin-lès-Cuvry. Parmi eux, 33 sont scolarisés au groupe scolaire du Cèdre Bleu de la commune. Les flux sortants sont nombreux vers Marly, Montigny-lès-Metz et Metz. Ils concernent très majoritairement les collégiens, lycéens et étudiants.

B. Mode de déplacements et accessibilité

A l'aide des données issues du recensement INSEE de 2010, il est possible d'avoir une estimation des modes de déplacement utilisés dans le cadre des trajets domicile-travail. Il s'agit d'une estimation des tendances en matière de pratiques de déplacements, étant donné que cela ne concerne qu'un type de déplacement bien précis, et que les modes utilisés pour la totalité des déplacements ne peuvent être connus (notamment les déplacements de loisirs, par exemple). La proportion de migrants utilisant plusieurs modes de transport pour leur trajet domicile-travail est également inconnue.

A Coin-lès-Cuvry, comme dans pour la plupart des communes de l'Agglomération de Metz-Métropole, l'usage de la voiture est prédominant :

- 81 % des ménages résidant à Coin-lès-Cuvry et travaillant à Coin-lès-Cuvry utilisent la voiture pour réaliser des déplacements domicile-travail ;
- 98% des déplacements vers les autres communes de Metz-Métropole sont réalisés en voiture. Ce taux atteint même 100% pour les déplacements hors Metz-Métropole qui se font essentiellement en direction de l'Agglomération de Nancy ;
- 19% des déplacements domicile-travail réalisés sur la commune de Coin-lès-Cuvry n'utilisent aucun moyen de transport (4 personnes sur 21 personnes qui ne se déplacent pas).



Arrêt de bus « Le Chaveau » des réseaux Le Met de l'Agglomération et TIM du Département

	Coin-lès-Cuvry Flux internes	Autres Communes Metz-Métropole	Hors Metz-Métropole
Voitures, poids lourds	81%	98%	100%
Marche à pied	0%	2%	0%
Transports collectifs	0%	0%	0%
Deux roues	19%	0%	0%
	100%	100%	100%

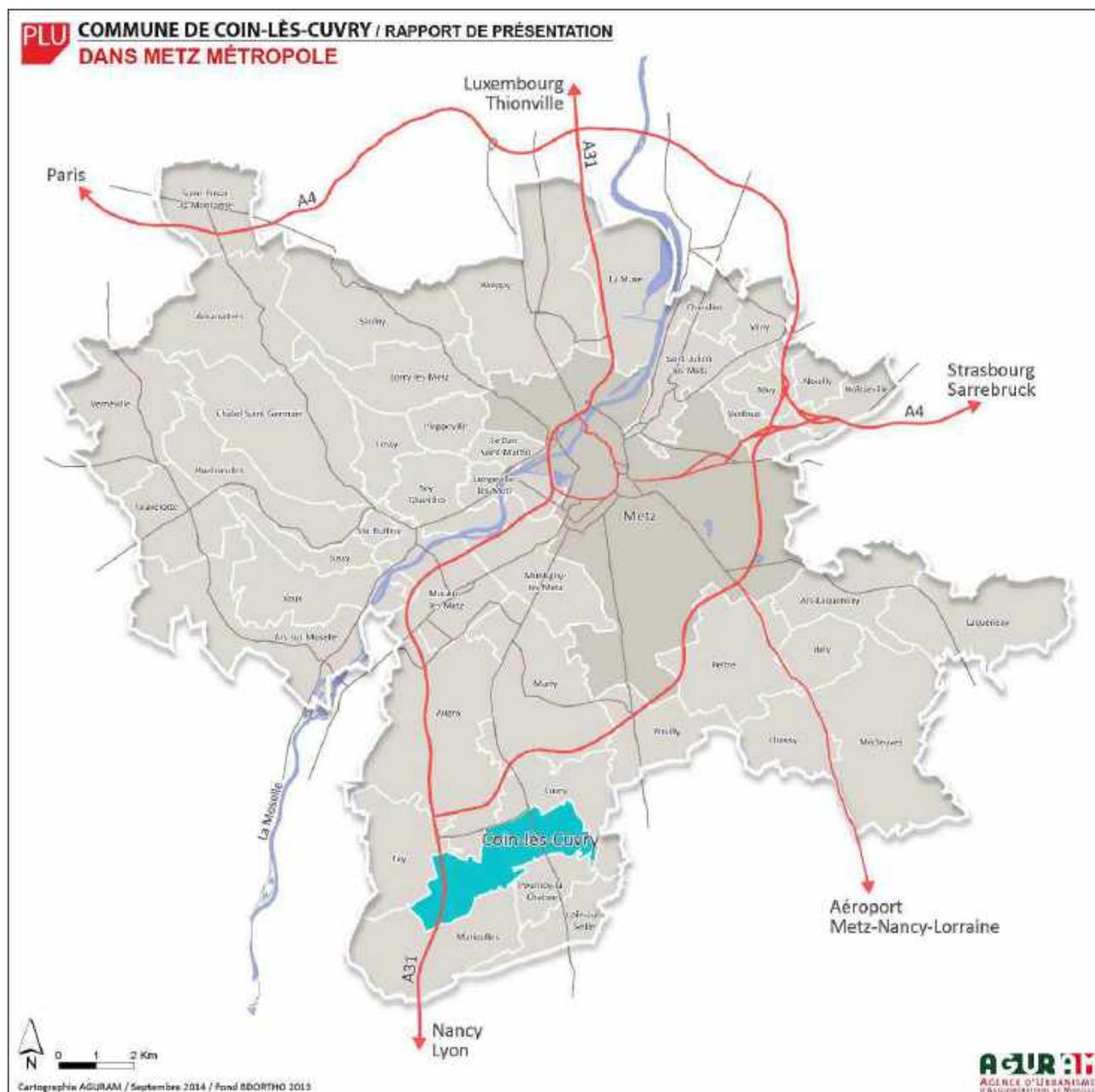
Il est visible ci-dessus que la voiture et les poids lourds concernent la grande majorité des flux internes à Coin-lès-Cuvry. Au global, les ménages effectuent des déplacements uniquement via des véhicules à moteur en interne et à 98% vers les autres communes de l'Agglomération.

Les ménages de Coin-lès-Cuvry sont très dépendants de la voiture individuelle pour se déplacer.

La commune de Coin-lès-Cuvry est desservie par trois routes départementales :

- la RD 5 qui relie de Metz à Cheminot (2850 véhicules/jour dont 4% de Poids-Lourds)
- la RD 68a vers Marieulles (1250 véhicules/jour dont 1% de PL).
- la RD 66 qui longe la commune pour aller de Cuvry à Fey (2300 véhicules/jour dont 3% de PL).

L'autoroute A31 traverse Coin-lès-Cuvry sur sa frange Ouest mais n'engendre aucun échange avec la commune. La RD66 permet un accès rapide à la rocade Sud (RN431) et à l'A31.



C. Accidentologie

Au cours des cinq dernières années, deux accidents corporels ont été enregistrés sur le ban communal de Coin-lès-Cuvry causant trois victimes dans des véhicules légers. Le bilan est de deux tués dont un motard et un blessé hospitalisé.

Ces deux accidents ont pour cause des pertes de contrôle, le premier avec un véhicule léger et le second avec une moto de forte cylindrée.



Sur la D5 à Coin-lès-Cuvry



La RD5 est l'axe le plus fréquenté à Coin-les-Cuvry (2850 véhicules par jour)

D. Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose **dans son article 45** : « *La chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite... Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune à l'initiative du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan de mise en accessibilité fait partie intégrante du plan de déplacements urbains quand il existe* ».

Ainsi, les établissements existants recevant du public et les transports collectifs ont dix ans pour se mettre en conformité avec la loi. Ce délai a été allongé à trois ans pour les commerces, six ans pour les écoles et jusqu'à neuf ans pour les transports. Selon l'INSEE, ce sont près de dix millions de Français qui seraient concernés par le handicap en France, dont 1,8 millions d'actifs. Alors que moins de six écoles primaires sur dix sont aux normes, tout comme seulement 42% des lignes de bus, des efforts sont encore à faire.

La commune, maître d'ouvrage des voiries communales, doit veiller à leur mise en accessibilité. Notamment en garantissant des itinéraires piétons de 1,40 mètres de largeur minimum sans obstacle, en abaissement les bordures au niveau des passages piétons, en posant des bandes podotactiles...

E. Stationnement

En 2010, 34% des ménages de Coin-lès-Cuvry disposent d'au moins une voiture et 62% des ménages disposent de deux véhicules ou plus. En terme de construction, la commune devra respecter les normes minimales d'emplacement vélo et voiture fixées dans le cadre du PDU.

A cet effet, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé en 2006 dispose concernant le stationnement dans les cœurs de villages de l'agglomération :

- *« l'embellissement des villages doit s'accompagner de l'organisation du stationnement dans les centres bourgs. Ces objectifs doivent être définis dans le PADD des PLU au cas par cas pour chacune des communes en fonction de leur projet pour leur centre ».*



Le parking public de la place de l'Eglise

Le PDU propose également des règles pour favoriser l'usage du vélo en cas de création de logements :

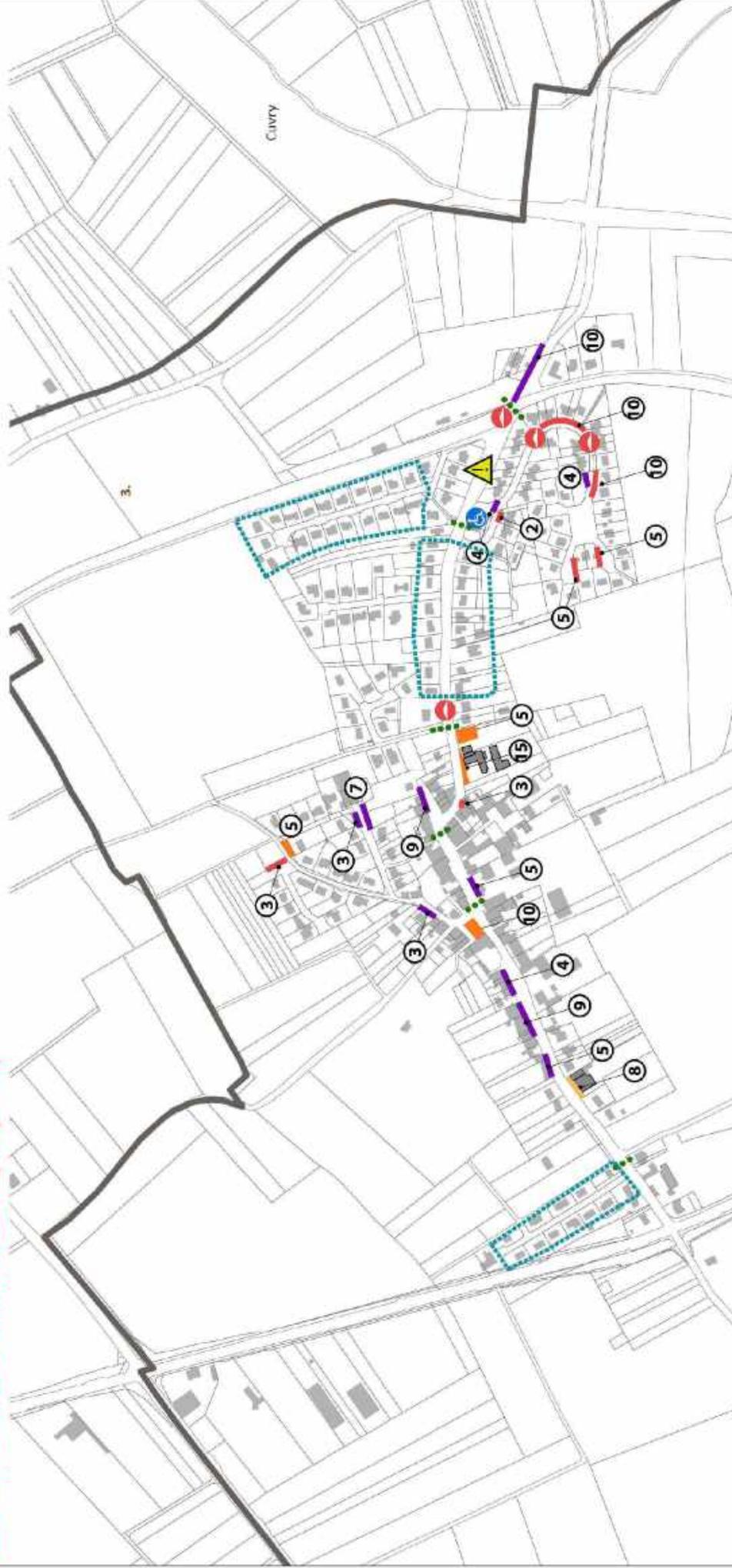
- Lors de la construction, de l'extension, de la rénovation ou du changement de destination de bâtiments à usage d'habitation : Pour tout habitat collectif concernant plus de 3 logements, devront être prévus un garage à vélos couvert, fermé et sécurisé, d'accès aisé et d'une surface de 1 mètre carré par logement. Dans l'impossibilité physique de réaliser ce garage, un espace commun devra être réservé à cet usage. Aucun garage à vélos ne pourra avoir une surface si possible inférieure à 3 m².
- Lors de la construction, de l'extension, de la rénovation ou du changement de destination de bâtiments à usage autre que d'habitation : Pour toutes opérations destinées à recevoir un large public et en particulier pour les constructions de bureaux, de commerces, d'enseignement, d'équipement de santé, sportifs et culturels, d'une surface atteignant 2000m² de surface de plancher, il est exigé la réalisation d'une aire de stationnement pour vélos de 25 m² permettant d'abriter et de ranger facilement une dizaine de vélos par tranche même incomplète de 2500 m² de surface de plancher.

L'enjeu stationnement est limité à Coin-lès-Cuvry car il n'existe pas commerces de proximité . Il s'agit avant tout de bien desservir les équipements communaux et le cabinet d'infirmiers. De nombreux quartiers pavillonnaires sont dépourvus de toute offre de stationnement. **Il existe au total 140 places de stationnements sur la commune :**

- 59 places aménagées en dehors des voiries dont une place handicapé ;
- 8 places de parking privées mais ouvertes au public pour le cabinet d'infirmiers ;
- 35 places sur des parkings publics (place de l'Eglise et au niveau de la mairie) ;
- 38 places non aménagées mais utilisées (principalement dans des impasses de lotissements).

Bien que plusieurs secteurs pavillonnaires y soient favorables, il n'existe pas de stationnement par marquage au sol sur la voirie.

PLU COMMUNE DE COIN-LÈS-CUVRY / RAPPORT DE PRÉSENTATION
CAPACITÉ DE STATIONNEMENT (140 places)



LEGENDE

- Ralentisseurs (4)
- Radar pédagogique (1)
- Places handicapés (1)
- Stationnement aménagé sur la chaussée avec marquage au sol (0)
- Stationnement aménagé hors chaussée (58)
- Stationnement non aménagé mais utilisé (38)
- Parking privé ouvert au public (8)
- Parking public (35)
- Possibilité d'aménager du stationnement sur la chaussée par marquage au sol
- Stationnement non aménagé mais utilisé (56)



En entrée de commune en arrivant de Metz via la Départementale 5, au 15 rue principale se trouve un important bâtiment qui comprend **un cabinet d'infirmiers et la société Pellin & Cie**. Cette construction qui comprend aussi des logements comme en témoigne le nombre de boîtes aux lettres, propose **un total de huit places de stationnement**. Cette capacité semble suffisante pour satisfaire les besoins.



Le cabinet infirmier et la société Pellin & Cie, rue Principale disposent de 8 places de stationnement

Il existe **4 ralentisseurs qui ont pour but de réduire les vitesses à l'intérieur des tissus urbains**. Ils remplissent bien ce rôle. La répartition des ralentisseurs permet de bien sécuriser la majorité des intersections entre les lotissements et la rue principale. On peut noter une absence d'aménagement à l'entrée de la commune au niveau de la rue principale lorsque l'on arrive depuis la Départementale 5.



Ralentisseur et passages piétons en face de la salle des fêtes

Une seule place de stationnement pour les handicapés existe à Coin-lès-Cuvry : elle se trouve à l'entrée du lotissement « *La Pommeraie* ». Il n'existe pas de place de ce type devant la mairie, la salle des fêtes et l'école alors qu'un simple marquage au sol permettrait d'en créer.



Stationnement non aménagé mais utilisé dans des lotissements pavillonnaires de Coin-lès-Cuvry

Rue principale après la mairie et dans plusieurs lotissements, en particulier « *Les Peupliers* », « *Château Ponsac* » et « *Les Cerisiers* », il est possible **d'aménager simplement du stationnement par marquage au sol** en raison de la forte largeur des voiries. Cela permettrait également de limiter la vitesse.

L'offre de stationnement à Coin-lès-Cuvry est globalement satisfaisante. Des améliorations sont cependant possibles dans plusieurs lotissements pavillonnaires. Le PLU peut intégrer des emplacements réservés pour créer des places de stationnement supplémentaires.

F. Transport en commun

La commune de Coin-lès-Cuvry est desservie par la ligne PROXIS numéro 101 du réseau de transport urbain de Metz-Métropole. Le service de transport PROXIS fonctionne du lundi au samedi de 5h00-5h30 à 20h00-20h30 avec un bus toutes les 60 minutes. Le dimanche et les jours fériés, de 8h00 à 18h30-19h00, un bus toutes les 90 minutes sur réservation. Grâce à cette desserte, il est possible de rejoindre les commerces et services de Marly et plus loin, la gare de Metz en environ 45 minutes.

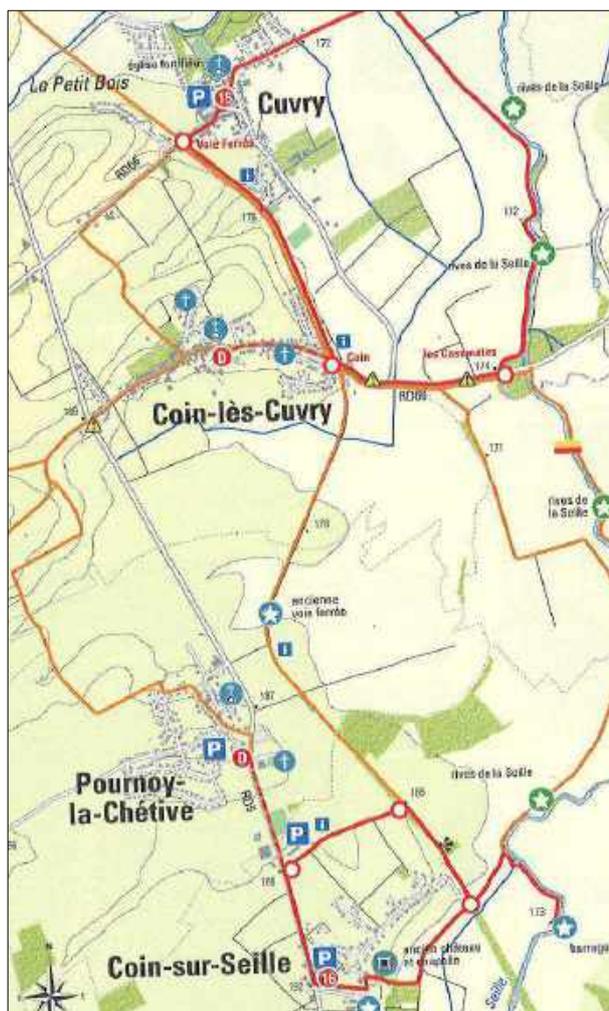
Une mobilité durable est possible pour les Cotocunerois qui ne disposent pas de véhicules. L'amplitude horaire de la desserte est adaptée aux horaires de travail. Une desserte TIM est également assurée par le Conseil Général via sa ligne n°65. Les trois arrêts de bus communaux sont desservis par environ 5 bus journaliers dans chaque sens de circulation. Tous les tissus urbains de la commune se situent à moins de 300 mètres d'un arrêt de bus. Il s'agit de la distance au-delà de laquelle on estime qu'un piéton renonce à prendre les transports en commun.

G. Sentier de randonnée

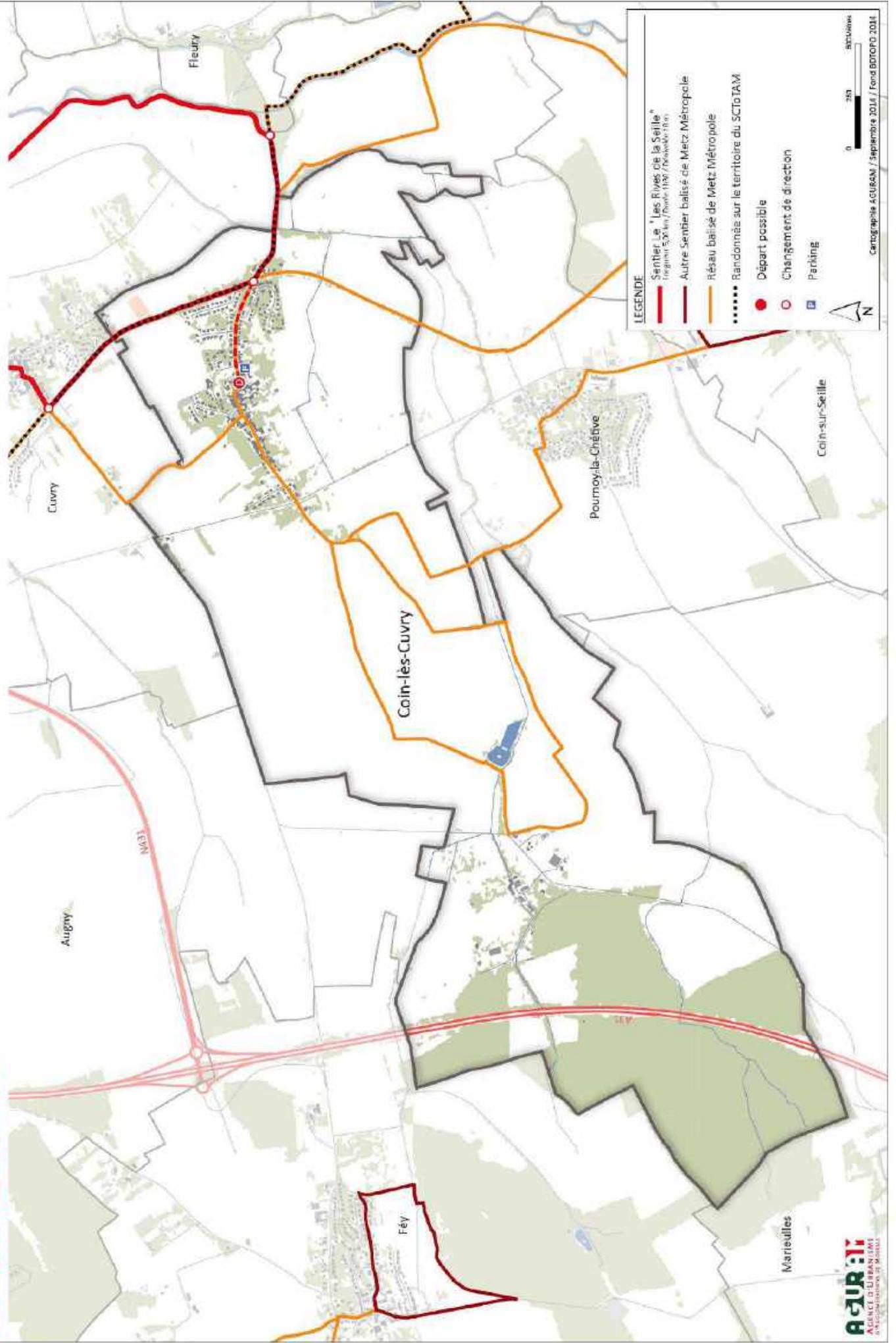
Plusieurs sentiers de randonnées traversent le ban communal de Coin-lès-Cuvry. Le plus important est le sentier « *Les Rives de la Seille* ». Long de 10 kilomètres, il se parcourt en environ 1h30. Il emprunte notamment l'ancienne voie ferrée de Metz à Château-Salins. Plusieurs autres sentiers balisés par Metz-Métropole permettent de découvrir les paysages communaux.

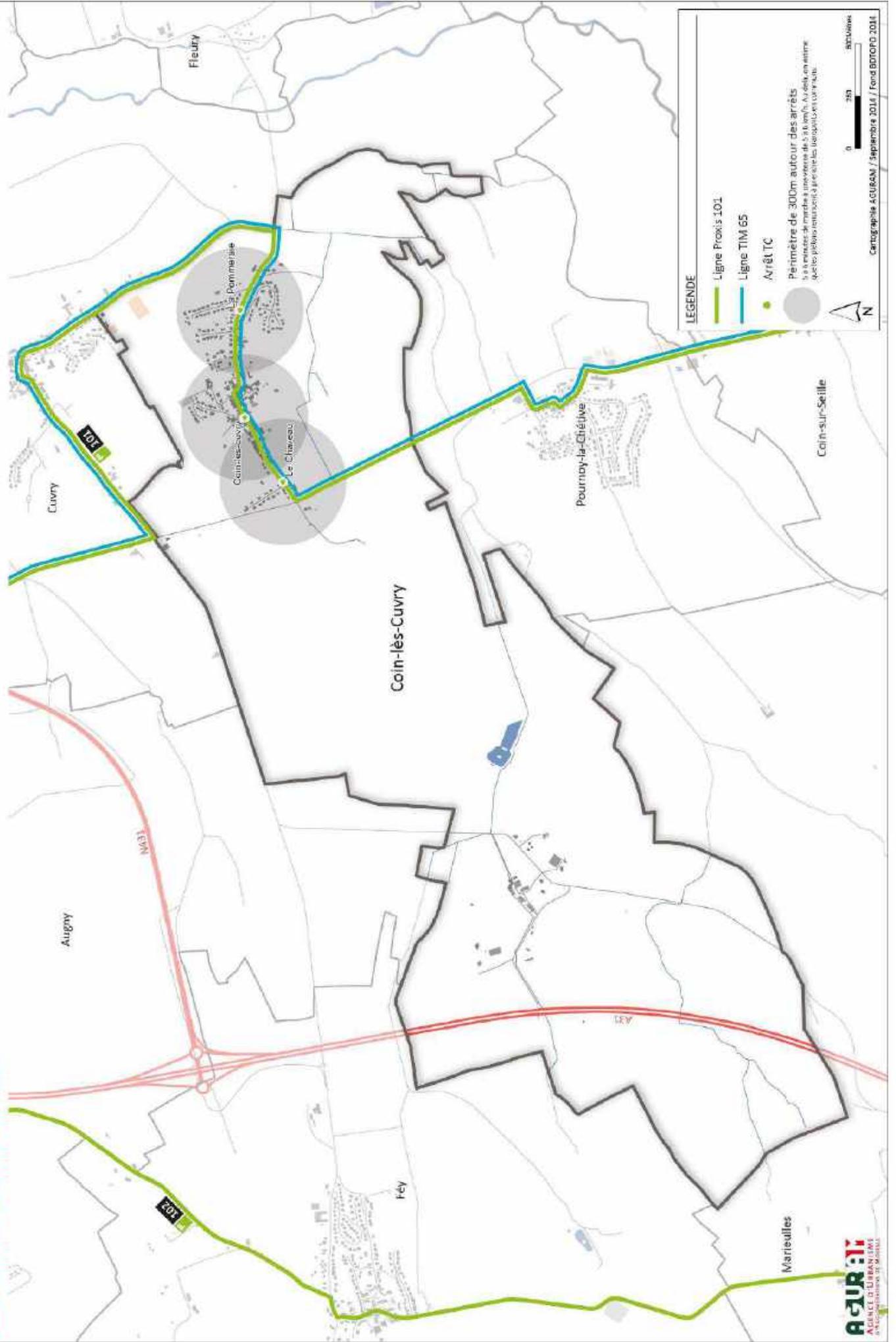


L'ancienne voie ferrée reconvertie



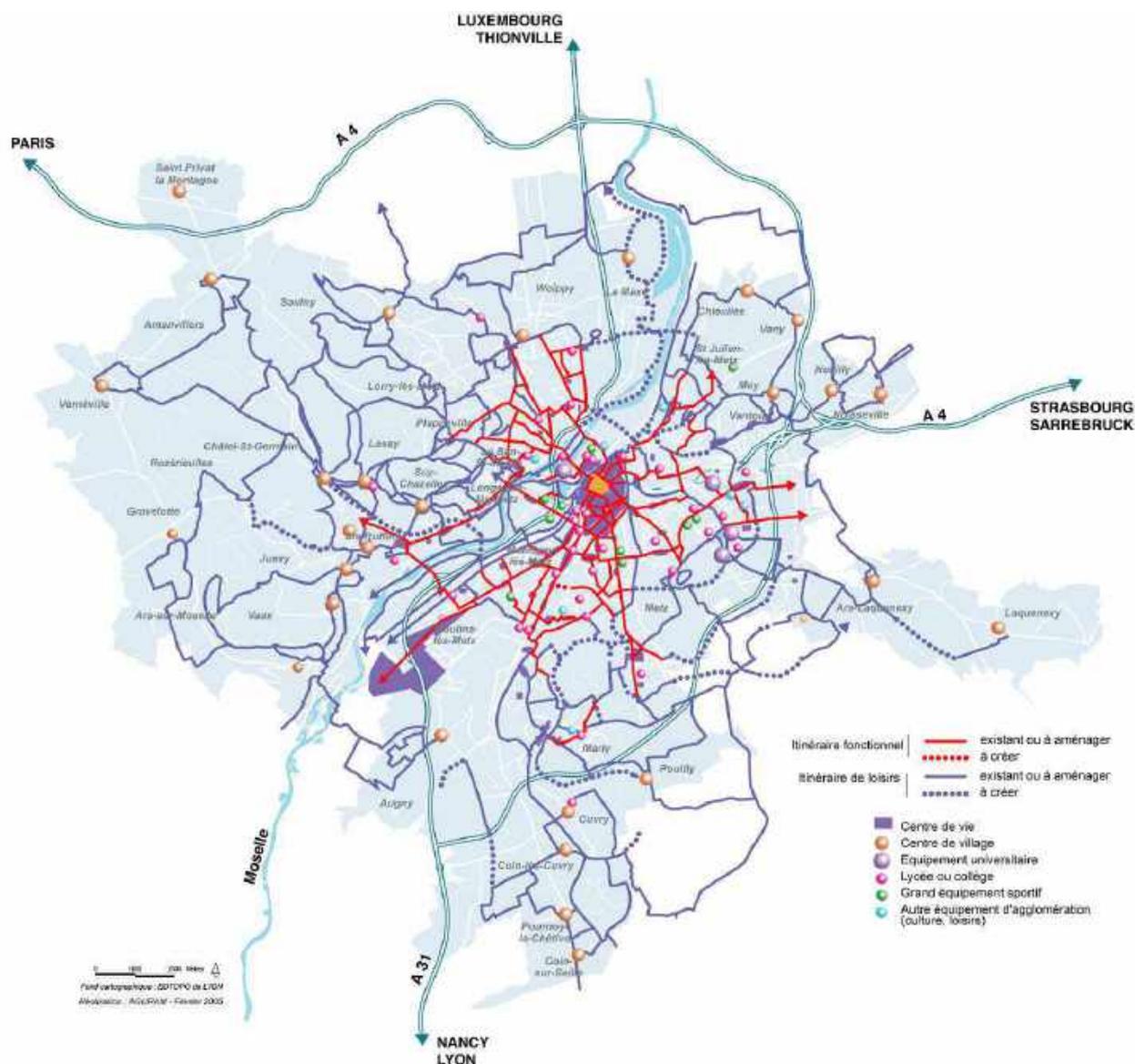
Une mobilité vers le cœur d'Agglomération est possible via les transports en commun pour les habitants. Il existe également d'intéressantes possibilités de balades.





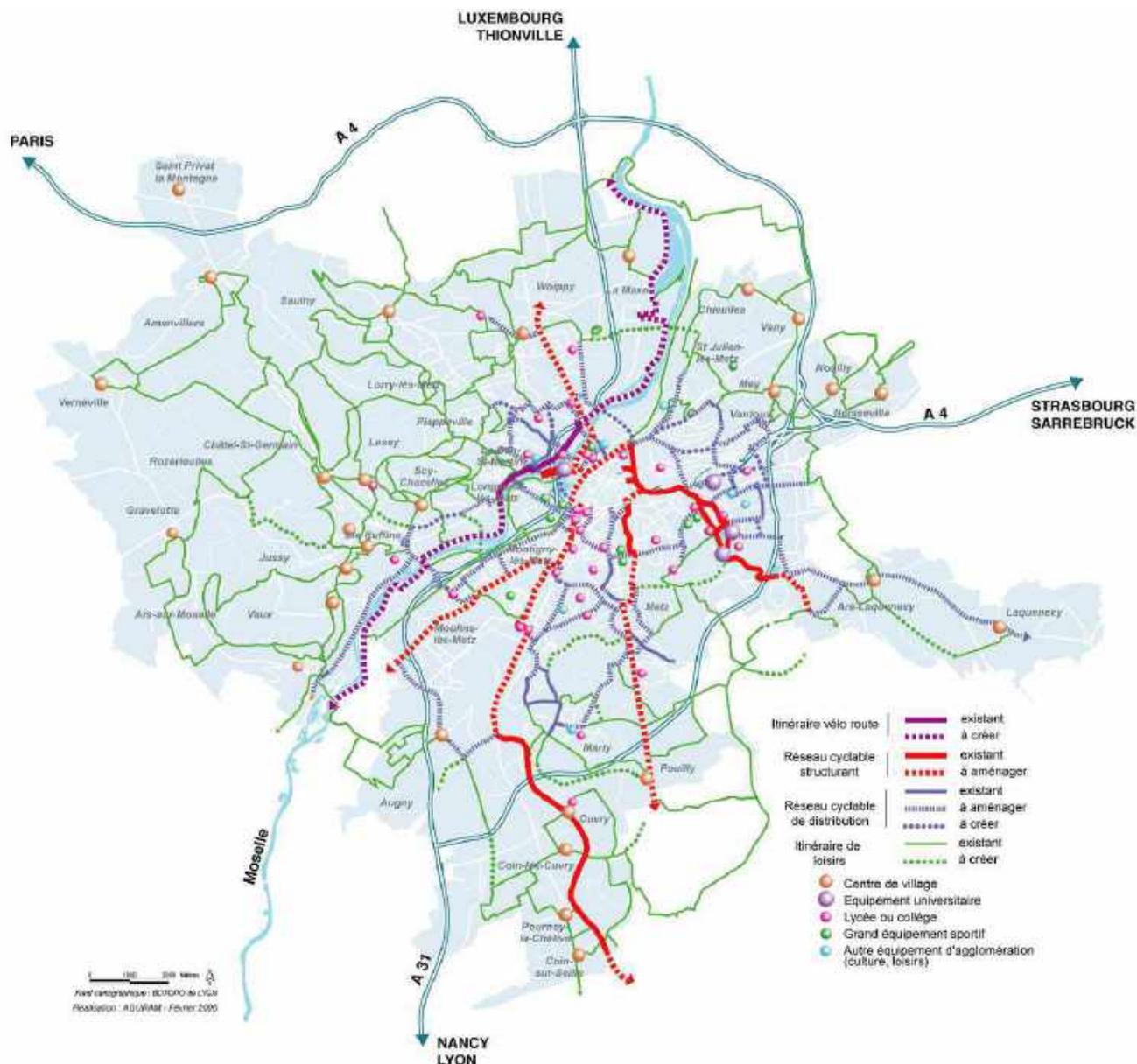
H. Le PDU de Metz-Métropole

Le Schéma Directeur Piéton : l'enquête ménage de 1992 a montré l'importance des déplacements réalisés par les piétons, 30% des déplacements étaient assurés par la marche à pied tous motifs confondus. Quelque soit le mode de transport utilisé, la marche à pied est une étape obligatoire qui débute et achève un déplacement. La marche à pied reste donc l'un des maillons essentiels de la chaîne des déplacements, elle est le principal mode de transport pour les déplacements domicile-école, ceux liés aux commerces de proximité ou aux loisirs. Les résultats de l'enquête ménage montrent également que la marche à pied est un mode de déplacement utilisé sur de courtes distances. L'enquête ménage utilisait un découpage sectoriel fin permettant l'analyse des déplacements entre les différents secteurs. De manière générale pour chacun des secteurs, les déplacements à pied sont constitués à 90% de déplacements internes au secteur. Des relations inter-secteurs existent, mais elles concernent principalement des liaisons entre le centre ville et des quartiers périphériques : les Iles, Nouvelle Ville, Bellecroix, Sablon.... Quelques liaisons périphériques existent tout de même : Nouvelle Ville-Sablon, Nouvelle Ville-Montigny centre...



Sur le schéma ci-dessus, la commune de Coin-lès-Cuvry est concernée par un itinéraire de loisirs existant ou à aménager.

Le Schéma Directeur Vélo : Le schéma directeur vélo a été établi dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole adopté en 2006. La commune est irriguée par le réseau secondaire fonctionnel. Ce dernier est connecté à l'axe principal Nord-Sud qui constitue l'armature du réseau. Ce schéma a pour objectif d'orienter le développement du réseau **et d'assurer une continuité ainsi qu'une cohérence des itinéraires cyclables**. Le développement de ce réseau reste aujourd'hui à la charge des communes lorsqu'elles souhaitent le mettre en œuvre.



La commune de Coin-lès-Cuvry est concernée par un itinéraire de loisirs existant. Il s'agit de l'ancienne voie ferrée. Il n'y a aucune piste cyclable matérialisée sur la commune.

Au niveau du Schéma Directeur Piéton, la commune de Coin-lès-Cuvry est concernée par un itinéraire de loisirs existant ou à aménager. La situation est identique pour le Schéma Directeur Vélo avec un itinéraire existant qui correspond à l'ancienne voie ferrée qui reliait Metz-Ville à Château-Salins.

1.8 LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

L'Article L123-1-3 du Code de l'Urbanisme (version en vigueur au 27 Mars 2014) stipule que : « *Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune* ».



En 2013, le niveau de débit nécessaire pour un usage confortable de consultation commence à 5 Mbit/s (débit minimal pour une offre triple-play, porté à 8 Mbit/s en cas de télévision en haute définition).

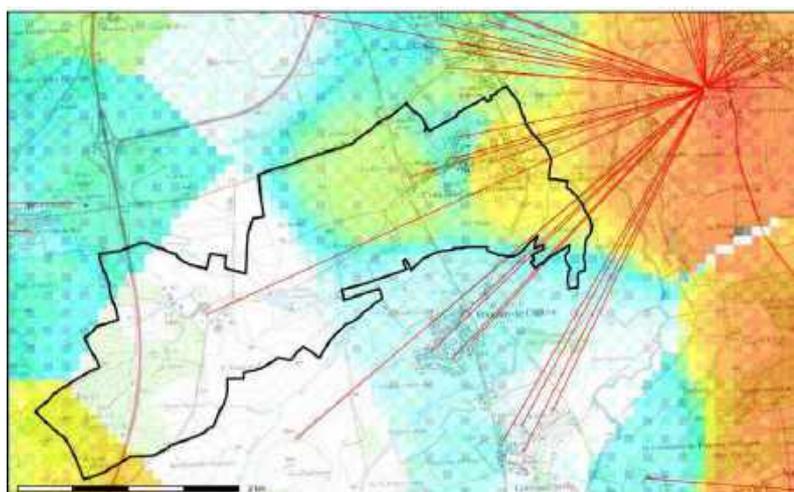
Il convient de réaliser un diagnostic sur les communications numériques disponibles sur le territoire communal. Le recensement des contraintes qui s'imposent à elle et des opportunités à saisir aidera la commune à définir son projet en matière de communications numériques. En France, les collectivités peuvent intervenir pour l'aménagement numérique dans le cadre du Code Général des Collectivités territoriales. Depuis 2004, l'article L.1425-1 leur donne la possibilité d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques. En revanche, les collectivités ne peuvent intervenir directement dans le déploiement des réseaux mobiles (3G/4G) qui sont du ressort exclusif des opérateurs privés.

A. Desserte numérique par ADSL

Située au Sud de l'agglomération Messine, la commune de Coin-lès-Cuvry est raccordée au réseau traditionnel téléphonique de France Télécom **via le nœud de raccordement des abonnés (NRA) de Fleury : FLE57**. **En raison de l'éloignement de ce NRA, l'offre de service ADSL est fortement restreinte et inégale sur le ban communal.**

En conséquence, **la couverture du ban communal présente un fort déséquilibre :**

- le secteur résidentiel dispose d'un accès ADSL pouvant s'approcher d'un débit de 8Mbits ;
- la zone d'activités du Sabré n'est pas couverte car située en zone blanche (débit inférieur à 2Mbits).



Desserte ADSL de Coin-lès-Cuvry – Source : DREAL Lorraine

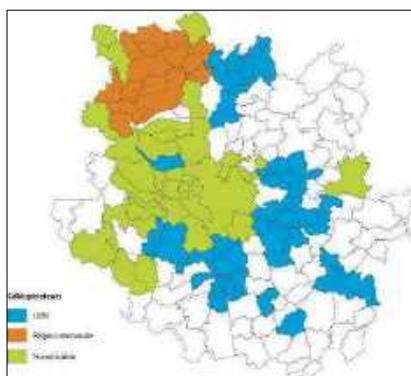
Cette situation est inhérente à la technologie DSL empruntant le réseau téléphonique. Elle est soumise à une contrainte technique d'atténuation des signaux selon l'éloignement des foyers par rapport au NRA.

Dans le cadre de sa politique d'aménagement numérique du territoire, Metz Métropole s'est engagé à ce que l'accès à Internet soit possible pour tous, quel que soit le lieu de résidence. En janvier 2012, la Communauté d'Agglomération a lancé, le projet « *haut débit pour tous* » comprenant la résorption des dernières « *zones blanches* » y compris les secteurs éligibles à une offre inférieure à 2 Mbit/s.

Coin-lès-Cuvry figurait parmi les communes de l'Agglomération présentant un niveau de desserte inférieur à 2 Mbit/s. Metz Métropole a entrepris des aménagements dans le courant de l'année 2013. Finalisée en juillet 2013, cette montée en débit, couvrant la commune de Coin-lès-Cuvry offre à l'ensemble de la population des débits de l'ordre de 12 à 20 Mbit/s. Cette action permet aujourd'hui aux foyers d'être éligibles aux offre triple-play (internet, téléphonie, télévision).

Afin de permettre **une amélioration de la desserte numérique au sein de la zone d'activités** : « *le Sabré* », des travaux de montée en débit ont été réalisés au travers de l'offre « *Points de raccordement mutualisés* » (PRM). Ces aménagements ont consisté au déploiement de la fibre optique depuis le NRA principal et à l'implantation d'un DSLAM (Digital subscriber line access multiplexer). (Information nécessitant confirmation)

B. Desserte numérique par le câble



Communes desservies par le câble

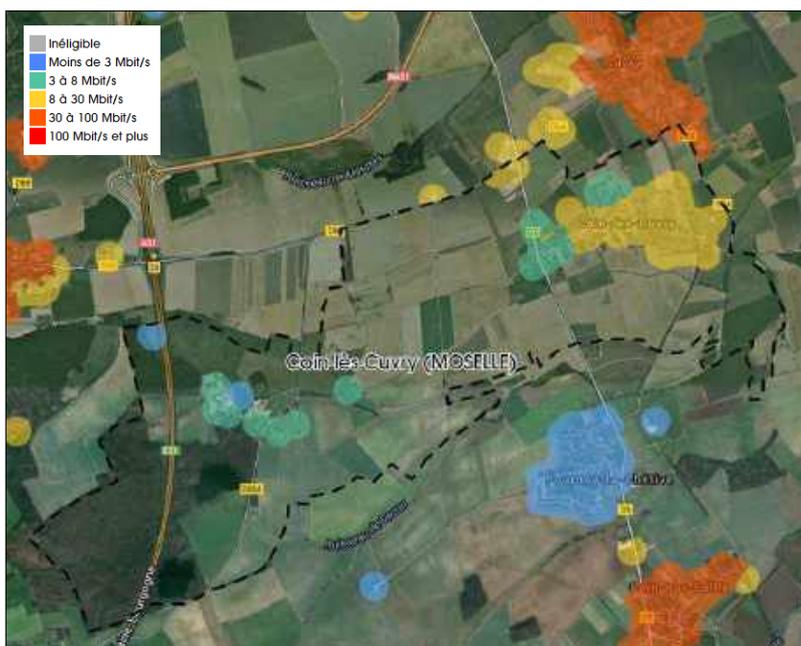
Source : SCOTAM

A la différence de la commune de Cuvry qui lui est limitrophe, la commune de Coin-lès-Cuvry n'est pas desservie par les réseaux câblés de Numericable, de l'UEM ou des Régies Communales.

La carte ci-contre montre que seule une partie des communes de Metz-Métropole sont desservies par le câble.

Les valeurs communiquées ci-contre par l'Observatoire du Très Haut Débit en France sont à prendre **comme valeurs indicatives**.

Elles montrent très clairement des disparités de débits entre le cœur de village et ses extensions Est et l'entrée Ouest du village. Au Nord, il est visible que la commune voisine de Cuvry dispose d'une offre câblée. La qualité de connexion est annoncée entre 3 et 8 Mbit/s sur la zone d'activités de Sabré.



Desserte numérique – Source : Observatoire France Très Haut Débit

C. Une couverture très haut débit programmée

Le développement du Très Haut Débit repose en grande partie sur le déploiement d'un nouveau réseau de distribution : la fibre optique. Cette infrastructure pérenne, permet d'offrir de meilleures performances que le réseau téléphonique en cuivre avec des débits supérieurs ou égaux à 30Mbit/s. Demain, cette infrastructure supportera les mêmes évolutions que le réseau cuivre et offrira des débits de 1Gbit/s. Face aux enjeux économiques que représente la distribution de ce nouveau réseau, les opérateurs privilégieront un déploiement dans les zones très denses voire denses. Dans le cadre du Plan national THD, le gouvernement a lancé en juin 2010 un Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement (AMII) auprès des opérateurs. En 2011, les opérateurs Orange et SFR ont indiqué leurs intentions d'investissements dans les déploiements FTTH sur la Moselle pour 70 communes dont les communes de Metz Métropole d'ici 2020. Ceci permet de garantir la pérennité de la bonne qualité de desserte numérique des habitants de Coin-lès-Cuvry sur le long terme. **Le déploiement FTTH sur la commune de Coin-lès-Cuvry débutera en 2015 pour une durée de 5 ans via un co-investissement de Orange et SFR.**

Si en 2013, le niveau de débit nécessaire pour un usage confortable de consultation commence à 5 Mbit/s, ce chiffre reste particulièrement évolutif. Les contenus de plus en plus riches induisent de faire croître d'environ 33% par an cette valeur moyenne qui définit le haut débit. Si la croissance des débits continue au rythme qui a été le sien depuis plus de vingt ans, les usages exigeront 30 Mbit/s en 2020. Cela va bien au-delà des performances de l'ADSL et nécessite le développement d'autres technologies comme la fibre optique. A cette dynamique s'ajoute la multiplication des objets connectés (tablettes, smartphones, smartTV...) et le développement de nouveaux usages comme le stockage en ligne de données (photos, vidéos, données sensibles...).

D. Haut débit mobile

La couverture des réseaux 3G (service de communications mobiles de troisième génération) s'est rapidement développée rendant leur utilisation possible sur la majorité des territoires. Ceci se vérifie pour la commune de Coin-lès-Cuvry, qui ne présente pas de carence en termes de couverture puisque l'on dénombre la présence de trois opérateurs : Orange, Bouygues et SFR (données ARCEP, atlas départemental de 2009 réactualisé en 2012).

La couverture 3G sur la commune de Coin-lès-Cuvry est notamment permise **par la présence de deux antennes relais sur le ban communal :**

- Une antenne relais (Orange) installée sur un pylône au sud de la commune de Coin-lès-Cuvry, chemin de Champel.
- Une antenne relais (Orange) installée sur un corps de ferme au sein de la zone d'activité du Sabré.

La disponibilité d'une couverture en services mobile Très Haut Débit de 4ème génération nécessite le raccordement en fibre optique des points hauts (qui accueillent actuellement les antennes 3G). A la différence des accès fixes, le déploiement des antennes 4G dépend entièrement des opérateurs titulaires des licences nationales. Dès lors, le champ d'intervention des politiques d'aménagement locale basé sur ces technologies est quasi-nul. **A ce jour, la couverture 4G de la commune de Coin-lès-Cuvry est assurée par 2 opérateurs Orange et Bouygues Telecom (information obtenue sur les sites des opérateurs mobiles).**

Coin-lès-Cuvry offre à sa population une très bonne desserte ADSL, de l'ordre de 20 Mbit/s bien qu'il n'existe pas d'offre câblée. L'offre est en revanche beaucoup plus limitée sur la zone d'activités du Sabré. En 2020, Coin-lès-Cuvry disposera de la fibre optique par le biais d'un co-investissement de Orange et SFR. La desserte mobile de la commune est bonne avec une couverture 3G et 4G satisfaisante.

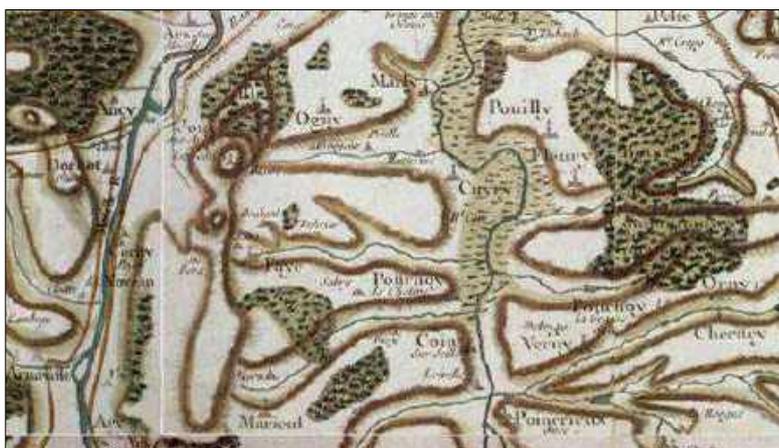
2. LE CONTEXTE URBAIN

2.1 L'HISTOIRE DE COIN-LES-CUVRY

A. Le nom de la commune

Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire, **c'est en 1367 que l'on retrouve le nom de « Coing », première appellation du village.** A cette époque, comme toutes les autres communes du canton, « Coing » dépendait directement **du pouvoir de la juridiction de Metz.** Toujours au XIV^{ème} siècle, Louis, Comte de Poitiers, Évêque de Metz, céda la moitié du village, du ban et des annexes de « Coing » au Duché de Lorraine. L'autre partie étant restée la propriété de l'hôpital Saint-Nicolas de Metz. Au siècle suivant, « Coing » devient « Cone » (Archives de l'hôtel de Ville), puis « Coin-lès-Metz » (carte évangélique de Metz).

En **1517, une chronique de Philippe de Vigneulles fit état de « Coin de Leiz Cuverei »,** graphie rapidement suivie en 1544 de « Coin Prope Cuvry » (Pouillé du Diocèse de Metz). A la fin du XVII^{ème} siècle, divers documents écrits attestèrent d'un retour à la forme « Coing », à laquelle fut rattachée la particule distinctive « Prayel », référence à la cense de Prayel.



Carte de Cassini de Coin-lès-Cuvry en 1760

Le patronyme se figea en « Coin-lès-Cuvry » en 1789, appellation que nous connaissons encore aujourd'hui. La carte de Cassini de 1760 indique sous le nom de Ht Coin, elle y montre Coin-lès-Cuvry comme un hameau de Cuvry. **La ferme du Sabré figure également sous le nom de Sabry à l'Ouest de Pournoy-la-Chétive.** Bien plus tard, pendant l'occupation Allemande, Coin-lès-Cuvry fut obligé de changer d'identité et adopta sous la contrainte, la dénomination germanique « Kupfernichel ».

B. L'origine du village

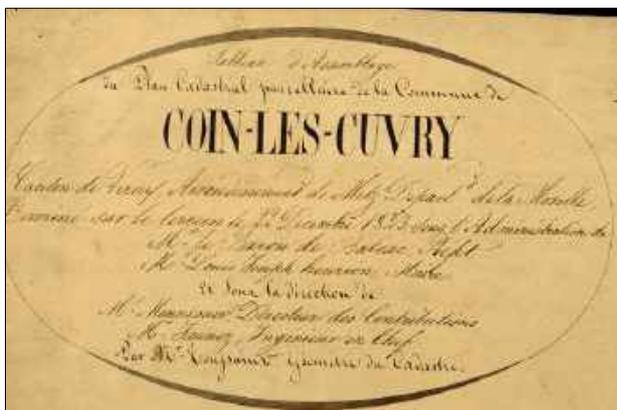
Coin-lès-Cuvry est un ancien village du Pays Messin, il faisait partie de l'Isle, une contrée située au Sud de Metz entre la Seille et la Moselle. L'origine du village remonte au XIV^{ème} siècle, la famille d'Hamoncelles fit construire la ferme « Château de Prayelle » sur le versant Sud des hauteurs du village de Cuvry. **Ce hameau établi à l'écart de Cuvry se constitue alors comme un véritable village avec sa propre chapelle Saint-Barthélémy, il est appelé alors Coin-Prayel.**



Carte des Naudins (1704-1736) qui montre Coin

Au XVIII^{ème} siècle, la localité dépendait toujours de Cuvry. Il a été fait mention de « Coin-lès-Cuvry » dès 1404. A l'origine, **ce serait des terrains où poussent des cognassiers** en latin « *cotoneum* » ce qui veut dire coing. A partir de ce moment, les habitants pourraient s'appeler les cotonniers ou cotonois. **La carte des Naudins, réalisée de 1704 à 1736, sans avoir la précision d'un cadastre, exprime la morphologie du village et de son environnement agraire.**

Implantée le long de chemins ruraux menant aux villages voisins, **la communauté villageoise de Coin-lès-Cuvry s'est constituée dans la forme typique du « Village rue » lorrain**. Au milieu d'un écheveau de chemins, la carte illustre le paysage environnant du village, avec les labours établis en parties hautes et **les prairies dans les zones humides le long des ruisseaux** : à l'Ouest, de part et d'autre du Sabré, les bois du Rabois et des Sélestins et à l'Est, la Seille aux bras sinueux.



Plan cadastral de 1823 – Source : Archives Départementales – Photos Luc Dufrene

Le plan cadastral de 1823 (photos Luc Dufrene Archives Départementales) donne plus de précisions sur les premières constructions du village. Ce plan permet d'appréhender distinctement l'organisation générale et le rapport étroit **entre le parcellaire et les bâtiments en alignement sur la rue**. Il comprend de **larges usoirs formant une place au centre du village ou s'élève la chapelle Saint Barthélemy**. Ce plan cadastral distingue nettement, au Sud du village, la ferme Château de « *Prayelle* » et montre, au Nord, l'enclos carré de la bergerie tel qu'il nous est restitué aujourd'hui.



La mairie, l'école et la chapelle Saint-Bathélemy en 1900

Avant sa délocalisation, **la mairie se trouvait au pied de la Chapelle Saint-Bathélemy** comme le montre la carte postale ancienne ci-contre. L'école se trouvait dans les mêmes locaux.

La place centrale disposait donc d'équipements publics et permettait bien à la population de se rencontrer.

La première trace de la commune remonte à 1367 sous le nom de « Coing ». Le village prend la forme typique du village-rue Lorrain. La rue principale du village comporte aujourd'hui encore les traces des anciens usoirs. Coin-lès-Cuvry s'est principalement développé comme un hameau de Cuvry dans un premier temps avant de devenir un village qui s'est structuré autour de la Chapelle Saint-Barthélemy et de la Maison forte de « Prayelle ».

Au centre de Coin-lès-Cuvry, une place, **formée à l'articulation des chemins ruraux et de la rue du cimetière**, dégage une large ouverture sur la rue principale. Cet espace a permis **la mise en scène de la chapelle Saint-Barthélemy**. Il forme la place centrale du village.

A l'Est du village, **la rue aboutit à une sorte de cour ouverte en son extrémité, permettant d'autres extensions, et offrant une perspective lointaine vers la vallée de la Seille**.

Deux bâtiments, sans doute préexistants au village, se particularisent de l'agencement traditionnel des constructions sur rue : la maison forte ou château Playelle au Sud et au Nord la bergerie sur le plateau.

En haut à droite, carte des Naudins et en bas à droite, Carte postale ancienne du cœur de bourg qui montre un café



Le noyau villageois actuel a su conserver sa typologie de village-rue Lorrain



C. Situation avant 1951

En 1951, la commune de Coin-lès-Cuvry possédait encore une structure urbaine peu modifiée à dominante rurale et agricole. A l'Ouest, le long de l'actuelle D5, la route de Metz n'était concernée que par une construction isolée au Nord et une ferme à sa proximité immédiate au niveau de l'entrée de la commune. Cette ferme était alors déconnectée des tissus urbains anciens du cœur de bourg.

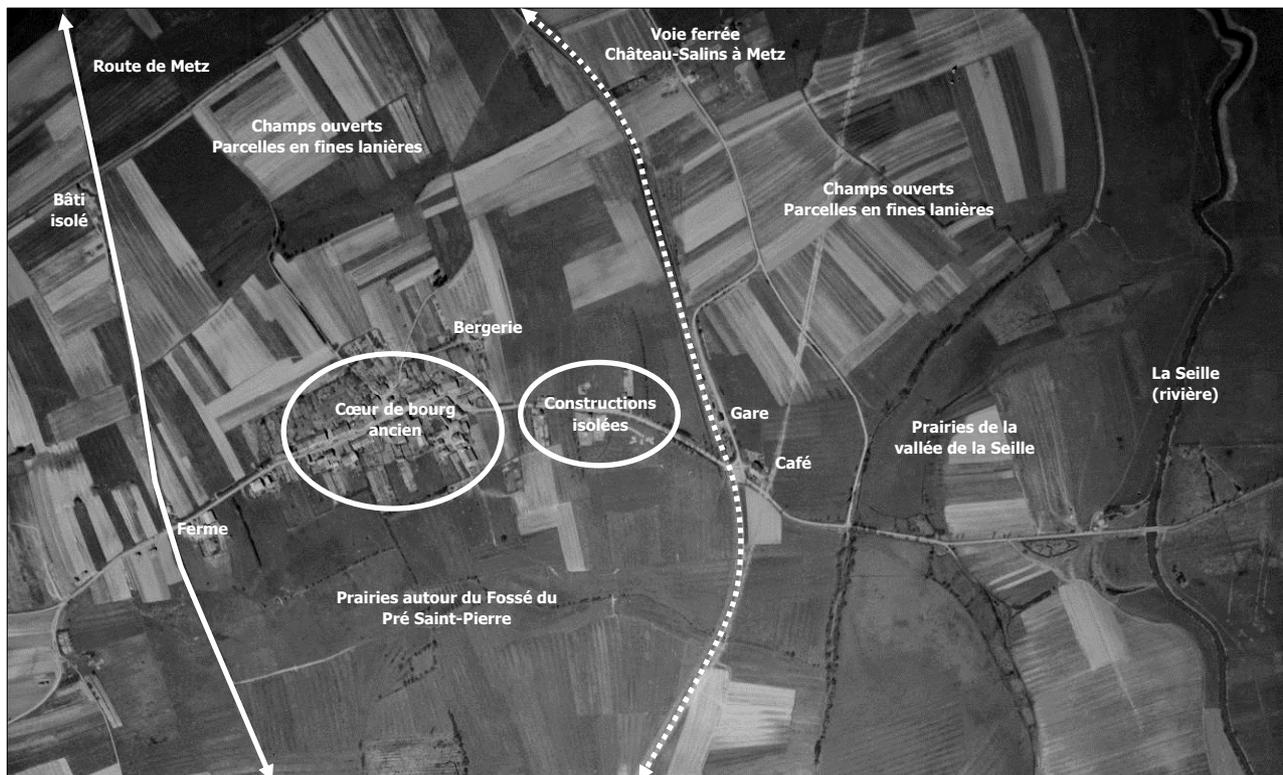


Photo aérienne de Coin-les-Cuvry en 1951

Le cœur de bourg présente une forme bien conservée de village-rue Lorrain typique, avec au Nord-est, l'écart constitué par la Bergerie. Le Sud du cœur de bourg comporte encore de très nombreuses prairies humides. Le fossé du Pré Saint-Pierre qui s'écoule au milieu se laisse deviner par la présence de quelques arbres qui suivent son cours.

A l'Est du cœur de bourg et avant la voie ferrée,

la photo aérienne laisse apparaître quelques constructions déconnectées du cœur de bourg ancien. Il n'est pas possible de déterminer l'origine exacte de ces bâtiments qui semblent pour la plupart avoir disparu. Seule une construction de la rue principale à cet endroit laisse à penser qu'elle possède des origines anciennes. Les autres maisons correspondent exclusivement à des pavillons contemporains.



Le bâtiment du café de la gare

La voie ferrée qui reliait Metz à Château-Salins était encore en service en 1951. La ligne n'a été fermée définitivement aux voyageurs qu'à partir de 1953. Construite le long de la frontière franco-allemande de 1870, elle avait un intérêt stratégique pour les autorités militaires. Elle adopte un tracé sinueux, à fond de vallée, qui lui permet de rester à l'abri des tirs ennemis. Ces nombreuses courbes, dont certaines atteignaient 250 mètres de rayon de courbure, empêchaient les vitesses élevées. Dans les années 1920, il fallait ainsi 2h30 pour parcourir les 58 km du trajet de Metz à Château-Salins.

La ligne passait de l'altitude 179 mètres à Metz-Ville à l'altitude de 206 mètres à Château-Salins. **Elle a toujours été à voie unique avec des évitements dans les gares principales.** La gare est à cette époque desservie par une route qui passe devant le café de la gare qui bordait la rue principale. Elle n'était pas dissimulée sous un épais manteau végétal comme aujourd'hui. Le chemin se poursuivait vers le Nord et permettait de rejoindre Cuvry.



Carte postale ancienne de la gare de Coin-lès-Cuvry

A l'Est de l'ancienne voie ferrée, un tracé clair est visible. Il rejoint le chemin de fer au Sud.

Il s'agit **du tracé d'une canalisation de gaz** dont la création était en cours en 1951, année de la prise de vue aérienne.



Le Sabré en 1951

La vallée de la Seille comportait en 1951, des prairies nettement plus nombreuses qu'aujourd'hui. Cela laisse préjuger du fait que l'élevage était nettement plus important à cette époque dans le secteur. **Les parcelles agricoles ouvertes** de grandes cultures, **en forme de fines lanières** montrent que le remembrement agricole pour faciliter l'exploitation des terres n'a pas encore été réalisé. **En 1951, il n'existe pas d'activités économiques au lieu-dit « Sabré »** mais seulement un imposant corps de ferme aux origines anciennes.

D. Situation en 1970

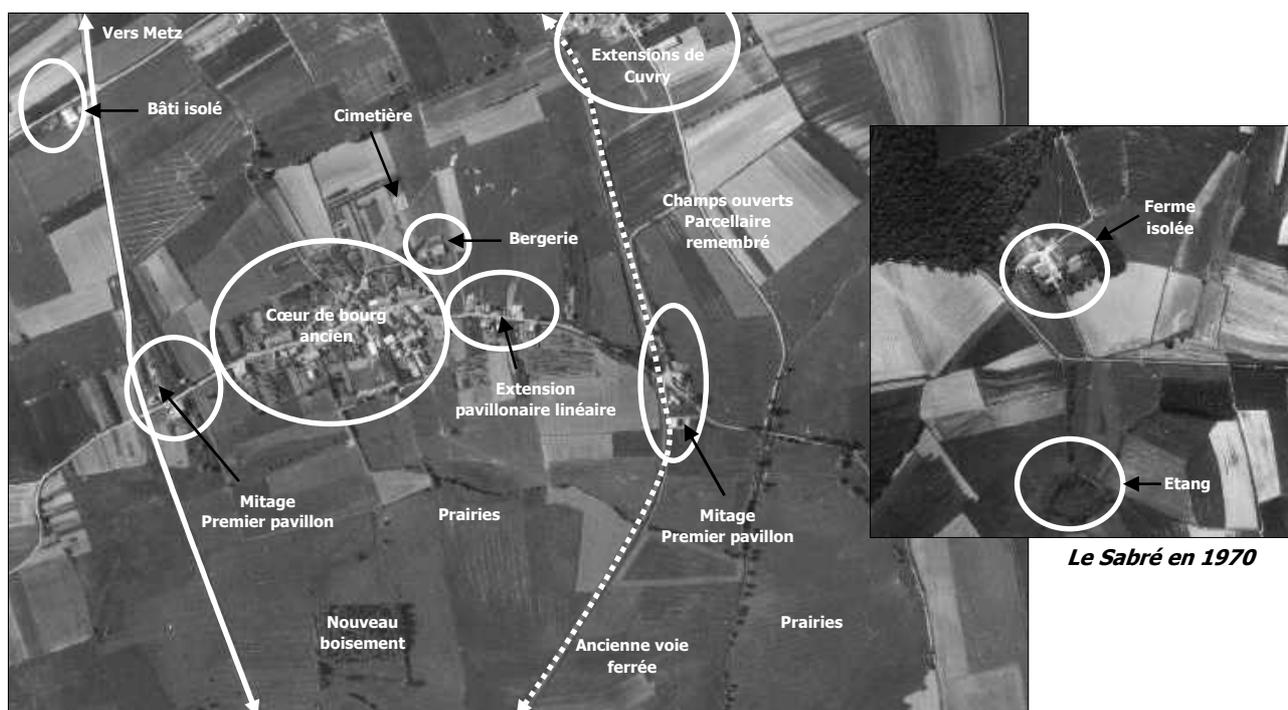


Photo aérienne de Coin-lès-Cuvry en 1970

Le Sabré en 1970

La photo aérienne de 1970 présente de nombreuses évolutions comparativement à 1951 mais pas encore d'importants développements pavillonnaires. Le recensement INSEE montre effectivement que la population communale a explosé entre 1975 et 1982. **Ce sont plutôt des constructions de maisons individuelles en mitage qui s'observe entre 1951 et 1970.** Elles se sont généralement installées à proximité de constructions existantes d'origines anciennes. C'est le cas dans le début de la rue principale au niveau d'une ancienne ferme, mais aussi en continuité du cœur de bourg et dans le chemin du Champel après le Café de l'ancienne gare.

Au **Nord-est du cœur de bourg**, la bergerie est toujours isolée mais le cimetière a été créé au Nord. Au Sud, un **boisement** s'est développé non loin du fossé du **Pré Saint-Pierre**. Les prairies autour de ce cours d'eau mais aussi dans le fond de la vallée de la Seille à l'Est sont toujours très nombreuses. **La zone d'activités économiques du Sabré n'existe toujours pas en 1970.** On y trouve seulement de nombreux bâtiments rattachés à un corps de ferme très ancien qui apparaissait déjà sur les cadastres du 19^{ème} siècle.



Le cimetière communal et le bâtiment de l'ancienne bergerie

E. Situation en 1999

Les années qui séparent 1970 de 1999 sont celles du bouleversement urbain à Coin-lès-Cuvry. De nombreux lotissements ont été réalisés, l'Autouroute A31 a été construite et les activités économiques se sont développées au niveau du Sabré.

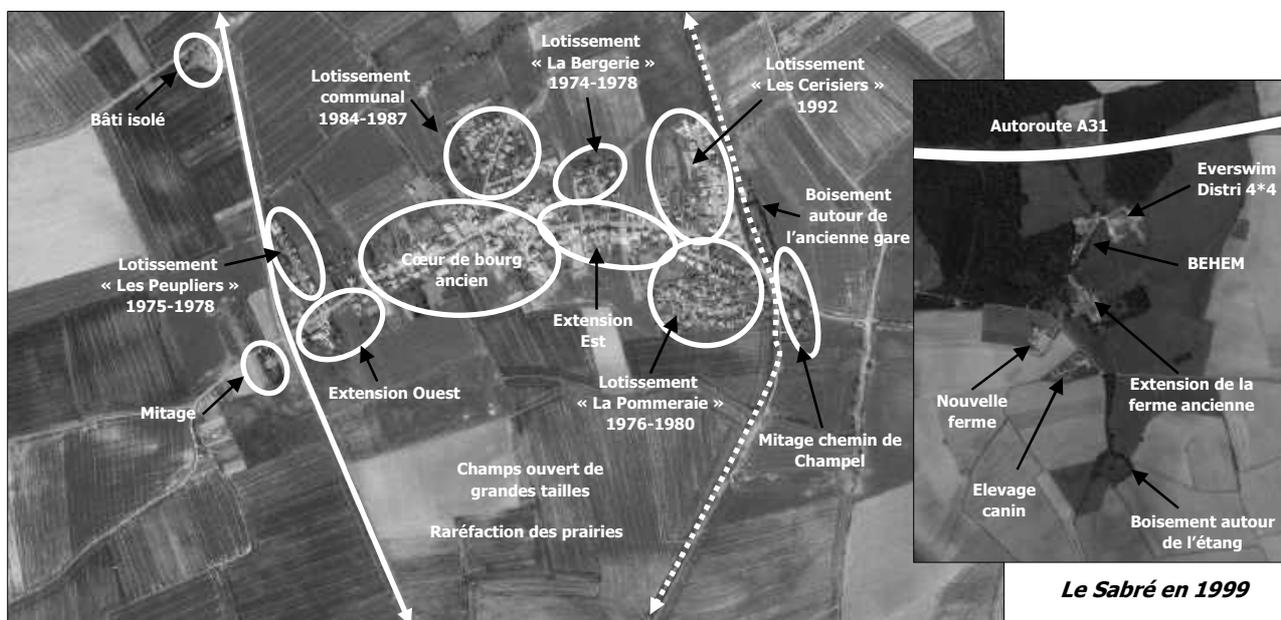


Photo aérienne de Coin-lès-Cuvry en 1999

Les lotissements se sont principalement développés en direction de l'Est sans dépasser l'ancienne ligne de chemin de fer, reconverte depuis en sentier de randonnée. Le lotissement « *Les peupliers* » correspond au seul développement pavillonnaire sur la partie Ouest du ban communal.



Vue aérienne du lotissement de « la Pommeraie »

Au global, la surface de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) a été plus que doublée entre 1970 et 1999 avec pour principale responsable, la maison individuelle. Le lotissement de la Pommeraie correspond au développement le plus important avec un total de 53 parcelles. Cet aménagement est peu qualitatif dans la mesure où sa structure viaire est composée d'impasses et de vastes espaces publics peu fonctionnels.

Au Nord-est, le long de la RD5, il existe toujours un bâtiment isolé en bordure de la voirie. Juste en face de l'entrée de la rue principale, une construction pavillonnaire s'est insérée en mitage dans le chemin des Sades. Le Sabré, autrefois uniquement agricole s'est développé avec la création de nouveaux bâtiments sur le corps de ferme ancien, l'installation d'un nouveau siège d'exploitation agricole et l'arrivée d'activités économiques. Plusieurs sociétés se sont installées : BEHEM (récupération de matériaux), EVERSWIN (abris de piscine), DISTRI 4*4 (mécanique) et un élevage canin.



Le site de BEHEM au Sabré

F. Situation en 2014

Entre 1999 et 2014, les développements de lotissements pavillonnaires continuent à Coin-lès-Cuvry. La mutation de l'activité agricole est désormais moins visible par le remembrement et l'expansion des grandes cultures que par la création de vastes bâtiments agricoles en dehors du village. Seuls les lotissements « La Bergerie » et « Fontenelle I » sont nouveaux sur cette période.

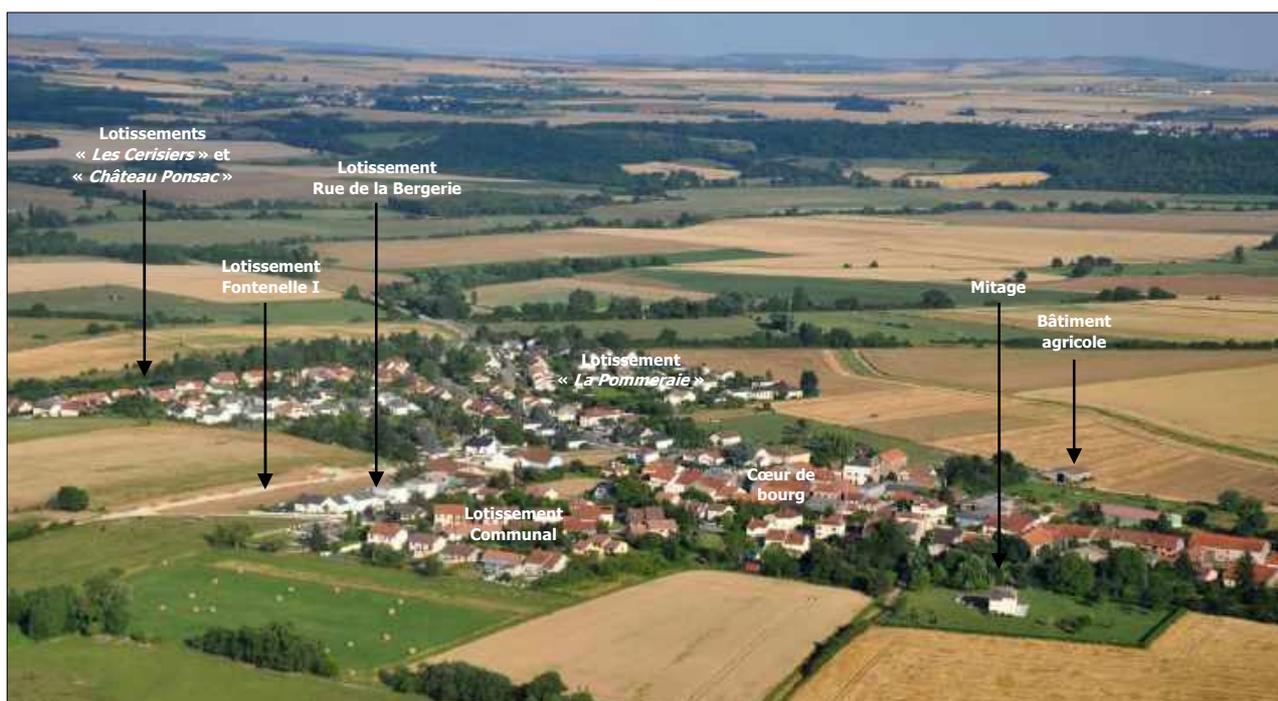


Photo aérienne récente de Coin-lès-Cuvry

La vue aérienne ci-dessous montre **bien le développement de nouveaux bâtiments agricoles** (RD5, Sud du cœur de bourg, chemin des Sades...). Les nouveaux logements se développent et sont toujours en cours de développement sur le secteur Nord-est du centre du village (bergerie, lotissement Fontenelle...).



Bâtiments agricoles récents, chemin des Sades



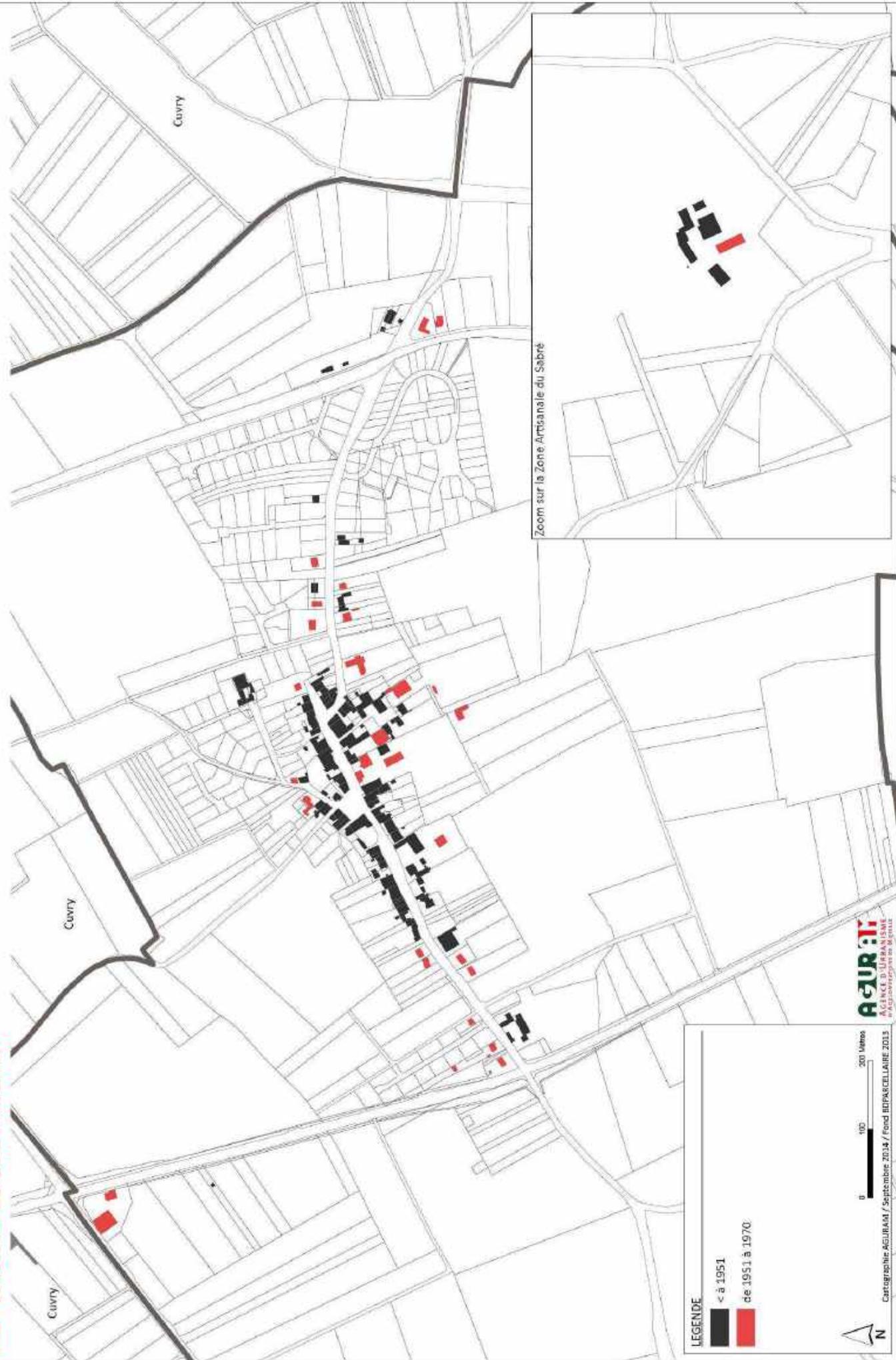
Vue aérienne récente de Coin-lès-Cuvry



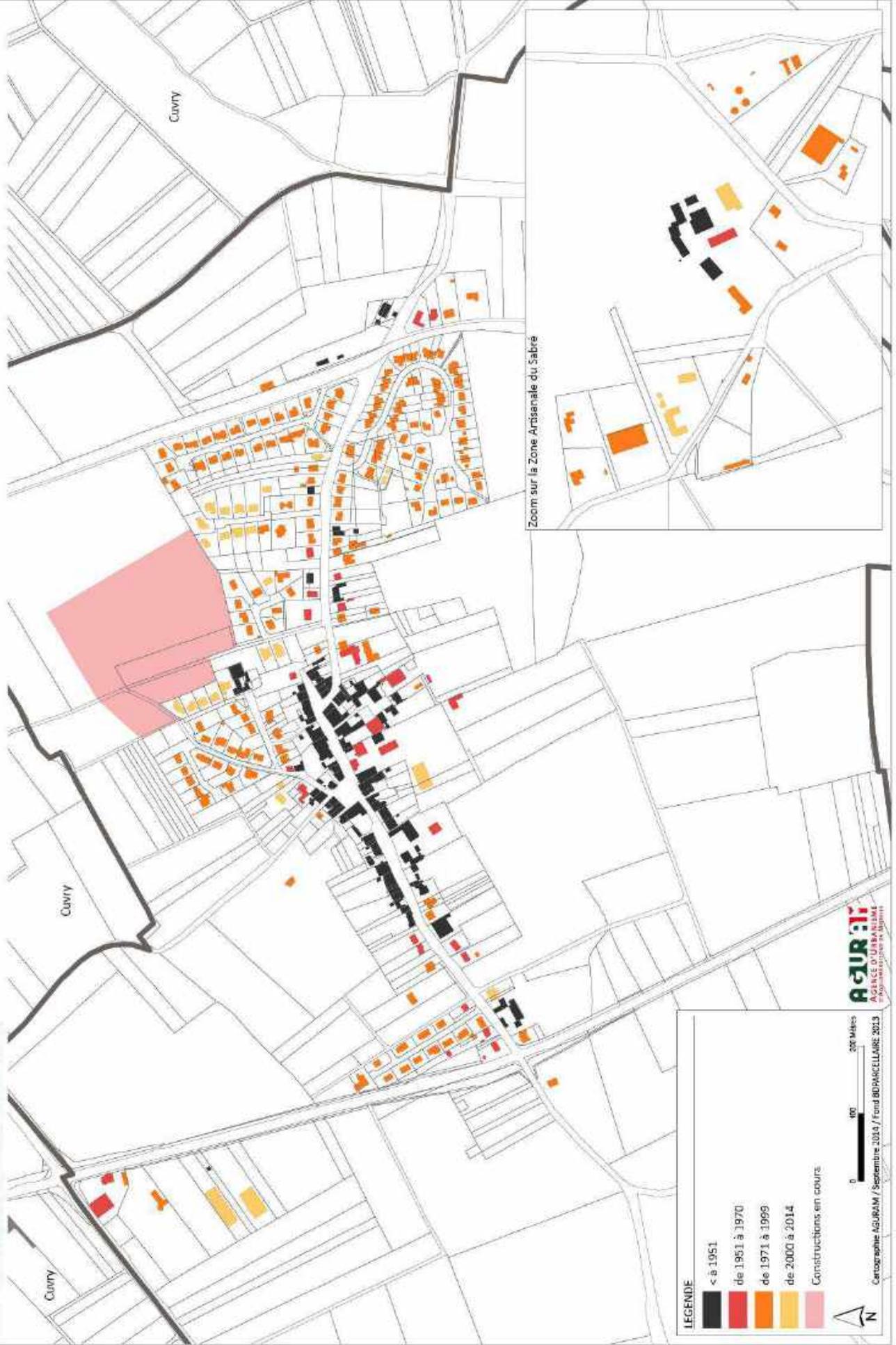
Aménagements en cours des phases I et II du lotissement « Fontenelle » - Octobre 2014

Les photos aériennes montrent que Coin-lès-Cuvry s'est considérablement développé entre 1951 et 2014 avec une période très intense au niveau pavillonnaire entre 1970 et 1999. De manière récente, l'évolution la plus marquante est la création de nouveaux bâtiments agricoles en dehors du village et l'expansion des champs ouverts de grandes cultures.







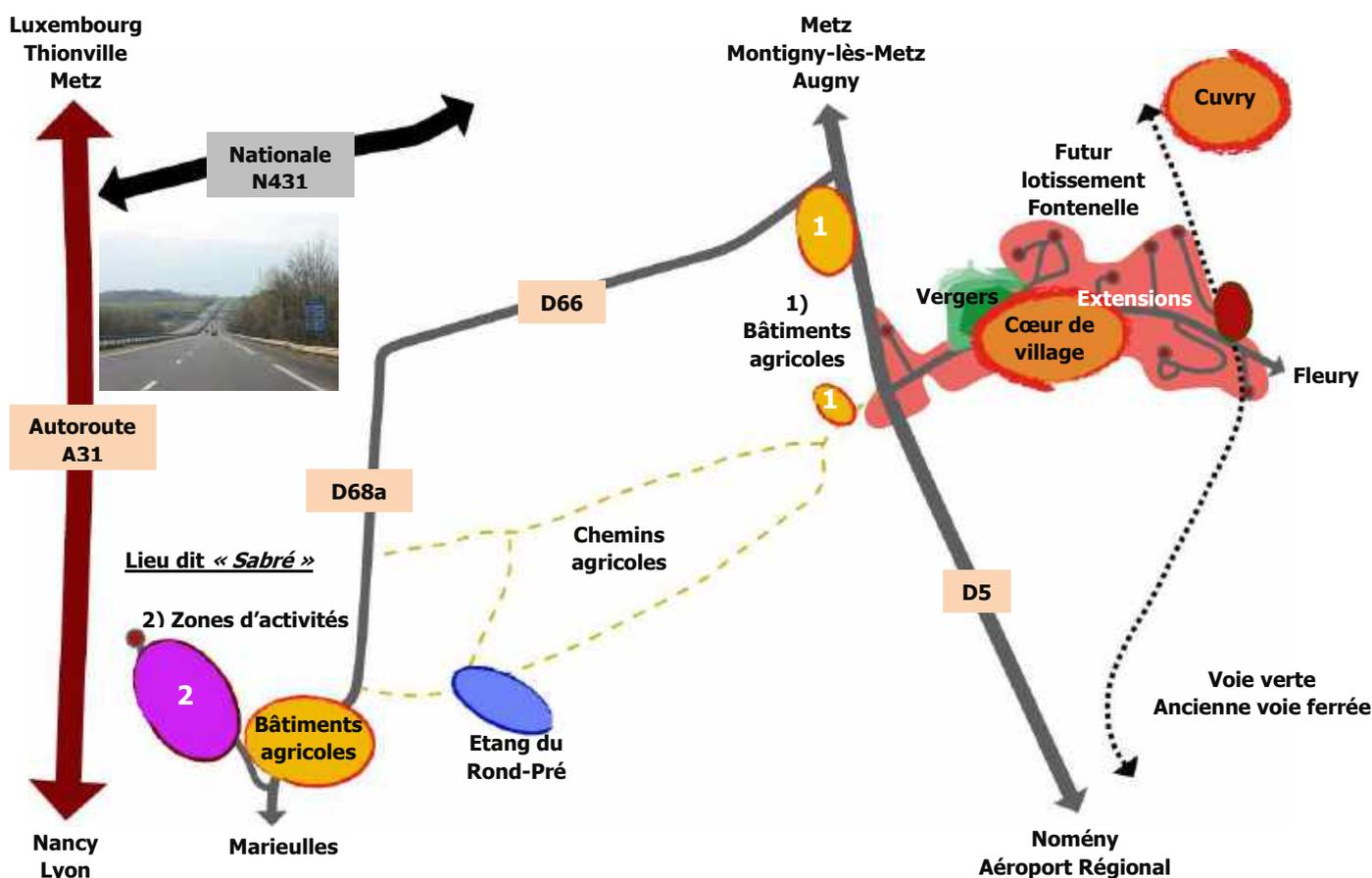


2.3 LA MORPHOLOGIE URBAINE

Les différents développements urbains successifs ont considérablement modifiés la forme urbaine originelle de la commune. Il existe plusieurs types d'opérations avec leurs qualités et leurs inconvénients à Coin-lès-Cuvry.

A. Forme urbaine

A l'origine, le cœur de bourg de Coin-lès-Cuvry s'est développé sur la forme d'un village-rue typique de la Lorraine avec de larges usoirs dans la rue principale. Cette forme originelle explique la tendance « naturelle » à l'étalement des tissus urbains le long des voiries. Il n'y a jamais eu « d'épaississement » du cœur de bourg avec la création d'une voirie parallèle à la rue principale, au Nord ou au Sud. **Aujourd'hui, la forme urbaine du village est particulièrement complexe.** Sur le schéma ci-dessous, les prolongements de la D66 vers Fey ou de la D5A vers Cuvry ne sont pas représentés car ils ne contribuent à la compréhension de la forme urbaine de la commune.



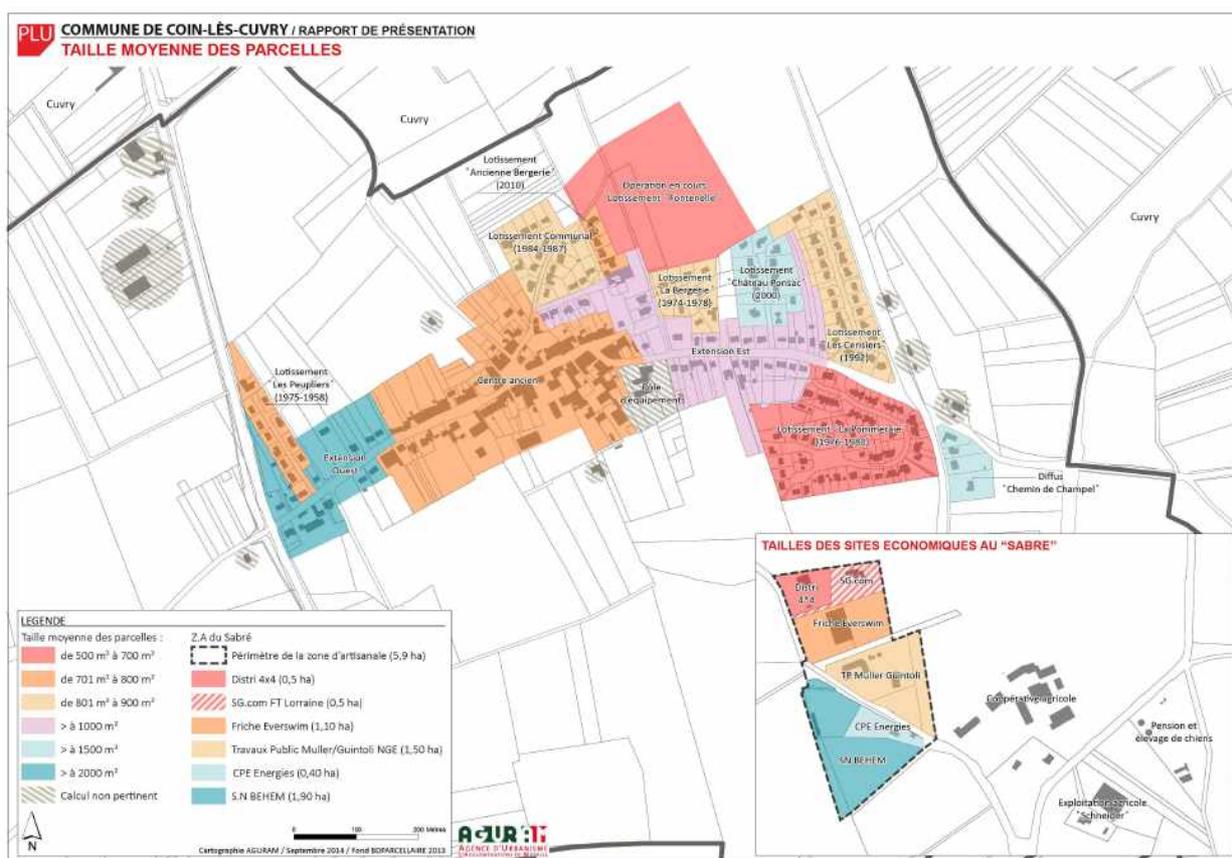
Le cœur de village présente des extensions pavillonnaires nombreuses, déconnectées du cœur de bourg et se terminant la majeure partie du temps en impasse. Ces opérations ont compliqué la structure viaire du village qui présente aujourd'hui un degré très moyen de praticité dans son fonctionnement. **A l'Est, l'ancienne voie ferrée marque une coupure d'urbanisation franche**, même si quatre maisons ont été implantées de l'autre côté dans les années 1980.

Le lieu dit de « Sabré », autrefois uniquement agricole apparaît **comme déconnecté du village** alors qu'il s'agit pourtant d'un lieu d'emploi important. A l'Ouest, c'est l'Autoroute A31 qui constitue une limite physique à toute extension à caractère économique.

B. Densité brute

La densité brute en logements est calculée sur les entités urbaines qui ont été définies dans la partie sur le développement urbain. Ce calcul est réalisé hors voiries, espaces publics et équipements. Il permet de connaître la taille moyenne de parcelles dans les différentes entités urbaines.

Densité hors espaces publics et voiries	m2	ha	logements	Densité brute
Lotissement "Fontenelle"	38 080	3,81	65	17
Lotissement "La Pommeraie"	36 157	3,62	53	15
Lotissement "Les Peupliers"	8 652	0,87	12	14
Lotissement "Ancienne Bergerie"	3 604	0,36	5	14
Centre ancien	81 344	8,13	102	13
Lotissement communal	15 359	1,54	19	12
Lotissement "Les Cerisiers"	22 108	2,21	26	12
Lotissement "La Bergerie"	8 490	0,85	10	12
Lotissement "Château Ponsac"	13 331	1,33	13	10
Extension Est	47 976	4,80	34	7
Diffus Chemin de Champel	7 696	0,77	4	5
Extension Ouest	24 164	2,42	12	5

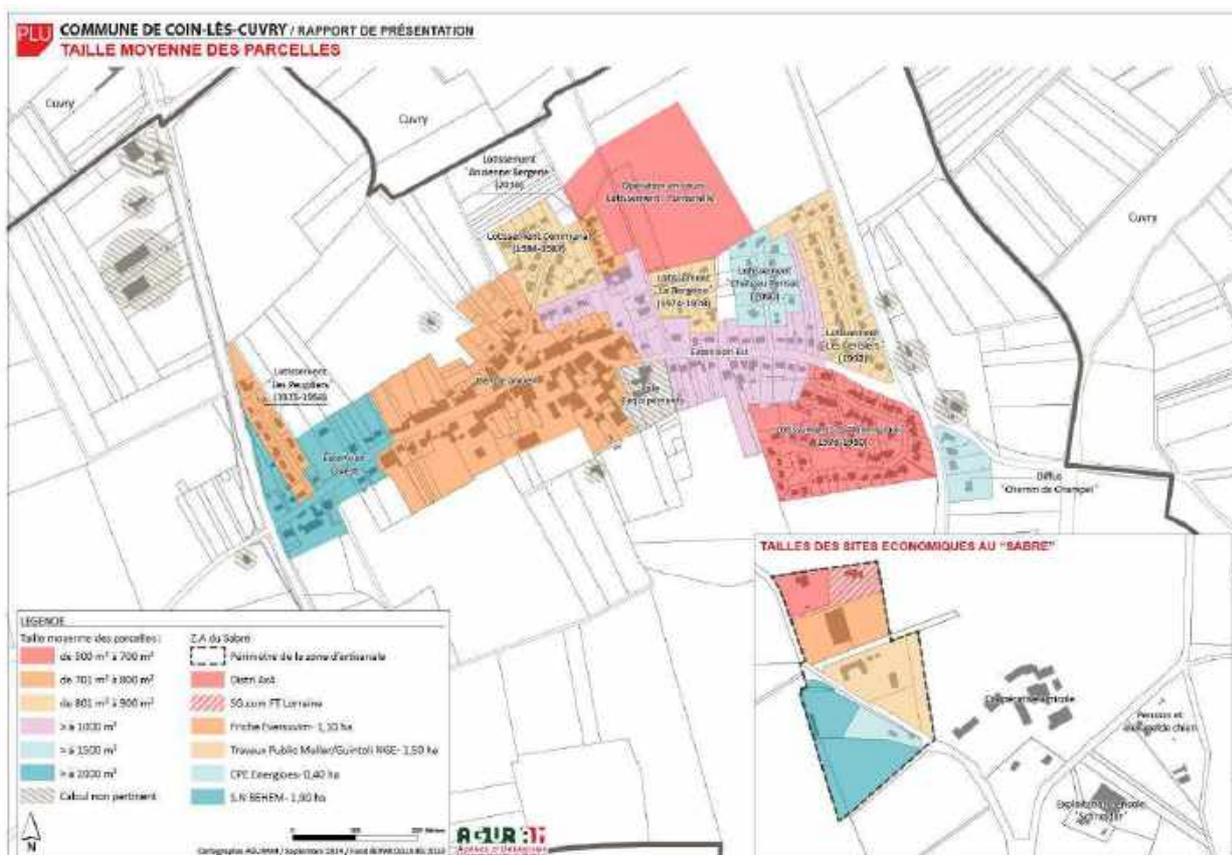


Le cœur de bourg ancien possède une densité brute de l'ordre de 13 à 15 logements par hectare. Ce type de densité se retrouve dans des opérations pavillonnaires des années 1970 : « Les Peupliers » et « La Pommeraie ». Sans surprise, les extensions diffuses présentent des densités très faibles, inférieures à 8 logements à l'hectare. Les opérations des années 1990 et 2000 marquent une baisse de la densité : « Château Ponsac », « Les Cerisiers » et le lotissement communal. Le lotissement Fontenelle, en cours et à venir, constitue une inversion de la tendance récente avec une densité en hausse.

C. Taille moyenne des parcelles

La taille moyenne des parcelles permet de juger de la densité réelle des opérations, puisque ce calcul ne comprend, ni voiries, ni équipements, ni espaces publics. Parfois, des espaces publics, où voiries surdimensionnées font chuter la densité d'une opération, alors que la taille moyenne des parcelles reste contenue.

Densité hors espaces publics et voiries	m2	ha	logements	Densité brute	Taille moyenne parcelle m2
Lotissement "Fontenelle"	38 080	3,81	65	17	586
Lotissement "La Pommeraie"	36 157	3,62	53	15	682
Lotissement "Les Peupliers"	8 652	0,87	12	14	721
Lotissement "Ancienne Bergerie"	3 604	0,36	5	14	721
Centre ancien	81 344	8,13	102	13	797
Lotissement communal	15 359	1,54	19	12	808
Lotissement "Les Cerisiers"	22 108	2,21	26	12	850
Lotissement "La Bergerie"	8 490	0,85	10	12	849
Lotissement "Château Ponsac"	13 331	1,33	13	10	1 025
Extension Est	47 976	4,80	34	7	1 411
Diffus Chemin de Champel	7 696	0,77	4	5	1 924
Extension Ouest	24 164	2,42	12	5	2 014

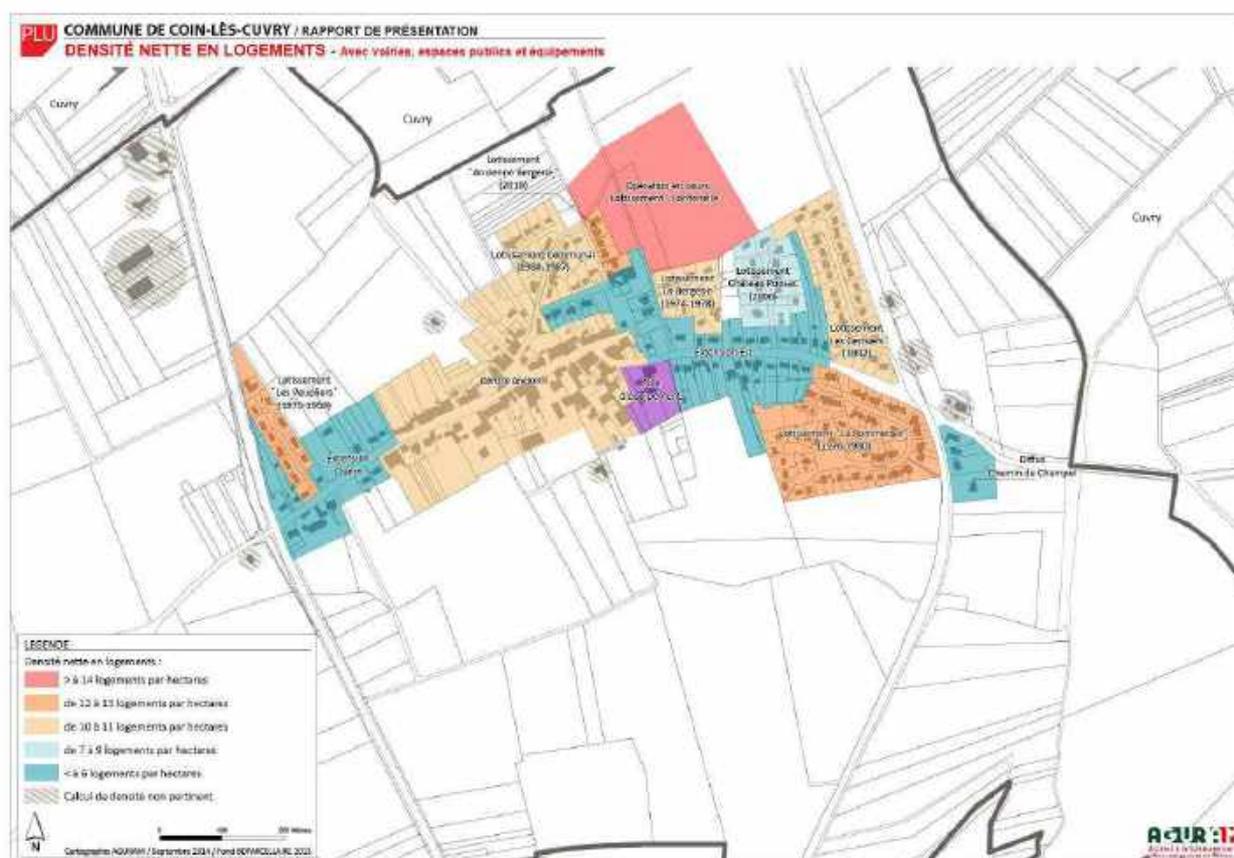


Certaines opérations groupées anciennes comme la « La Pommeraie » mais aussi récentes comme le lotissement « Fontenelle » présentent de bonnes densités. Les extensions Est et Ouest qui ne correspondent pas à des lotissements comprennent des tailles moyennes de parcelles très vastes tout comme plusieurs opérations des années 1970 à 2000.

D. Densité nette

La densité nette en logements est calculée sur les entités urbaines qui ont été définies dans la partie sur le développement urbain. Elle comprend les voiries, les équipements et espaces publics. A titre d'information, la taille des espaces publics et voiries est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Densité avec espaces publics et voiries	m2	ha	logements	Densité nette	Taille espaces publics en ha
Lotissement "Fontenelle"	47 800	4,78	65	14	0,97
Lotissement "Ancienne Bergerie"	4 172	0,42	5	12	0,06
Lotissement "La Pommeraie"	42 613	4,26	53	12	0,65
Lotissement "Les Peupliers"	10 200	1,02	12	12	0,15
Centre ancien	89 844	8,98	102	11	0,85
Lotissement "Les Cerisiers"	24 643	2,46	26	11	0,25
Lotissement communal	18 364	1,84	19	10	0,30
Lotissement "La Bergerie"	9 690	0,97	10	10	0,12
Lotissement "Château Ponsac"	14 460	1,45	13	9	0,11
Diffus Chemin de Champel	8 216	0,82	4	5	0,05
Extension Est	53 276	5,33	34	6	0,53
Extension Ouest	27 250	2,73	12	4	0,31



La densité nette en logements du cœur de bourg n'est que de 10 à 11 logements/ha, principalement en raison d'importantes emprises de voiries. Les espaces publics sont situés à proximité immédiate du cœur de bourg. Le constat identifié précédemment s'amplifie pour les extensions diffuses de l'Est et de l'Ouest, la forte largeur de la rue principale fait plonger la densité de ces espaces sous les 6 logements par hectare.

E. Caractéristiques architecturales

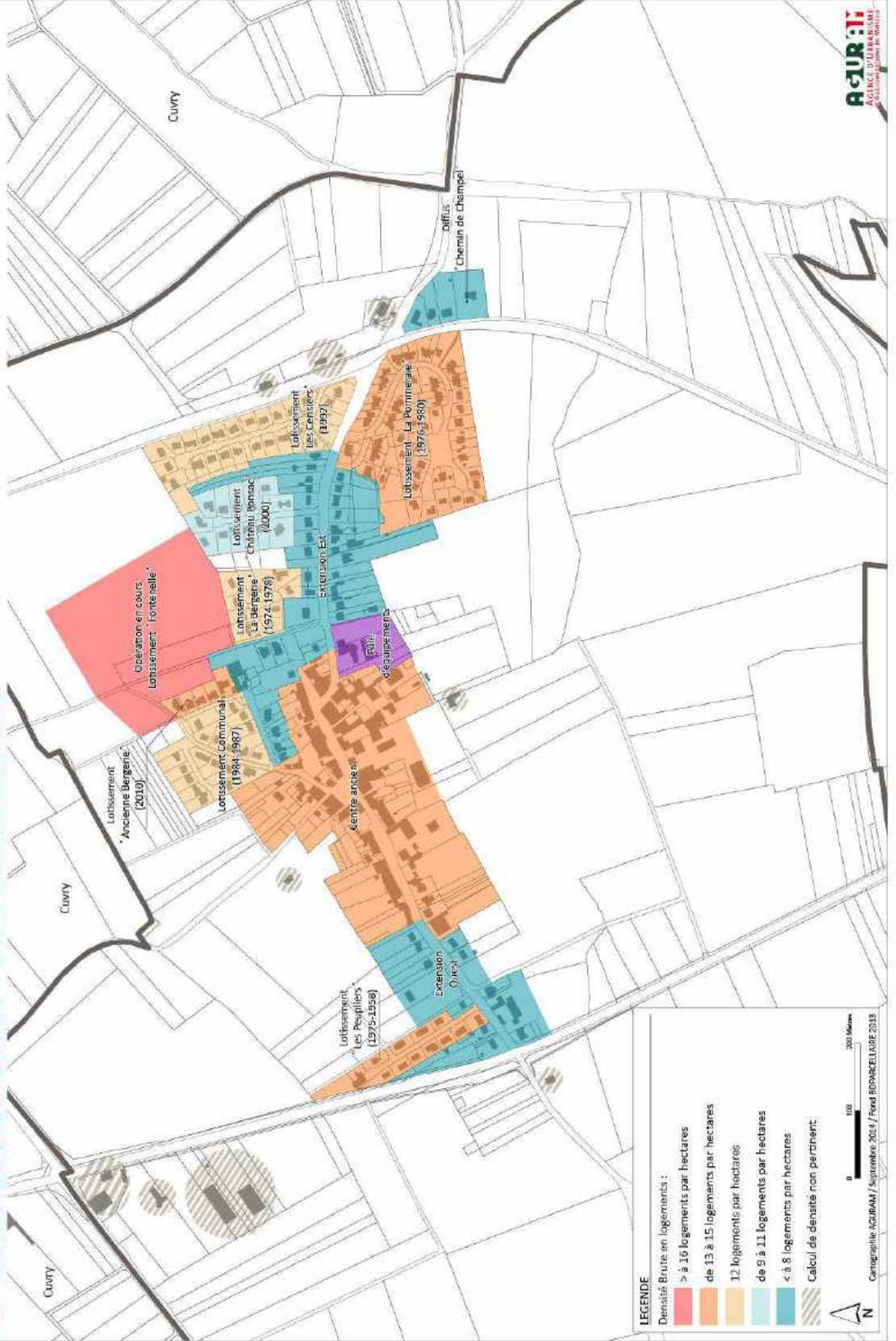
La commune de Coin-lès-Cuvry présente la particularité d'offrir au regard un impressionnant nombre de formes et styles architecturaux de ses constructions. Du village-rue Lorrain ancien au dernier lotissement en date « *La Bergerie* », chaque opération urbaine réalisée propose ses propres codes et styles architecturaux. Cela témoigne du fait que les élus qui se sont succédés sur le ban communal sont favorables à des formes urbaines contemporaines.



Coin-lès-Cuvry : une immense diversité de formes architecturales du village-rue Lorrain à aujourd'hui

De la maison de bourg ancienne avec encadrements en pierre de Jaumont en passant par le bâtiment récent d'appartements, les maisons avec tourettes et les toitures terrasses, la diversité des styles est très affirmée à Coin-lès-Cuvry. Les règlements graphiques et écrits devront être adaptés à ces spécificités.

Un enjeu d'optimisation de l'usage du foncier existe à Coin-lès-Cuvry. Généralement, plus les opérations à vocation d'habitat sont récentes, et plus leur densité brute est faible. Seule l'opération en cours au niveau du lotissement de la Fontenelle fait mentir ce constat. Un enjeu de densification des tissus urbains dont la densité est inférieure à 8 logements à l'hectare existe. Les nombreux lotissements en impasse posent des problèmes de structure viaire et de possibilités d'extensions.



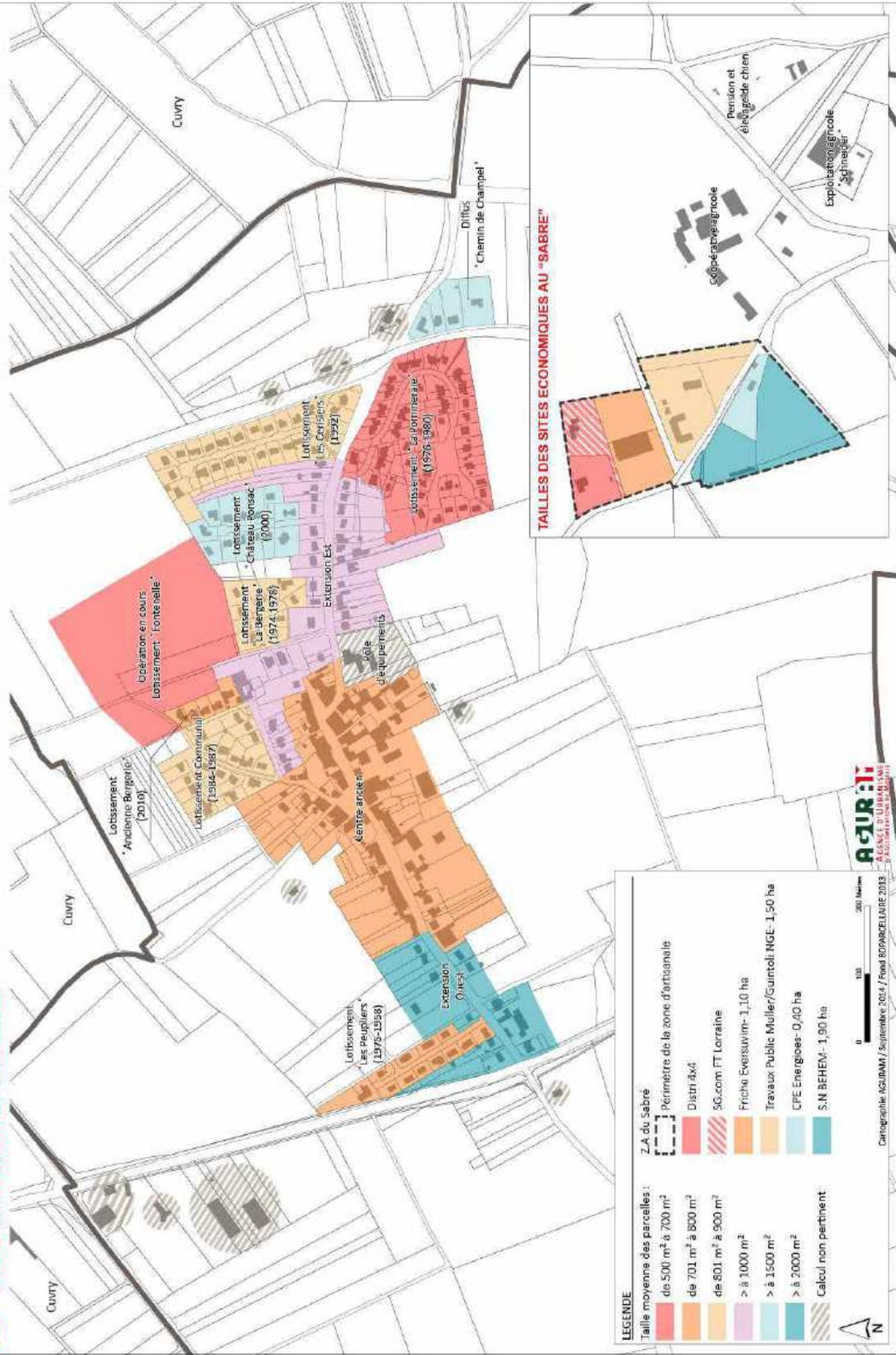
LEGENDE

Densité Brute en logements :

- > à 10 logements par hectares
- de 13 à 15 logements par hectares
- 12 logements par hectares
- de 9 à 11 logements par hectares
- < à 8 logements par hectares
- Calcul de densité non pertinent



PLU COMMUNE DE COIN-LÈS-CUVRY / RAPPORT DE PRÉSENTATION
TAILLE MOYENNE DES PARCELLES



LEGENDE

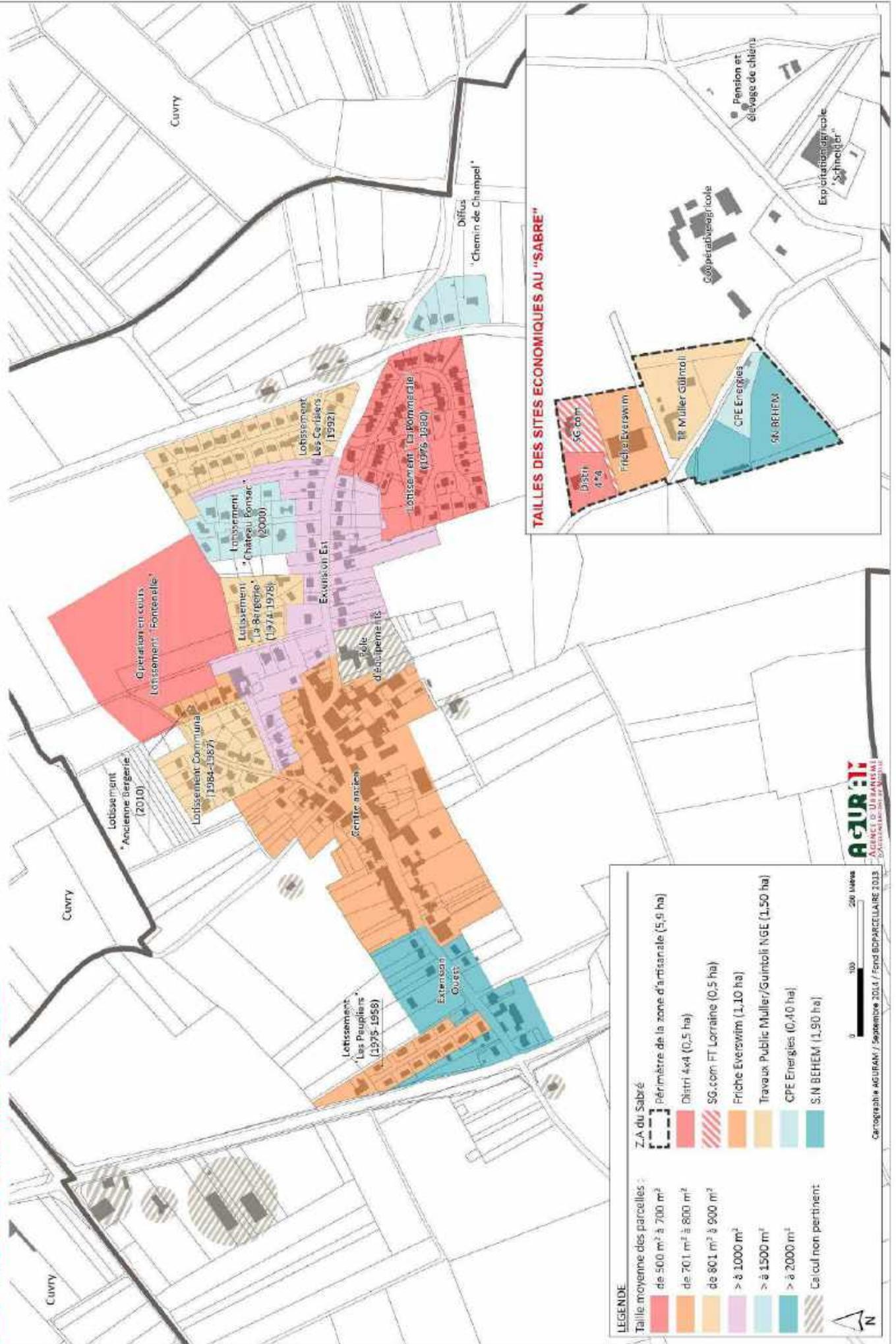
	Taille moyenne des parcelles :		Z.A du Sabré
	de 500 m ² à 700 m ²		Perimètre de la zone d'artisanale
	de 701 m ² à 800 m ²		Distri 4x4
	de 801 m ² à 900 m ²		SG.com FT Lorraine
	> à 1000 m ²		Friche Eversuvin- 1,10 ha
	> à 1500 m ²		Travaux Public Muller/Suintoli NGE- 1,50 ha
	> à 2000 m ²		CPE Energies- 0,40 ha
	Calcul non pertinent		S.M BEHEM- 1,00 ha

0 113 200 Mètres

Cartographie AGURUM / Septembre 2014 / Fond RDPARCELAIRE 2013

AGURUM
 AGENCE D'URBANISME
 9 Rue de la République 54100 VILLERS-LEZ-CAUVY

PLU COMMUNE DE COIN-LÈS-CUVRY / RAPPORT DE PRÉSENTATION
TAILLE MOYENNE DES PARCELLES



LEGENDE

Taille moyenne des parcelles :

- de 500 m² à 700 m²
- de 701 m² à 800 m²
- de 801 m² à 900 m²
- > à 1000 m²
- > à 1500 m²
- > à 2000 m²
- Calcul non pertinent.

Z.A du Sabré

- périmètre de la zone d'artisanale (5,9 ha)
- Distri 4x4 (0,5 ha)
- SG.com FT Lorraine (0,5 ha)
- Friche Everswim (1,10 ha)
- Travaux Public Muller/Guintoli NGE (1,50 ha)
- CPE Energies (0,40 ha)
- S.N BEHEM (1,90 ha)

0 100 200 mètres

AGUR'IT
 AGENCE D'URBANISME
 D'INTERCOMMUNALITE

Cartographie AGUR'IT / Septembre 2014 / Fond SDPARCELAIRE 2013

2.4 LES ENTREES DE COMMUNE

Les portes et les itinéraires de traversée du territoire communal sont des espaces de référence où se joue l'image des villes. Ces secteurs sont généralement très prisés pour les opérations de développement urbain. Ils nécessitent une attention particulière en termes de qualités urbaines et paysagères, mais aussi de préservation des espaces naturels et agricoles.



Entrée de Coin-lès-Cuvry sur la RD66

A. Article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme

Pour redonner de la cohésion à ces espaces, les ministres de l'Environnement et de l'Équipement ont mis en place le Comité National des Entrées de Ville dont les réflexions ont abouti à l'élaboration de « l'amendement Dupont » (article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme) de la Loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Cet amendement, entré en vigueur au 1er janvier 1997, a pour but d'inciter les collectivités publiques, en relation avec les partenaires économiques, à mener une réflexion globale d'aménagement préalablement à la réalisation d'extension urbaine le long des axes routiers.

L'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme interdit, en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions sur une largeur de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du Code de la voirie routière, et 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.

Le plan local d'urbanisme peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par le présent article lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

B. Les entrées de commune à Coin-lès-Cuvry

A Coin-lès-Cuvry, l'autoroute A31 est concernée par une bande inconstructible d'une largeur de 100 mètres de part et d'autre de son axe. La Route Départementale 5, concernée par un trafic de 2850 véhicules par jour, n'est pas classée à grande circulation. Elle n'est pas concernée par une bande inconstructible.

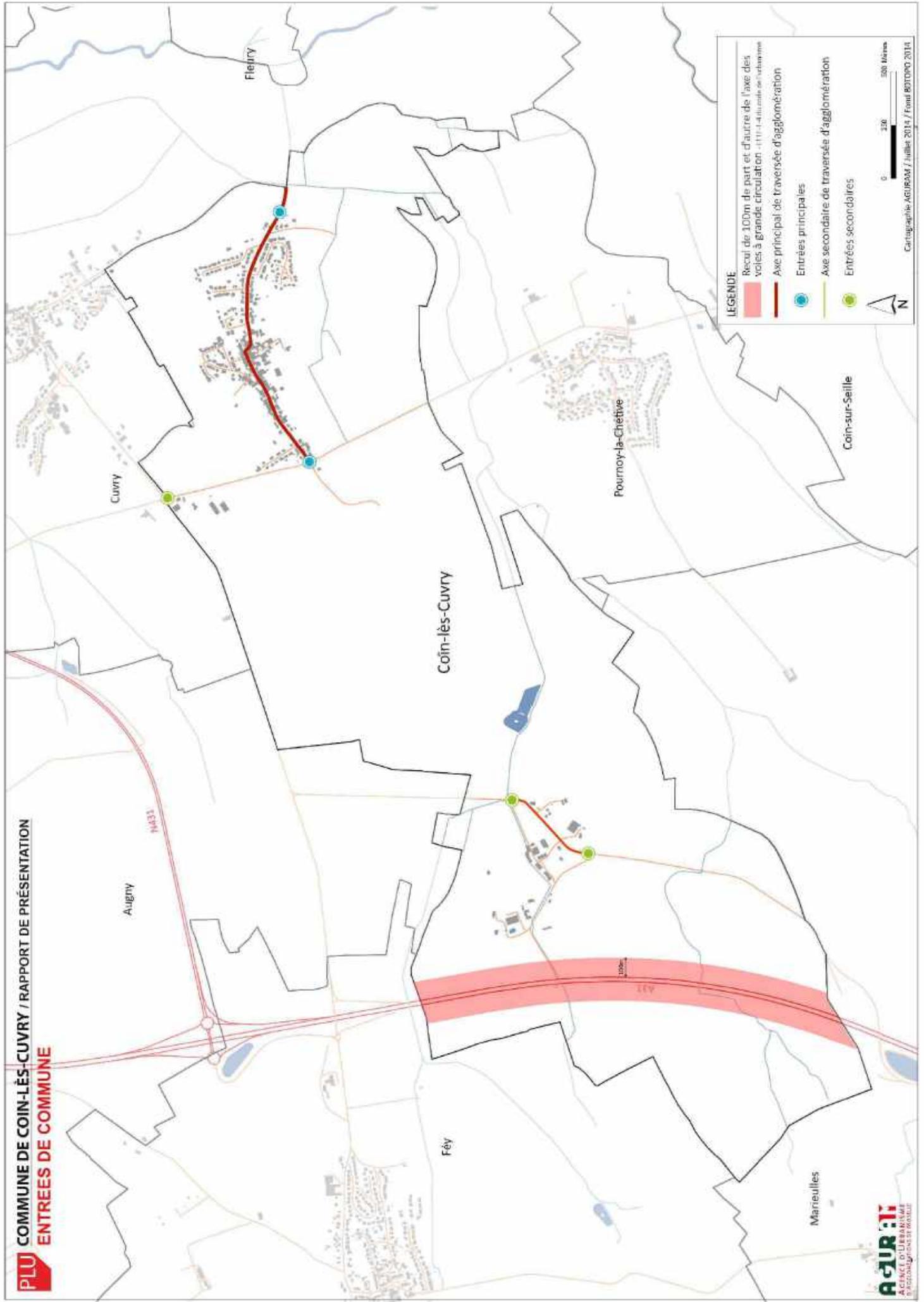
Il existe à Coin-les-Cuvry, un total de cinq entrées de commune :

- Deux sur la RD68a qui permettent de se rendre sur la zone d'activités économiques du Sabré. Il s'agit d'entrées secondaires dans la mesure où cette zone est éloignée du cœur de bourg. Le trafic quotidien est de 1250 véhicules par jour ;
- Une entrée de commune sur la RD5 en amont du village. Elle n'engendre pas d'échanges directs avec le cœur de bourg. A ce titre, elle reste secondaire même si c'est la plus fréquentée de toutes ;
- Deux sur la RD66 qui constituent les deux entrées de communes phares de la commune. Elles permettent de découvrir le cœur de bourg ancien et la majeure partie des tissus urbains de la commune. Elle permettent de rejoindre l'A31 et la N431 (2300 véhicules/jour).

Les entrées de communes présentent un caractère naturel plutôt bien préservé notamment grâce à la présence de végétaux le long de la RD5 et de la RD68a. C'est ce caractère naturel qui doit être conservé au PLU. L'ambiance est nettement plus minérale à l'entrée Ouest sur la RD66 mais la sortie à l'Est est très végétalisée car dans la vallée humide.



Entrées de commune et traversée d'agglomération – RD66, RD5 et RD68a à Coin-lès-Cuvry



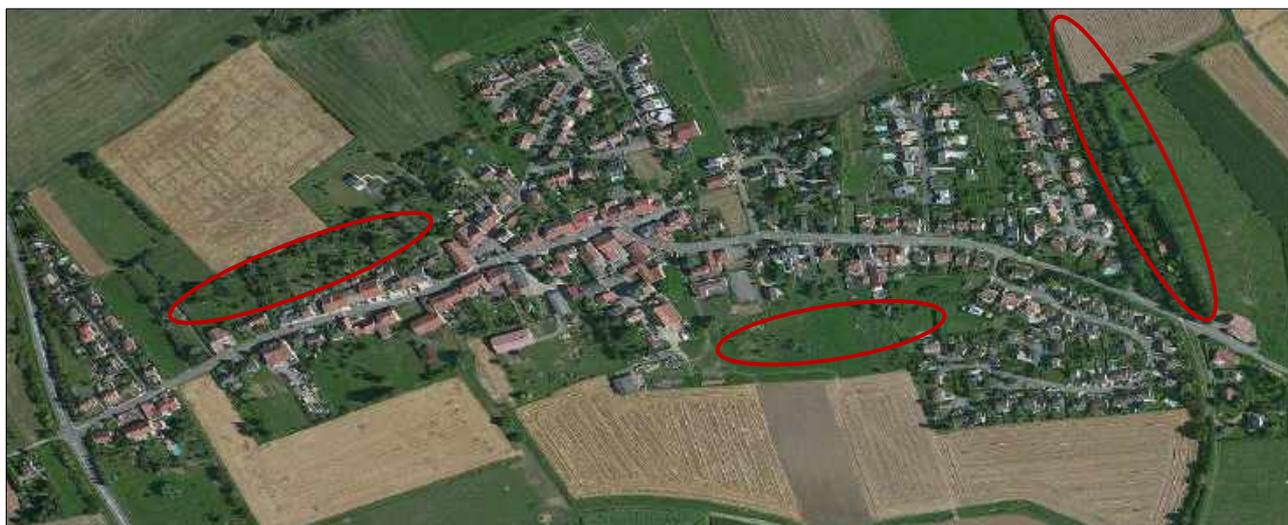
LEGENDE

-  Recul de 100m de part et d'autre de l'axe des voies à grande circulation - (111) - A - 100m de part et d'autre
-  Axe principal de traversée d'agglomération
-  Entrées principales
-  Axe secondaire de traversée d'agglomération
-  Entrées secondaires



2.5 L'ENVIRONNEMENT VEGETAL

Le village de Coin-lès-Cuvry dispose d'un écrin végétal assez important qui assure généralement des transitions qualitatives entre les tissus bâtis et les espaces agricoles. Au niveau du village-rue ancien, les parcelles situées à l'arrière des logements comportent des jardins auxquels s'ajoutent couramment de vastes vergers.



L'interface entre les tissus urbains et l'espace agricole est souvent végétalisée sur le ban communal

L'existence de cette frange végétale variée garantit une certaine biodiversité aux abords du village. Les vergers sont des éléments identitaires des paysages sur la commune.



L'ancienne voie ferrée constitue une véritable barrière végétale



Cette végétation pourrait être protégée au titre de l'Article L123-1-5-III°2 du Code de l'Urbanisme si les élus le souhaitent. Il serait intéressant de garantir l'avenir de ces végétaux qui assurent l'intégration des tissus urbains.



A proximité de la première tranche du lotissement Fontenelle, actuellement en cours de construction, existe un petit bosquet composé de plusieurs platanes. Pour ses qualités d'intégration des nouvelles constructions, il mériterait également d'être conservés.

La commune de Coin-lès-Cuvry présente des transitions relativement douces entre les tissus urbanisés et les espaces agricoles grâce à la présence de végétaux qui intègrent les constructions. L'un des enjeux du PLU est de préserver cette auréole végétale qui entoure le village. Elle comprend notamment des vergers, éléments identitaires du territoire.

2.6 LES ESPACES PUBLICS

Les espaces publics sont assez peu nombreux à Coin-lès-Cuvry qui est une petite commune à dominante rurale mais tout de même périrubaine de l'Agglomération Messine. Les liens entre les quelques espaces publics qui existent sur le ban communal sont imparfaits.

A. La place de l'Eglise

La place de l'Eglise constitue le principal lieu de centralité de la commune. Cependant, hormis le stationnement, **cette place n'offre aucune autre fonctionnalité à ses usagers** en l'absence de commerces, services ou équipements à proximité immédiate.



La place de l'église vue depuis le parvis de la Chapelle Saint-Bathélémy

B. Le pôle d'équipements

En poursuivant son chemin dans la rue principale (RD66) depuis la place de l'Eglise, se dévoile après un virage très sec le principal pôle d'équipements de la commune. **Il comprend la mairie, l'école, la salle des fêtes, un boulodrome et un terrain de football.**

Ces deux derniers équipements constituent des lieux ouverts aux publics en permanence. Ce sont des lieux de rencontres de la vie quotidienne.



Le boulodrome et le terrain de football

C. Le cœur du lotissement « la Pommeraie »

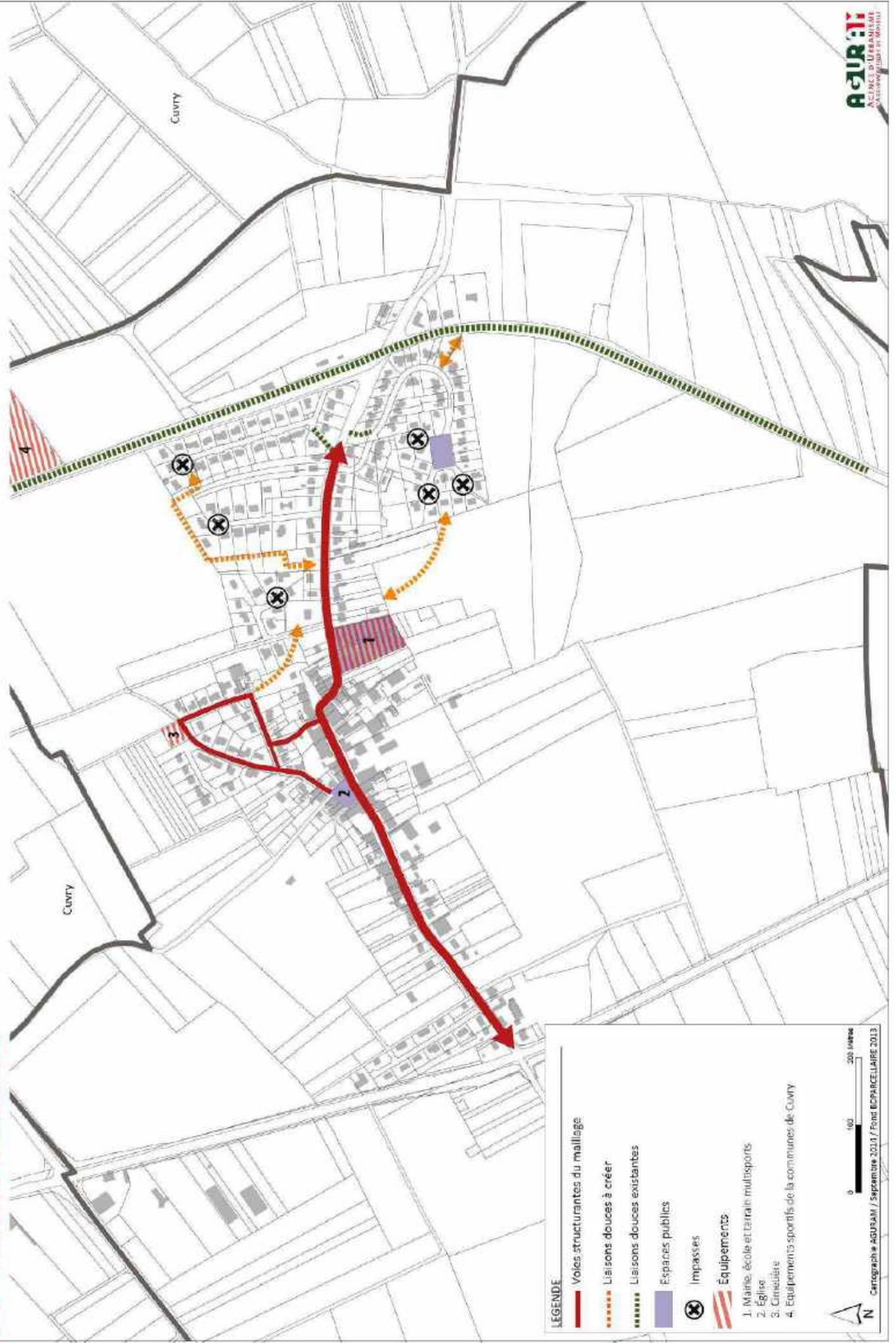


Espaces publics dans le lotissement

Le lotissement de la Pommeraie, aménagé dans le milieu des années 1970 **comprend de vastes espaces publics au niveau de ses impasses**. Ils sont d'assez piètre qualité en raison de la largeur très importante des voiries. Hormis la présence de deux bancs, ces espaces sont dépourvus de fonctionnalités.

Le maillage en impasse de lotissement ne participe pas à la structuration des liens entre espaces et équipements publics.

La commune propose peu d'espaces publics à ses habitants et les fonctionnalités restent bien souvent très limitées. Seul le pôle d'équipement joue un rôle important dans la vie quotidienne. Les différents espaces manquent de liens avec les quartiers.



LEGENDE

- Voies structurantes du maillage
- - - Liaisons douces à créer
- - - Liaisons douces existantes
- Espaces publics
- X Impasses
- Equipements**
- 1. Mairie, école et terrain multisports
- 2. Église
- 3. Cimetière
- 4. Equipements sportifs de la communes de Cuvry

0 100 200 300 Mètres

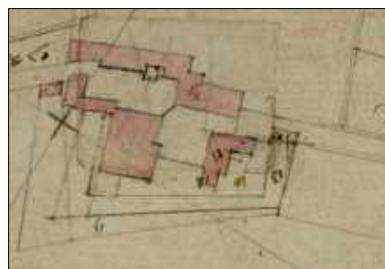
Cartographe : AGUSAM / Septembre 2010 / Fond EPCARCELLAIRE 2013

2.7 LE PATRIMOINE BATI

La commune de Coin-lès-Cuvry présente la particularité de posséder un patrimoine bâti très important, lié à son histoire.

A. La ferme de Sabré

La **carte des Naudins et le plan cadastral de 1843** attestent de l'implantation ancienne de la ferme du Sabré sur la frange Ouest du ban communal de Coin-lès-Cuvry. Cette ferme aux origines anciennes est aujourd'hui occupée par **une Coopérative Agricole de Production de Viandes (CAPV)**. Elle a rénové le bâtiment ancien en préservant son usage agricole originel. Une partie des bâtiments a gardé ses fonctions d'étable et de grange pour l'élevage d'animaux, les logements et l'ancienne demeure de la ferme ont quant à eux été transformés en bureaux et en lieux de réunions pour les membres de la coopérative. L'ensemble des bâtiments d'habitations et le corps de ferme, leurs vastes toitures en tuiles ainsi que leurs robustes murs percés d'ouvertures régulières encadrés de pierres de Jaumont, ont été préservés et sauvegardés. Ces éléments donnent de la valeur aux bâtiments car ils appartiennent à l'architecture rurale Lorraine typique. De manière assez récente, au début des années 1970, **une petite zone d'activités économiques s'est développée** aux abords de la coopérative. Il s'agit de la zone d'activités du Sabré.



La ferme du Sabré

Carte des Naudins, plan cadastral de 1823 et vue aérienne récente

B. La bergerie

Installée sur le plateau au Nord-est du noyau historique, l'ancienne bergerie fût érigée au XIV^{ème} siècle par des seigneurs du village pour y loger leurs domestiques et leurs animaux.

Le plan rigoureusement carré de cet ensemble bâti, représenté par la carte des Naudins, est encore parfaitement visible aujourd'hui sur la photo aérienne. Cette bergerie fût ensuite vendue à des villageois. Elle est actuellement reconvertie en habitation et bâtiment d'activité. Elle demeure aujourd'hui un élément du patrimoine ancien du village qui demande à être conservé et valorisé.



Carte des Naudins : la bergerie est isolée au Nord-est du bourg

De manière récente, au début des années 2010, **le mur d'enceinte de l'ancienne bergerie a été partiellement détruit et son parc utilisé pour créer un logement contemporain et presque mitoyen de cet édifice ancien.** Cette nouvelle construction enlève du cachet à l'ensemble que représentait l'ancienne bergerie.

Le parc de l'ancienne bergerie est désormais occupé par une maison moderne de forme carrée avec des façades en béton gris.



En rouge, l'ancien parc de la bergerie qui a été bâti



L'ancienne bergerie



En haut à gauche, la maison accolée à la bergerie – les maisons de la rue de l'ancienne bergerie

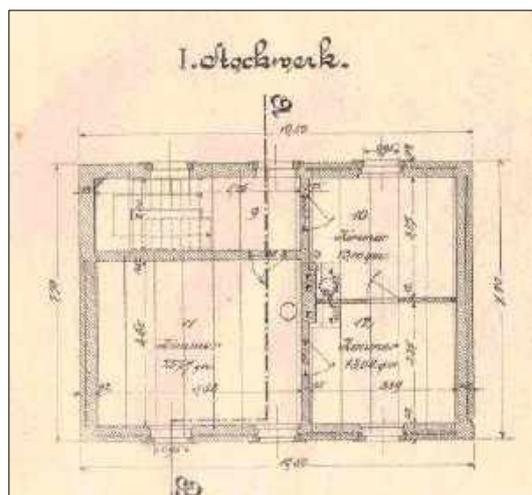
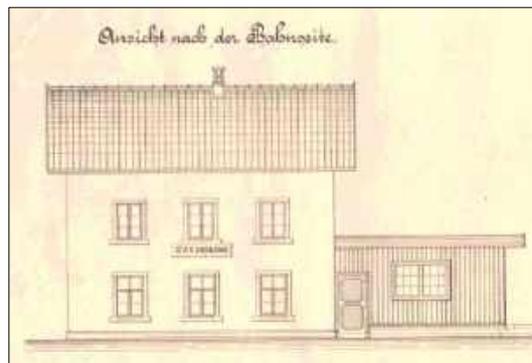
Dans la rue de l'ancienne bergerie, la transition entre cette construction ancienne et les maisons modernes de forme carrée est rapide et brutale. **Un manque de cohérence entre les styles architecturaux existe** dans ce quartier qui comprend également des pavillons des années 1980.

C. L'ancienne voie ferrée et sa gare

La commune de Coin-lès-Cuvry est traversée par l'ancienne voie ferrée de Metz à Château-Salins construite en 1904. La liaison de Metz à Château-Salins, réalisée en 1904 par les Allemands constitue le prolongement de la section de Metz à Secourt-Solgne, réalisée dans un but stratégique, ce qui explique son tracé sinueux, voulu pour rester complètement hors de vue des « *observateurs français* ». Sa construction était destinée à soustraire cette région à l'influence française.

Chaque village traversé par l'ancienne ligne ferroviaire de Metz à Château-Salins **bénéficie d'une gare dont la taille dépend de l'importance de la commune.** Réalisée suivant un modèle préétabli, la gare de Coin-lès-Cuvry est construite sur d'importantes fondations. Elle comprend un sous-sol avec une cave, un rez-de-chaussée avec une salle d'attente, une cuisine, un office et un étage avec trois chambres. Un local technique de service vient s'adjoindre à l'édifice principal. **La gare, devenue une maison d'habitation, n'a subi aucune transformation volumétrique et conserve son intégrité constructive.**

Son quai, toujours visible le long des anciennes voies, garde une partie des barrières en bois qui délimitaient et protégeaient l'emprise ferroviaire. Ce bâtiment modeste témoigne de l'histoire de la commune et atteste de l'implication Allemande dans le développement ferroviaire. A la sortie de la gare, le long de la route, se trouvait un ancien café. Il a définitivement fermé ses portes en 2012. Il s'agit aujourd'hui d'un centre équestre.



Les plans Allemands de l'ancienne gare



L'ancienne gare de Coin-lès-Cuvry reconvertie en habitation

Aujourd'hui désaffectée, cette ancienne voie ferrée a été depuis quelques années aménagée par les communes de Marly, Cuvry, Coin-lès-Cuvry, Purnoy-la-Chétive et Coin-sur-Seille **en sentier de promenade et de loisirs.**



La voie verte et l'ancien café transformé en écurie

D. Les calvaires

Le petit patrimoine de Coin-lès-Cuvry est composé de deux calvaires.

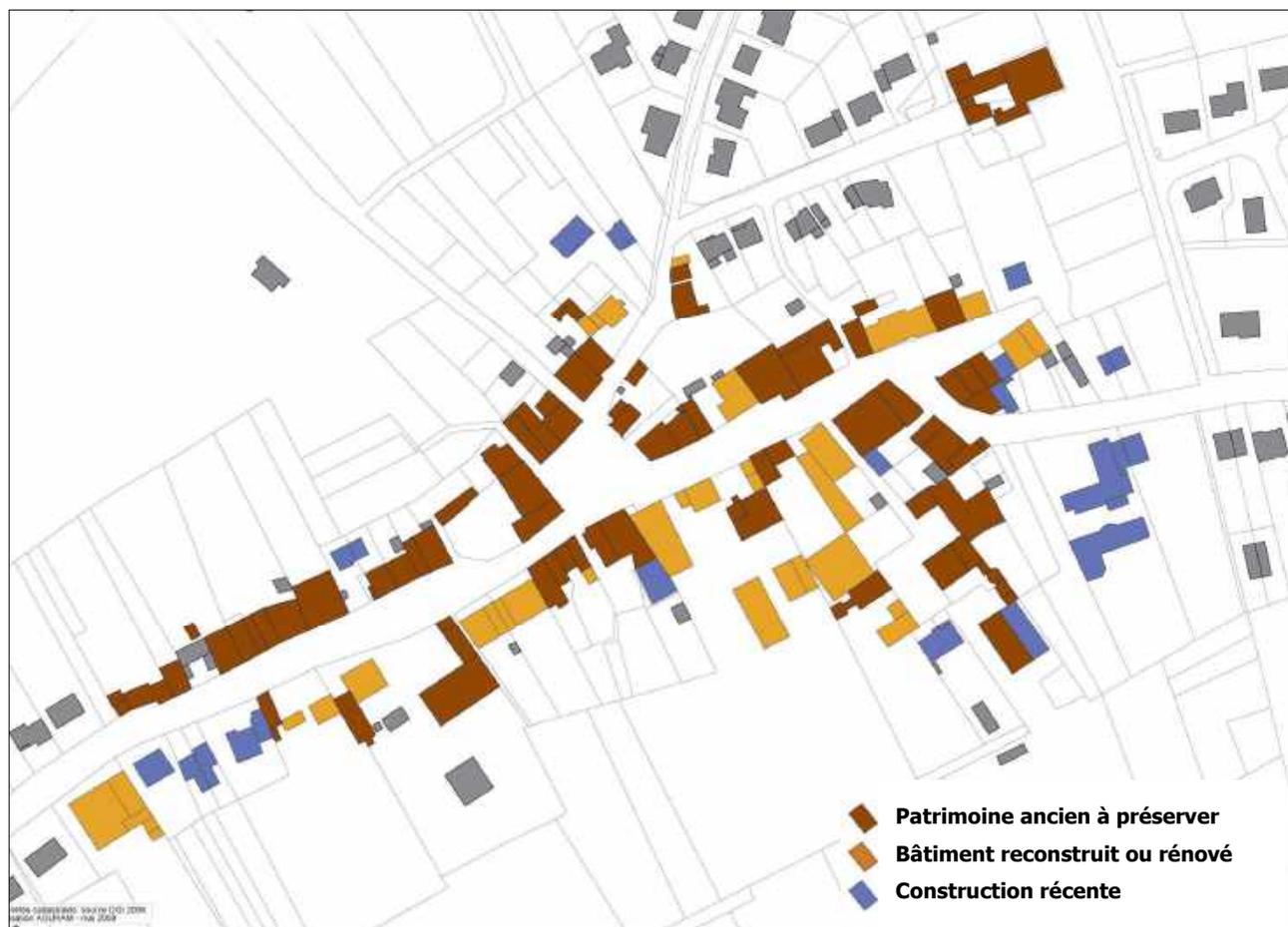
L'un est situé rue Principale, l'autre chemin du Pire. Ces calvaires sont les témoignages d'une partie de l'histoire de la commune et des croyances ancestrales. Subissant l'usure du temps, ils se doivent donc d'être conservés et réhabilités au même titre que le patrimoine bâti.



Les deux calvaires du village

E. Le bâti ancien et les matériaux locaux

L'habitat traditionnel rural de Coin-lès-Cuvry est un bien culturel collectif. Il est un élément sur lequel se fonde son identité locale. Le maintien de l'intégrité de son unité architecturale est un enjeu pour la commune.



La carte ci-dessus constitue une analyse fine du village-rue Lorrain typique de Coin-lès-Cuvry en précisant quelles sont les constructions : anciennes et préservées, anciennes et reconstruites ou rénovées ainsi que les constructions récentes. La préservation de la cohérence architecturale du cœur de bourg constitue l'un des enjeux du PLU car **elle contribue à la qualité du cadre de vie.**

D'un point de vue architectural, le cœur de bourg est marqué par :

- Les éléments en pierre de taille, les encadrements d'ouvertures, les bandeaux, les corniches, les chaînages d'angles des carrières voisines ;
- Les enduits traditionnels à la chaux dont la teinte tient de la qualité des sables locaux ;
- Les menuiseries ou huisseries, et les éléments de ferronneries, portes, fenêtres, volets, garde-corps, grilles, bardeaux, portails... ;
- Les toitures, généralement plates, faites de tuiles en terre cuite rouge pour l'ensemble des maisons du village, les toitures en ardoise restant exceptionnelles et souvent réservées à quelques grosses demeures.



Aperçu de la typologie du bâti dans le village-rue Lorrain de Coin-lès-Cuvry

Presque toutes les constructions anciennes disposent d'encadrements en pierres de Jaumont dans le village-rue Lorrain.

F. La nouvelle fontaine et les anciens abreuvoirs

Situés au centre de la rue Principale, non loin de la place de l'Eglise, **d'anciens abreuvoirs, ayant sans doute servis autrefois de lavoirs**, témoignent des pratiques anciennes. Les femmes venaient laver le linge au lavoir, il s'agissait d'un lieu de vie de la commune.



La nouvelle fontaine en pierre de Jaumont, rue principale

La commune a réutilisé cet emplacement pour y réaliser une nouvelle fontaine en pierre de Jaumont. A l'occasion de ce nouvel aménagement, les abreuvoirs ont été conservés et agrémentés de plantes participant au fleurissement du village.

G. La maison forte de Prayelle

Origine de l'implantation du village de Coin-lès-Cuvry, la maison forte de « Prayelle » témoigne d'un pan de son histoire. La Seigneurie fut aux mains de la famille de Goumay aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles puis au XVII^{ème}, elle passa aux Le Goullon. La maison forte des Gournay avait été transformée au XVIII^{ème} siècle.

Benoit Le Goullon, Seigneur de Régnier, **possédait en 1681 un quart de la Seigneurie de Coin duquel dépendait la maison seigneuriale appelée la maison forte dont les fossés ont été comblés**, bâtie en pavillon au milieu d'une grande cour, entourée de hautes murailles avec quatre grosses tours aux quatre coins, dont l'une est un grand colombier, grange, écuries, vacherie, bergerie, une grande allée servant d'entrée à la maison, un parterre devant entouré de murailles.



Maison forte de Prayel vue Sud-est depuis la mairie

Au XVII^{ème} siècle, la Seigneurie devint propriété des Willemin. Actuellement, **la demeure seigneuriale est la maison de la famille Fritz, elle est devenue l'une des fermes les plus importantes du village.**

Située au Sud-est du village, au fond de la rue du château, l'ancienne maison forte a conservé ses caractéristiques architecturales. C'est une construction massive sur plan carré, constituée de murs épais en moellons recouverts d'enduit et bordée de chaînage d'angles en pierre de Jaumont en harpe qui donnent à l'édifice une réelle puissance constructive.



Localisation de la maison forte de Prayelle

Son toit à quatre pans en ardoises, duquel émergent quatre robustes cheminées, contribue à restituer une part de la mémoire de son ancien statut de demeure seigneuriale. Composée de trois niveaux, dont un niveau de comble, elle a gardé sur les façades de larges fenêtres du XVII^{ème} siècle modifiées au XVIII^{ème} siècle. Les encadrements des baies, portes, imposte, fenêtre simple et fenêtre géminée emploient tous la pierre de taille. La tour hors d'œuvre de l'escalier en vis-à-vis sur la façade Nord a été supprimée après 1945. Les quatre tours rondes, cantonnant le mur d'enceinte, mentionnées par Benoît Le Goullon, existaient jusqu'à la dernière guerre. Actuellement, il subsiste encore les vestiges de celles situées à l'Est, englobées dans des constructions. **La tour Sud-est a conservé des archères.** Les dépendances ont également disparu.



Maison forte de Prayel vue Nord-ouest depuis la rue du château



H. La chapelle Saint-Barthélémy et le Monument aux Morts

La chapelle Saint-Barthélémy est de style gothique, elle a été construite au XV^{ème} siècle, ainsi qu'en témoigne **une pierre datée de 1500**. La nef a un vaisseau voûté qui comporte deux travées. La statuette de Saint-Barthélémy en pierre du XVI^{ème} siècle est située dans une niche au-dessus du portail. **L'unique cloche porte cette inscription** « *En l'an 1736 Mr. Antoine Balthazart, Le Goullon, Chevalier, lieu tenant Colonel du Régiment de Languedoc, Seigneur de Coin, Dame Marthe de la Mont, veuve de Mr. Paul Le Goullon, Escuyer, ancien major du Régiment de la Reine, Cavallerie, vivant Seigneur de Coin et autre lieu* ».

Le clocher détruit pendant la Deuxième Guerre Mondiale n'a été reconstruit qu'en octobre 1953. Il est doté d'un coq de métal. La Saint-Barthélémy est fêtée à la fin du mois d'août à Coin-lès-Cuvry, où se déroulait, il y a encore quelques années, « *la tournée des rubans* ». Aujourd'hui, cette tradition n'a pas perduré, mais n'enlève en rien le caractère festif de cette manifestation.



La Chapelle Saint-Barthélemy, en plein cœur de Coin-lès-Cuvry

Sur la façade principale de l'église le portail couronné de la niche abrite la statuette de Saint-Barthélemy, protégée par un grillage blanc qui en masque grandement la visibilité.



Le monument aux morts

Devant l'entrée de l'Eglise, trône un Monument aux Morts inauguré le 30 Janvier 2014 par M. ARIF, ministre délégué et M. Henrion, Maire de Coin-lès-Cuvry.

La plaque explicative située sur le mur de la chapelle porte cette inscription : « *Ce monument rend hommage à tous nos morts pour la patrie, il est une création de l'artiste Mosellan Paul Flickinger qui a voulu aborder dans cette sculpture un sujet primordial : un monde de paix. Il est représenté ici par cette tête casquée et stylisée d'un soldat surmontée de l'envol d'une colombe, symbole de paix* ».



Zoom sur la statuette

La commune de Coin-lès-Cuvry possède un patrimoine très riche et diversifié. La chapelle Saint-Barthélemy, la maison forte de Prayelle, la ferme du Sabré, les calvaires, l'ancienne gare, le village-rue Lorrain... sont des éléments à préserver dans le Plan Local d'Urbanisme.



LEGENDE

- 1** Maison forte Prayel
- 2** Chapelle Saint Barthélemy
- 3** L'ancienne bergerie
- 4** Fontaine communale et anciens abreuvoirs
- +** Ceuvaire



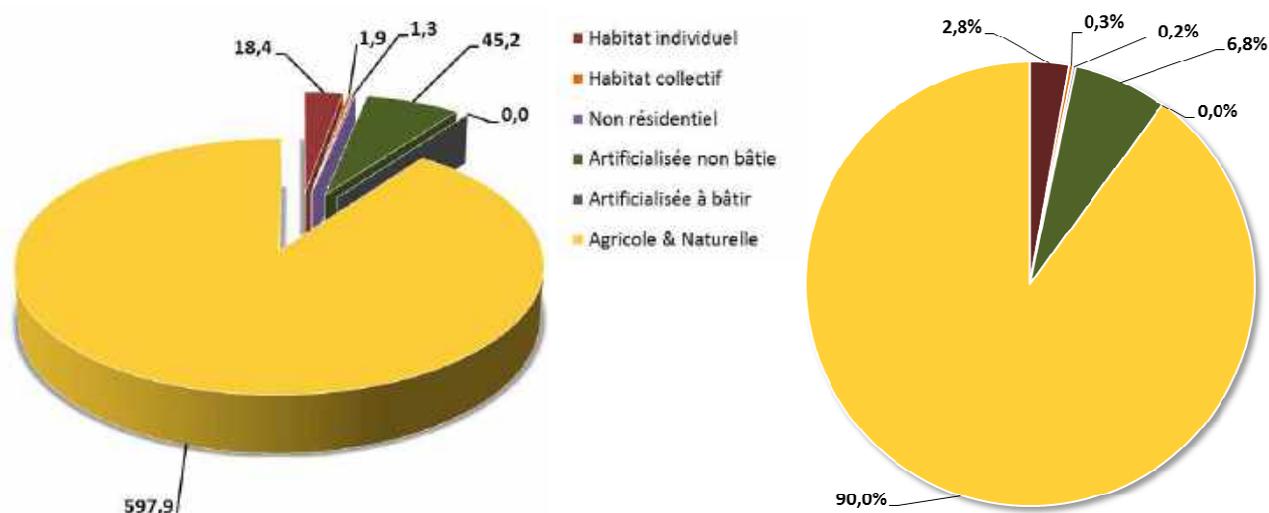
III – EVOLUTIONS DU FONCIER ET POTENTIEL DE DENSIFICATION

1. L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE

1.1 LES DONNEES DE CADRAGE

L'analyse qui suit est basée sur les données transmises par l'**Observatoire des Territoires et Prospective – DDT 57** et un croisement avec des données **INSEE** et **IGN** pour établir des indicateurs de suivi. Le territoire communal de **Coin-lès-Cuvry** fait **une superficie totale d'environ 665 hectares**.

Répartition en % (à droite) et en ha (à gauche) de l'occupation du sol à Coin-lès-Cuvry en 2011 – Données DDTM57



En **2010**, les **espaces naturels et agricoles totalisent 597,9 hectares soit 93% du ban communal**. Cette surface est importante pour une commune périurbaine. Cela montre qu'une grande partie de la commune reste naturelle et agricole malgré la présence de l'habitat, d'activités économiques au Sabré et d'infrastructures de communications importantes (Autouroute A31...).



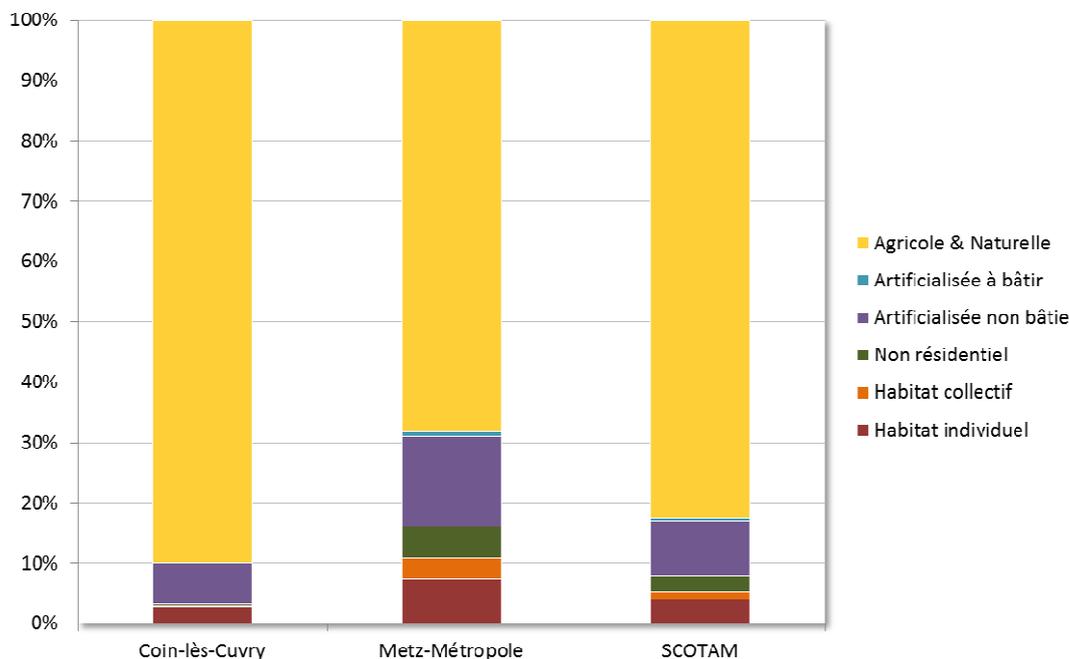
Vue sur des milieux naturels et agricoles à Coin-lès-Cuvry

Les 67,6 hectares artificialisés se répartissent en :

- 22,3 hectares urbanisés (habitat, non résidentiel et dépendances) ;
- 45,2 hectares de surfaces non bâties ;
- 0,0 ha à bâtir (au sens de la DGFIP).

Le ratio entre espaces naturels et agricoles, d'une part, et espaces artificialisés, d'autre part, est différent à Coin-lès-Cuvry comparativement à celui de l'agglomération de Metz-Métropole. Cela traduit le caractère rural et agricole de la commune malgré sa situation périurbaine.

Répartition comparée en ha par affectations de l'occupation du sol en 2010 – Données DDTM57



Données DDTM 2010	Habitat individuel	Habitat collectif	Non résidentiel	Artificialisée non bâtie	Artificialisée à bâtir	Agricole & Naturelle
Coin-lès-Cuvry	2,8%	0,3%	0,2%	6,8%	0,0%	90,0%
Metz-Métropole	7,5%	3,4%	5,2%	15,0%	0,8%	68,2%
SCOTAM	4,1%	1,2%	2,7%	9,0%	0,5%	82,5%

1.2 L'ÉVOLUTION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

En **1950**, les surfaces naturelles et agricoles représentent **652,1 hectares** sur les 665 hectares du ban communal soit **environ 98%**.

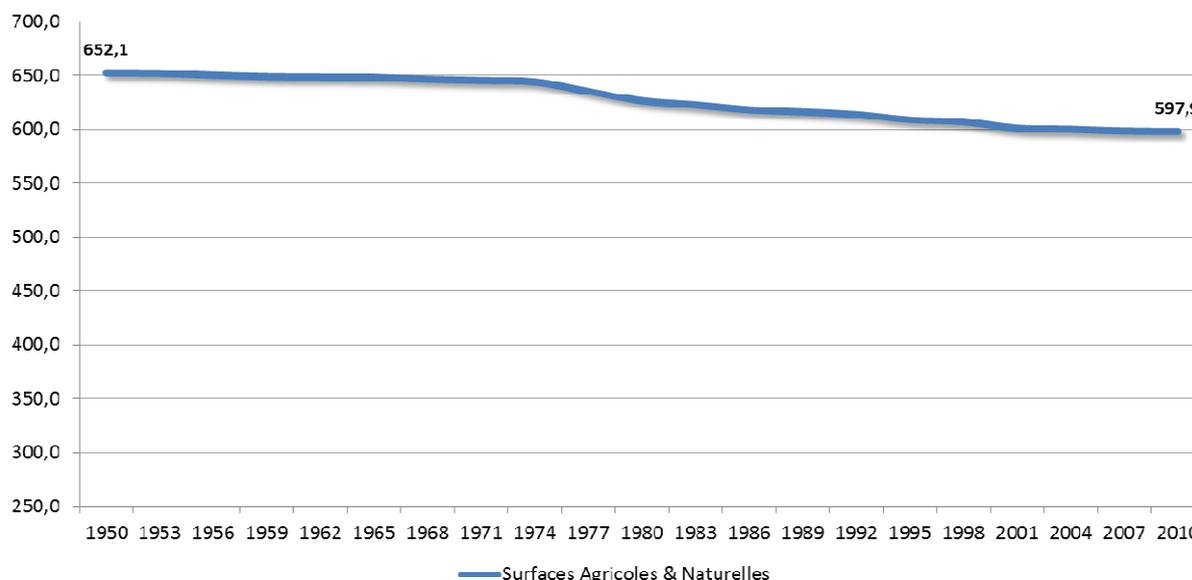
A partir des données de l'Observatoire des territoires et prospective de la DDTM, il est possible de **définir trois périodes de consommation du foncier agricole et naturel** depuis 1950 à Coin-lès-Cuvry :

- **1950 – 1974** : la consommation foncière est de l'ordre de 8,2 ha sur cette période de 26 années. Cela représente environ 0,3ha/an. Il s'agit d'un rythme assez modéré qui montre que la commune se développe plutôt lentement. Cela comprend la création de l'Autoroute A31.
- **1974 – 2001** : cette période de 28 années est celle de l'explosion de la consommation foncière. Les développements pavillonnaires sont très nombreux et successifs, une zone d'activités économiques est créée au Sabré. La consommation est de 42,9 ha soit 1,53 ha/an.
- **2001 - 2010** : après la très forte consommation foncière observée sur la période précédente, celle-ci se réduit drastiquement ensuite. En 11 années, ce sont 3,1 ha qui ont été consommés soit 0,28 ha/an.

Les espaces naturels et agricoles sont en nette régression depuis 1950 à Coin-lès-Cuvry (cf : graphique ci-dessous). Ils sont passés d'une superficie de 652,1 hectares en 1950 à 597,9 hectares en 2010 soit **une diminution de l'ordre de 54,2 hectares ou 8%**. Parallèlement, c'est principalement **l'habitat** qui s'est développé via de nombreux lotissements même si **les infrastructures (A31) et l'activité économique (ZA du Sabré)** ont aussi consommé de l'espace.

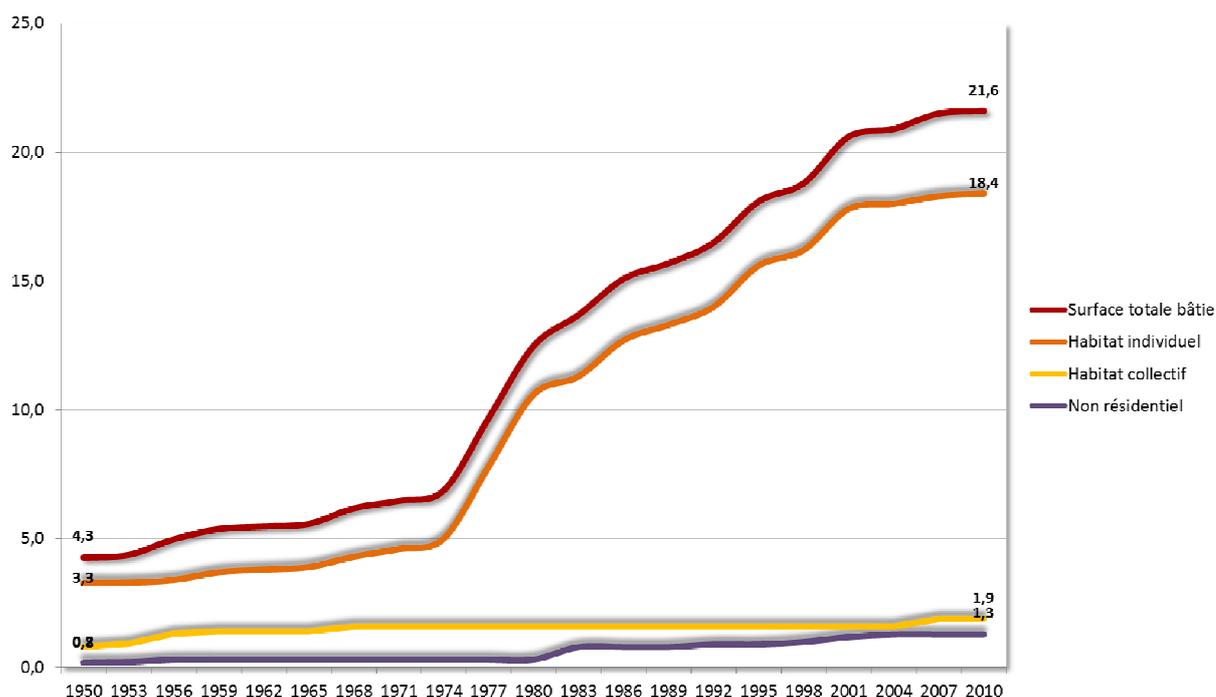
1.3 L'ÉVOLUTION DES SURFACES ARTIFICIALISEES

Evolution des surfaces agricoles et naturelles entre 1950 et 2010 à Coin-lès-Cuvry – Données DDTM57

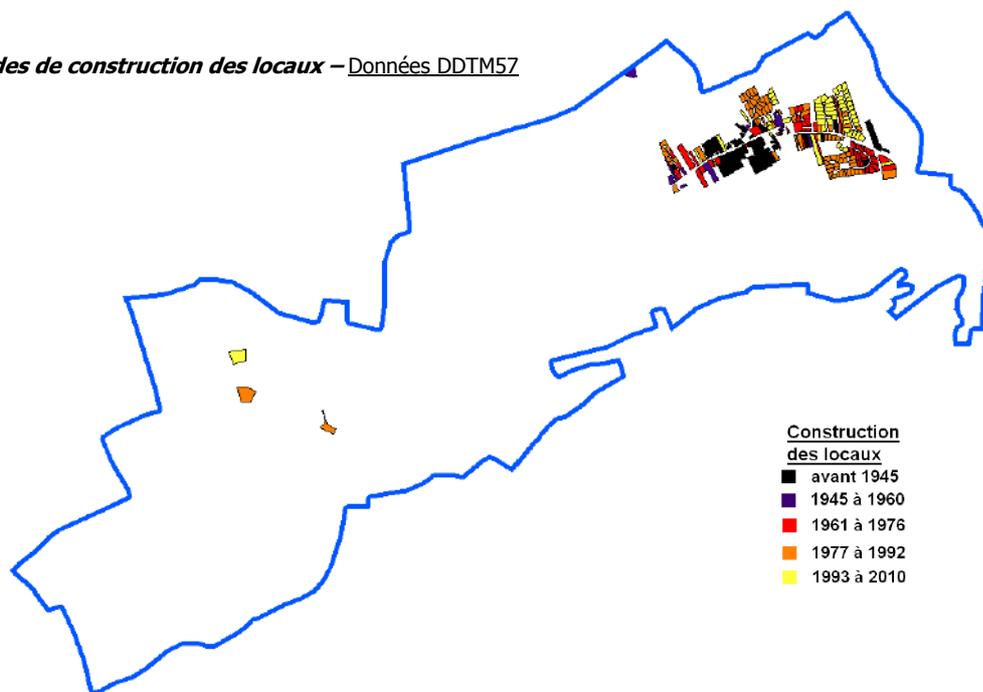


Depuis 1950, **les surfaces artificialisées ont été principalement dédiées au développement de l'habitat individuel**. Les lotissements successifs en sont les témoins. **La surface dédiée à l'habitat collectif est en légère hausse entre 1950 et 2010 pendant que celle dédiée à l'habitat individuel a été multipliée par cinq.**

Consommation foncière par typologies entre 1950 et 2010 à Coin-lès-Cuvry – Données DDTM57

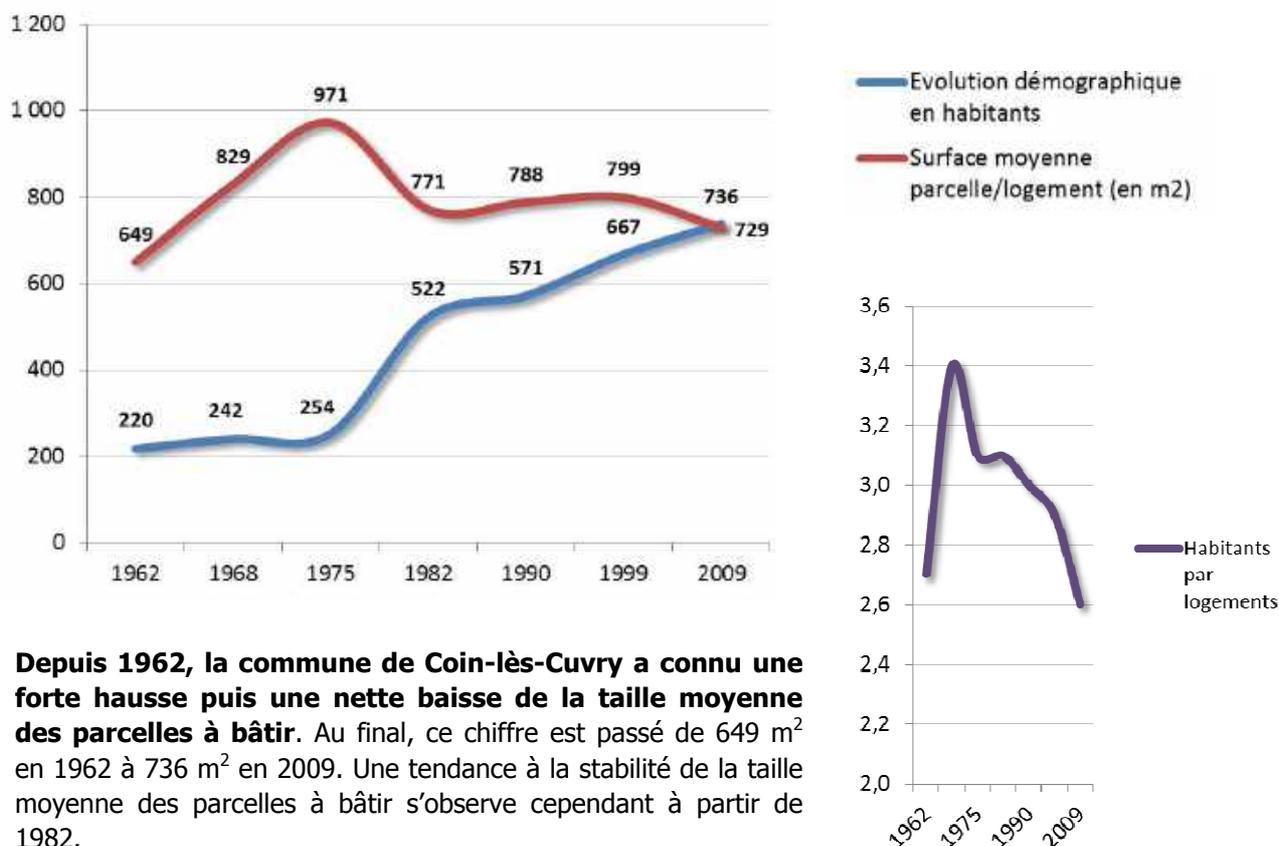


Périodes de construction des locaux – Données DDTM57



La carte ci-dessus met en évidence de forte consommation foncière, **particulièrement entre 1961 et 1992**. Elle montre aussi deux périodes de construction différentes pour la zone d'activités du Sabré.

Croissance démographique, surface moyenne par logement et desserrement des ménages à Coin-lès-Cuvry entre 1950 et 2009 – Données DDTM57



Depuis 1962, la commune de Coin-lès-Cuvry a connu une forte hausse puis une nette baisse de la taille moyenne des parcelles à bâtir. Au final, ce chiffre est passé de 649 m² en 1962 à 736 m² en 2009. Une tendance à la stabilité de la taille moyenne des parcelles à bâtir s'observe cependant à partir de 1982.

Comparativement à 1962, la taille moyenne des parcelles à bâtir a gagné 12% en 2009. Ce sont les maisons individuelles qui provoquent cette hausse.

La densité de logements est passée de 15,4 logements/ha en 1962 à 13,7 logements/ha en 2010. **Il est visible que la densité nette baisse**

Date	Logements par hectare	Habitants par logements	Nombre d'habitants	Surface moyenne parcelle / logement (en m2)
1962	15,4	2,7	220	649
1968	12,1	3,4	242	829
1975	10,3	3,1	254	971
1982	13,0	3,1	522	771
1990	12,7	3,0	571	788
1999	12,5	2,9	667	799
2009	13,7	2,6	736	729
Période	-11,0%	-3,7%	234,5%	12,3%

Indicateurs calculés en fonction de la surface habitat (DGFIP) et du desserrement des ménages (INSEE).

à cause de la création de nombreuses constructions pavillonnaires. En 1962, la densité était très élevée car il existait principalement le cœur de bourg ancien, dense et mitoyen de Coin-lès-Cuvry. **Les indicateurs ci-dessus ne traduisent pas les différentes densités de logements qui ont été appliquées aux lotissements successifs. La taille des voiries et la présence d'espaces publics modifient la densité. Ceci a été expliqué dans la partie consacrée au développement urbain.**

Evolutions cumulées des surfaces bâties à Coin-lès-Cuvry entre 1950 et 2010 – Données DDTM57

Date	Habitat individuel	Habitat collectif	Non résidentiel	Total artificialisé	Surfaces Agricoles & Naturelles	Consommation foncière cumulée		Total	Surface totale bâtie
	ha	ha	ha	ha		ha	%		
1950	3,3	0,8	0,2	13,4	652,1	0,0	0,0	666	4,3
1953	3,3	0,9	0,2	13,7	651,7	-0,4	-0,1	665	4,4
1956	3,4	1,3	0,3	15,5	650,0	-2,1	-0,3	666	5,0
1959	3,7	1,4	0,3	16,9	648,6	-3,5	-0,5	666	5,4
1962	3,8	1,4	0,3	17,2	648,2	-3,8	-0,6	665	5,5
1965	3,9	1,4	0,3	17,5	648,0	-4,1	-0,6	666	5,6
1968	4,3	1,6	0,3	19,2	646,3	-5,8	-0,9	666	6,2
1971	4,6	1,6	0,3	20,3	645,2	-6,9	-1,1	666	6,5
1974	5,0	1,6	0,3	21,6	643,9	-8,2	-1,3	666	6,9
1977	7,8	1,6	0,3	30,3	635,2	-16,9	-2,6	666	9,7
1980	10,6	1,6	0,3	39,1	626,3	-25,7	-3,9	665	12,5
1983	11,3	1,6	0,8	42,9	622,6	-29,5	-4,5	666	13,7
1986	12,7	1,6	0,8	47,4	618,1	-34,0	-5,2	666	15,1
1989	13,3	1,6	0,8	49,3	616,2	-35,9	-5,5	666	15,7
1992	14,0	1,6	0,9	51,8	613,7	-38,4	-5,9	666	16,5
1995	15,6	1,6	0,9	56,6	608,8	-43,3	-6,6	665	18,1
1998	16,2	1,6	1,0	58,7	606,8	-45,3	-6,9	666	18,8
2001	17,8	1,6	1,2	64,5	600,9	-51,2	-7,8	665	20,6
2004	18,0	1,6	1,3	65,6	599,9	-52,2	-8,0	666	20,9
2007	18,3	1,9	1,3	67,2	598,3	-53,8	-8,3	666	21,5
2010	18,4	1,9	1,3	67,6	597,9	-54,2	-8,3	666	21,6

Entre 1950 et 2010, les espaces naturels et agricoles sont en constante régression sur le ban communal de Coin-lès-Cuvry avec **une consommation foncière cumulée de 54,2 hectares**. Sur cette période, la population communale a été multipliée par plus deux.

La consommation foncière depuis 1950 à Coin-lès-Cuvry montre une forte hausse de la taille moyenne des parcelles à bâtir puis une diminution. L'enjeu du PLU sera de densifier les tissus urbains tout en offrant une typologies d'habitats capable de répondre aux besoins de tous sans remettre en cause les équilibres naturels et agricoles.

2. LE BILAN DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le Plan d'Occupation des Sols approuvé en 1982 par la commune de Coin-lès-Cuvry n'est pas compatible avec de nombreuses évolutions réglementaires : Lois SRU (2000), Grenelle I et II (2009 et 2010), MAP (2010) ALUR (2014) et LAAF (2014).

Depuis l'approbation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en 1982, **quatre recensements INSEE sont connus et permettent de juger de la production de logements et l'évolution de la population communale :**

- 1982 : 522 habitants // 166 logements ;
- 1990 : 571 habitants // 192 logements ;
- 1999 : 669 habitants // 230 logements ;
- 2010 : 721 habitants // 295 logements.

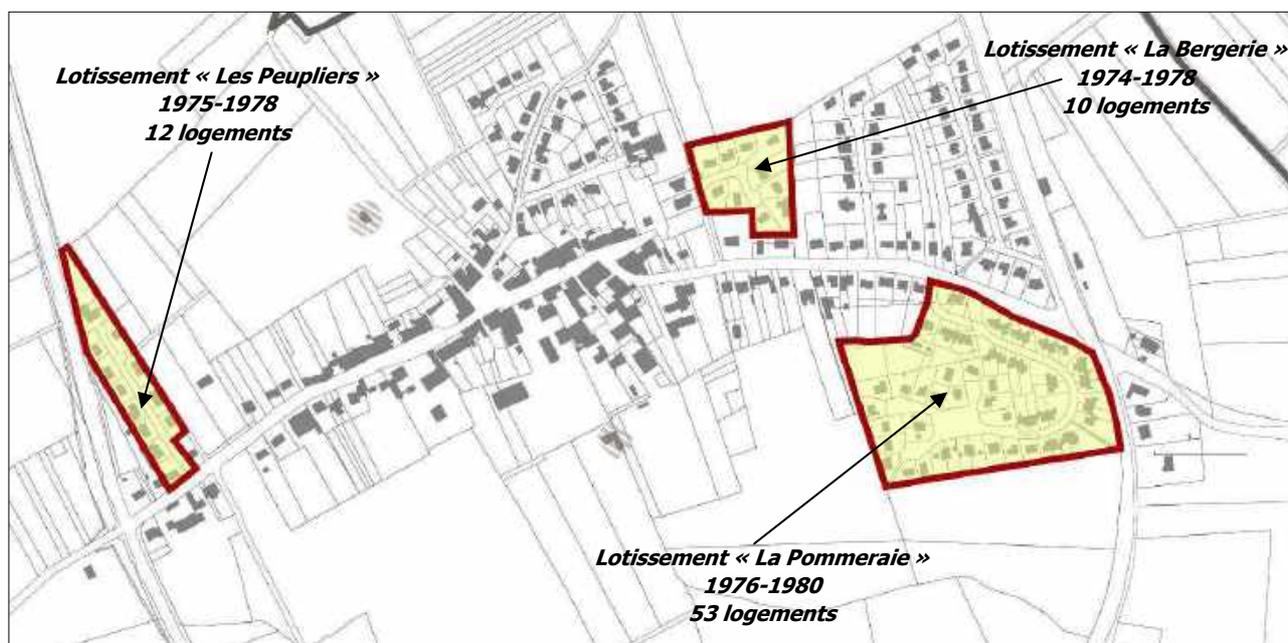


Vue aérienne de Coin-lès-Cuvry

La commune a gagné 199 nouveaux habitants et 126 logements depuis 1982. Il s'agit en principe des résultats du POS qui s'appliquait depuis Avril 1982. **Le rythme de construction depuis l'approbation du POS est par conséquent d'environ 4 nouveaux logements par an.**

A. Les lotissements antérieurs au POS

Le Plan d'Occupation des Sols de Coin-lès-Cuvry a été révisé en 1994 et 2014 pour satisfaire les besoins communaux en matière d'évolutions de l'habitat. Le lotissement « *La Pommeraie* », qui comprend 53 logements ne fait pas partie des résultats du POS puisqu'il a été réalisé entre 1976 et 1980.

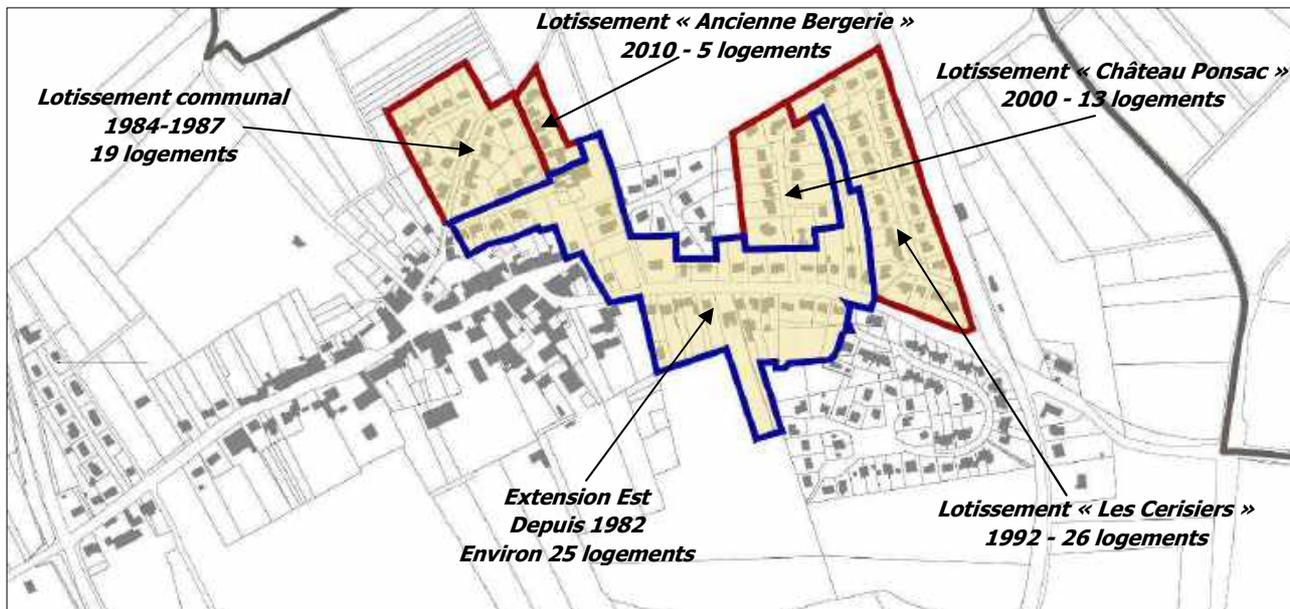


Les trois lotissements ci-dessus ont été réalisés avant l'approbation du POS en 1982

Au total, **ce sont 75 logements qui ont été réalisés en lotissement avant 1982** sans compter environ 15 logements en diffus dans l'extension Est du village, principalement dans la rue Principale.

B. Les logements produits en lotissements dans le cadre du POS

Ce sont **63 logements** qui ont été réalisés dans le cadre de quatre opérations pavillonnaires depuis l'approbation du POS en 1982. Il est possible d'ajouter à cette production environ 25 logements réalisés dans la rue principale et à proximité du lotissement communal. Ils ont été construits sans faire l'objet d'une opération groupée.



En rouge, les lotissements réalisés dans le cadre du POS – En bleu, les nouvelles constructions hors lotissements

Environ **38 autres logements ont été réalisés** à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) sur le ban communal pour atteindre la production de 129 logements entre 1982 et 2014. Des appartements expliquent en partie ce chiffre qui n'apparaît pas aussi nettement que les pavillons sur le cadastre.

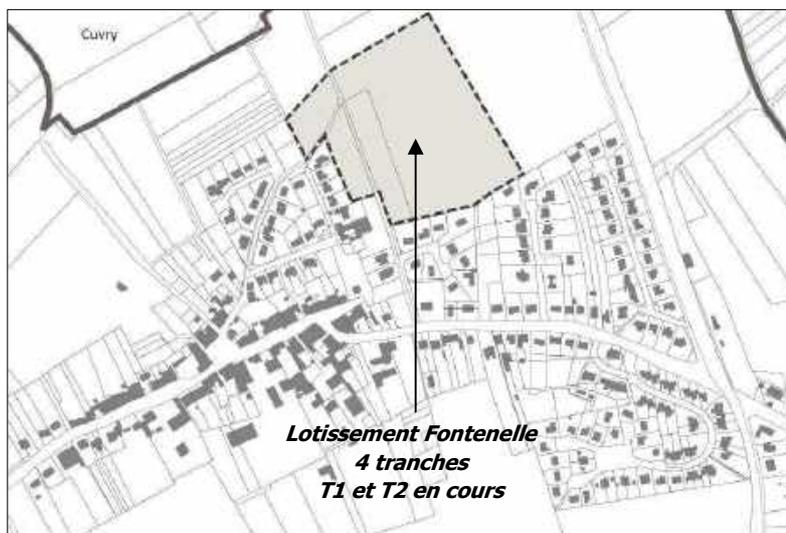


Exemple de petits collectifs réalisés à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU)

C. L'opération en cours d'aménagement

La dernière révision du POS réalisée au début de l'année 2014 avait pour objectif de prendre en compte le Lotissement « Fontenelle » qui comprend quatre phases.

Le permis d'aménager accordé concerne 4,63 ha pour la réalisation de **65 logements en quatre tranches**. Fin 2014, début 2015, la première tranche de l'opération est en voie de finalisation et la seconde phase est en train de démarrer. Ces logements, une fois réalisés, feront partie des résultats du POS.



Localisation du lotissement Fontenelle en cours de réalisation

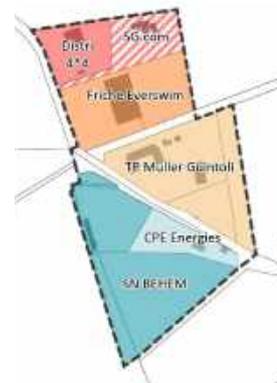


La première et la seconde tranche du lotissement « Fontenelle » en cours d'Aménagement (Août et Octobre 2014)

D. La zone d'activités de Sabré

Le POS de 1982 incluait le développement d'une zone d'activités économiques au lieu-dit le Sabré à proximité d'une ferme implantée depuis longtemps. **Elle a été réalisée sur 6 ha. Elle accueille aujourd'hui 5 entreprises.**

Le Plan d'Occupation des Sols approuvé en 1982, révisé en 1994 et 2014 a débouché sur la construction de 129 logements sans compter 65 logements autorisés et en cours dans le lotissement « Fontenelle ». Le rythme de construction annuel est de 4 constructions depuis l'approbation du POS (6 avec l'opération en cours). Une zone d'activités a été créée par le POS et réalisée au Sabré sur 5,9ha.



3. L'ÉVALUATION DU POTENTIEL DE DENSIFICATION DES TISSUS URBAINS

Conformément au Code de l'Urbanisme, l'analyse qui va suivre présente les capacités de densification et de mutation des tissus urbanisés sur la commune. Ce travail est réalisé de manière à déterminer combien de logements pourraient être créés à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) d'ici l'échéance du PLU. Le potentiel en densification vient se déduire des besoins communaux de manière à économiser le foncier naturel et agricole conformément au SCoTAM.

3.1 LES LOGEMENTS VACANTS

A. Situation au regard des bases de données

La base de données **FILOCOM 2013** indique qu'il existe à Coin-lès-Cuvry, 268 résidences principales, 21 logements vacants et 1 résidence secondaire. Cette source, basée sur les données recueillies par la DGFIP permet de distinguer deux types de vacance des logements :

- **La vacance conjoncturelle** : 12 logements à Coin-lès-Cuvry soit 4,1% du parc contre 7,8% dans Metz-Métropole. Il s'agit d'une vacance nécessaire à la fluidité du marché immobilier.
- **La vacance structurelle** : 9 logements à Coin-lès-Cuvry soit 3,1% du parc contre 3,3% dans Metz-Métropole. Il s'agit d'une vacance qui reflète des refus de mise en location, de la vétusté et une inadéquation des logements avec les besoins.

Selon la base de données **FILOCOM 2013**, il existe à Coin-lès-Cuvry 9 logements qui pourraient être réoccupés.

B. Situation actuelle relevée sur le terrain

Si les bases de données statistiques informent amplement sur l'état du marché immobilier communal, une analyse de terrain a été réalisée avec les élus. Son objectif est de déduire du besoin uniquement les logements qui doivent être réoccupés.



Les trois logements vacance structurelle

Les données **FILOCOM 2013** concernant les logements vacants comprenait de **nombreuses incohérences** : logements occupés, rénovés, loués ou locaux sans liens avec l'habitat figuraient parfois. Les élus signalent **3 logements en situation de vacance structurelle** dans le cœur de bourg. Il s'agit de biens généralement vacants depuis **plus de 5 ans**.

Dans 6 cas, les logements étaient occupés et dans 4 autres cas, la vacance récente était **d'ordre conjoncturelle** avec des biens disponibles depuis peu, suite à des décès par exemple.

Les élus ont identifié **3 logements vacants** qui sont réellement à réoccuper au début de l'année 2015.

Selon la base de données **FILOCOM 2013**, la commune possède un taux de vacance de l'ordre de 7,8% de son parc immobilier dont 3,3% du parc en situation de vacance structurelle (refus de vente, vétusté, inadéquation aux besoins). Il existe un total de 3 logements qui mériteraient d'être réoccupés sur le ban communal.

3.2 LES POSSIBILITES DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Cette partie traite des possibilités de mutations et de renouvellement des tissus urbains existants. A Coin-lès-Cuvry, il existe plusieurs possibilités de création de logements neufs à l'intérieur de bâtiments existants. Plusieurs granges d'origines agricoles se trouvent dans la rue Principale. Elles pourraient être reconverties.

A. Rue du Limousin – 3 logements

A l'endroit où la rue Principale comporte un virage étroit en direction de la mairie se trouve **la rue du Limousin**, en impasse. Les bâtiments ciblés correspondent à priori à d'anciens stockages de l'activité agricole qui servent aujourd'hui **comme garages pour des voitures individuelles**.



Situation des trois bâtiments dans lesquels des logements pourraient être créés

Il est notable **qu'aucun des trois bâtiments ciblés ne présentent des qualités architecturales** qui mériteraient d'être préservées. **Le potentiel identifié en mutation est de 3 logements.**

B. Rue Principale – 1 logement

Ce bâtiment ancien correspondait à priori à un **logement agricole accolé à une grange** dédiée au stockage. Il est possible de créer un logement dans ce bâtiment. **Le potentiel identifié en mutation est de 1 logement.**



Ce bâtiment se trouve dans le début de la rue principale, à proximité des premiers pavillons

C. Rue Principale – 5 logements

Les **deux anciens bâtiments agricoles** qui suivent se situent dans le prolongement de la **rue principale**. Le premier, situé au Nord bode la nouvelle fontaine communale. Il présente un potentiel de création de **2 logements**. En revanche, celui-ci situé au Sud, qui présente de la pierre de Jaumont, pourrait donner lieu à la création **d'environ 3 logements**. **Le potentiel identifié en mutation est de 5 logements**.



En haut le bâtiment au Nord et en bas, le bâtiment au Sud de la rue Principale

D. Rue Principale – 2 logements

Cet ancien bâtiment agricole qui comporte de la pierre de Jaumont pourrait donner lieu à la création d'environ 2 logements. **Le potentiel identifié en mutation est de 2 logements**.



Le bâtiment ciblé est idéalement situé sur la place de l'Eglise face à la chapelle Saint-Barthélémy

Le potentiel de mutation et de renouvellement urbain sur la commune est de 11 logements qui pourraient être créés dans des bâtiments anciennement agricoles qui aujourd'hui possèdent d'autres usages. Certains bâtiments possèdent de la pierre de Jaumont qui mériterait d'être préservée.

3.3 LES ESPACES POTENTIELS DE DENSIFICATION

La « **dent creuse** » correspond à **une ou plusieurs parcelles comprises dans la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) du tissu urbanisé** disposant d'une desserte par une voirie carrossable et des réseaux minimum (eau potable, électricité).

Il s'agit d'un **espace interstitiel** entre des constructions existantes. Une dent creuse, pour être considérée comme constructible, ne doit pas présenter **d'enjeux** liés au **milieu agricole** (proximité de bâtiment, desserte de champs), à la **biodiversité**, à la qualité d'une **zone humide** ou des **risques**. Elle présente une façade en front à rue suffisante pour accueillir une construction.



Exemple d'une « dent creuse »

Une dent creuse ne doit pas être confondue **avec une coupure d'urbanisation** (espace séparant deux ensembles urbanisés) ou **un cône de vue paysager**.

Ce sont **34 logements qui ont été identifiés comme potentiellement réalisables** à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) d'ici l'échéance du document d'urbanisme.

A. Entrée Ouest de la commune rue Principale – 8 logements



L'entrée de Coin-lès-Cuvry à l'Ouest depuis la route de Metz comporte quelques terrains assimilés à **des dents creuses** qui possèdent un potentiel en logements non négligeable. La première **parcelle triangulaire d'environ 1000 m²** présente le potentiel pour **un logement** avec un accès à créer. Les deux parcelles suivantes se ressemblent avec entre **28 et 33 mètres de front à rue** et des superficies de **1800 à 2100 m²**. Chacune pourrait accueillir au minimum deux logements.

Les élus souhaitent autoriser **le double-rideau** sur la partie Sud de la rue Principale pour environ 3 logements réalisables.

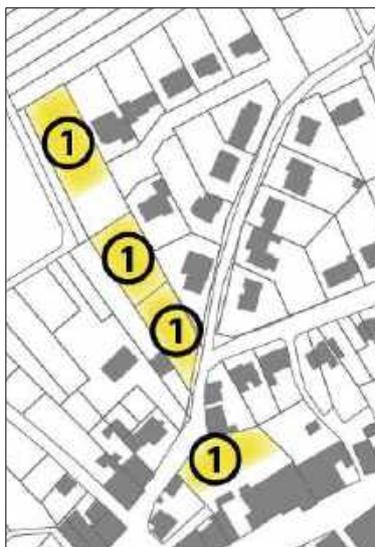
Entrée de commune à l'Ouest depuis la RD5

Le potentiel identifié est de 8 logements.



Vue des trois terrains concernés par un potentiel en logements neufs

B. Rue du Cimetière et Impasse du Pré Bayot – 4 logements



Les terrains ciblés rue du Cimetière



Un vaste jardin situé derrière la chapelle Saint-Bathélèmy



Juste derrière la chapelle se trouve un jardin d'environ 600 m² avec 15 mètres de façade en front à rue. **Les trois terrains ci-dessous** présentent le potentiel pour un logement chacun.

Le potentiel identifié est de 4 logements.

Environ 900 m²

Environ 800 m²

Environ 1000 m²



Le premier terrain se trouve rue du Cimetière, les deux autres, impasse du Pré Bayot

C. Rue Principale et ancienne gare – 2 logements



Localisation de deux terrains



600m² et 15 mètres de façade



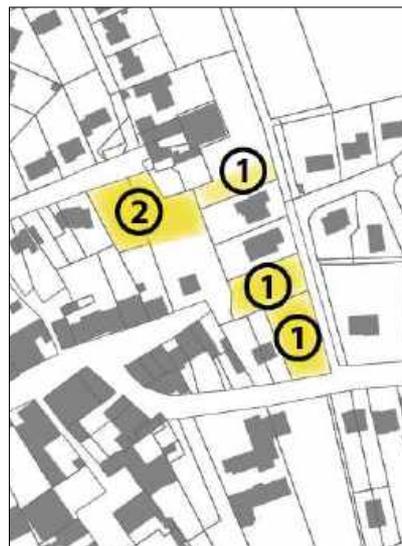
1200m² et 30 mètres de façade

Le potentiel identifié est de 2 logements.

La rue située en face de la mairie comporte plusieurs parcelles qui peuvent **accueillir rapidement de nouvelles constructions**. Les élus n'ont pas souhaité imposer de densité particulière sur ces disponibilités foncières bien que les principaux équipements communaux soient tout proches.



1300 m² et 33 m de façade



Les terrains ciblés rue de la Bergerie et en face de la Mairie



La parcelle 343 proche de la Mairie



La parcelle 74 proche de l'ancienne bergerie



800 m² et 20 m de façade



600 m² et 12m de façade



600 m² et 12m de façade

D. Rue Principale, abords de la mairie et de l'école – 15 logements

Dans l'esprit des lois Grenelles et ALUR, les élus souhaitent une densification importante des abords de la mairie et de l'école. Pour cela, ils autorisent le R+2 dans un secteur dédié. Le potentiel identifié correspond à la création possible de 15 logements.



L'îlot d'environ 9000 m2 dont les élus souhaitent favoriser la densification



Les abords de la mairie et de l'école

Le potentiel de densification des tissus urbains retenu est de 34 logements possibles d'ici 2032 dont certains nécessiteraient des remaniements parcellaires. Dans ce potentiel total, trois des logements sont envisageables en double-rideau dans la rue Principale.



LEGENDE

-  Enveloppe urbaine (PAU)
-  Logements vacants à réoccuper (3 logements)
-  Potentiel de mutation (11 logements)
-  Terrains constructibles en PAU (16 logements)
-  Constructions en double-rideau (3 logements)
-  Densification R+2 abords équipements (15 logements)



III – SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Des différentes analyses effectuées et retranscrites dans le présent diagnostic territorial, plusieurs constats ressortent et définissent aujourd'hui de nombreux enjeux en matière de développement, d'aménagement et de gestion du territoire communal. Ces problématiques, étroitement liées les unes aux autres, formeront ainsi le socle de réflexion en vue d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Coin-lès-Cuvry.

A. Etat Initial de l'Environnement

THEMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Topographie	Le village ancien s'est implanté entre deux vallons et les extensions récentes gagnent les pentes.	Privilégier une forme urbaine compacte respectueuse des paysages et du relief.
Hydrographie	Un réseau hydrographique dense dans la partie Est de la commune, dans la vallée de la Seille.	Préservation des milieux naturels liés à l'élevage et des zones d'expansion des crues.
Inondations	Cinq constructions, situées de l'autre côté de l'ancienne voie ferrée sont concernées par un risque d'inondation.	Traduire ce risque sur le zonage du PLU via un indice « i » et des règles spécifiques.
Qualité de l'air	L'A31 traverse la frange Ouest du ban communal.	Conditionnement de l'ouverture de zone à l'urbanisation à la présence de transports collectifs.
Géologie // Agriculture	Terres fertiles essentiellement constituées de limons.	Maintien de l'activité agricole et des terres les plus fertiles de la commune.
Paysages	Cônes de vues de grandes qualités sur les côtes de Moselle et la vallée de la Seille, le principal affluent de la Moselle.	Préservation des perspectives visuelles en cas de nouveau projet quelque soit sa vocation : habitat, économique, agricole.
Gaz à effet de serre	Forte dépendance des ménages à la voiture. Emission de CO2/habitants/an supérieure à la moyenne française.	Préservation et restauration des Trames Vertes et Bleues. Protection des terres agricoles.
Climat // Infrastructures bruyantes	Vent dominants orientés Sud-Ouest et Nord Nord-Est. L'A31 est classée comme voie bruyante.	Prise en compte des nuisances sonores et de la pollution dans les futurs aménagements.
Energie éolienne	Commune favorable au développement de l'énergie éolienne dans le Schéma Régional Eolien.	Autorisation ou non des éoliennes sur le ban communal dans les secteurs agricoles et naturels.
Risques naturels	Quatre arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles depuis 1982 : inondations et coulées de boues et mouvement de terrain liés aux argiles.	Tenir compte de la présence de ces risques pour élaborer le projet communal. Assurer la sécurité des personnes et des biens.
Risques anthropiques	Deux installations sont classées ICPE : la coopérative LORCA et l'élevage canin 4PAT Hôtel. L'A31 comprend du transport de marchandises dangereuses.	Porter à la connaissance de tous l'existence de ces risques de nature anthropique et respecter les périmètres d'éloignement.

Milieux naturels // Biodiversité	Autour du village, les jardins et prairies forment une ceinture verte participant à l'insertion paysagère du bâti et au cadre de vie des habitants.	Maintenir une auréole bocagère assurant la transition entre espaces urbains et agricoles.
Milieux naturels // Biodiversité	Des prairies humides à forte valeur écologique contribuent à l'épuration des eaux de ruissellement et à la gestion des crues.	Pérenniser les services rendus par les prairies humides en les préservant autant que possible.
Continuités Ecologiques	Le bois de Sabré fait partie des principales continuités forestières de l'agglomération identifiées par le SCoTAM	Protéger les espaces boisés participant aux continuités forestières, y compris ceux de petite taille.
Continuités Ecologiques	Le passage à faune du Sabré est peu fonctionnel en l'état ; or il joue un rôle de premier plan dans la continuité forestière identifiée.	Renforcer l'attractivité du passage à faune, notamment en végétalisant ses abords.
Continuités Ecologiques	L'ancienne voie ferrée Metz – Château-Salins constitue une continuité boisée intéressante à l'échelle locale, pour la faune comme pour les loisirs.	Conserver la végétation bordant le sentier de randonnée.
Continuités Ecologiques	Les bandes enherbées entourant les cours d'eau ont une place importante dans la trame verte et bleue communale. Elles représentent le principal potentiel pour le renforcement des continuités existantes.	Protéger et renforcer la ripisylve le long des cours d'eau sur l'ensemble du territoire communal.

B. Evolutions du foncier

THEMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Bilan du POS	Le POS de 1982, révisé en 1994 et 2014 a débouché sur la production de 129 logements sans compter 65 logements à venir dans le lotissement Fontenelle.	Fixer un objectif démographique cohérent au regard de la situation communale et de ses capacités à accueillir et intégrer une nouvelle population dans le respect des principes de mixité et de densification.
Consommation foncière	Depuis 1950, la taille moyenne des parcelles bâties est en hausse. La densité de logement est comprise entre 10 et 15 logement/ha.	Créer un projet de développement respectueux du foncier agricole et naturel notamment grâce une densité de logements adaptée et conforme au SCOT.
Potentiel de densification	Trois logements en situation de vacance longue durée (vacance structurelle). Environ 34 logements sont réalisables en densification des tissus urbains existants.	Réoccuper les logements vacants depuis de nombreuses années. Déduire tous les logements réalisables à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) des besoins.
Renouvellement urbain	Ce sont 11 logements qui pourraient être créés à terme en renouvellement urbain dans un actuel bâtiment agricole.	Permettre un futur changement de destination de manière à favoriser le renouvellement urbain.



C. Diagnostic socio-économique

THEMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Evolution de la population	La population communale a explosé de +198% entre 1968 et 2010. Sur cette période Metz-Métropole a gagné 23% de population. Entre 1999 et 2010, Coin-lès-Cuvry gagne encore 8% de population contre seulement une perte de 1% de population sur Metz-Métropole.	Permettre une croissance démographique raisonnée et adaptée aux besoins de la commune qui ne dépende pas uniquement du développement pavillonnaire. Respecter le Programme Local de l'Habitat de Metz-Métropole.
Naissance // Ecole	Naissance d'en moyenne 6 enfants par année entre 1999 et 2011.	Maintien des naissances pour permettre le bon fonctionnement de l'école communale.
Desserrement des ménages	Un ménage de Coin-lès-Cuvry comptait environ 3,51 personnes en 1968 contre seulement 2,58 en 2010. L'évolution des ménages montre que leur densité baisse et que cela va continuer d'ici 2020 selon l'INSEE.	Tenir compte du desserrement des ménages dans le projet démographique communal. Il sera nécessaire de construire des logements pour éviter que la population ne décline.
Structure de population	Une pyramide des âges dynamique avec 52% de la population qui a moins de 45 ans. Vieillesse rapide de la population entre 1999 et 2010 avec 57% supplémentaires de 45 ans et plus contre -16% pour les moins de 45 ans en plus.	Eviter que la pyramide des âges voit la part des moins de 45 ans passer en-dessous des 50%. A partir de cette limite, le renouvellement de la population ne sera plus assuré. Proposer une typologie de logements variée pour répondre aux besoins de tous.
Parc de logements // Ecole	Parc de logements communal composé de 261 maisons individuelles et 34 appartements en 2010. Hausse de 240% du nombre d'appartements entre 1999 et 2010. 18% de la population a emménagé il y a moins de 5 ans contre 39% sur Metz-Métropole. Seulement 15% de locataires à Coin-lès-Cuvry contre 43% sur Metz Métropole.	Permettre le parcours résidentiel en proposant une offre de logements diversifiée et adaptée aux besoins de tous. Accueillir du locatif pour assurer la pérennité de l'école et favoriser la mobilité résidentielle.
Typologie des logements	142 ménages de deux personnes et moins alors pour 9 logements de type T1/T2.	Produire des logements adaptés à la demande, de plus petites tailles.
Logements vacants	Il existe une part de 4,6% de logements vacants en 2010 à Coin-lès-Cuvry contre 8,5% sur Metz-Métropole. Le marché immobilier fonctionne correctement sur la commune.	Répondre aux besoins en proposant une typologie de logements adaptée. Conserver un taux de vacance de l'ordre de 5% qui montre un marché immobilier actif et un parcours résidentiel fonctionnel.
Taille moyenne des logements	En 2010, 69% des logements de Coin-lès-Cuvry comprennent au minimum 5 pièces. Entre 1999 et 2010, le nombre de logements de moins de 5 pièces a très peu évolué.	Accueillir de plus petits logements pour répondre aux besoins de tous et toujours, permettre le parcours résidentiel. A chaque étape de la vie correspond un besoin spécifique en matière de logement.
Production de logements entre 1999 et 2012	15 nouveaux logements réalisés entre 1999 et 2012 avec 65 logements à venir. Les 15 logements se décomposent en 8 individuels purs et 7 logements collectifs. Cette pluralité récente de l'offre est intéressante.	Stopper le monocentrage de l'offre sur de l'individuel pur. Eviter un vieillissement soudain de la population lié à de trop nombreuses opérations exclusivement pavillonnaires.



THEMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Foyers imposables	66% de foyers imposables à Coin-lès-Cuvry en 2009 contre 54% sur le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine.	Répondre aux besoins de tous de manière solidaire en terme de typologie des nouveaux logements. Favoriser une mixité sociale et générationnelle.
Zone d'activités	Existence d'une zone d'activités économiques de 5,9 ha au niveau de Sabré. Problématique de friche avec l'ex-site Everswim.	Résorption des friches industrielles. Promotion de l'attractivité économique du territoire, notamment pour répondre aux besoins d'emplois des habitants de la commune et de l'Agglomération.
Equipements	Forte concentration d'équipements dans l'îlot central de la commune : mairie, écoles et terrains de sports.	Préserver les équipements du cœur de bourg qui limitent les besoins de déplacements et favorisent l'usage de la marche à pied.
Agriculture	Un élevage en perte de vitesse depuis une quinzaine d'années. 5 exploitations qui siègent sur la commune en 2015.	Protection des terres agricoles les plus fertiles de la commune. Permettre les projets de nouveaux bâtiments.
Mobilité	93% des actifs de Coin-lès-Cuvry se déplacent quotidiennement pour travailler avec une forte dépendance à la voiture individuelle. Il existe peu de flux entrants malgré la présence d'un peu moins de 100 emplois au Sabré.	Réduire la dépendance à la voiture individuelle en disposant des futures zones à bâtir à proximité des arrêts de transports en commun.
Stationnement	Existence de 140 places de stationnement sur la commune dont 59 aménagées en dehors des voiries, 43 places sur des parkings ouverts au public et 38 places non aménagées mais utilisées.	Proposer une offre en stationnement qui soit adaptée aux besoins des habitants et personnes de passage. Etudier l'opportunité de créer des emplacements réservés là où des manques sont identifiés.
Communications numériques	Bonne desserte ADSL comprise entre 15 et 20 Mbit/s sauf pour le Sabré. Déploiement de la fibre optique à venir via un co-investissement Orange/SFR.	Imposer la pose d'un fourreau spécifique à la fibre optique pour les zones à urbaniser (AU) du PLU.
Caractéristiques urbaines et architecturales	Présence d'un cœur de bourg ancien, dense et mitoyen typique du village-rue Lorrain.	Adapter le règlement d'urbanisme aux différentes spécificités des tissus urbains tout en permettant leurs évolutions.
Dates de constructions des logements	80 logements antérieurs à la première réglementation thermique Française (1974).	Favoriser la rénovation énergétique des 28% de logements antérieur à la première réglementation thermique.
Densité de logements	Certaines opérations groupées anciennes présentent une densité faible. Le plus gros gaspillage foncier s'observe en l'absence d'opérations (extension Est et Ouest).	Respecter la densité minimale de 20 logements/ha imposée par le SCOTAM (hors espaces publics). Favoriser des aménagements économes en foncier naturel et agricole.
Espaces publics	Il n'existe quasiment pas d'espaces publics à l'exception de l'îlot central comprenant la mairie et l'école.	Développer un espace public qualitatif de rencontre pour la population (place de l'Eglise ?).



THEMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(x)
Entrées de commune	Les entrées de communes présentent un caractère naturel bien préservé notamment grâce à la présence de végétaux le long des RD5 et RD68a à l'Est. L'ambiance est nettement plus végétale à l'entrée Ouest (RD66).	Préservation du caractère naturel des abords des RD5 et 68a. Aménagement de l'entrée Ouest de la commune sur la RD66 pour limiter la vitesse.
Cheminements doux	Existence de quelques cheminements doux dans les lotissements. Présence d'une ancienne voie ferrée reconvertie en sentier de randonnée.	Préserver et augmenter le maillage et la desserte des équipements via des cheminements doux. Ils contribuent à la qualité du cadre de vie.
Environnement végétal dans la PAU	Une auréole végétale importante existe dans les fonds de parcelles de la rue principales.	Conserver une transition douce entre les espaces urbanisés et agricoles/naturels.
Patrimoine	Présence d'un riche patrimoine malgré l'absence de Monument Historique.	Assurer la protection des patrimoines quelque soit leurs origines : agricoles, viticoles, rurales, religieuses.